N° 139

Septembre 2016

# Le Lien

## du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

Trimestriel



Deux paysans léonards dans la tourmente révolutionnaire - Les inhumations à Plouvien aux XVII$^{e}$ et XVIII$^{e}$ siècles (1$^{e}$ partie) : Le cas de la chapelle et du cimetière Saint-Jaoua - L'affaire Le Nir - 1887 : la centenaire, doyenne de l'île de Batz, n'avait pas cent ans - Recrutement pour l'armée en 1793 - Moisson mortelle à Languengar - L'affaire Le Mao - Les deux frères terribles du cléricalisme - Mariages américano-finistériens à Brest entre 1918 et 1920 (3$^{e}$ partie) - L'actualité des librai-

# CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.eu
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : http://cgf.cgf.asso.fr

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président :* Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : jf.pellan@orange.fr

*Vice-présidents :* André LE GOFF (B, 2022) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M), Christian BOLZER (Q).

*Secrétaire :* Thierry MARTIN (B, 2020) . Secrétaire adjointe : Marie Yvonne LOPES-CURVAL (2022)

*Trésoriers :* Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix)

*Membres :*
BREST : Véronique GUENNEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2020), Bernard LE GOUIL (2018), Joseph POTIN (2018).
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2020), Bernard AUDIGOU (2018).
QUIMPER : Maryvonne TYMEN (secrétaire), Nethalie GUILLOU (trésorière), Hervé LE BOT (2018), Marie-Claire LE QUELLEC (2018), Maryvonne SCOARNEC (2020), Jean TOULHOAT (2020), Danielle TANGUY (2020), Annik FOLGOAS (2022), Jean-Yves BARVEC (2022).

*(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)*

| ANTENNES | PERMANENCES | PRESIDENTS | SECRÉTAIRES | CHARGES DE COMPTES |
|---|---|---|---|---|
| **BREST (B)** | Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h,<br>Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h<br>rue Commandant Tissot, BREST<br>Tél. 02 98 44 00 64<br>Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr<br>Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr<br><br>Annexes CGF BREST :<br>LE RELECQ-KERHUON :<br>Allée des Pêcheuses Kerhorres,<br>mardi, jeudi et samedi, 14h-18h,<br><br>CROZON :<br>Maison du Temps Libre - Salle n° 3<br>lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30<br>et jeudi 9h-12h. | Michel DUROSE | Véronique GUENNEGUES | Corinne TOUZE |
| **MORLAIX (M)** | Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h<br>Ancien Lycée Tristan Corbière,<br>Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX<br>Tel. 02 98 63 81 26<br>Courriel : CGFMX@wanadoo.fr<br>Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr | Thierry NOIREL | Yvonne FLOCH | Marcel JACOB |
| **QUIMPER (Q)** | Lundi : 13h30-18h<br>Tous les autres jours, sauf dimanches<br>et jour fériés : 8h30 à 18h<br>4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen)<br>29000 QUIMPER<br>Tel : 02 98 64 29 82<br>Courriel : cgf-quimper@orange.fr<br>Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr<br>Annexe CGF QUIMPER :<br>Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine<br>29350 MOËLAN SUR MER<br>Tel : 02.98.96.50.74 -<br>Courriel : cgfmoelan@orange.fr<br>Permanences: jeudis & samedis 10-17 h | Christian BOLZER | Maryvonne TYMEN | Nathalie GUILLOU |

*Commission informatique :*
BREST : Thierry GOAOC, Dominique PODEUR, MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Claude HEMON (fichier adhérents), Robert MARHIC, Hervé LE BOT.
*Administrateurs du forum Internet* : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2016 : Cotisation individuelle : 24 € - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 42 €* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 58 €*.
* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
Ce paiement de 42 € ou de 58 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 8 828 499 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €. Le numéro du *LIEN*, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : Carl RAULT, cg29@cgf.asso.fr ; QUIMPER : Christian BOLZER bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas
Tirage de ce n° 139 de septembre 2016 : 4 950 exemplaires
Directeur de la Publication du *LIEN* : Jean François PELLAN
**CPPAP n° 0518 G 88054**

## Sommaire du *LIEN* n° 139


* Sommaire et éditorial p. 1

* L'actualité des libraires p. 2

* L'actualité des archives p. 4

* Les inhumations à Plouvien (Léon) aux XVII^e et XVIII^e siècles (1^e partie) : Le cas de la chapelle et du cimetière Saint-Jaoua (1607-1752), par Ronan ABIVEN p. 5

* 1887 : la centenaire, doyenne de l'île de Batz, n'avait pas cent ans, par Pierre-Yves Decosse p. 12

* Moisson mortelle à Languengar, par Mikaël LE GOUAREGUER p. 16

* Les deux frères terribles du cléricalisme par Pierrick CHUTO p. 23

* Deux paysans léonards dans la tourmente révolutionnaire, par François ABJEAN p. 27

* Terrible drame de famille : l'affaire Le Nir, par Jean TOULHOAT p. 36

* Le recrutement pour l'armée en 1793 dans le centre Finistère, par Thierry NEDELEC p. 41

* Faits divers, faits d'hier : l'affaire Alain Le Mao, par Carl RAULT p. 48

* Mariages américano-finistériens à Brest entre 1918 et 1920 (3^e partie), par Marie-Annick RENAUD-MORVAN p. 53


*Le supplément "Le cahier bleu" est inséré dans cette revue.*

*Page 1 de couverture :*
L'*Hermione* devant le château de Brest lors des fêtes navales de Brest 2016. (photo : Jean François Pellan)

*Page 2 de couverture :*
L'organigramme du CGF

*Page 3 de couverture :*
L'UGBH et ses revues.

*Page 4 de couverture :*
Carte des paroisses et trèves avant 1789.


Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.


# LE MOT DU PRESIDENT

**9 000 000 en 2016**
**8 000 000 en 2013**
**7 000 000 en 2010**
**6 000 000 en 2008**
**5 000 000 en 2005**
**4 000 000 en 2004**
**3 000 000 en 2003**

**C'est *RECIF*...**

**et sa progression spectaculaire en quelques années. Ce chiffre de neuf millions, vous le découvrirez avec la prochaine mise à jour de ce troisième trimestre. Aucune association départementale peut se targuer en France d'atteindre un tel score, avec une qualité sans doute inégalée.**

**Nos remerciements vont donc à tous ceux qui, inlassablement depuis des années, font des relevés, les saisissent ensuite, et à Michel Paugam, qui vérifie.**
**Ils s'adressent aussi à celui qui est le père de cette base, Robert Marhic, et ensuite à son successeur Dominique Podeur, sans qui ce qui vous est offert n'existerait pas.**

**C'est en 2002, que le Centre Généalogique du Finistère a rejoint Geneabank qui, de son côté, a bien prospéré avec ses quatre-vingt douze millions de relevés, qui sont accessibles aux membres des cercles participants, donc à vous tous, et ce sans avoir d'autrescotisations à régler que la nôtre.**

**Un autre chiffre :**

**100 000**

**C'est celui des références concernant la vie d'ancêtres qui sont liées maintenant aux actes de RECIF. Au fur et à mesure de vos implications, ce chiffre sera amené à prospérer, je n'en doute pas. Ces références sont des tranches de vie pour accompagner nos relevés et leur donner une autre dimension.**

**Oui, en ce jour, nous pouvons tous être fiers de ce qui a été réalisé tout au long de ces dernières années. Nous pouvons vraiment affirmer, avec de tels résultats, que le participatif n'est pas un vain mot au CGF.**

**En route maintenant pour atteindre le chiffre des**

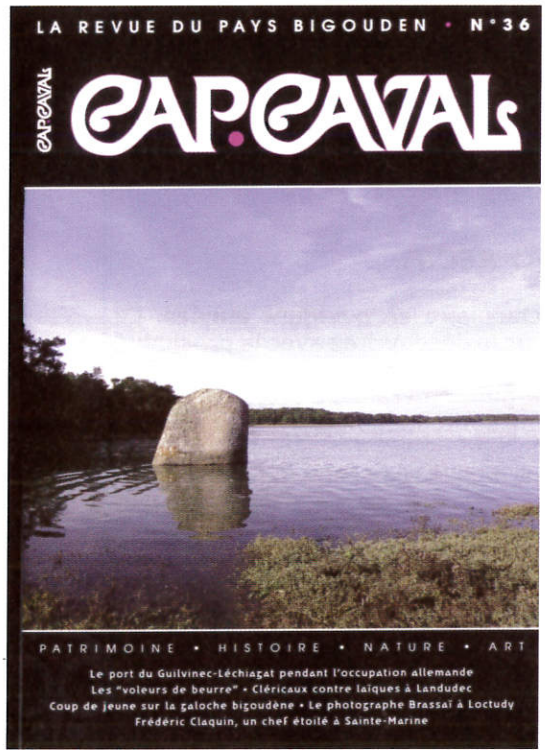
**10 000 000.**

**C'est notre prochain objectif pour *RECIF*.**

***Jean François PELLAN***

# L'actualité des libraires

***Cap Caval*, n° 36 de juillet 2016**
**La revue du pays bigouden.**
ISBN : 9770767702202

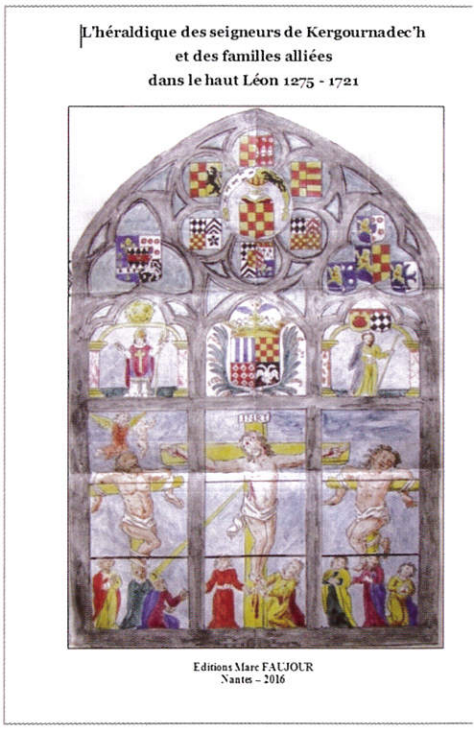



Cette revue de qualité ne paraît que deux fois dans l'année et on ne peut que regretter qu'elle ne soit pas trimestrielle, tant les articles qui sont proposés sont intéressants et de qualité.

Pierre Jean Berrou signe un important article consacré au port du Guilvinec-Léchiagat pendant l'occupation allemande. Durant celle-ci, l'activité portuaire ne pouvait que subir une baisse notable de régime. Les expéditions des magasins de marée et les productions des usines de conserve tournèrent au ralenti. Le peu de carburant ne permettait aux chalutiers de ne sortir que trois ou quatre fois par mois....ce qui favorisa la reconstitution en mer des stocks de poissons. Inutile de dire que les bateaux qui obtenaient le droit de pêcher étaient particulièrement contrôlés. Cette surveillance et l'interdiction de sortir la nuit visaient surtout à rendre impossible un échange avec un sous-marin anglais. Le temps passe et il est heureux que de tels témoignages voient le jour.

Pierrick Chuto nous fait revivre un passé un peu plus lointain, qui fut douloureux et opposa bien des gens, voire même des familles. Ce temps fut, en effet, celui de la séparation des Églises et de l'État qui s'est terminé avec la loi de 1905 qui nous régit toujours. Il a choisi de montrer le déchirement d'une population à travers l'exemple de Landudec. On a du mal à comprendre de nos jours cette exacerbation. La République était encore bien jeune en ce début du XX$^{e}$ siècle, et cléricaux et laïques s'opposent violemment. Tout est prétexte pour enflammer les esprits comme cette statue du Sacré-Cœur de Jésus, qui promenée dans tout Landudec est déposée dans la mairie et doit présider aux délibérations des édiles. Après une notification de l'enlever faite au maire par le préfet, cela va donner lieu à sa suspension. Mlle Hermine Conen de Saint-Luc offrira un terrain sur la hauteur du bourg et l'ancien maire participera à une souscription ouverte pour l'achat d'une statue représentant "le Sauveur si odieusement chassé". Les élections qui interviendront ces années là seront épiques. Le recteur de Landudec déclarera que ceux qui voteront pour le républicain Le Bail renieront leur baptême et il invite les républicains *tud fall* (les mauvaises gens) à ne plus mettre les pieds à l'église. Pensons à notre actualité et aux présentes discussions sur la loi de 1905...et replongeons nous un peu dans ce passé, pas si lointain, pour apprécier cette loi qui permet à tous de vivre dans la concorde quelles que soient les croyances.

***L'héraldique des seigneurs de Kergournadec'h et des familles alliées dans le haut Léon 1275 – 1721,***
**par Marc Faujour**
**ISBN 9782955460306**




Sur les traces d'un dessin de la maîtresse vitre de l'église de Cléder, l'auteur nous invite à une enquête sur les prééminences de plusieurs familles de la région. Cette recherche vous conduira aussi bien aux cathédrale de St Pol de Léon et de Quimper, qu'aux vénérables sanctuaires de l'église prioriale de Lochrist en Plounevez ou de la basilique du Folgoët, ou encore à des ruines de chapelles, des calvaires oubliés, ou des églises maintenant reconstruites.

Grâce à un document exceptionnel et aux recherches du marquis de Molac, un savant du XVII$^{e}$ siècle, il est possible de mettre en relation ces lieux, apporter des précisions sur leurs histoires, découvrir des familles oubliées. Par la symbolique, on peut suivre les affirmations de puissance, d'ancienneté et de prestige des alliances, mais aussi entrevoir les luttes de pouvoir, des tentatives d'usurpation et un changement dans les équilibres des forces avec le déclin d'une famille parallèlement à l'affirmation d'une autre.

Ce livre permet une redécouverte du patrimoine local, ainsi que celle de l'héraldique qui, bien que chargée de symboles, doit rester un art joyeux et coloré.

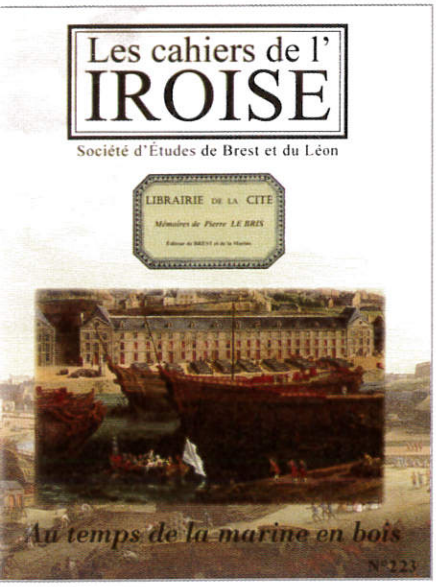
***Les Cahiers de l'Iroise*, n° 223**
**Avril à juin 2016.**

Ce numéro est sous-titré : *Au temps de la marine en bois.* Voilà un numéro qui devrait ravir les nombreux marins ou anciens marins du port du Ponant !

S'il est une expédition maritime qui a fait couler beaucoup d'encre, c'est bien celle de Jean François Galaup de la Pérouse.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016




Né à Albi, pourtant loin de la mer, il fera une belle carrière d'officier de marine qui le mènera notamment dans les eaux de l'océan Indien. Il conduira même en février 1775 une véritable opération de guerre pour défendre le comptoir de Mahé, qui pourra rester ainsi français. Il se fera remarquer par la suite comme officier de marine de qualité lors de la guerre d'Indépendance amé-ricaine. Mais c'est bien sûr pour l'expédition dans le Pacifique qu'il est connu, ayant été choisi par le roi pour la commander. C'est à Brest que les bateaux seront préparés en 1785. Pierre Bérard nous conte par le menu, les travaux d'armement, les personnes embarquées, leur logement, le contenu des cales et des magasins, les instructions de voyage et le programme prévu.

Faisant suite à cet article, Henri Chalm nous livre le testament mystique de Robert Sutton, chevalier de Clonard, qui avait été choisi justement par La Pérouse pour le seconder sur *la Boussole*. Disparu lui aussi lors de cette expédition, qui fut déclarée officiellement perdue le 14 février 1791, son testament sera ouvert peu de temps après.

Il dormait depuis deux cent trente ans dans le fonds de Me Girard, notaire à Brest et vient donc d'être redécouvert.

Si vous vous promenez à Recouvrance, vos pas vous ont peut-être conduit jusqu'au jardin des Explorateurs. Cet endroit est celui de l'ancienne batterie Filley de vingt canons qui avait été édifiée pour défendre l'entrée de la Penfeld.

Après bien des vicissitudes, un groupe de passionnés a pu le transformer en un jardin à la gloire des Explorateurs. Une vue magnifique sur la rade vous attend.

Brest a rêvé, un moment, d'être un port transatlantique, ainsi que nous l'explique Paul Meunier. Le sénateur Louis Pichon, décédé en 1916, neveu des Rousseau, de Keremma en Tréflez, a été l'animateur de ce rêve qui voulait imposer Brest comme tête de pont transatlantique. Le lobbying sera intense.

Toutefois Brest perd la bataille de la convention postale, qui est renouvelée au seul profit du Havre et de la Compagnie Générale Transatlantique. L'entrée en guerre mettra en sommeil ce projet.

Le port a cependant amorcé une nouvelle destinée avec son grand bassin, la construction de trois bassins et son quai en eau profonde. Grâce à son opiniâtreté, Brest a encore de nos jours la plus grande forme civile de radoub.

**Généalogie.**
**Tout savoir sur une grande passion généalogique**
**Hors Série n° 6 de *La Marche de l'Histoire***

Il existe de nombreux manuels de généalogie, qui peuvent paraître à certains un peu trop pointus lorsque l'on débute en généalogie.




Ce fascicule est simple, facile à aborder et donne l'essentiel à celui qui veut se lancer....ou faire le point sur ses connaissances.

Alors, autant vous donner la liste des principaux chapitres :

1. Aux origines : la généalogie, c'est quoi ?
2. Gratuité et accessible à tous : la généalogie, ça se passe comment ?
3. Imprévisible et inégal : la généalogie, c'est quand ?
4. Nos ancêtres, les Gaulois : la généalogie, ce n'est pas l'histoire de France.
5. Disettes, épidémies et mortalité infantile : la généalogie ou la découverte des réalités d'autrefois
6. Les bonnes démarches font les bons chercheurs.... la généalogie c'est simple...si l'on s'y prend bien
7. Ascendante ou descendante : la généalogie, c'est quand on veut et comme on peut.
8. But et plan d'attaque : la généalogie, c'est déjà de la recherche.
9. Surnager dans la mer des archives : la généalogie, c'est de plus en plus de travail à domicile.
10. La numérisation, planche de salut : la généalogie, c'est plus rapide par Internet.
11. De l'incontournable à l'aléatoire : la généalogie, ce n'est pas que l'état civil.
12. Les restes d'une société structurée et surveillée : la généalogie, c'est profiter des ressources de l'Ancien régime.
13. De l'acte de naissance à l'inventaire après décès : la généalogie, c'est avant tout des actes.
14. Savoir lire et savoir déchiffrer : la généalogie, c'est parfois difficile.
15. Se méfier des sources : la généalogie n'est pas une science exacte.
16. Des milliers de généalogistes : la généalogie, une science partagée.
17. Organisation, modes d'emploi et astuces : la généalogie, c'est avant tout des noms, des dates et des lieux.
18. De la difficulté d'être différent : la généalogie, c'est plus compliqué pour les Protestants.
19. De la difficulté d'être différent : la généalogie, c'est plus compliqué pour les Juifs.
20. De la difficulté d'être différent : la généalogie, c'est plus compliqué quand on est d'ailleurs.
21. De l'avantage d'être différent : la généalogie, c'est plus facile quand on est noble...
22. Arbres et cousinades : la généalogie, ce n'est pas que des fiches.

Et j'ajouterai, quand on est Finistérien, la généalogie c'est d'être adhérent au CGF ! ■



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Actualités des Archives

## Archives départementales du Finistère :
### Une exposition itinérante sur la guerre de 1914-1918

Cette année encore, l'exposition itinérante 14-18 proposée par les Archives départementales a connu un franc succès.

Au total, depuis son inauguration en septembre 2014, l'exposition a accueilli 6 717 visiteurs, dont 5 091 scolaires, dans 24 établissements, collèges ou médiathèques, répartis sur l'ensemble du Finistère.

Vous pourrez accéder aux panneaux en allant sur le site à l'adresse suivante :
http://www.archives-finistere.fr/blog/exposition-itinérante-1914-1918

## Archives départementales du Finistère :
### Douze nouveaux titres de presse ancienne sont en ligne




## Archives municipales de Quimper :
### Exposition de correspondances de jeunes Poilus quimpérois

À l'occasion du centenaire de la bataille de Verdun, l'hôtel de ville de Quimper consacre une exposition aux correspondances de jeunes Poilus quimpérois.

L'exposition retrace l'histoire de la grande guerre à travers les yeux de Poilus, à partir des extraits de leurs lettres. Ces lettres font partie d'un ensemble de quatre cents reçues par le directeur de l'orphelinat horticole de Kerbenez, provenant de vingt-sept anciens élèves, appelés au front.

En plus des lettres, l'hôtel de ville expose également des objets issus de donations, dont deux uniformes français d'époque, en parfait état, l'un ayant appartenu à un fantassin, l'autre à un médecin.

## Mémoire des Hommes
### Matricules napoléoniens 1802-1815

Les sous-séries GR 20 YC et GR 21 YC ont été numérisées.

Elles recensent les sous-officiers et la troupe de la garde impériale et de l'infanterie de ligne pour la période 1802-1815, ainsi que les officiers pour certaines unités de la garde.

Elles contiennent 1 191 registres (soit 38 % des registres consacrés aux troupes napoléoniennes) et forment deux ensembles cohérents :

- sous-série GR 20 YC : registres des gardes consulaire, impériale, et royale, dont les composantes sont classées suivant l'ordre des armes (infanterie, cavalerie, artillerie, génie, train des équipages, ouvriers d'administration, et gendarmes d'ordonnance) ;
- sous-série GR 21 YC : registres des régiments d'infanterie de ligne, classés dans l'ordre numérique du 1er au 156e régiment.

Ces sous-séries sont accessibles sur le site *Mémoire des Hommes* :
http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/

Une opération collaborative de ces séries est en cours d'indexation.

Nous avons recherché les Finistériens qui ont été indexés.

Sans que ce soit une critique de notre part, force est de constater que les indexeurs qui ne sont pas au courant des noms bretons font des transcriptions pour le moins surprenantes. Un Goffe qui devient Gosse sera donc difficilement trouvable !

Nous avons constaté aussi des erreurs grossières de lecture de dates.

Toute indexation suppose des vérifications poussées. Là sont les limites de l'indexation collaborative.

Nous en savons quelque chose au CGF, où nous passons au crible tous les relevés qui nous parviennent.

Malgré cela, il peut toujours en passer à travers les mailles du filet. ■



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Les inhumations à Plouvien (Léon) aux XVII^e et XVIII^e siècles (1^e partie) : Le cas de la chapelle et du cimetière Saint-Jaoua (1607-1752)

*par Ronan ABIVEN, CGF n° 208*



*La chapelle Saint-Jaoua (façade orientale)*

L'ancienne paroisse de Plouvien, dans le bas Léon, possédait au moins cinq édifices où des inhumations avaient lieu sous l'Ancien Régime : l'église paroissiale Saint-Pierre, la chapelle Saint-Jaoua, celle de Saint-Jean-Balaznant, dépendant de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, la chapelle de Tariec, en ruine au début du XIX^e siècle, maintenant disparue, dans laquelle se trouvait le gisant du chanoine Richard aujourd'hui conservé en l'église paroissiale[1] et la chapelle du manoir de Kergaraoc.

De ces cinq édifices d'origine, seules les chapelles Saint-Jaoua et de Saint-Jean-Balaznant subsistent.

L'église Saint-Pierre, datant du XVII^e siècle, vétuste, fut reconstruite entre 1855 et 1858 d'après les plans de Joseph Bigot, architecte départemental du Finistère.

Les registres paroissiaux contiennent une série continue d'actes d'inhumations qui indiquent précisément l'emplacement des tombes dans les espaces consacrés.

Pour Saint-Jaoua et la période qui nous intéresse, cinq cent une sépultures ont été relevées, dont soixante-dix dans le cimetière et quatre cent trente et une dans la chapelle pendant la période étudiée, avec cent soixante-six tombes dont la localisation est plus ou moins précisée à l'intérieur de l'édifice.

Grâce à ce corpus continu de sépultures, sans lacune et très détaillé, il est possible de mener une analyse poussée des motivations qui ont poussé les paroissiens de Plouvien à choisir la chapelle Saint-Jaoua comme lieu de sépulture.



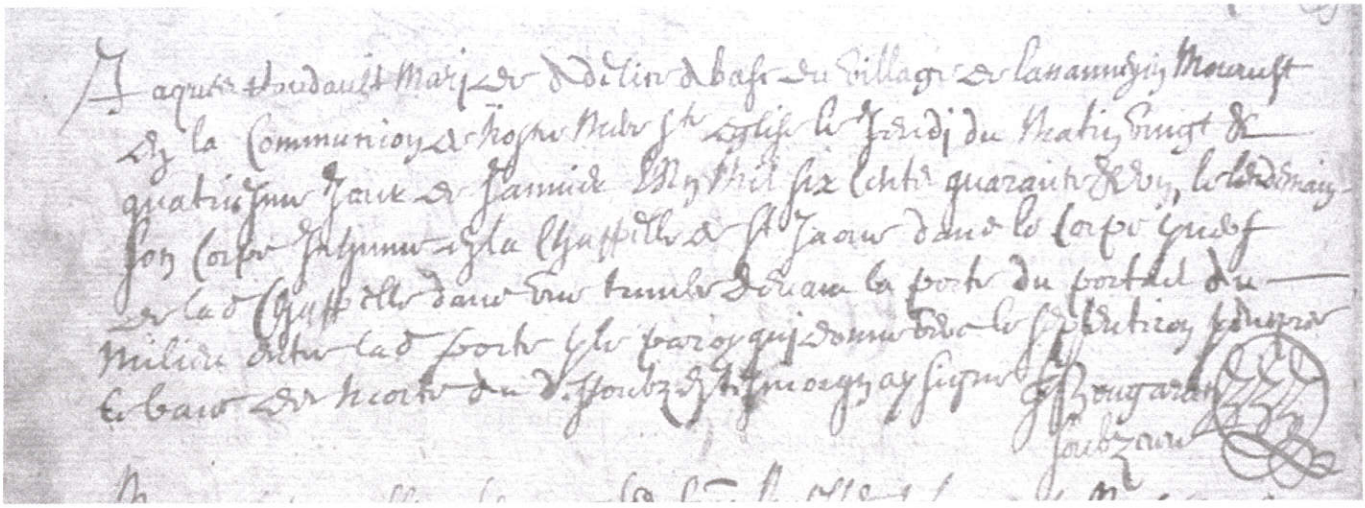

*Carte de Cassini, XVIII^e siècle*

1 Cette chapelle avait été fondée en 1518 par Jacques de Rohan. Elle a disparu au courant du XIX^e siècle.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

*Exemple d'un acte de sépulture[2] :*
*inhumation le 24 janvier 1641 de Jacques Roudault, du village de Lannaneyen.*



Lignes 5-7 "[...] *dans une tombe devant la porte du portail au milieu entre lad*[ite] *porte* [et] *la paroy qui donne vers le septentrion et aupres le banc des morts au dessoubz* [...]"

## Inhumer dans un espace consacré

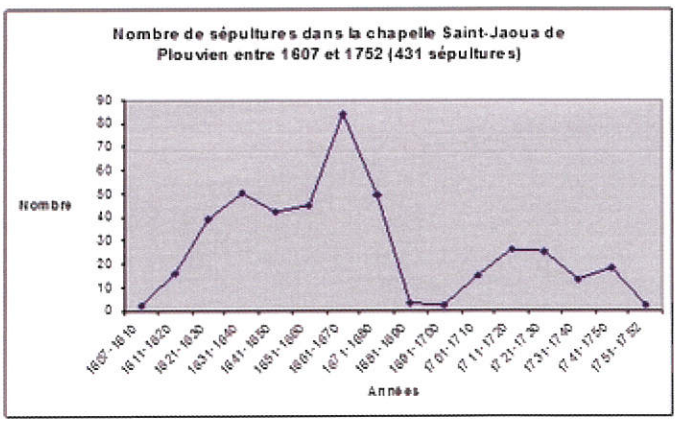
Inhumer les morts n'est pas un acte anodin et la recherche d'une terre consacrée, comme une église, une chapelle, un couvent ou un cimetière, est la préoccupation majeure des proches du défunt. Très tôt s'est posée la question du lieu d'inhumation car il n'existe pas d'impératif enjoignant les prêtres à autoriser les enterrements dans les édifices religieux[3].

Le paroissien léonard, à l'instar d'autres évêchés bas bretons, favorise la sépulture dans les églises et chapelles. Cependant cette pratique est postérieure, selon F. Lebrun, aux premiers temps du christianisme. Seuls les martyrs pouvaient y être enterrés, mais au IXe siècle la législation s'adoucit, permettant ainsi aux clercs et aux pieux laïcs d'y élire leur ultime demeure[4]. Avoir une tombe nécessitait de détenir une concession renouvelable qui, au fil du temps, est devenue héréditaire. Cette pratique s'est élargie d'abord aux familles aisées, puis à l'ensemble des communiants de la paroisse. Il fallait payer un droit, celui de neupmes ou de mortuage[5].

## Inhumer dans la chapelle Saint-Jaoua : un choix ou un droit ?

Enterrer ses morts à Saint-Jaoua indique un lien très étroit d'une partie des paroissiens avec cet espace sacré, et la longue période pendant laquelle la chapelle a reçu des corps nous éclaire sur les résistances des croyants devant une législation provinciale puis royale de plus en plus contraignante.

Pendant la période observée, le rythme et l'importance numérique des inhumations montrent une évolution des mentalités et vient corroborer la législation provinciale qui apparaît dès la fin du XVIIe siècle et qui concerne les enterrements dans les églises, couvents et chapelles. Ainsi, près de 72 % des inhumés le sont entre 1620 et 1679 et cela exprime ainsi une tolérance plus grande à l'égard de la population non noble et non cléricale. La décennie 1640-1649 n'est pas très caractéristique, car le nombre montre un sous enregistrement du fait de la peste qui a sévi entre 1642 et 1643 et seules trois personnes y ont été enterrées. Pour les années suivantes, la tradition et surtout la volonté d'assurer son salut sont à l'origine du niveau élevé des personnes inhumées dans l'édifice.




*Rythme des inhumations à Saint-Jaoua*

Cet état de fait précède de peu le premier arrêt du parlement de Bretagne, en date du 19 août 1689, qui enjoint de n'accepter dans l'édifice consacré que les seuls possesseurs d'enfeux[6] ainsi que les clercs. En effet, dès les années 1680, la chute est importante mais semble s'expliquer moins par le début d'une législation plus sévère que par la qualité de l'enregistrement des actes, qui se limite très souvent au nom et prénom de la personne décédée ainsi qu'à son lieu de résidence, et oublie ainsi d'y citer l'emplacement des tombes.

Un nouvel arrêt du parlement de Bretagne en date du 16 août 1719 *"fit defenses à tous Recteurs & Curés des Paroisses de la Province, tant en ville qu'à la campagne, à tous supérieurs*

2 ADF BMS Plouvien S1641.
3 Alain Croix, *La Bretagne...*, tome II, p. 1001.
4 F. Lebrun, *Les hommes et la mort ...*, p. 348.
5 Cf l'article de Anne-Françoise Grall-Peres "Plouguin au XVIIe siècle" dans *LE LIEN*, n° 104, décembre 2007, pp. 40-41.
6 Enfeu : niche dans un mur, destinée à recevoir un sarcophage ; caveau funéraire, consistant en une niche pratiquée dans une chapelle et préparée pour recevoir des tombes.


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

*de communautés & Maisons Religieuses, à tous Chapelains & autres personnes, de faire aucuns enterremens dans leurs Eglises & Chapelles, si ce n'est de ceux qui y avoient droit, & leur enfe".*

Un rappel a lieu le 2 octobre 1741 où le législateur remontre[7] "[...] *dans plusieurs endroits de la Province, & surtout de la Basse-Bretagne, les Paysans surtout, s'opiniâtrent à y faire inhumer, & rassemblent souvent plusieurs corps dans la même fosse, ce qui ne sert qu'à répandre de plus en plus la contagion dans ces cantons affligés de la Dysenterie* [...] *ce qui est un abus et un scandale qu'il est à propos d'arrêter".*

Le dernier enterrement en la chapelle est célébré le 8 février 1752 et concerne un homme âgé de quatre-vingt cinq ans résidant au bourg de Saint-Jaoua même.

Un dernier arrêt du parlement de Bretagne en date de 1754 fait défense d'inhumer dans les églises sous peine de 10 livres d'amende. On verra, dans un prochain article, que ce rappel à la loi n'a pas été respecté pour l'église paroissiale de Plouvien et que des désaccords persistent entre le clergé et les paroissiens concernant l'élection de la tombe dans l'église et que le recul est lié essentiellement à la pression institutionnelle[8].

## Le lieu de résidence des inhumés

La paroisse de Plouvien dispose de plusieurs lieux où l'on peut se faire enterrer, mais seuls deux concentrent la grande majorité des cas relevés.

On pourrait logiquement penser qu'il existe un partage se caractérisant par une répartition entre les écarts polarisés par l'église Saint-Pierre et ceux par la chapelle Saint-Jaoua. Or, au regard de la carte ci-contre, cette logique n'est pas tout à fait respectée.

En effet, on peut résider à Kerheut près de Kernilis ou à Kérilien près de Tréglonou et préférer élire sa dernière demeure à Saint-Jaoua. Ces cas périphériques représentent près de 50 % des inhumés.

Cependant, l'autre moitié se concentre à moins de 1,5 km de la chapelle. Il semblerait donc que la proximité joue aussi un rôle important et ce pour les écarts de Keruzoc et du Minihy mais que d'autres explications peuvent être avancées.

D'abord, l'axe de circulation secondaire, reliant Kerventenant au bourg de Saint-Jaoua sans passer par le bourg, peut en partie nous aider à comprendre le choix du lieu de sépulture.

Ensuite, les pratiques religieuses ancestrales, renforcées par une spiritualité associée à un saint local comme Jaoua lors de son pardon, expliquent le choix de la chapelle.

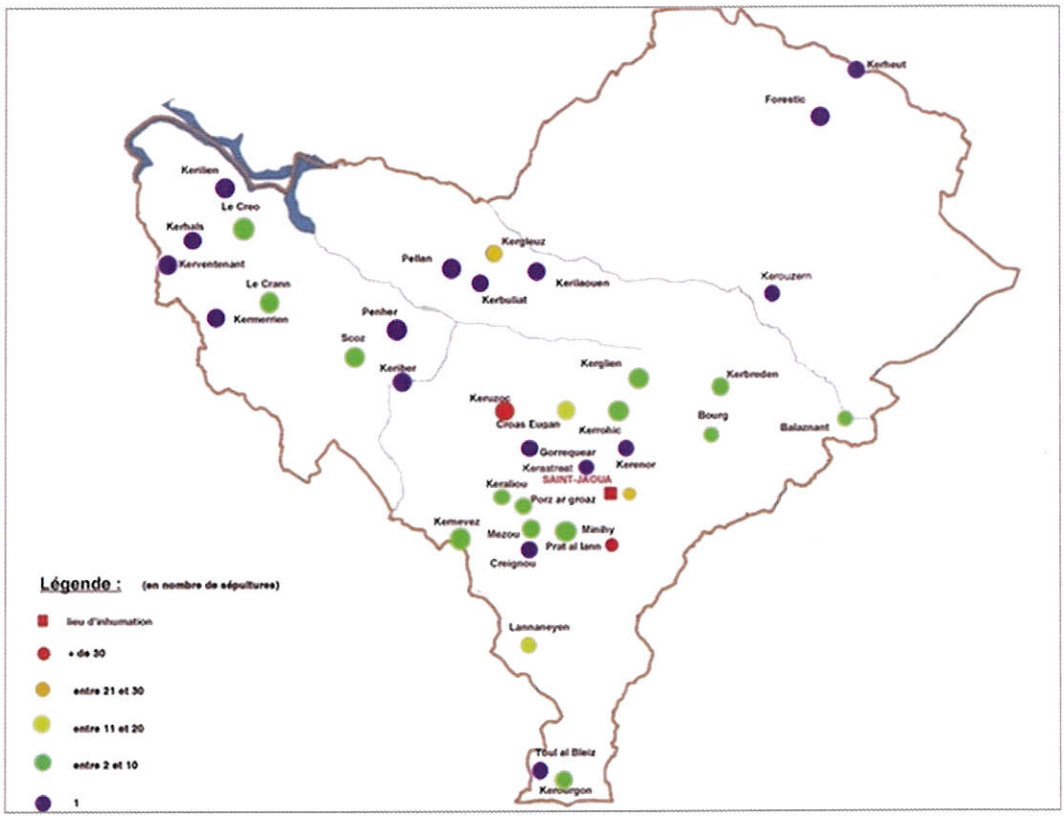
Enfin, il est assez fréquent que la domesticité travaillant pour les nobles de la paroisse (Kerrohic, Kernevez, Mezou) soit autorisée, pour services rendus, à détenir une tombe dans le caveau seigneurial.

## L'origine sociale des individus choisissant la chapelle pour dernière demeure

Saint-Jaoua reçoit des sépultures dès le Moyen Âge et ceci concerne d'abord les clercs, comme le tombeau du saint l'atteste par son monument funéraire datant de la reconstruction de la chapelle au cours des XV$^{e}$ et XVI$^{e}$ siècles.

Des chapelains, qui desservent les différents autels de l'édifice, y font aussi élection de leur ultime résidence, comme Guillaume Saliou, chapelain de Saint-Laurent, inhumé le 16 mai 1637.

Les nobles sont, quant à eux, très présents dans l'édifice, tels les Bergoët de Keraliou, qui ont joué un rôle central en finançant la reconstruction de la chapelle et y ont installé un enfeu, encore visible dans la chapelle latérale Saint-Laurent ou




---

[7] Remontre : fait remontrance.

[8] Jean-Luc Quentel, *Moulins, soutanes et guillotine* ... p. 53, relate un incident survenu à Plabennec lors d'une inhumation le 17.11.1755 : *"Gabriel Quidelleur de Lomaria psse de Plabennec age de soixante et sept ans mourut le dix sept novembre mil sept cent cinquante cinq et fut le lendemain solennement inhumé dans la chapelle dudit Lomaria enclaves dudit Plabennec nonobstant les representations du sieur Recteur au sujet des arrets de la Cour le dix neuf desdits mois et an en consequence de la permission des juges de Landerneau du dixhuictieme dudit mois signé Jacolot greffier* [...].". Le clergé de Plabennec semble démuni face aux paroissiens désireux de perpétuer cette tradition.

*A. J Lemaitre ; Espace sacré et territoire vital au XVIIIe siècle : la régulation des lieux d'inhumation en Bretagne, p. 253, "au cours de cette période* [1720-1753], *la prohibition est maintenue, mais devant l'hostilité rencontrée il paraît inutile ou plutôt dangereux de l'appliquer à tout prix, en raison des turbulences rencontrées".*



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016





*Ci-dessus :*
*Sablière aux armes de la famille Bergoët de Keraliou, située au croisillon nord de la chapelle Saint-Laurent (face occidentale)*

*A droite :*
*Enfeu de la famille Bergoët de Keraliou dans le croisillon nord*

de Keraliou, auprès duquel étaient enterrés les membres de la famille. On peut encore admirer, sur une sablière perpendiculaire à l'enfeu, leurs armes avec de beaux restes de polychromie[9].

D'autres familles nobles y avaient aussi leurs tombes, comme une branche cadette des de Penfentenyo, seigneurs de la Villeneuve, et les Jouhan, seigneurs de Kerrohic, ainsi que les Simon.

## Le statut juridique des tombes et leur type

Le statut attribué aux tombes est de trois sortes[10] : soit de fondation, soit de concession, ou soit autorisé par l'Église sans contrepartie.

La tombe de fondation est attribuée aux individus ayant fondé un lieu de culte en lui attribuant des revenus nécessaires à son entretien.

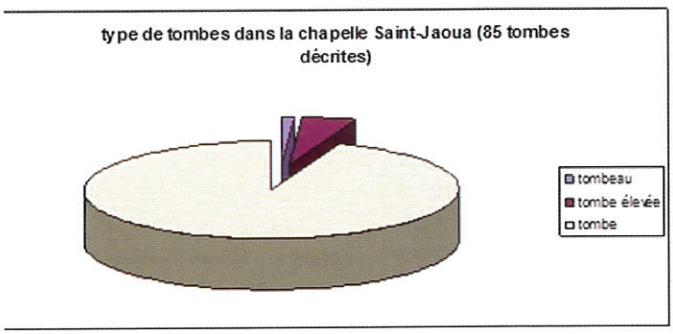
La tombe de concession est octroyée par le clergé à des individus donateurs afin d'édifier une église. Les bénéficiaires reçoivent en contrepartie le droit d'établir leur sépulture dans une chapelle latérale. C'est sans doute le cas de la famille de Bergoët de Keraliou, dont les armes sont plusieurs fois représentées dans le croisillon nord.

Lorsque la localisation des tombes est précisée, quatre-vingt-cinq actes font référence à différents types de tombes. Le rédacteur de l'acte de sépulture utilise trois dénominations : la tombe, mot générique désignant un espace funéraire dans l'église et qui doit recouvrir une grande variété de types de tombes, le tombeau qui est sans doute un caveau, voire un monument funéraire visible, du type plaque tombale comme celle qui existe encore dans la nef, et la tombe "eslevées" qui est de type tombeau-coffre surmontant la tombe du défunt ou plaquée le long du mur de l'église. Elle ne semble pas correspondre à celles de Saint-Jaoua ou du chanoine Richard, car il en resterait sans doute soit des descriptions soit des débris. Ce dernier type concerne uniquement des familles nobles de la paroisse de Plouvien[11]. Elles sont concentrées auprès du chœur.

## La localisation des tombes dans la chapelle

Si l'on désire être inhumé dans l'église, il est nécessaire de payer un droit qui peut être fonction des biens meubles du défunt. Anne-Françoise Grall-Pérès le montre bien pour Plouguin, où ce droit, au départ élevé car représentant 1/9e des biens du défunt, puis ramené au 1/27e au XVIIe siècle, a donc permis aux roturiers d'être ensevelis en nombre dans les édifices. Ce phénomène est d'ailleurs spécifique à la basse Bretagne, car la haute Bretagne pratique une tarification plus élevée. Pour Plouvien, aucune indication n'a été relevée concernant ce droit, mais la proximité des deux anciennes paroisses nous permet de penser qu'il en était de même. Alain Croix parle de droit d'inhumation, qui avait avant tout pour but de financer ou d'entretenir le pavage des édifices religieux. Actuellement, la chapelle Saint-Jaoua ne possède plus de pavage, mais des indications d'emplacement de tombes nous poussent à penser qu'elle était pavée en partie dans le haut de la nef et dans le transept[12]. Les frais correspondaient aussi au don destiné au clergé ainsi qu'aux dépenses inhérentes aux funérailles.

Cette tarification n'était pas la même selon qu'on était âgé ou non : la redevance était moitié moindre pour les enfants que pour les adultes, alors que celle pour les étrangers à la paroisse était du double. Quant à la distribution spatiale des tombes




[9] Les Bergoët sont présents à Plouvien : à Garsjean vers 1426, à Keraliou, Kerdavid, Kermabon et Kerbuillard entre 1426 et 1534, ainsi qu'à Keraudern dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Les armes de la famille sont : *"d'argent au chevron de sable accompagné de trois coquilles de même"*, à l'exception de l'Armorial Général de Henri Jougla de Morenas qui leur attribue un blason *"d'argent au chevron de sable accompagné de trois coquilles de gueules"*. Cette description est confirmée par les écussons sculptés sur les sablières polychromes de la chapelle Saint-Jaoua, où les coquilles portent des restes de peinture rouge. Lors de la Réformation de 1448, un Hervé Bergoët de Plouyen (Plouvien) est cité (ADLA B12874).

[10] R. Bertrand, *Le statut des morts dans les lieux de cultes catholiques à l'époque moderne* in Rives nord-méditerranéennes, 6, 2000, p. 9.

[11] Le 22 janvier 1646, demoiselle Anne Symon, du manoir de Kerventenant, est enterrée *"dans la chapelle de Saint Jaoue dans une tombe eslevee au coste du midy devant l'image Saint Etienne"* ; le 1 novembre 1657, demoiselle Françoise Coatanlem est inhumée *"dans une tombe eslevee dans la chapelle de Saint-Laurent du costé de l'évangile au grand autel"* ; le 25 mars 1670, Françoise Jouhan, épouse d'écuyer Hervé Keroullan, se fait inhumer dans *"une tombe élevée du costé de l'Évangile du grand autel en l'église de Saint-Jaoua"* ; le 19 novembre 1671, demoiselle Louise Denis, dame de Kerrohic, est inhumée *"dans l'église de Saint-Jaoua dans une tombe eleve ou les ancestres de Monsieur Kerrohic son mari ont esté ensevely"* .

[12] En juillet 1653, on enterre Charles Normant *"inhumé en l'eglise de Saint-Jaoua* [dans] *la terre beniste la ou il ny a de pierre"* et le 19 avril 1662, Marguerite Nuz *"inhumée dans l'eglise de Monsieur Saint-Jaoue au bas proche des tombes pierales"*.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

la chapelle, la règle était la suivante : plus on se rapprochait du chœur et plus les tarifs étaient élevés, limitant ainsi la proximité du grand autel aux seuls membres du clergé et de la noblesse. Cependant, on s'aperçoit que le chœur n'est pas l'apanage des clercs qui y sont normalement accueillis prioritairement et gratuitement. On n'en relève aucun pendant la période étudiée, alors que les nobles, probablement issus de familles fondatrices de chapelles adjacentes au chœur, représentent 14 % des inhumés. Il apparaît clairement que les roturiers sont surreprésentés. Faut-il y voir ici l'éloignement du centre paroissial et ainsi un contrôle moins strict des clercs sur le choix de la sépulture, ou alors un désintérêt ainsi qu'un mouvement de déplacement des nobles vers les centres urbains, délaissant ainsi leur manoir et le droit d'inhumer dans la chapelle qui y est associé ?[13]

*L'appartenance sociale des inhumés à Saint-Jaoua (431 sépultures)*

| Ordres de la société | Nombre d'inhumés | Répartition (%) |
|---|---|---|
| Clergé | 8 | 2 |
| Noblesse | 15 | 4 |
| Tiers-Etat | 408 | 94 |
| Total | 431 | 100 |

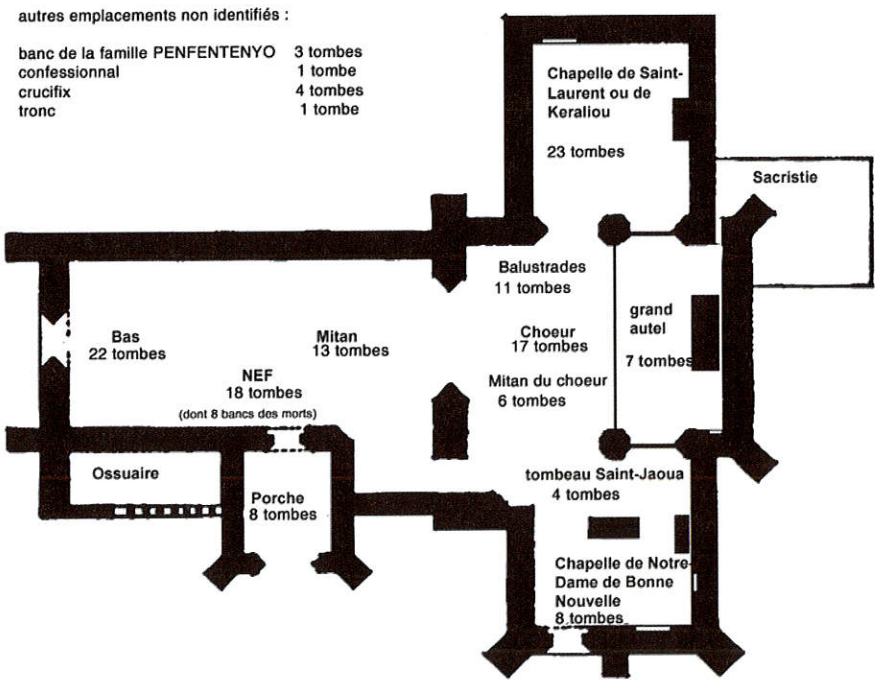
| Lieux d'inhumation dans la chapelle Saint-Jaoua | Clergé | Noblesse | Tiers état |
|---|---|---|---|
| A- chapelles (48) | | | |
| dont : | | | |
| A1- chapelle Saint-Etienne (4) | 1 | | 3 |
| A2- chapelle Saint-Laurent (23) | | | 19 |
| A3- chapelle Saint-Yves (13) | | | 13 |
| A4- chapelle Notre-Dame de Bonne Nouvelle (8) | | | 8 |
| B- Nef (52) | | | |
| dont : | | | |
| B1- nef (7) | | | 7 |
| B2- bas de la nef (19) | | | 22 |
| B3- milieu de la nef (13) | | | 13 |
| B4- banc des morts (8)[14] | | | 8 |
| B5- autres emplacements (3) | | | 3 |
| C- Chœur (42) | | | |
| dont : | | | |
| C1- grand autel (7) | | 1 | 6 |
| C2- chœur (17) | | | 17 |
| C3- milieu (6) | | | 6 |
| C4- balustrades (11) | | | 11 |
| C5- autres emplacements (1) | | | 1 |
| D- Porche et portique (8) | | | |
| dont : | | | |
| D1- Porche (3) | | | 3 |
| D2- Portique (5) | | | 5 |
| E- Tombeau de Saint-Jaoua (4) | | 1 | 3 |
| F- Autres emplacements (9) | | 2 | 7 |
| G- Aucune indication d'emplacement de sépulture (264) | 7 | 7 | 250 |

## Pourquoi enterrer ses morts à Saint-Jaoua ?

L'usage d'une tombe familiale se répand au début du XVI[e] siècle d'abord parmi les privilégiés qui font graver une tombe puis se diffuse à partir du XVII[e] siècle dans l'ensemble de la population[15]. On serait ainsi passé de la prière pour les morts à celle pour ses morts. Les critères de choix du lieu ne relèvent donc pas uniquement de la spiritualité.

Plusieurs raisons peuvent amener les personnes à élire leur dernier domicile en la chapelle Saint-Jaoua. D'abord, la raison financière associée au statut social, car on recherche la reconnaissance de la communauté par le biais des prières lors des services divins. Ensuite, il existe différentes conceptions de la famille qui est souvent considérée comme élargie car des fermiers peuvent être inhumés dans des caveaux appartenant à des familles nobles. Puis la chapelle étant un sanctuaire associé à un pardon et la dévotion à Saint-Jaoua poussent les fidèles portant le prénom du saint, ou ayant entretenu un rapport particulier avec le lieu, d'y choisir leur dernière demeure. Il y a sans doute aussi une raison pratique, car l'église paroissiale Saint-Pierre, construite elle aussi au XV[e] siècle, est relativement petite par rapport à la population totale de la paroisse, et Saint-Jaoua permet ainsi d'en

*Les emplacements des tombes dans la chapelle Saint-Jaoua (167 inhumations)*




13 On trouve pour le XVIII[e] siècle des roturiers qui se font inhumer dans l'église paroissiale Saint-Pierre dans les chapelles fondées par les propriétaires des manoirs mis en location comme celui de Villeneuve, de Kergaraoc ou de Kerrohic.

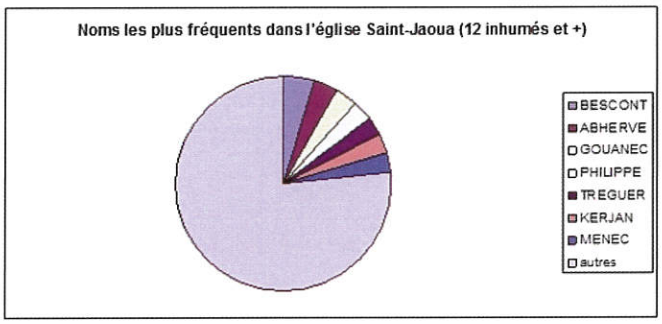
14 Le banc des morts serait, selon le Thésaurus de l'architecture, ed. CNMHS, Paris, 2000, une *"grande pierre rectangulaire, parfois appelée banc des morts, placée devant l'entrée d'une église, sur laquelle on posait le cercueil avant la mise en terre"*. Pour Saint-Jaoua, elle se trouve dans la chapelle près du portail d'entrée le long du mur sud.

15 Alain Croix et Fañch Roudaut, *Les Bretons, la mort et Dieu*, Paris, 1984, p. 33.

recevoir un plus grand nombre. Enfin, par convention sociale, en prenant exemple sur les autres familles, on privilégie souvent le couple au détriment de la famille au sens large.

Si l'on retient les familles porteuses du même patronyme ayant inhumé au moins douze représentants et plus dans la chapelle, cela représente près du quart des sépultures. Des familles comme les Bescont (20 représentants), les Abhervé (16) et les Gouanec (14) dominent largement. Leur lieu de résidence varie et ne se trouve pas à proximité de la chapelle. Ainsi chez les Bescont, trois défunts résident au Crann, écart éloigné de plusieurs kilomètres du sanctuaire.

*Les principaux anthroponymes inhumés à Saint-Jaoua (431 sépultures)*




Aussi, en prenant l'exemple de l'anthroponyme Bescont, il est possible de reconstituer les familles de même que le lieu de sépulture dans la chapelle :

**Exemple de la famille Bescont**
**(20 individus relevés entre 1625 et 1739)**

* 4 ressortissants du village du Minihy issus de la même famille de notaires sur 4 générations, entre 1677 et 1739

* 3 ressortissants du Crann, dont deux frères inhumés devant l'autel Saint-Yves en 1661 et 1671

* 2 ressortissants de Gorrequear, dont un inhumé devant le crucifix en 1671

* 2 ressortissantes de Lannaneyen issues de la même famille que celle demeurant au Crann dont une inhumée devant le crucifix en 1665

Les 9 autres, fautes d'indication de lieu de décès et/ou de lien familial, ne peuvent être reliés avec certitude aux précédents.

Cependant, il est fréquent que les époux ne soient pas inhumés dans une même tombe ; un des conjoints est inhumé à Saint-Jaoua et l'autre dans l'église paroissiale.

Alain Croix a montré aussi que la tombe n'était pas occupée très longtemps par la même famille[16]. Ainsi, dans la chapelle Saint-Laurent, où se concentrent de nombreuses tombes (23 au total), on retrouve peu de patronymes identiques. Il est vrai qu'elle reçoit aussi bien des nobles que leur domesticité. La famille noble des Jouhan y enterre toutefois plusieurs de ses membres[17].

## La fin des inhumations dans la chapelle

Après 1752, les inhumations disparaîtront définitivement à Saint-Jaoua.

Faut-il y voir, en dehors de la législation répétée et continue entre la fin du XVII$^{e}$ et la première moitié du XVIII$^{e}$ siècle, un travail de fond modifiant le rapport des croyants à la mort, ainsi que la représentation que se font les fidèles de l'espace sacré[18] ?

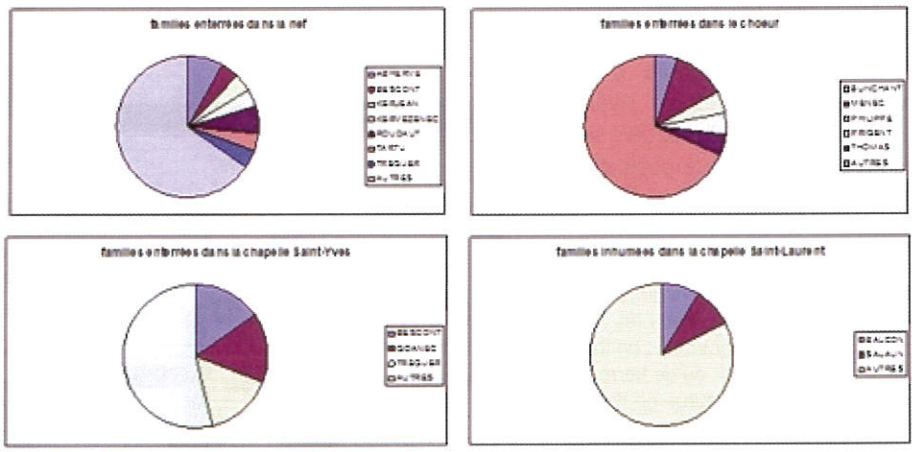
Entre 1696 et 1721, Plouvien a connu un recteur formé à Paris et diplômé de la Sorbonne. Il a sans doute été un des acteurs de la mise au pas des paroissiens et de la diffusion de nouvelles formes d'accompagnement du défunt au travers des messes et prières, autant de gestes permettant d'entretenir la mémoire du défunt même si celui-ci se trouve déplacé dans le cimetière.

Cependant, il lui arrive de donner la permission d'inhumer à Saint-Jaoua en prenant bien la précaution de noter l'expression *"par permission de Monsieur le recteur de Plouyen".*

## Inhumer dans le cimetière de la chapelle Saint-Jaoua : écarter les contagieux de la communauté des rescapés

Malgré l'importance de la chapelle Saint-Jaoua comme lieu privilégié pour les inhumations, le cimetière entourant l'édifice religieux reçoit toujours des corps, même si le cimetière paroissial autour de l'église Saint-Pierre concentre la très grande majorité des sépultures.

*Emplacements et familles*




16 A. Croix, op. cit., p. 1026

17 Françoise Coatanlem, dame douairière de Kerrohic, épouse de Jean Jouhan en 1657, Louise Denis, dame de Kerrohic, épouse de Jean Jouhan en 1671.

18 A. J. Lemaitre, *Espace sacré et territoire vital au XVIII$^{e}$ siècle : la régulation des lieux d'inhumation en Bretagne*, p. 251.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

Lors de l'épidémie de peste à Plouguin entre 1640 et 1643, les défunts étaient systématiquement enterrés au cimetière paroissial afin d'isoler les corps contagieux des fidèles venus prier à l'église[19].

Pour Plouvien, l'épidémie, qui commence dès le 14 juillet 1642 pour se terminer le 26 novembre de l'année suivante, provoque plus de soixante-sept décès, et les pestiférés sont tous inhumés au cimetière Saint-Jaoua et, semble-t-il, le plus éloigné du lieu d'inhumation des non-contaminés et des clercs en charge des chapellenies fondées dans la chapelle Saint-Jaoua.

Le cimetière paroissial n'en reçoit aucun, montrant ainsi la volonté d'éloigner le mal au plus loin tout en assurant une terre consacrée aux malheureux contaminés.

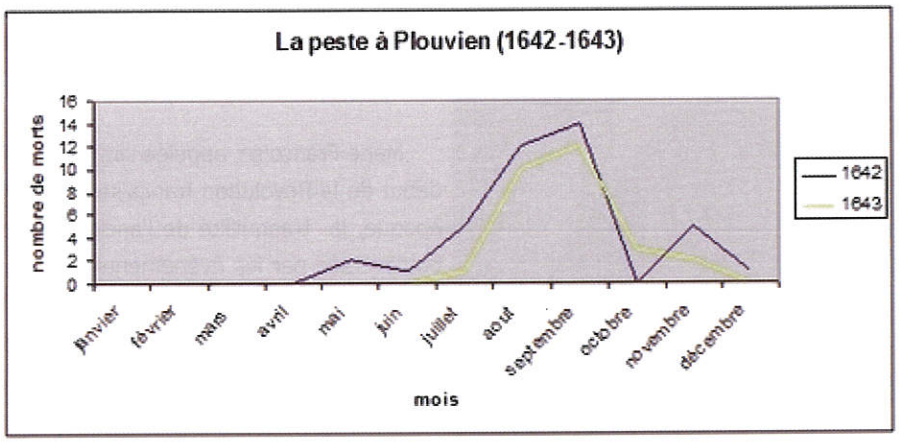
Lorsque l'on étudie l'origine géographique des décédés, 25 % (soit 17 sur 67) sont issus des villages envoyant traditionnellement des ressortissants dans la chapelle Saint-Jaoua et 15% (soit 10) issus de hameaux inhumant leurs morts dans l'église paroissiale et au cimetière du bourg. Ces chiffres ne sont qu'une approximation car le lieu de résidence n'est pas indiqué pour 60 % d'entre eux.

Les pesteux proviennent essentiellement de quatre villages : Kerhals, Kerilien, Rosgoarec et le Scoz. Ils se trouvent tous à la limite nord-ouest de la paroisse touchant Tréglonou et sur le chemin allant de Ploudalmézeau à Plouvien en passant au nord de la paroisse de Plouguin le long de l'Aber Benoît. On observe ainsi la propagation de la contagion apparue en 1639 à Brest et confirme encore l'hypothèse de diffusion par la voie maritime[20].

En dehors de cet épisode pesteux, l'espace consacré entourant la chapelle Saint-Jaoua n'est jamais cité pour y installer des tombes. Faut-il penser qu'il n'a jamais servi à cet usage ou au contraire, faute de registres plus anciens, l'habitude d'y recueillir les corps s'est perdue avec le temps, ou alors le centre paroissial s'impose avec au XVIIIe siècle une spécialisation des parcelles[21] ?

Finalement, le choix de Saint-Jaoua comme dernière demeure a été constant tout au long de la période des XVIIe et XVIIIe siècles, et seule une baisse de la dévotion à Saint-Jaoua, avec l'introduction d'un catholicisme plus conforme à la papauté, a pu tarir le nombre d'inhumés dans la chapelle. L'église paroissiale, quant à elle, recevra toujours des corps jusqu'en 1776 et cela fera l'objet d'un prochain article. ■

*Le rythme des décédés de la peste à Plouvien (1642-1643)*




***Sources :***

**ADF** Archives départementales du Finistère
**ADLA** Archives départementales de la Loire-Atlantique

***Bibliographie :***


* R. BERTRAND, "Le statut des morts dans les lieux de cultes catholiques à l'époque moderne" in *Rives nord-méditerranéennes*, 6, 2000, pp. 9-19.
* A. CROIX, *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles*, 2 volumes, Paris, 1981, tome 2, pp. 1001-1036
* A. CROIX et F. ROUDAUT, *Les Bretons, la mort et Dieu*, Paris, 1984, pp. 29-33.
* A. DESHAIES, *Dictionnaire topographique du Finistère*, Spezet, 2003, pp. 264-266.
* A.-F. GRALL-PERES, "Plouguin au XVIIe siècle", in *Le Lien*, n° 104, pp. 36-45.
* F. LEBRUN, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1975, pp 346-358.
* Abbé J.-L. LE GUEN, "Antiquité du Léon", in *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, vol. XV, 1888, p.125-168.
* A. J. LEMAITRE, "Espace sacré et territoire vital au XVIIIe siècle : la régulation des lieux d'inhumation en Bretagne", in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 90, n° 2, 1983, pp. 249-259.
* R. LE PROHON, *Vie et mort des Bretons sous Louis XIV*, Brasparts, 1984, pp. 141-145 et 169.
* M. MAUGUIN et P. F. BROUCKE, *Recherches héraldiques en Léon : Plouvien, Bourg-Blanc et Loc-Brévalaire*, 2009.
* Chanoine A. PERENNES, *Plouvien, Monographie de la paroisse*, 1942 (Réédition de 2003).
* J.-L. QUENTEL, *Moulins, soutanes et guillotine, chronique familiale en Basse-Bretagne du XVIIIe siècle*, 1989.


19 Anne-Françoise Grall-Péres, "Plouguin au XVIIe siècle" dans *LE LIEN*, n° 104, décembre 2007, p. 39.
20 A.F. Grall-Péres, "Plouguin au XVIIe siècle", p. 39.
21 On voit apparaître au XVIIIe siècle la dénomination *nouveau cimetière des Saints-Innocents* ou *cimetière des Saints-Anges* pour les enfants en bas âge au cimetière entourant l'église paroissiale Saint-Pierre.


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# 1887 : la centenaire, doyenne de l'île de Batz, n'avait pas cent ans

*par Pierre-Yves DECOSSE, CGF n° 13229*



*Carte postale ancienne, vieille femme de l'île de Batz non identifiée. Comme toutes les veuves elle porte la coiffe noire.*

Dans *La Dépêche de Brest* du jeudi 14 juillet 1887, on peut lire :

*"Il y a quelques jours est morte à l'île de Batz la nommée Marie-Françoise Goarnisson, dite Françoise Lajoie, à l'âge de 101 ans et 20 jours. Jusqu'à l'âge de 100 ans, cette femme jouissait de toutes ses facultés. Le fait est assez rare pour être signalé."*

Quel âge avait Marie Françoise Goarnisson au moment de son décès ? Avait-elle réellement 101 ans ?

Grâce à la base de données *Récif* du CGF (Centre généalogique du Finistère) nous avons pu rétablir la vérité. Au XVIII[e] siècle et au début du XIX[e], seuls les marins ont tout au long de leur vie des papiers indiquant leur date de naissance.

Pour les femmes c'est différent, leur date de naissance est surtout connue oralement par leurs aînées, tant et si bien qu'à partir d'un certain âge, la mémoire de la naissance se perd, même par la personne concernée. Il est donc courant pour les personnes de plus de quatre-vingts ans, que leur âge annoncé au décès ne corresponde pas à la réalité. Cet âge est généralement augmenté de quelques années.

En 1887, Marie Françoise Goarnisson était surnommée *Françoise La Joie*. Avait-elle un peu perdu la tête, ou était-elle connue pour sa bonne humeur ? Pourtant en quasiment un siècle elle avait vécu bien des malheurs personnels et des changements dans la vie de l'île.

Marie Françoise est née le 7 juin 1790 et baptisée le lendemain. Le jour de son décès, le 28 juin 1887, son âge était de quatre-vingt dix-sept ans, elle n'était donc pas centenaire.

Mais revenons sur sa vie !

Marie Françoise, appelée simplement Françoise, est née au début de la Révolution française à Saint-Pol-de-Léon. A cette époque, la tranquillité de l'ancienne ville épiscopale est bien bouleversée par les événements liés à la Révolution. Nombre d'établissements religieux de la ville ferment et certains ecclésiastiques se soumettent aux nouvelles lois, d'autres, les réfractaires, fuient vers l'Angleterre ou se cachent dans les campagnes.

Le 3 octobre 1811, Marie Françoise, âgée de vingt et un ans, se marie avec un îlien de vingt-sept ans, Jean Moncus, "canonnier stationnaire", et s'installe sur l'île. Jean a la chance de rester à Batz, contrairement à de nombreux îliens levés dans la marine impériale et se retrouvant bien souvent prisonniers dans les sinistres pontons anglais.

Neuf enfants vont naître de cette union :

- un enfant mort-né le 30 juillet 1812,
- Jean Marie Barnabé, seul garçon, le 11 juin 1813,
- Marie Anne le 17 novembre 1814,
- Marie Josèphe le 22 décembre 1816,
- Marie le 28 août 1818,
- Marie Françoise le 27 mai 1820,
- Marie le 8 avril 1822,
- des jumeaux mort-nés le 10 avril 1824.

La mortalité infantile frappe douloureusement Marie Françoise : le 17 février 1821 décède Marie Josèphe à l'âge de quatre ans, puis l'année suivante, le 7 février 1822, Marie,



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

âgée de trois ans. La seconde, Marie, meurt le 28 mai 1824 à l'âge de deux ans.

Les malheurs continuent : son mari, Jean Moncus, décède le 7 mars 1825, Marie Françoise devient veuve à trente-cinq ans avec trois enfants, dont un en bas âge (cinq ans). Son fils Jean a douze ans et embarque comme mousse. Elle ne se remariera jamais.

Marie Françoise est journalière, elle loue ses bras, à la journée, dans les fermes de l'île pour le travail de la terre, les récoltes ou le ramassage du goémon. Elle cultive certainement aussi quelques légumes pour nourrir ses enfants.



*Famille de l'île de Batz.*
*Cette photo illustre bien la situation des femmes de l'île au XIX^e siècle, la veuve sur la gauche ne semble pas plus âgée que les autres femmes.*

D'après les dénombrements de la population de l'île conservés aux archives départementales du Finistère :

- en 1836, Marie Françoise vit avec ses trois enfants célibataires Jean, vingt-trois ans, marin, Annette (Marie Anne) , vingt-deux ans, journalière, et Françoise, seize ans, journalière également.
- en 1851, elle vit avec sa fille Marie-Anne, son gendre François Honoré Caltaux, marin (toujours absent lors des recensements) et leurs deux petits garçons François, huit ans et Jean-Marie, cinq ans. Ils habitent une petite maison à Porz an Eog.

Ses deux filles décèdent assez jeunes, Marie Anne à quarante-cinq ans le 4 octobre 1859, et Marie Françoise à cinquante-et-un ans le 13 octobre 1871.

Marie-Françoise continue à vivre dans la même maison que son gendre François Honoré Caltaux, âgé de soixante-douze ans, au recensement de 1886.

Au cours de sa longue vie, Marie Françoise voit l'île se transformer. Sous l'Empire, beaucoup de marins îliens sont partis. Au retour de la paix c'est l'expansion du cabotage, l'île est en pleine croissance. Pendant quelques décennies beaucoup de maisons neuves sont bâties. En 1836, le phare s'allume après trois années de travaux. Commencée en 1846, la construction du môle s'achève en 1854.

Beaucoup d'îliens font de belles carrières dans la marine de commerce, certains sont capitaines au long cours ou maîtres au cabotage. Les femmes sont cultivatrices.

Puis vers 1865, c'est la crise du cabotage, les embarquements sont plus difficiles à trouver ; quelques îliens partent travailler comme mariniers sur la Seine.

Dans les années 1880, l'agriculture insulaire commence à se développer ; les exportations agricoles sont facilitées par la mise en service de la ligne de chemin de fer Roscoff-Morlaix en 1883 et par un trafic régulier de voiliers caboteurs vers la Grande-Bretagne.

Sur l'île, de nouvelles familles s'installent pour exploiter les champs et développer la culture des légumes.

Quelle vie terrible pour Marie-Françoise et que de transformations dans l'île en cent ans ! ■

**Pierre-Yves Decosse**

Histoire maritime de Bretagne Nord



*Ile de Batz, Porz an Eog vers 1905.*

*Françoise Goarnisson a dû vivre toute sa vie dans une bien modeste maison, couverte de chaume avec une porte et souvent une seule fenêtre, comme une de celles-ci.*



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

***Sources :***

*La Dépêche de Brest* http://www.ladepechedebrest.fr/

Base *Récif* du CGF (Centre Généalogique du Finistère) http://recif2.cgf.bzh/cgf.php?ctxt=0

Archives départementales du Finistère http://mnesys-portail.archives-finistere.fr/?id=recherche_recensement

## Généalogie de Marie Anne MONCUS, fille de Jean MONCUS et Marie Françoise GOARNISSON

***Génération I***

1 **MONCUS** Marie Anne ° 17/11/1814 ILE DE BATZ + 04/10/1859 ILE DE BATZ
x 13/09/1842 à BREST-Recouvrance François Honoré **CALTEAUX**

***Génération II***

2 **MONCUS** Jean ° 22/04/1783 ILE DE BATZ + 06/03/1825 ILE DE BATZ
*Canonnier sédentaire, Ile de Batz*
3 **GOARNISSON** Marie Françoise ° 07/06/1790 ST-POL-DE-LÉON x 03/10/1811 ILE DE BATZ + 28/06/1887 ST-POL-DE-LÉON

***Génération III***

4 **MONCUS** Yves Marie ° 04/03/1751 ROSCOFF + 06/02/1816 ROSCOFF
*Cultivateur*
5 **ROUALEC** Thérèse ° 27/03/1758 ILE DE BATZ x 05/02/1777 ILE DE BATZ + 09/03/1801 ILE DE BATZ
6 **GOARNISSON** Jean ° 27/02/1751 ST-POL-DE-LÉON + 23/02/1806 ST-POL-DE-LÉON
*Bourrelier*
7 **LE BOS** Marie Charlotte ° 10/12/1749 ST-POL-DE-LÉON x 24/10/1770 ST-POL-DE-LÉON + 29/01/1806 ST-POL-DE-LÉON

***Génération IV***

8 **MONCUS** Pierre ° 29/06/1724 ROSCOFF + 12/vent/10 ROSCOFF
*Cultivateur*
9 **BOTHOREL** Marie ° 20/08/1722 CLEDER x 04/09/1747 ROSCOFF + 22/07/1775 ROSCOFF
10 **ROUALEC** Jean ° 10/06/1716 ILE DE BATZ + 24/04/1780 ILE DE BATZ
11 **QUIVIGER** Anne ° 30/07/1718 ILE DE BATZ x 02/06/1757 ILE DE BATZ + 22/04/1780 ILE DE BATZ
12 **GOARNISSON** Pierre ° 01/11/1713 ST-POL-DE-LÉON + 06/01/1799 ST-POL-DE-LÉON
*Bourrelier*
13 **NAOUR** Marie Claudine ° 25/03/1728 ST-POL-DE-LÉON x 28/07/1749 ST-POL-DE-LÉON + 24/02/1790 ST-POL-DE-LÉON
14 **LE BOS** François ° 13/07/1714 ST-POL-DE-LÉON + 04/10/1781 ST-POL-DE-LÉON
15 **MASSON** Marguerite ° 23/11/1715 ST-POL-DE-LÉON x 10/10/1739 ST-POL-DE-LÉON + 03/05/1764 ST-POL-DE-LÉON

***Génération V***

16 **MONCUS** Bernard ° 10/12/1690 SANTEC + 30/08/1755 ROSCOFF
17 **CABIOCH** Françoise ° 15/03/1695 ROSCOFF x 27/01/1718 ROSCOFF + 01/08/1774 ROSCOFF
18 **BOTHOREL** Guillaume ° ../../1672 CLEDER + 25/11/1742 CLEDER
19 **le GALLOU** Anne ° ../../1672 ILE DE BATZ x 03/07/1710 ILE DE BATZ + 09/05/1760 ROSCOFF
20 **ROUALEC** Jean ° ../../1679 + 02/04/1747 ILE DE BATZ
21 **EVEN** Constance ° ../../1688 x 23/02/1713 ILE DE BATZ + 28/10/1768 ILE DE BATZ
22 **QUIVIGER** Jean ° 06/01/1679 SIBIRIL + 1720/.... ILE DE BATZ
23 **MERCIER** Catherine ° ILE DE BATZ x 13/09/1706 ILE DE BATZ + 1720/....
24 **GOARNISSON** Joseph ° 11/03/1679 ST-POL-DE-LÉON + 31/12/1748 ST-POL-DE-LÉON
25 **MINGAM** Jeanne ° ../../1686 PLOUENAN x 25/01/1706 PLOUENAN + 30/10/1740 ST-POL-DE-LÉON
26 **NAOUR** Jean ° 04/08/1695 MORLAIX St-Melaine + 20/07/1753 ST-POL-DE-LÉON
27 **CHAUVEL** Catherine x 10/02/1725 MORLAIX St-Martin + 1738/....
28 **LE BOS** Pierre ° 30/06/1673 ST-POL-DE-LÉON + ..../1751
29 **CASTEL** Anne ° 29/10/1679 PLOUESCAT x 04/10/1696 PLOUIDER + 18/08/1751 ST-POL-DE-LÉON
30 **MASSON** Jacques ° 05/08/1692 ST-POL-DE-LÉON + 12/02/1720 ST-POL-DE-LÉON
31 **TREBAOL** Anne ° 16/02/1674 ST-POL-DE-LÉON x 10/09/1714 ST-POL-DE-LÉON
*Lingère*



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

***Génération VI***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 32 | **MONCUS** Morvan | ° ../../1659 | | + 23/05/1714 SANTEC |
| 33 | **GLIDIC** Claudine | ° 03/09/1664 SANTEC | x 12/02/1685 SANTEC | + 25/04/1719 SANTEC |
| 34 | **CABIOCH** François | ° ../../1662 | | + 07/09/1708 ROSCOFF |
| 35 | **MOAL** Anne | ° 30/01/1666 ROSCOFF | x 01/03/1685 ROSCOFF | + 19/09/1751 ROSCOFF |
| 44 | **QUIVIGER** Yves | ° ../../1634 | | + 21/02/1704 SIBIRIL |
| 45 | **L'HOSTIS** Anne | ° ../../1642 | x ..../1667 | + 06/10/1717 SIBIRIL |
| 46 | **MERCER** Alain | | | |
| 47 | **MERCER** Marguerite | | | |
| 48 | **GOARNISSON** Jean | ° ../../1649 | | + 15/02/1729 ST-POL-DE-LÉON |
| 49 | **le CRAIGNOU** Marie | ° ../../1655 | x ../../1676 PLOUGOULM | + 14/01/1722 ST-POL-DE-LÉON |
| 52 | **NAOUR** Jacques | ° ../../1659 | | + 18/07/1722 MORLAIX-St-Melaine |
| 53 | **THEPOT** Marie | | x 25/01/1687 MORLAIX-St-Melaine | + 27/03/1733 MORLAIX-St-Melaine |
| 54 | **CHAUVEL** Maurice | ° ../../1654 | | + 28/04/1734 ST-POL-DE-LÉON |
| 55 | **LE LAY** Gervaise | | x 14/11/1707 LANMEUR | |
| 56 | **LE BOS** Mathieu | | | + 1682/.... |
| 57 | **PENCREACH** Jeanne | | x 02/09/1669 ST-POL-DE-LÉON | + 1683/.... |
| 58 | **CASTEL** François | | | + 1681/.... |
| 59 | **LE VELLY** Isabelle | | x ..../1678 | + 20/04/1688 CLEDER |
| 60 | **MASSON** Prigent | ° 28/07/1650 ST-POL-DE-LÉON | | + 10/01/1701 ST-POL-DE-LÉON |
| 61 | **LESPAGNOL** Françoise | ° 21/11/1661 ST-POL-DE-LÉON | x 15/10/1685 ST-POL-DE-LÉON | + 06/10/1716 ST-POL-DE-LÉON |
| 62 | **TREBAOL** Yvon | ° ../../1638 | | + 05/02/1698 ST-POL-DE-LÉON |
| 63 | **COURTÈS** Marie | ° ../../1639 | x 20/02/1662 ST-POL-DE-LÉON | + 26/04/1699 ST-POL-DE-LÉON |

***Génération VII***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 66 | **GLIDIC** Guillaume | | | |
| **67** | **GALL** Marie | | | |
| 68 | **CABIOCH** Yves | | | + 1718/.... |
| 69 | **HERVÉOU** Anne | | | + 1718/.... |
| 70 | **MOAL** Noël | | | + 08/12/1676 ROSCOFF |
| 71 | **ANDRÉ** Jeanne | ° ../../1621 | | + 12/09/1691 ROSCOFF |
| 120 | **MASSON** Nicolas | ° ../../1601 | | + 06/04/1680 ST-POL-DE-LÉON |
| 121 | **CREN** Laurence | x ..../1635 | | + 1651/.... |
| 122 | **LESPAGNOL** François | | | + 12/04/1674 ST-POL-DE-LÉON |
| 123 | **JOLU / JOULOU** Renée | | x 05/04/1660 ST-POL-DE-LÉON | + 1671/.... |



*Ile de Batz*
Photo Jean François Pellan



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Moisson mortelle à Languengar,

*par Mikaël LE GOUAREGUER, CGF n° 5360 M.*

**En 1678, Jacques Alain, riche banquier de Morlaix, survit à une violente agression du curé de Languengar, près de Lesneven. Il se retrouve même accusé de meurtre, alors qu'il était seulement venu sur place pour une affaire d'appropriation de terre.**

**Un "accident" démontrant qu'investir son argent dans la "pierre" n'était pas une activité sans risque sous Louis XIV.**

A la périphérie de Lesneven, la petite paroisse de Languengar assiste à la fin du XVII[e] siècle au départ de la dernière famille seigneuriale vivant sur place.

Alléché par la vente aux enchères d'une si belle propriété, Jacques Alain, sieur de La Marre, investit pour la première fois loin de Morlaix. L'affaire s'avère bien difficile pour le bourgeois morlaisien, dont toute la fortune semble impuissante à mettre au pas les habitants du pays de Lesneven.



*Le bourg de Languengar en 1814.*
Collage d'après AD29, 3 P 125/1/3 Section A 1 et 2 de Languengar.

## La (petite) paroisse de Languengar

Languengar est une ancienne subdivision de la grande paroisse de Plouider. Le bourg consiste en quelques maisons à toit de paille ou de chaume, autour d'une petite église, sur un carrefour du chemin allant de Lesneven à Plouider.

D'après le chanoine Hervé Calvez (*Languengar, notes sur la vie et la mort d'une petite paroisse*, Imprimerie Cornouaillaise, 1932) : *"Ce fut toujours une petite paroisse. Au XVIII[e] siècle, elle est classée dans la sixième et dernière classe des bénéfices ecclésiastiques ayant moins de 300 Livres de revenus. [...] Languengar est coté à 100 Livres. Lesneven était dans la 4[e] classe des bénéfices ayant de 500 à 800 Livres de revenus."*

En 1774, d'après son curé, Languengar ne compte que 230 habitants. A la Révolution, la commune est fusionnée avec Lesneven, et l'église de Languengar, laissée à l'abandon, est démolie en 1832. Il ne reste aujourd'hui, à la périphérie de Lesneven, qu'une rue portant le nom de cette ancienne paroisse, au milieu d'une zone pavillonnaire.

Au XVII[e] siècle, la paroisse de Languengar est divisée entre les terres nobles de Lescoët, de Traongurun et de Lancelin.

La première seigneurie, autour du petit manoir de Lescoët, au sud-est du bourg devient, en 1595, le cœur des terres d'une branche cadette de la famille Barbier (celle du château de Kerjean) portant le titre de marquis de Lescoët à partir de 1656. Mais les Barbier de Lescoët ne résident pas dans le petit manoir de Languengar, préférant leur hôtel particulier de Lesneven.

La seconde seigneurie est celle de Traongurun, possédée par la famille de Keranguen.

Cette famille de Lesneven concurrence les seigneurs de Lescoët dès les premières années du XVII[e] siècle. Ils acquièrent en 1602 la terre de Kervasdoué en Plouider, dont dépend le manoir de Traongurun, au nord-ouest du bourg de Languengar.

Lancelin, la troisième seigneurie de Languengar, est toute petite. Elle ne compte qu'un manoir, quelques métairies et un moulin, tout au nord de la paroisse.

En 1623, elle appartient aux sieurs de Kerfily (en Cléder), mais les Keranguen parviennent à racheter cette terre au cours du XVII[e] siècle.

## Les prémices de l'affaire : un greffier malhonnête et un curé chicaneur

En 1672, les terres dépendant de la succession d'Alain de Keranguen sont mises en vente aux enchères au tribunal de Lesneven par sa veuve, Guillemette Renée de Penmarch, et son héritier, Vincent de Keranguen, probablement pour satisfaire leurs créanciers.

En plus des terres de Kervasdoué en Plouider, Traongurun et Lancelin en Languengar, la vente concerne quelques fermes réparties dans les paroisses autour de Lesneven.

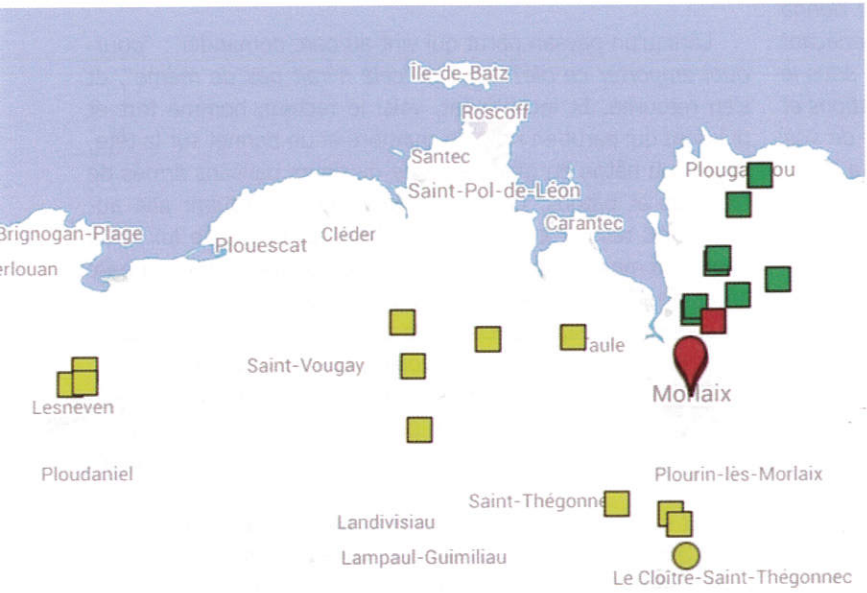
La vente intéresse plusieurs riches morlaisiens, d'autant que la sœur du défunt est l'épouse d'Yves Le Borgne de Langaran, lui-même allié par ses propres sœurs aux puissantes familles Coroller, Guillousou et Oriot. D'ailleurs l'une des plus hautes enchères est portée à 43 000 Livres par un certain "sieur Oriot".



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

Le 17 octobre 1672, Jacques Alain, sieur de La Marre, se rend à Lesneven pour surenchérir. Sa belle-mère est aussi une Le Borgne et il doit se dire que ces terres valent plus que ce que le cousin de sa femme veut bien payer. Il est alors maire de Morlaix et doit être bien renseigné sur la valeur des biens en vente.

Depuis quinze ans, Jacques Alain étend petit à petit son patrimoine foncier autour de Morlaix, mais il n'a jamais encore porté son dévolu sur des seigneuries aussi éloignées, ni aussi chères. Cette prise de risque inédite, alors qu'il est en plein mandat municipal, n'est peut-être pas complètement étrangère aux liens de parenté entre le vendeur et sa belle-famille.




*Patrimoine foncier de Jacques Alain à la fin de 1672*
(en jaune les terres dans le Léon,
en vert dans le Trégor, en rouge ses résidences).

Malheureusement pour monsieur de La Marre, cet achat si loin de son "terrain de chasse" habituel le pousse à faire confiance à la mauvaise personne.

En arrivant à la cour royale de Lesneven, il fait la connaissance de Guillaume Cabon, greffier de la juridiction, qui lui propose une association. Ils ont des amis communs et le Morlaisien se laisse convaincre par les conditions du greffier. Si Jacques Alain remporte la vente, Cabon propose de payer le quart du prix et la moitié des frais d'adjudication. En échange, il obtiendra un quart des terres vendues, selon un partage au cours duquel Jacques Alain pourra choisir sa part en premier.

La proposition semble avantageuse pour le Morlaisien. Il éviterait ainsi plusieurs visites sur place, économiserait sur les coûteux frais de vente, et pourrait même ne conserver que les parties les plus rentables de la succession. Le temps de préparer le partage qui doit avoir lieu dans les quinze mois suivant l'achat, Cabon percevrait les loyers des fermes, estimées à 4650 Livres.

Le jour de son arrivée, Jacques Alain remporte les enchères, pour 55 000 Livres. Je ne serais pas surpris que le greffier ait un peu aidé les choses en faveur de son nouvel associé.

Au début, tout se déroule comme prévu entre eux. Guillaume Cabon paye le quart de la vente et la moitié des frais d'adjudication, puis prépare la répartition des terres, tout en percevant les recettes de la Saint-Michel1673. Comme convenu, le partage a lieu en septembre 1674, mais les bonnes relations entre les deux hommes s'arrêtent là.

Monsieur de La Marre se rend vite compte que la répartition ne s'est pas faite à son avantage : son associé a surévalué certaines terres pas si rentables, choisies par le Morlaisien, et s'est gardé quelques belles rentes pour lui. Quant aux recettes de la première année, elles semblent avoir été largement "mangées" par des frais et réparations divers.

Cabon mettra presque dix ans à rendre un compte précis, gardant avec lui tous les titres de propriété, et s'avèrera plus habile que Jacques Alain pour tourner les procédures à son avantage. Le banquier morlaisien mourra avant d'avoir pu obtenir gain de cause, et sa veuve ne sera pas plus chanceuse.

C'est dans ce contexte difficile, alors que Jacques Alain ne dispose pas encore de tous les titres de propriétés des Keranguen, que s'ouvre une autre affaire au sujet d'un lopin de terre au bourg de Languengar.

Parmi les dépendances du manoir de Traongurun, se trouve un *"petit lieu tenu en ferme par Mathieu Bervas, pour payer par an 18 Livres et 6 poulets, plus un petit parc en dépendant donnant sur le chemin entre Lesneven et Languengar"* (d'après le mémoire de Jacques Alain sur l'affaire, AD35, 23J212). Cette parcelle mesure un demi-journal de terre chaude (environ 1500 mètres carrés) et est louée pour 8 Livres et 6 poulets par an.

A partir de 1676, Yves Jort (curé de Languengar de 1664 à 1684), conteste à Jacques Alain la propriété de cette terre. Même si la paroisse est pauvre, Yves Jort n'est pas à plaindre, car il est également chanoine de Lesneven.

Dans l'histoire de sa paroisse, le chanoine Calvez (op. cit), note seulement à son propos qu'il *"participa à la grande mission prêchée par le Père Maunoir, du 20 octobre au 20 novembre 1669. Le jour de la communion pour les âmes du purgatoire, on distribua plus de 18 000 hosties, ce qui montre qu'on vint à la mission de tout le Léon."*

Voici comment Jacques Alain raconte les agissements du *curé dans son mémoire : "En mai ou juin de l'année 1676, le recteur de Languengar, Yves Jort, s'avisa de plein vol sans droit d'action de s'emparer du petit parc dépendant du dit convenant, fit ouvrir la terre et l'ensemença de blé noir".* Monsieur de La Marre décide de faire appel aux juges de Lesneven, mais la procédure traîne en longueur et le curé cultive encore la parcelle en 1677 et 1678.

Le litige repose en fait sur l'appellation du champ. Pour le Morlaisien, il s'agit de *Liors Languengar* ou *Ar Meziou* dans lequel quelques sillons s'appellent *Cornic Kerargazel*, sur lesquels est due une petite rente à la paroisse. Pour le recteur, toute la parcelle s'appelle *Cornic Kerargazel* et appartient donc à la paroisse.

Ce lopin n'a pas une grande importance pour Jacques Alain, mais il représente une part majeure de la ferme de Mathieu Bervas, qui ne peut plus en jouir et demande donc une révision de son bail.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

Jacques Alain se demande quand même si on ne pourrait pas *"qualifier cette action de "voie de fait" au regard du recteur, chicaneur au point d'avoir été chassé d'une paroisse de bas Léon à cause de sa chicane, ne pouvant vivre sans cela."* Jacques Alain sous-entend ainsi qu'Yves Jort a déjà sévi dans une autre paroisse.

En avril 1677, le curé "chicaneur" s'en prend cette fois à Madame de La Marre et à sa mère, venues surveiller la coupe des arbres autour de Languengar. *"Le recteur voulut emporter de forces des émondes de plusieurs arbres au-dehors de l'église, sur les terres du dit Alain, sans que sa compagne et Mademoiselle de Querdaneau présentent l'empêchèrent ni les ouvriers, auxquels aussi bien qu'à ses demoiselles, il donna mille malédictions et fit cent serments exécrables, menaçant d'envahir d'autres choses qu'il prétendait à son église, sous le manteau de laquelle ce bon lévite fait toutes ses usurpations et ce par un esprit d'envie et de chicane, animé qu'il est de voir le dit Alain propriétaire des terres autour de sa paroisse."*

## L'agression de 1678, racontée par Jacques Alain

Depuis 1676, le curé de Languengar s'est mis en tête de combattre Jacques Alain, nouveau seigneur de Traongurun, afin de reprendre le contrôle des terres entourant sa petite église.

Les paroissiens refusent d'intervenir dans le procès, et le fermier lésé se contente de réclamer une réduction de son loyer. En fait, il n'est pas étonnant que Mathieu Bervas ne combatte pas d'avantage son curé, qui est aussi le parrain de sa fille aînée. Bref, le recteur tient bien ses ouailles.

En août 1678, alors qu'Yves Jort vient, pour la troisième fois, de faire couper le blé dans le champ litigieux, Jacques Alain décide d'intervenir personnellement et se rend sur place.

Dans un mémoire préparé par son avocat, Jacques Alain fait un récit très précis de ce qui se passe au petit matin du lundi 8 août 1678, au bord du grand chemin allant de Lesneven à Languengar.

Comme pour les extraits précédents, je vous livre le texte quasiment tel qu'il a été écrit. Je me suis contenté de moderniser l'orthographe de certains mots, et d'ajouter un peu de ponctuation, presque inexistante au XVII$^{e}$ siècle. Il semblerait que ce document ait été préparé dans le but d'obtenir une lettre de grâce royale, Jacques Alain arrange donc peut-être les faits à son avantage.

*"Le dimanche 7 août, Monsieur de La Mare Alain accompagné d'un sien ami marchand de Morlaix nommé des Essarts et un valet nommé Jean Le Borgne partent de Morlaix pour se rendre à sa terre de Kervasdoué et Traongurun proche de Lesneven où ils arrivent du soir. Apprirent que le recteur avait fait couper le blé dans le parc en question depuis le mercredi 3 août mais que le blé était encore au parc et que, selon les apparences le temps étant beau le lendemain lundi 8 août, il devait le transporter chez lui."*

Ainsi la raison de la venue de Jacques Alain à Lesneven n'est pas forcément le champ litigieux de Languengar. Mais les informations reçues en arrivant l'incitent à agir pour préserver ses intérêts.

*"Ce qui donna lieu au dit Alain de se lever vers 5 heures du matin pour prendre le dit blé en compagnie de des Essarts et ce valet, tout trois ayant leurs épées. Et se firent assister de deux couvreurs qui travaillaient aux réparations des maisons des terres plus de cinq semaines avant. Et furent suivis d'une charrette qui avait deux hommes pour la conduire. Et se rendirent dans le parc où étant, avisèrent 7 petits mulons de blés. Les deux couvreurs et le valet commencèrent à mettre le blé en gerbes et l'apporter auprès de la charrette pour charger."*

Le petit groupe compte donc sept hommes : quatre hommes du cru et les trois Morlaisiens armés chacun d'une épée. Ils découvrent que la moisson est en effet bien avancée, le blé étant déjà en meule (=mulons).

Lorsqu'un paysan parut qui vint au parc demander : *"pourquoi emporter ce blé?"* et que *"cela n'irait pas de même"*, et s'en retourna. Et incontinent, voici le recteur, homme fort et puissant qui parut en robe de chambre et un bonnet sur la tête, tenant un bâton en main, suivi de plusieurs paysans armés de fourches et bâtons. Ce que le dit Alain remarquant alla au-devant du recteur qu'il salua du chapeau, et même lui voulu donner la main pour l'aider à monter du grand chemin au parc en lui disant : *"Monsieur le recteur souffrez qu'on mette ce blé en séquestre jusqu'à décision de procès"*. Et lors le dit recteur traita le dit Alain de *"bougre, voleur, coquin, maraud"*.

De si bon matin, il semble que le curé soit capable de mobiliser rapidement ses voisins. A peine trois ans après la révolte des bonnets rouges, la scène doit être assez impressionnante.

*"Et s'approchant de lui finement, lui sauta à la gorge voulant l'étrangler et le fit arriérer de sorte qu'Alain tomba rudement à terre de son long sur le dos, le recteur sur lui qui se mit à deux genoux sur son ventre, le tenant à la gorge voulant l'étrangler et maltraiter de coups. Pendant le quel temps qu'Alain était terrassé, les gens du recteur armés de fourches et de bâtons chargèrent les couvreurs, des Essarts et le valet, lesquels deux mirent l'épée à la main. Et le coup d'épée fut donné tant qu'Alain était par terre sous le recteur, l'épée dans le fourreau et à son côté, dont s'étant relevé, ramassa son chapeau et sa perruque. Et avisa un corps étendu hors du parc de l'autre côté du grand chemin, sans savoir ce que cela signifiait."*



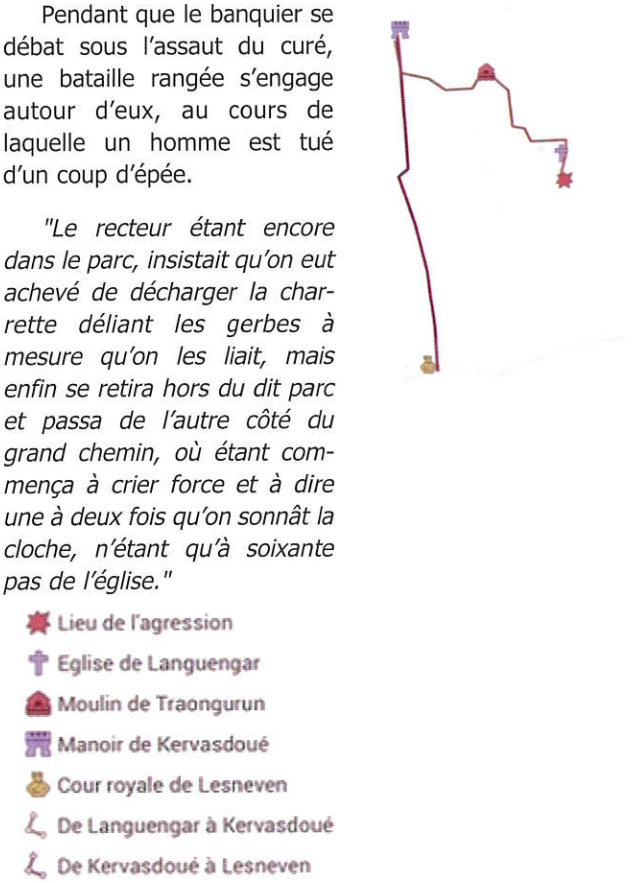

*Bourg de Languengar d'après le cadastre de 1814 (AD29, 3 P 125/1/3).*
*L'agression de 1678 a probablement lieu dans une des parcelles à l'entrée du bourg, en venant de Lesneven.*



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

Pendant que le banquier se débat sous l'assaut du curé, une bataille rangée s'engage autour d'eux, au cours de laquelle un homme est tué d'un coup d'épée.

*"Le recteur étant encore dans le parc, insistait qu'on eut achevé de décharger la charrette déliant les gerbes à mesure qu'on les liait, mais enfin se retira hors du dit parc et passa de l'autre côté du grand chemin, où étant commença à crier force et à dire une à deux fois qu'on sonnât la cloche, n'étant qu'à soixante pas de l'église."*




*Carte des lieux de l'agression et itinéraire de la fuite de Jacques Alain*

*"Et des hommes et des femmes étant rendues proches s'emparent d'une grande faucille pour jeter au passage de la charrette afin de couper les cordes de l'attelage du harnais, ainsi qu'il fit du cheval de devant, en sorte que de 7 petits mulons de blé, la charrette en porta 4 qui furent rendus à Kervasdoué. Duquel lieu le dit Alain et des Essarts partirent pour aller à Lesneven présenter leur plainte de l'outrage et violence que leur venait de faire le recteur dans le parc, mais comme il était jour de marché et qu'ils apprirent que le recteur venait en ville, se retirèrent et montèrent à cheval et firent au valet se rendre par derrière la ville avec les chevaux."*

Malgré la violente attaque dont ils ont été victimes, Jacques Alain et son petit groupe parviennent à mettre à l'abri une partie de la moisson, dans le manoir de Kervasdoué, à moins d'un kilomètre au nord-ouest. De là, ils peuvent rejoindre la ville de Lesneven par un chemin plus calme, évitant le bourg de Languengar.

*"Le même jour 8 août, le recteur présenta sa plainte ayant comme procureur Maître Nicolas Chauvel, firent ouïr 7 témoins dont l'un dépose faussement que Alain a donné le coup, mais c'est un homme mal noté. Quoiqu'il en soit Alain, des Essarts, deux couvreurs et les deux charretiers ont été décrétés. Alain s'est présenté et a été élargi cependant sous caution de 10 000 Livres à la garde d'un huissier et ordonné que des lettres monitoires seraient publiées à la diligence du procureur du roi qui donna sous main conseil au recteur, sa partie et aux parents du valet texier décédé. En sorte que ce procureur du roi parait fort animé. Toutefois les monitoires n'ont pas été levées jusqu'à présent et comme l'on peut remarquer tout est contre le dit Alain qui n'a pas tiré l'épée ni frapper personne."*

Yves Jort prend de vitesse Jacques Alain auprès du tribunal de Lesneven. Faute d'avoir pu s'en débarrasser physiquement à Languengar, il essaye de lui mettre sur le dos la mort du tisserand *(texier)* survenue pendant la rixe.

Le petit groupe de Jacques Alain est convoqué au tribunal (décrété). La caution qui permet au banquier d'éviter la prison est d'un montant ahurissant. Avec cette somme, on peut s'acheter à l'époque une petite seigneurie. Les lettres monitoires sont l'équivalent de nos citations à comparaître et servent à convoquer les témoins potentiels.

*"Mais l'on objecte que le valet n'est pas domestique du dit Alain, seulement son emballeur de marchandise depuis deux mois et qu'il l'avait pris pour lui servir de valet au voyage"*. En *marge, il a été précisé que "Alain le prit pour le voyage à 10 sols par jour et nourri comme il a de coutume de faire quand il va par pays pour porter la valise et le servir. Ce que l'on doit observer est que c'est un valet à journée. Jean Le Borgne, valet, a avoué à son parrain, recteur d'une certaine paroisse chez lequel il s'est sauvé, avoir fait le coup et que l'on a été au conseil de celui qui écrit la lettre à Monsieur Mottaye avocat de laquelle voici copie. Ce sont deux hommes irréprochables et de qualité qui ne font que pour la décharge de leur conscience."*

Il s'avère que le coup d'épée mortel a été donné par le valet, Jean Le Borgne, qui a reconnu sa faute.

Cependant, un maître est co-responsable des actes de ses domestiques. Jacques Alain essaye donc de minimiser la relation qu'il peut avoir avec le meurtrier, tout en donnant du crédit à ceux qui ont recueilli sa confession.

*"Le témoin qui a dit avoir vu Alain donner le coup a dit à un particulier que le recteur lui donna un écu pour aller porter témoignage et a dit devant deux bons marchands dignes de foi que si Alain l'eut fait avertir ou parler qu'il eut donné sa déclaration toute contraire et qu'il avait été une autre fois en témoignage pour approchant même affaire pour une femme qu'il nomma et avait dit tout le contraire de ce qu'il savait et avait vu, et qu'il en fut quitte pour avoir été se confesser à certain ecclésiastique qu'il nomma qui lui en donna l'absolution."*

Il s'agit ici pour Jacques Alain de discréditer le seul témoin l'accusant de l'homicide, apparemment adepte du faux témoignage.

Pour un homme aussi pieux que Monsieur de La Marre, l'implication d'un homme de Dieu dans une combine de subordination de témoin doit être particulièrement troublante.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

## Epilogue : encore des mystères à résoudre

Le document de Jacques Alain s'arrête à ce dernier élément. L'affaire n'a probablement pas eu besoin d'aller jusqu'au Conseil du Roi, en tout cas pour Monsieur de La Marre.

Je n'ai pas pu chercher dans les archives judiciaires de l'époque ce qu'il a pu advenir de Jean Le Borgne. Sans lettre de grâce, il a probablement été envoyé aux galères ou pendu.

Au sujet de l'identité de la victime, une sépulture parmi les neuf de l'année 1678 enregistrées à Languengar sur *RECIF* semble correspondre, mais les circonstances du décès ne sont pas reportées. Hervé Prigeant, marchand texier de 60 ans, est inhumé le 9 août 1678 à Languengar, en présence de Pierre Bidant, Olivier et Tanguy Le Hir, Alain Caroff.

En ce qui concerne le litige, le recteur a été débouté de ses prétentions sur la parcelle par une sentence arbitrale devant l'évêque de Léon le 8 août 1679. Il ne lui a été reconnu que 8 sols de rente, en raison de 2 à 3 sillons dénommés *"Cornic Kerrargazel"*.

Toute cette affaire, qui aurait pu très mal tourner pour Jacques Alain, dévoile tout un pan de la psychologie de l'époque. Le riche banquier morlaisien, tant face au greffier malhonnête que face au curé de Languengar, semble ne pas comprendre qu'il puisse être traité de la sorte. Il croit pouvoir obtenir justice localement et se retrouve encore plus maltraité.

## Sources et éléments de généalogie

Je n'ai pas réussi à localiser avec précision la parcelle dont il est question. Dans les différentes pièces des archives de Jacques Alain et de sa veuve concernant la terre de Traongurun, il y a plusieurs fermes au bourg de Languengar. Je ne sais pas exactement laquelle était louée par Mathieu Bervas en 1678 pour 18 Livres et 6 poulets.

Seule une exploitation poussée des rentiers de Jacques Alain concernant Languengar permettrait de retracer le parcours de cette petite ferme, de 1672 à 1728. Cette année-là, la description complète des biens de Marie Coroller (prisage) donne la liste de toutes les parcelles détenues. On pourrait ainsi, peut-être, identifier le nom porté alors par le champ nommé *"Liors Languengar"* en 1678.

Aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, dans le fonds de La Bourdonnaye-Montluc, en plus des rentiers, quatre liasses sont consacrées exclusivement aux terres de la famille Alain autour de Lesneven (23J 229 à 232) ; je ne les ai pas encore exploitées complètement, mais elles pourraient contenir la clé du mystère.

Le compte de Marie Coroller de 1687 à 1703 (AD35, 23J 212) :

– art. 232. Le petit lieu qui est au bourg de Languengar pour payer 12L.

– art. 233. Autre lieu au dit bourg pour payer 17L.

– art. 234. Une parcelle de terre dite Parc ar Senechal étant en ferme 6L.

–art. 235. Autre petit lieu au dit bourg tenu par Jacques Riou par bail du 12 décembre 1692 pour payer 34L 10 S.

Le nom des locataires n'est malheureusement pas indiqué pour tous les articles dans ce document, mais je ne pense pas que l'article 235 puisse correspondre à la ferme de Mathieu Bervas ; le loyer est bien trop élevé. Il doit donc s'agir de l'article 232 ou 233. La parcelle isolée (article 234), dite *"Parc ar Senechal"*, pourrait être celle sur laquelle porte le litige, mais sa localisation à Languengar est incertaine *(voir prisage)*.

## Le prisage de sa succession en 1728, pour le bourg de Languengar (AD35, 23J214)

– art. 631. Un petit convenant roturier au bourg de Languengar, tenu à simple ferme par René Uguen, et sa femme.

Une maison couverte de paille, une cour, un jardin avec des fruitiers, Liors an Ty, Parcquie en Illis, Liors Huelaff.

Total : 17 Livres 7 Sols.

– art. 632. Autre lieu et convenant roturier situé au dit bourg de Languengar, tenu à simple ferme auparavant par Paul Branelec, et à présent par Guillaume Abiven et Vincent Estienne. Une maison couverte de *glée* (chaume) avec un appentis, autre maison couverte de paille, l'aire à battre, un puits, deux petites cours, un jardin avec des fruitiers, *Liors Per, Parc ar Leur, Jardin ar Leur, Parc Bras, Parc Ochtraou, Parc Anna Roue.*

Total : 61 Livres 19 Sols 6 Deniers.

– art. 633. Autre lieu et convenant au bourg de Languengar, tenu à simple ferme par René Burel.

Une maison couverte de glée avec une écurie attenante, l'aire à battre avec les ruines d'une maison, un jardin avec des fruitiers, Liors ar Leur, Parc Iselaff, Parc huelaff.

Total : 34 Livres 11 Sols 3 Deniers.

– art. 634. Autre lieu situé au dit bourg de Languengar, tenu à simple ferme par Jacques Couennec dit La Pierre, et Françoise Guiomar sa sous-fermière.

Une maison couverte de glée, une cour avec deux petites soues à cochon, un jardin avec des fruitiers, Liors an Ty, Liors ar Garnel, Liors ar Meuntre.

Total : 17 Livres 16 Sols 9 Deniers.

– art. 637 et 638. Un petit lieu et convenant roturier au dit bourg de Languengar tenu à titre de ferme par Jacques Riou.

Maison principale couverte de glée (le mot genêt a été barré), autre maison couverte de glée, un four, une crèche, autre maison couverte de glée, la cour, un puits, l'aire à battre, deux jardins avec des fruitiers, Liors ar Leur, Liors ar Prat (avec des arbres), Parc ar Pavé Moan Tosta, Parc ar Pavé Moan Pella.

Total : 39 Livres 4 Sols 6 Deniers

– art. 639. Autre petit lieu et convenant roturier situé au bourg de Languengar, tenu à titre de ferme par Yves Burel. Terres : Liors ar Leur, Parc ar Valy (le long du chemin).

Total : 14 Livres 16 Sols.

Dans ce document de 1728, il n'y a plus de parcelle isolée à Languengar. Le *Parc ar Sénéchal* de 1703 est à présent localisé dans la paroisse de Goulven, au nord de Lesneven. Le champ litigieux a peut-être été intégré entre temps à l'une des fermes du bourg.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

Cependant, aucune des terres décrites dans ces articles ne porte un des noms évoqués par Jacques Alain dans son mémoire.

Autre élément intéressant : il y a six fermes au bourg en 1728, alors qu'il n'y en avait que trois en 1703. Soit Marie Coroller a oublié quelques fermes dans son compte (probable), soit trois nouvelles fermes ont été bâties entre 1703 et 1728 (possible).

### *Eléments de généalogie :*

- Jacques ALAIN, sieur de La Marre. Négociant et banquier à Morlaix.

Né le 18 octobre 1627 à Caen, fils de Jacques et de Marie Aubrée ; il épouse Marie Coroller le 12 octobre 1655 à Morlaix (Saint-Melaine). Décédé le 4 septembre 1687 au manoir de Troheou à Morlaix (Saint-Melaine).

- Marie COROLLER, dame de La Marre.

Baptisée le 27 décembre 1634 à Morlaix (Saint-Melaine), fille de Yves, sieur de Kerdanneau et de Guillemette Le Borgne, décédée le 3 avril 1727 au manoir de Troheou à Morlaix (Saint-Melaine).

- Alain DE KERANGUEN, sieur de Traongurun.

Baptisé le 25 janvier 1626 à Languengar, fils de Gabriel, sieur de Traongurun et de Marie Calloët, époux de Guillemette Renée de Penmarch, décédé avant 1672, probablement à Languengar.

- Vincent de KERANGUEN, sieur de Traongurun.

Baptisé le 28 mars 1649, à Languengar, fils du précédent, époux de Marie de Coatsqueriou, dont Michel Gabriel et Marie Vincente, baptisés à Languengar en 1671 et 1672.

- Guillaume CABON, sieur de Chateaurun. Greffier de la cour royale de Lesneven, procureur-syndic de Lesneven de 1682 à 1684. Peut-être aussi notaire royal.

Un Guillaume CABON, notaire royal et greffier, est l'époux de Janne Le Mear (fille de Guillaume). Un de leurs enfants, Guénollé, est baptisé le 8 juin 1660 à Lesneven avec pour parrain Guénollé Kerboul, un marchand morlaisien, proche de Jacques Alain. Le couple a un quatrième enfant, Allain, baptisé le 24 mai 1665, dont les parrains et marraines sont Allain Barbier, gouverneur de Lesneven, et Marie Le Moyne, baronne de Lescoat. Un Guillaume Cabon, est inhumé à Lesneven le 23 novembre 1691, mais l'acte ne comporte pas de détails permettant d'identifier formellement le sieur de Chateaurun.

- Yves JORT. Recteur de Languengar de 1664 à 1684.

Je n'ai pas retrouvé son décès dans le Finistère, il a peut-être quitté le diocèse.

- Mathieu ou Mathias BERVAS. Fermier à Languengar.

Epoux de Marguerite Lismap (ou Lescop), dont au moins quatre enfants baptisés à Languengar entre 1664 et 1673. La première, Renée, a pour parrain Yves Jort.

- Jean D'ALENCON, sieur des Essarts. Ami de Jacques Alain, négociant à Morlaix.

Né vers 1640, originaire de Manneville, évêché de Coutances, fils de Jacques et de Jeanne Varin, épouse Françoise du Bosq (née vers 1652) fille de Michel et de Symone Feuillet, le 27 août 1670 à Morlaix (Saint-Melaine). Il est dit "capitaine" lors du mariage, probablement de la milice bourgeoise.

Le couple a treize enfants, baptisés entre 1672 et 1697 à Morlaix (Saint-Martin pour le premier, Saint-Melaine pour les autres). Jacques Alain est le parrain de leur cinquième enfant, en 1677. Inhumé le 18 janvier 1713 à Morlaix (Saint-Melaine).

- Jean LE BORGNE. Pacqueur (emballeur, probablement de toiles) pour Jacques Alain depuis juin 1678, employé à la journée comme valet pour son voyage à Lesneven.

Son nom est bien trop commun pour trouver des éléments généalogiques fiables, d'autant plus s'il a connu un destin tragique.

### *Les fermiers de Languengar en 1728 :*

- René UGUEN, originaire de Plouneventer, fils de Jean et de Marguerite Le Borgne, et sa femme, Catherine Pengam, fille de Yves et de Marie Le Roux, décédés, mariés le 22 juillet 1727 à Languengar.

- Paul BRANELEC, originaire de Languengar, fils de Hervé et de Madeleine Morvan, habite Kernouez lors de son mariage le 15 février 1718, à Languengar, avec Jeanne Kermarrec, de Plouider, fille de Jacques et Renée Person.

- Guillaume ABIVEN, originaire de Languengar, fils de Yves et de Marie Riou décédés, épouse à Languengar, le 12 novembre 1726, Jacquette Kermarrec, de Languengar, fille de Jacques et de Renée Person, décédés.

- Vincent ESTIENNE. (La base RECIF propose une équivalence qui peut paraître surprenante entre les patronymes Estienne et Beyou. Cela peut être dû par exemple à un Estienne, dit Beyou.) Dans ce cadre, on trouve un Vincent Le Beyou, de Languengar, veuf de Renée Guarrec, qui épouse le 22 septembre 1727 à Languengar, Renée Le Dall, de Languengar, fille de Guillaume, décédé, et de Jeanne Moal.

- René BUREL, non trouvé dans RECIF.

- Jacques COUENNEC dit La Pierre, non trouvé dans RECIF.

- Françoise GUIOMAR, non trouvée dans RECIF.

- Jacques RIOU, né vers 1656, originaire de Languengar, épouse le 2 avril 1693 à Languengar Jeanne Lavanant, de Lann-ilis. Inhumé à Languengar le 17 septembre 1728, en présence de Claude Riou, son fils, et Sébastien Lettet, son gendre.

- Yves BUREL, originaire de Languengar, fils de René et de Guillemette Marec, épouse le 20 octobre 1724, à Languengar, Jeanne Mignon, de Plouider, fille de Guillaume et de Marguerite Rosec. Il est dit maître maréchal taillandier, lorsqu'il est inhumé à Languengar le 5 janvier 1743. ■



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Les deux frères terribles du cléricalisme

*par Pierrick CHUTO, CGF n° 8502*




*L'église Saint-Fiacre à Guengat*

En 1881, est-ce pour punir Jean-Louis Nihouarn, maire républicain, que l'évêque du diocèse de Quimper et de Léon réunit au presbytère de Guengat (Finistère) Narcisse et Sébastien Kerdavid, les deux frères terribles du cléricalisme ?

## Le prélude des pillages

Ce mardi 20 septembre 1881, alors qu'au pied de l'église Saint-Fiacre, de nombreux spectateurs retiennent leur souffle, deux anciens militaires tentent d'escalader le clocher sans se laisser décourager par le flot d'injures que profère un homme vêtu de noir, Narcisse Kerdavid, vicaire de la paroisse de Guengat. Malgré la menace d'être traînés devant les tribunaux, les deux courageux grimpeurs parviennent enfin jusqu'à la chambre des cloches qu'ils font sonner à la volée en l'honneur de l'hôte illustre qui vient d'arriver aux portes de la commune.

Beau joueur, ce dernier, monsieur Lagrange de Langre, préfet du Finistère, fait mine de ne s'apercevoir de rien, mais le maire, Jean-Louis Nihouarn, est vert de rage. La journée promet pourtant d'être belle pour le comice agricole que Guengat a la fierté d'organiser cette année. Mais quelle honte pour le premier magistrat qui, en présence du député, du conseiller général et des conseillers d'arrondissement, subit un tel camouflet !

Depuis son élection à la mairie en 1876, il se heurte sans cesse au terrible Kerdavid, nommé vicaire à Guengat la même année. Ce jeune prêtre, qui nourrit une haine profonde contre la République et ses représentants, a vite pris l'ascendant sur le recteur Alfred Yvenat, affaibli par la maladie, qui partage les mêmes idées cléricales.

Lequel des deux hommes a eu l'idée de cacher la clé de la porte qui permet d'accéder au clocher de Saint-Fiacre ?

Le dimanche suivant, du haut de la chaire, le recteur prend à partie le maire et se livre à de violentes récriminations. Il partage l'avis de *L'Impartial du Finistère*, journal catholique, qui écrit que l'escalade des clochers n'est que le prélude des pillages et des incendies des églises, genre de divertissement que la République ne manque jamais de procurer à ses amis.

Certains n'hésitent pas à affirmer que l'évêque ne serait pas étranger à ce mouvement d'humeur des cléricaux, le plus souvent monarchistes qui, d'après *Le Finistère*, organe de la pensée

républicaine, maudissent la Révolution et regrettent le temps où paysans et roturiers étaient réduits à la condition de bêtes de somme.

Mgr Nouvel de la Flèche, patron du diocèse de Quimper et de Léon, en veut visiblement au maire de Guengat car, au mois de décembre, à la surprise générale, il nomme en remplacement d'Alfred Yvenat, démissionnaire pour raison de santé, Sébastien Kerdavid, frère aîné de Narcisse. Un Kerdavid, c'est déjà insupportable pour tout bon républicain, mais deux, c'en est trop ! D'autant que le nouveau venu, précédemment vicaire à l'église Sainte-Croix de Quimperlé, ne tarde pas à faire parler de lui.

## Giflé publiquement

Le dimanche 14 mai 1882, assis devant le cabaret de Pierre Nihouarn, un vieil homme regarde passer la procession.

Il s'agit d'Auguste Chuto qui, pendant vingt-cinq ans, a régné sans partage sur la commune. Celui qui se dit républicain est là pour voir passer Marie Mathilde, sa petite-fille, qui porte avec fierté la bannière de la Vierge à l'occasion du pardon de Saint-Divy.

Depuis qu'il n'est plus aux affaires, le vieillard s'ennuie, mais, aujourd'hui, le spectacle offert à ses yeux le ravit. En effet, sortant du bureau de tabac, Jean Gourmelon, vingt-six ans, carrier demeurant à Ploaré, se précipite la tête couverte au-devant du recteur et crie que la procession n'a pas le droit de passer et que les prêtres feraient mieux de rester dans leur église. Comme il fait mine de pousser le célébrant, celui-ci prend peur et lui assène deux gifles sur la figure. L'homme continuant de vociférer, le recteur le frappe de nouveau. Du sang sort de la bouche de l'ivrogne quand le maire est appelé à la rescousse. La version de Jean Gourmelon est différente. Sorti sur la place pour voir la procession, il s'est découvert et, sans raison, le recteur l'a pris à partie et lui a infligé deux coups sur la figure : *l'ayant incité en langage breton à ne pas recommencer, il est revenu vers moi et m'en a appliqué deux autres au même endroit. Je n'étais nullement pris de boisson et pour éviter le scandale, j'ai préféré me retirer avec la honte d'avoir été giflé publiquement.*

Le vieil Auguste a été témoin de toute la scène. Quand on lui demande ce qu'il a vu, il répond prudemment qu'il somnolait. Plus prolixe, le maire ne se lasse pas de raconter l'incident le soir au cabaret. Sa version est fort étrange : *"Je n'ai su qu'après que monsieur le curé avait giflé un individu, mais pas celui devant lequel il m'a conduit. Cet ivrogne ne faisait aucun tapage et ne causait aucun scandale".*

Pendant ce temps, à la nuit tombée, Gourmelon, que la colère a fait boire plus que de raison, comme il l'avouera plus tard au tribunal, se rend au presbytère pour demander pourquoi il a été frappé.

Il n'y rencontre que Narcisse Kerdavid, le vicaire. Le recteur se terre prudemment à l'intérieur jusqu'à ce que l'ivrogne se retire en hurlant qu'il va porter plainte.

En revanche, personne n'ira en justice contre le vicaire qui, dans l'après-midi, voyant son frère malmené, a décoiffé plusieurs hommes et notamment *un ouvrier "dont le chapeau a été projeté à la hauteur de la toiture de la maison la plus élevée du bourg".*

Le lendemain, le recteur ne trouve aucun témoin pour corroborer sa version des faits. Le maire est heureux de fragiliser Kerdavid, tandis que de son côté, Auguste Chuto se refuse à voler au secours du prêtre. Le 8 février 1883, deux témoins déclareront au procès que *"le carrier n'était pas ivre et que son attitude n'avait rien d'inconvenant".* Le maire maintiendra sa version des faits. Défendu par maître Ponthier de Chamaillard, Sébastien Kerdavid sera reconnu coupable du délit de coups et blessures volontaires et condamné à cinquante francs d'amende. Il devra en outre payer cent francs à sa victime à titre de dommages et intérêts[1].

## Manque d'expérience

Prévenu des faits et gestes de son fils Sébastien, Jean-Germain Kerdavid, juge de paix pour le canton d'Arzano, écrit au préfet pour plaider les circonstances atténuantes envers ce pauvre fils qui débute comme recteur et qui n'a pas encore d'expérience. Pendant ses douze années passées comme vicaire à Quimperlé, il a vécu dans l'exaltation que l'on ne rencontre malheureusement que trop parmi les membres de cette corporation.

Le père, qui craint peut-être pour sa fin de carrière, fait état de ses trente-huit ans passés dans l'enseignement et de ses trois ans dans la magistrature, toujours à la tête des combattants pour la démocratie.

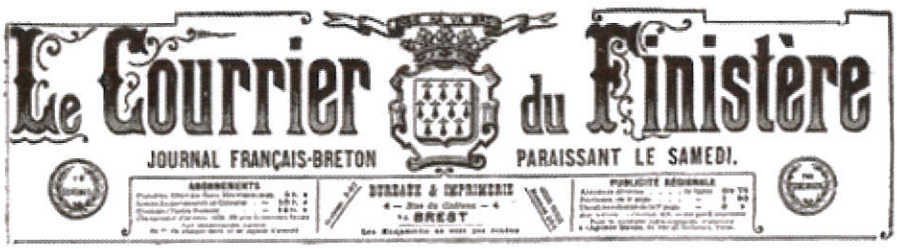
L'histoire ne dit pas si ce vieux serviteur de l'État trouve une oreille compatissante à la préfecture. Certains rappellent peut-être qu'il a enseigné dans de nombreuses écoles, jugé parfois compétent, parfois peu zélé et prodiguant un enseignement faible, comme à Crozon, son dernier poste, où l'on se souvient avec effroi d'Augustin, son troisième fils, qui, dans un moment de folie furieuse, a déchiré tous les registres de l'école.

## Préfigurateur de l'Antéchrist

Pour les républicains de Guengat, c'est d'une autre folie que sont atteints les deux frères Kerdavid.

Ceux-ci trouvent cependant de précieux soutiens parmi les fidèles qui ne rateraient pas une homélie du bouillant recteur. C'est ainsi qu'il fulmine en chaire contre la loi impie de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, qu'il traite de Néron, d'Attila et même de préfigurateur de l'Antéchrist.

Sébastien Kerdavid reprend à son compte les violentes attaques du *Courrier du Finistère*, périodique catholique, qui dénonce les vraies raisons de cette loi, instituant un enseignement primaire obligatoire et laïque. Ferry et ses complices, soucieux d'arracher aux prêtres l'âme de la jeunesse française, veulent avant tout que l'enfant s'élève sans religion et que l'homme vive en dehors de tout culte.


Le Courrier du Finistère
JOURNAL FRANÇAIS-BRETON PARAISSANT LE SAMEDI.
ABONNEMENTS
BUREAUX & IMPRIMERIE
4 — Rue de Calvez — 4
BREST
PUBLICITÉ RÉGIONALE

[1] Jugeant la peine trop clémente, le ministère public fait appel. Kerdavid est condamné à 200 francs d'amende.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

Après de nombreuses interventions du maire et de M. Damey, conseiller d'arrondissement, et surtout, une injonction du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, l'évêque[2], contraint de céder, nomme en juillet 1883 Sébastien Kerdavid à la tête de la petite paroisse de Locmélar. Mais, à la surprise générale, Narcisse reste à son poste, si bien que M. Damey craint fort que Jean Marie Cadiou, le nouveau recteur à l'aspect pacifique, ne se laisse aller aux suggestions de son belliqueux vicaire.

## Concorde en danger

Ce dernier veut la tête du maire Nihouarn et parcourt les villages pour inciter les habitants de Guengat à ne plus lui accorder leur confiance lors des prochaines élections municipales de mai 1884. Conscient du danger, l'édile écrit au préfet que la commune serait bien plus calme si le vicaire, ferment de discorde, était déplacé avant le scrutin.

M. Damey renchérit et n'hésite pas à évoquer à mots couverts la tenue et même la moralité du prêtre qui court de maison en maison, commérant avec tout le monde et s'occupant de ce qui ne le regarde pas.

Le ministre, sans doute fatigué des tracas provoqués par cette famille Kerdavid, écrit de nouveau à l'évêque, cette fois pour réclamer le départ du vicaire. Il lui a été rapporté que la grande excitation. La campagne entreprise par l'abbé contre les institutions républicaines et la municipalité nuit à la concorde dans une paroisse qui n'est que depuis trop longtemps divisée.

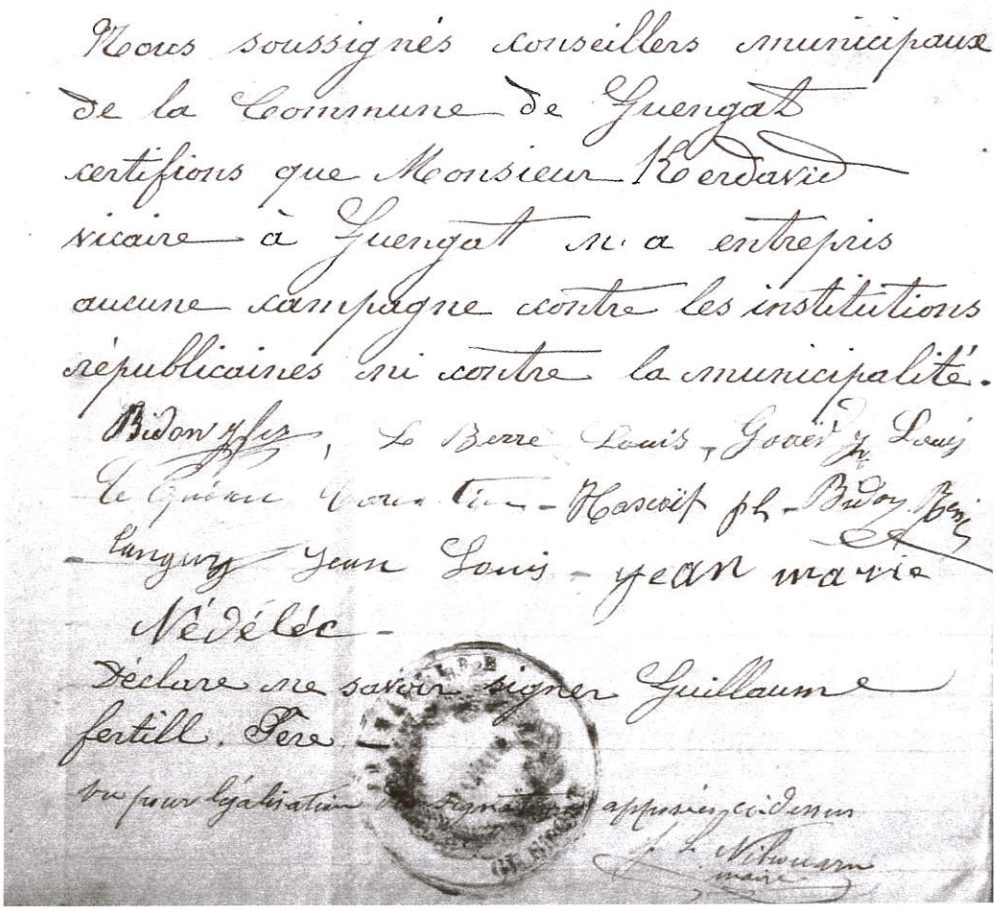
L'évêque se dit fort surpris par cette demande qui vise un descendant d'une famille républicaine mais, ne voulant pas donner satisfaction à une dénonciation calomnieuse, ne cède pas et réaffirme son soutien à Kerdavid, tout comme neuf conseillers municipaux de Guengat qui ont réélu Jean Louis Nihouarn à la tête de la commune et qui n'hésitent cependant pas à signer une pétition en faveur du vicaire. Ils certifient que celui-ci n'a entrepris aucune campagne contre les institutions républicaines ni contre la municipalité.

Furieux, le maire doit quand même apposer son cachet et sa signature pour légaliser les dites signatures.

Jean Louis Nihouarn n'est pas au bout de ses peines car, à l'approche des élections législatives d'octobre 1885, Narcisse intensifie ses critiques contre le gouvernement.

Reprenant les flèches décochées par *L'Union monarchiste*, il dénonce en bloc la suppression du catéchisme dans les écoles, la diminution du nombre de vicaires, les bourses qui seraient supprimées dans les séminaires.

Il n'a pas de mots assez durs pour vilipender les guerres lointaines en Chine et au Tonkin qui coûtent des millions et font couler inutilement le sang de la jeunesse. Il parcourt les fermes pour placer des abonnements au journal catholique *Le Courrier du Finistère*, pour qui la République, c'est le désordre, c'est la guerre.


Nous soussignés conseillers municipaux de la Commune de Guengat certifions que Monsieur Kerdavid vicaire à Guengat n'a entrepris aucune campagne contre les institutions républicaines ni contre la municipalité.

*Pétition en faveur du vicaire*
*Archives départementales du Finistère 1 V 120*

## Un agent ecclésiastique zélé

Le 4 octobre 1885, jour du scrutin, le vicaire, agent ecclésiastique zélé, distribue aux abords du bureau de vote des bulletins monarchistes.

Dans le Finistère, les candidats conservateurs sont tous élus, mettant fin, d'après *L'Union monarchiste*, à dix ans d'esclavage républicain[3]. *Le Finistère* se fait l'écho des insinuations des ennemis du vicaire qui l'accusent d'être sorti de son rôle de prêtre en incitant les habitants à voter pour ses candidats.

Kerdavid use de son droit de réponse, mais comme le journal maintient ses accusations, il fait publier une liste de trente signatures d'électeurs qui certifient qu'il n'a pas distribué de bulletins le 4 octobre sur la voie publique.

Parmi ces protestataires figure Jean Marie Huon, instituteur laïc. L'inspecteur d'académie souligne que la conduite de cet enseignant, très correct avant les élections, est condamnable aujourd'hui. Il a eu le tort de céder aux instances du vicaire, ennemi acharné du gouvernement républicain.

Huon, paresseux et peu zélé, reconnaît de suite son erreur

disgrâce de son frère a provoqué chez Narcisse une plus

[2] Les ecclésiastiques sont alors fonctionnaires et rétribués par l'État.

[3] À Guengat, la liste monarchiste obtient 3 voix de plus que celle conduite par les républicains. C'est le nord du département (le Léon) qui assure la victoire des conservateurs.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

pour ne pas être sanctionné. En raison de son repentir, l'académie ne lui donne qu'un avertissement pour cette fois[4].

## *Surnommé* glep

Les archives ne font pas état d'autres esclandres de Narcisse Kerdavid jusqu'à son départ, en avril 1891, pour la paroisse de Gourlizon.

C'est sans doute avec plaisir que les républicains le voient quitter Guengat, et M. Damey, conseiller d'arrondissement, n'est pas tendre avec lui dans un rapport commandé par le préfet à propos du caractère et de l'opinion politique du vicaire.

Selon Damey, Kerdavid est un prêtre au caractère tracassier et exalté en politique. Pire, il distribue gratuitement *"Le Courrier du Finistère"*, journal excessivement violent et d'une hostilité connue contre le gouvernement.

En raison de l'inintelligence du vicaire et de ses mœurs qui laissent beaucoup à désirer, les cultivateurs n'ont pas confiance en lui et sa propagande cléricale est peu active.

Recteur de Gourlizon, il semble d'après le rapport de M. Soudry, élu progouvernemental, que Narcisse Kerdavid continue son combat contre les républicains qu'il combat de son mieux !

Il est toujours aussi peu intelligent, très maladroit et grossier dans son langage. Du haut de la chaire, il n'hésite pas à mortifier les paroissiens auxquels il en veut et mécontente ainsi tout le monde. Si bien qu'en 1902, les cléricaux finissent par demander et obtenir de l'évêque le départ de celui que l'on surnomme injurieusement *glep* (*idiot* en breton). Il faut cependant reconnaître qu'il est devenu sobre et chaste.

## *Il refuse leurs Pâques*

Pendant toutes ces années, son frère Sébastien, l'ancien recteur de Guengat, condamné en 1883 pour coups et blessures volontaires, continue à critiquer en chaire les lois scolaires et militaires.

S'il laisse de mauvais souvenirs dans la paroisse de Locmélar, c'est pire dans celle de Saint-Ségal où, en 1888, il refuse leurs Pâques à des femmes employées à la poudrerie de Pont-de-Buis. Il veut les forcer à renoncer à leur emploi.

En très mauvais termes avec la municipalité et, ce qui est plus étonnant, avec le conseil de fabrique, il est nommé à la cure de Sibiril, où, d'un caractère toujours aussi emporté, il passe pour un original, plein de feu et de conviction.

Cependant, son action énergique lors d'un incendie qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, lui vaut des éloges unanimes.

Oubliant un temps ses rancœurs, il coordonne efficacement les secours en compagnie de l'instituteur.

*Le Courrier du Finistère* écrit que les rescapés voient un effet de l'intervention divine, de la protection de la sainte Vierge et de sainte Barbe. Ils se proposent, de concert avec le recteur, de témoigner leur reconnaissance à Notre-Dame de Prat-Coulm en Plougoulm, et à Sainte-Barbe de Roscoff.

Dans la carrière ecclésiastique de Narcisse, le frère cadet, c'est en vain que l'on recherche des actions qui pourraient lui valoir l'assentiment de tous.




*Ouvrières de la poudrerie de Pont-de-Buis*
*(Collection Bernard Paugam)*

[4] Le couple Huon sera muté à Primelin dès le 12 mai 1886.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016




En mars 1906, lors de l'inventaire de l'église de Kergloff, dont il est devenu le desservant, il montre son opposition, refuse de signer le procès-verbal, mais n'attise cependant pas la haine des cléricaux. Ceux-ci, prompts à s'enflammer dans d'autres paroisses, se contentent ici de critiquer ouvertement les dispositions de la loi de séparation des Églises et de l'État qui est pour eux le prélude d'une confiscation générale des biens du clergé.

C'est au presbytère de Kergloff que Narcisse Kerdavid, victime d'une crise cardiaque, s'éteint le 16 juin 1921.

Dans l'église toute proche, M. Le Treut, recteur de Plouguer, prêche la retraite de communion des enfants. Ceux-ci, accompagnés de leurs parents, communient en nombre, lors des obsèques de celui qui, pendant plus de vingt-deux ans, s'est *dévoué pour le bien de ses ouailles. "La Semaine religieuse de Quimper et de Léon"* écrit que bien des larmes ont coulé à ses funérailles pour cet homme humble, silencieux, bon et dévoué.

Les paroissiens seront fidèles à venir prier sur sa tombe à l'issue des offices du dimanche.

Sébastien ne viendra pas s'y recueillir, car il est mort en 1910, à l'âge de soixante-cinq ans, dorloté par les religieuses Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Pont-L'Abbé.

Les deux frères terribles du cléricalisme sont aujourd'hui bien oubliés.

Ont-ils rejoint au Ciel leur père Jean-Germain, l'instituteur laïc devenu juge de paix, et mort dès 1888 à Châteauneuf-du-Faou chez sa fille Marie Anne ? Celle-ci, mariée à Pierre Marie Odeyé, greffier de paix, ne lui a sans doute pas occasionné autant de tracas que Sébastien et Narcisse ! ■

***Pierrick Chuto***
**www.chuto.fr**

***Nécrologie.***

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Kerdavid, ancien recteur, décédé le 26 Mars, à l'âge de 66 ans.

Né dans le diocèse de Vannes le 18 Novembre 1844, M. Kerdavid (Sébastien-Marie) fut ordonné prêtre, à Quimper, le 19 Décembre 1868. Nommé vicaire à Sainte-Croix de Quimperlé, le 23 Mars 1869, il devint recteur de Guengat le 24 Décembre 1881, puis fut transféré à Loc-Mélard (10 Juillet 1883), à Saint-Ségal (22 Juillet 1887), à Sibiril (5 Septembre 1893), à Goulien (9 Octobre 1894). En Juillet 1898, il quitta le ministère paroissial et fut nommé d'abord aumônier de l'hôpital de Landerneau, puis (15 Octobre 1900) chapelain de Sainte-Anne du Porzic.

Démissionnaire le 8 Novembre 1907, il se retira chez les Religieuses Augustines-Hospitalières à Pont-l'Abbé, où il vient de mourir après une longue et douloureuse maladie.

*La Semaine Religieuse du Diocèse de Quimper et de Léon du Vendredi 1er avril 1910.*

***Nécrologie.***

La retraite de communion des enfants de Kergloff, prêchée par M. Le Treut, recteur de Plouguer, a été rendue plus recueillie et plus émouvante par la mort du bon recteur de la paroisse, survenue à la suite d'une crise cardiaque, le lundi matin 16 Juin. Les exercices de la retraite étaient entremêlés de visites pieuses à la chambre funèbre ; et la communion des enfants et des parents, faite le jour même de l'enterrement, le mercredi 19, a été un hommage très fervent et un secours très efficace à l'âme de celui qui, pendant vingt-deux ans, s'est dévoué au bien de sa paroisse.

Il devait célébrer ses noces d'or sacerdotales en Décembre prochain. Humble, silencieux, bon et dévoué, d'une charité qui se donnait dans la mesure de ses ressources à tous les besoins qu'on lui exposait, il était entouré de vénération, et bien des larmes coulaient à ses funérailles.

M. Narcisse-Lucien Kerdavid était né à Brasparts, le 29 Octobre 1849. il fut ordonné prêtre, le 19 Décembre 1874. Vicaire à Landudec en 1875, puis à Guengat en 1876, il fut nommé recteur de Gourlizon, le 30 Avril 1891, et onze ans après, le 6 Octobre 1902, il vint à Kergloff.

C'est là qu'il repose, à l'ombre de l'église, au milieu de ses paroissiens, qui seront fidèles à venir prier sur sa tombe, à l'issue des offices du dimanche.

*La Semaine Religieuse du Diocèse de Quimper et de Léon du Vendredi 27 juin 1924.*

***Sources :***

* Archives départementales du Finistère, site de Quimper : 1 V 120. 16 U 7 72. 1 T 535.
* Archives de l'Évêché de Quimper et de Léon : 1 P 66.
* Journaux : *L'Union monarchique, Le Courrier du Finistère, L'Impartial du Finistère, Le Finistère, La Semaine religieuse de Quimper et de Léon.*

***Remerciements***

à Hervé Baudy, Jean-Claude Bourgeois et Bernard Paugam.

# Deux paysans léonards dans la tourmente révolutionnaire

*par François ABJEAN, CGF n° 7228*

Jean Rohou résume ainsi la Révolution française : *"Remarquablement positive à bien des égards, tristement négative dans le domaine religieux. Et nullement uniforme d'un bout à l'autre : emportée par une généreuse espérance en 1789, dominée par la Terreur de juin 1793 à juillet 1794."*

Nous allons suivre le cheminement assez mouvementé de deux paysans léonards durant cette période révolutionnaire.

Nous avons rassemblé dans cet article : Jacques Quéinnec, de Plounéour-Ménez, et Toussaint Perrot, de Kernouès, car des liens familiaux vont réunir nos deux personnages.

Guillaume Quéinnec, fils de Jacques, épouse en 1818 Marie Jeanne Perrot, fille de Toussaint. On peut supposer que l'activité politique des deux pères rapproche les deux familles. Il faut savoir qu'au début du XIX$^{e}$ siècle on se marie encore généralement dans sa commune ; or plus de cinquante kilomètres séparent les Queinnec et les Perrot.

Signalons tout de suite que la carrière politique de Jacques Quéinnec sera plus brillante que celle de Toussaint Perrot.

## Jacques Quéinnec

Jacques Quéinnec naît le 23 mars 1755. Ses parents, Jacques et Marie Jeanne Le Roux, habitent le village de Kerbolot Vras, paroisse de Guimiliau. Nous sommes au centre de la riche région de l'industrie toilière.

Louis Elégoët classe, d'emblée, Jacques Quéinnec dans la catégorie des membres des familles de la *Kenta trouc'h*, "de la première coupe"[1] dans le monde des "Juloded", riches marchands de toiles de lin du haut Léon.

L'inventaire après décès d'Yves Quéinnec, frère aîné de Jacques, qui habitait la maison familiale de Kerbolot Vras, fournit la preuve de cette prospérité. L'inventaire se déroule du 29 août au 14 septembre 1782.

Le greffier termine ainsi son inventaire :

*"J'ai procédé au git*[2] *et calcul d'icelui* (l'inventaire) *à la somme de quarante trois mille huit cent sept livres huit sols neuf deniers."*

La valeur *"des marchandises de toiles et de fils"*, surtout du fil blanc, s'élève à 30 182 livres soit près de 69% de la somme totale. Les toiles ne représentent que 2 990 livres, et la moitié se trouve encore chez les ouvriers tisserands.

L'inventaire nous révèle donc que nous sommes encore, en 1782, en pleine prospérité de l'industrie toilière, au moins dans le haut Léon.

Il faut savoir qu'en 1782 les colons anglais insurgés, en Amérique, fortement aidés par la France, accèdent à l'indépendance. Le traité de Versailles en 1783 amène la paix dans notre pays. L'état calamiteux des finances de l'Etat, cause principale de la Révolution toute proche, n'empêche pas le pays d'être prospère. Jacques Bainville peut écrire :

*"Tous les témoins sont d'accord : la prospérité était grande sous le règne de Louis XVI. Jamais le commerce n'avait été plus florissant, la bourgeoisie plus riche. Il y avait beaucoup d'argent dans le pays".*[3]

L'inventaire se termine par le tri "des papiers et des titres".

On y trouve six contrats d'acquêts d'héritages à K(er)bolot et K(er)oual en Guimiliau et ailleurs, consentis à Jacques Quéinnec, père du dit feu Yves Quéinnec, et cinq contrats d'acquêts de différents héritages consentis au dit Yves Quéinnec.

Le partage d'immeubles entre les dits trois frères Quéinnec (Yves, Jacques et Jean Marie) se fait le 15 février 1777. Une autre pièce notariée nous apprend qu'un *"bail à ferme d'héritages à K*(er)*bolot* (a été) *consenti par Jacques Quéinnec au dit feu Yves Quéinnec, son frère, du deux avril mil sept cent soixante dix sept".* Tous ces actes notariés prouvent à l'évidence que la famille Quéinnec possède un riche patrimoine foncier.

A ma connaissance, la richesse foncière de marchands de toile du haut Léon mais aussi du bas Léon, avant la Révolution, a été très peu étudiée.

Jacques Quéinnec, le père d'Yves et Jacques, décède le 13 janvier 1772 à Guimiliau, à quarante-six ans.

Comme souvent, en Bretagne, Yves, le fils aîné, succède à son père. Son jeune foyer, (il vient de se marier, le 12 février 1770, à Sizun), s'établit dans la maison familiale de Kerbolot Vras.

On peut alors supposer que Jacques rejoint son oncle et parrain, Yves Bras, recteur de Berhet, paroisse proche de Tréguier, (dans une famille bretonne, le parrain occupe, souvent, une place privilégiée).

Celui-ci pourrait l'avoir inscrit au collège de Tréguier ; ce qui est certain, c'est que Jacques bénéficie d'une sérieuse formation classique. Plus tard, dans une lettre à *son épouse, il écrit que "les gens enfermés dans l'antre du cyclope y vivaient aussi tranquilles en attendant que leur tour vint d'être dévorés".* Il parle des "Argus" qui les surveillaient en prison.

Louis Elégoët fait une autre hypothèse mais aboutit à la même conclusion :

*"Jacques Quéinnec fréquente, probablement quelques années, le collège de Léon, si l'on en juge par son niveau d'instruction ; il écrit correctement et l'on trouve sous sa plume des allusions à Solon, à Lycurgue..."*[4]

Jacques se marie avec Louise Madec, le 15 novembre 1779, en la paroisse de Plounéour-Ménez. Dans l'acte de mariage on signale qu'il habitait à Berhet, évêché de Tréguier. Le jeune foyer

1 Louis Elégoët, *Les juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne*, Rennes, PUR, 1996, p.261.

2 Gite, droit de gite : droit ancien qu'avaient les seigneurs ou le roi de loger chez leurs sujets ou leurs vassaux. A l'époque féodale, ce droit devint une lourde charge pour les vassaux ; dès la fin du XII$^{e}$ siècle, on le convertit en une redevance pécuniaire. Voir aussi Généadico.

3 Jacques Bainville, *Histoire de France*, Paris, librairie Arthème Fayard, 1949. p.305.

4 Louis Elegoët, op.cit., p.261.

s'établit dans le village de Kermorvan en Plounéour-Ménez. Le linteau de la maison manale porte cette inscription :

JACQUES QUEINNEC – LOUISE MADEC 1781



Huit enfants y naîtront, dont Guillaume, le 16 janvier 1788, que nous verrons à la fin de cette étude.

En 1789, Jacques Quéinnec, âgé seulement de trente-quatre ans, devient membre actif de la Révolution française.

## *Toussaint Perrot*

Toussaint Perrot naît le 14 février 1756, de Vincent et de Marie Renée Cabon, dans le village de Kervédennic, paroisse de Kernouès. Trois belles signatures terminent l'acte de baptême. Les parents de Toussaint font partie de la classe des paysans aisés, propriétaires terriens. La maison natale appartenait à la famille Cabon. François L'Hostis, descendant de Toussaint Perrot écrit : *"Guillaume Cabon, le grand-père, qualifié dans les actes du titre de Sieur de Kervédennic, habitait cette demeure, mais il avait aussi son hôtel particulier à Lesneven, propriété des Cabon. L'acte de mariage avec Françoise Léost mentionne d'ailleurs qu'il était de la paroisse de Saint-Michel en Lesneven. Selon un acte de 1751, il avait cédé en viager la propriété de Kervédennic à son gendre Vincent Perrot."*[5] François L'Hostis souligne encore que dans la famille : *"Le tiers au moins des signatures sont de la 1re classe sur 4 et les deux autres tiers, de la 2e classe. Tout ce monde fréquente les bourgeois de Lesneven ; les Cabon, cependant, l'emportent nettement sur les Perrot".*[6]





*Kervedennic en Kernouès*
*Les maisons des frères Perrot*
Photos Jean François Pellan (en haut) et François Abjean (en bas)

Trois générations de Perrot habitaient le village de Pencréac'h, limitrophe de la chapelle de Guicquelleau.

Vincent Perrot et Guillemette Abjean, jeunes mariés, s'installent à Pencréac'h vers 1690. Guillemette Abj(e)an, fille de Laurans et de Guillemette Calvez, mineure, son père étant décédé à quarante ans (1649-1689), le mariage fut décrété par autorité de justice sur avis d'un conseil de famille composé de :

1- Tanguy Abjan, prêtre, cousin, sieur recteur de Kernilis.

2- Maître Hervé Cabon, mari de Marie Abjan, sœur demeurant à Kersava en Kernouès.

3- François Abjan, fils d'Yves, demeurant en Kergeau en Elestrec.

4- Missire Yves Le Roy, prêtre recteur d'Elestrec, cousin de germain.

5- Pierre Sodérou, cousin de germain, côté maternel.

6- Maître René Calvez, sieur de Kerambarz, notaire et procureur à Lesneven, cousin germain.[7]

La qualité des membres du conseil de famille montre le niveau social de la famille Abjan.

Vincent Perrot et sa jeune épouse prennent la succession de Laurans Abjan et de Guillemette Calvez, établis à Pencréac'h depuis 1678. Guillemette Abjan est la seule à rester dans l'agriculture.

Marie épouse Hervé Cabon, sieur de Kersava, notaire royal.

Jeanne se marie avec François Joubier, à Landerneau ils deviennent Sieur et Dame de Lanrinou.

Anne s'unit à Claude de Coatanlem *"Escuier, sgr dudit lieu".*

René Calvez, neveu de Guillemette Calvez, Sieur de Kerambars, notaire, procureur du siège de Lesneven, dirige la ville de 1697 à 1731.[8]

Anne Vincente Calvez, sœur de René, épouse Guillaume Daniel de la Villeneuve, Conseiller du Roy, Bailli de la sénéchaussée de Lesneven.

Ces alliances matrimoniales dans les familles Calvez, Cabon, Abjean et Perrot montrent que les relations entre les sociétés paysanne, bourgeoise et petite noblesse bretonnes ne sont pas hermétiquement fermées dans le pays léonard.

Toussaint Perrot naît donc dans un milieu privilégié. Son

---

[5] François L'Hostis, *L'un de nos ancêtres, Toussaint Perrot, Acteur et témoin d'une époque à nulle autre pareille*, s.l., s.e., 1998, p. 13 (inédit)

[6] François L'Hostis, op. cit., p.13.

[7] Le terme cousin est pris dans un sens générique. Tanguy Abjan est un grand-oncle. René Calvez est le fils de Guillaume et de Guillemette Abjan, Guillemette Calvez est la soeur de Guillaume (voir le tableau page 34)

[8] Voir *LE LIEN* n° 106, 2e trimestre 2008, p. 19 à 26.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016



*Pencréac'h au Folgoët (autrefois Guicquelleau)*
Photo Jean François Pellan

Toussaint Perrot naît donc dans un milieu privilégié. Son père, Vincent, qui quitte Pencréac'h en Guicquelleau et sa mère, Marie Renée Cabon, l'héritière de Kervédennic, travaillent une ferme de vingt-deux hectares, certainement l'une des plus grandes de Kernouès. Marie Renée décède en 1758 suite à une fièvre puerpérale ; Vincent doit élever trois jeunes enfants : René, onze ans, Vincent, quatre ans, et Toussaint, deux ans. Il se remarie en 1762 avec Marie Anne Pengam. Trois enfants viendront agrandir la famille.

Le village de Kervédenic est tout proche de Lesneven, on peut penser que Toussaint y suit ses études primaires. Trois écoles, tenues par des laïcs, fonctionnent dans la ville. François L'Hostis pense que son ancêtre *"ainsi que les deux Vincent et René Marie ont continué probablement leur formation scolaire au collège de Léon, à Saint-Pol".*[9] Il ajoute : *"Notre ancêtre devra, en grande partie, à la pratique du français, son élection de grand électeur aux assemblées générales du département du Finistère et de membre du Directoire de District de Lesneven. La page, ci-jointe*[10] (page 35), *écrite de la main même de notre ancêtre montre bien la maîtrise de son français : peu de fautes d'orthographe et des phases tout à fait correctes. Cas unique à Kernouès et très rare dans le canton rural."* [11]




Guy Le Guen de Kerangall
(Landivisiau, 27 mars 1746-16 avril 1817)

Toussaint Perrot travaille l'une des fermes de Kervédennic. Mais son niveau d'études lui permet d'expertiser les terres, les bâtiments et les divers biens immobiliers.

Les paroissiens de Kernouès ne tissent pas le lin, par contre la richesse des terres, proches de la mer, permet de le cultiver et de vendre les fils au marché important de Lesneven.

Cambry, lors de son passage à Lesneven en 1794, soulignait que *"le district de Lesneven ne possède aucune manufacture...* (mais) *on exporte pourtant des fils blancs".*[12]

Il constate par ailleurs "qu'on cultive un peu plus de lin qu'il n'en faut pour la consommation des habitants".[13] Six marchands de fil apparaissent, en 1799, dans la liste de patente du canton de Guicquelleau, dont fait partie Kernouès.

Le commerce des fils laisse supposer des relations commerciales avec Saint-Thégonnec, pays central des marchands de toile. Toussaint, sans doute membre actif de ce commerce, y rencontre sa future épouse, Marie Jeanne Le Guen, veuve de Yves Le Jeune. On célèbre leur mariage le 19 février 1781. L'église de Saint-Thégonnec rassemble en la circonstance de très nombreux "julods". Huit enfants naissent dans le nouveau foyer de Kervédennic, mais deux filles seulement atteindront l'âge adulte : Marie Jacquette (21.07.1784) et Marie Jeanne (24.02.1789). Nous les retrouverons à la fin de cet article.

## L'Assemblée constituante.

La Révolution française débute le 24 janvier 1789 par la publication des lettres royales réglementant la convocation des Etats généraux. Partout en France on rédige des cahiers de doléances et on procède à l'élection des députés.

Dans le diocèse de Léon, qui doit disparaître dans moins de deux ans, les réunions se tiennent dans le cadre des deux sénéchaussées de Brest et de Lesneven. Seule cette dernière nous intéresse. Il s'agit seulement de l'élection des membres du Tiers État. La noblesse et le clergé font bande à part.

L'assemblée de Lesneven s'ouvre le mercredi 1er avril 1789.

La première tâche consiste à élire les commissaires chargés d'élaborer le projet d'un cahier de doléances commun à la sénéchaussée. Jacques Quéinnec, élu de la paroisse de Plounéour-Ménez, et son ami Guy Le Guen de Kerangall, élu de Landivisiau font partie de la commission.

A partir du 4 avril débute l'élection des deux députés de la sénéchaussée.

Avec 104 voix, Le Guen passe au premier tour. Jacques Quéinnec suit son ami avec 54 voix, nombre insuffisant pour être élu ; Prudhomme de Keraugon, avocat à Saint-Pol-de-Léon termine avec 48 voix. Au second tour, Prudhomme de Keraugon l'emporte avec 93 voix. Deux bourgeois représentent donc la circonscription.

Guy Le Guen de Kerangall, négociant et marchand de toile à Landivisiau, est d'origine paysanne. Ses grands-parents Yves Le Guen et Françoise Rolland le rattachent à l'importante famille Rolland de Larlac'h en Plouédern, mais il représente la bourgeoisie landivisienne. Son discours contre les privilèges seigneuriaux dans la nuit du 4 août, l'a rendu célèbre. La bourgeoisie prendra une place prépondérante dans la Révolution française. Jacques Quéinnec sera l'un des rares paysans élus au niveau national.

La Constituante remodèle l'ensemble de l'administration française. Elle crée les départements et les nouveaux diocèses, les districts qui remplacent les sénéchaussées, les cantons et enfin les communes qui se substituent aux paroisses. Ce renouvellement administratif entraîne une multiplicité de scrutins.

Jacques Quéinnec *"se prononça en faveur de la Révolution et dut à la confiance que ses principes inspirèrent à ses concitoyens*

9 François L'Hostis, op. cit., p.17.
10 ADF 1 V 148.
11 François L'Hostis, op. cit., p.17
12 Cambry, *Voyage dans le Finistère*, Paris, Editions du Layeur, 2000, p.142.
13 Cambry, op.cit., p.141.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

[...] de remplir plusieurs fonctions dans l'administration du *Finistère".*[14] Les habitants de Plounéour-Ménez l'élisent procureur de leur commune. Il devient membre du district de Morlaix. Il participe du 7 au 28 juin 1790, à Quimper, à la première réunion chargée d'élire les vingt-cinq responsables du nouveau département du Finistère. Ayant la confiance de l'assemblée, il est choisi comme premier scrutateur et est élu administrateur. Jacques Quéinnec met en avant toutes ses nouvelles responsabilités pour refuser ce nouveau poste. Ce choix lui sauve la vie, car tous les responsables départementaux du Finistère, évêque compris, vont périr sur l'échafaud durant la Terreur.

Toutes ces charges ne sont pas des sinécures. Il faut, entre autres, répartir les nouveaux impôts. On confie à Jacques Quéinnec la responsabilité d'établir l'ensemble de la contribution foncière pour les municipalités de Pleyber-Christ, Plounéour-Ménez, Plourin et Le Cloître. Le district de Morlaix est chargé d'une affaire très difficile. "Cette "affaire très importante" pour laquelle il était fait appel à Quéinnec était la nomination de commissaires chargés de notifier à Mgr. de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, d'avoir à cesser toute fonction épiscopale[15].



*Mgr Jean François de La Marche (1729, Ergué-Gabéric - 1806, Londres), dernier évêque de Léon (1772 - 1801)*

On ne connaît pas l'attitude de Quéinnec. On sait que l'évêque s'embarqua, en pleine nuit, pour l'Angleterre. Il restera en contact avec son diocèse pendant toute la période révolutionnaire et décèdera en Angleterre.

Toussaint Perrot n'apparaît pas dans la première période de la Révolution, ses compatriotes le trouvent, sans doute, un peu jeune pour les représenter, car il n'a que trente-trois ans. En février 1790, Kernouès élit Rolland Bizien, recteur de la paroisse, comme maire. Le cas n'est pas exceptionnel : *"Il est significatif que sur les 37 communes du district de Lesneven, huit prêtres sont élus maires".*[16] Le clergé voit donc dans le début de la Révolution un motif d'espoir.

Durant l'été 1790 se tiennent les assemblées primaires chargées d'élire les "grands électeurs" qui doivent prendre la responsabilité de la nouvelle administration du pays réorganisée en départements, districts, cantons et communes.

La première assemblée primaire se fait au niveau cantonal, celle du canton de Guicquelleau auquel appartient la commune de Kernouès ; elle choisit Toussaint Perrot comme "grand électeur". Peu de jours après son élection, le nouvel édile doit se rendre à Quimper. Il participe à l'assemblée électorale qui doit élire les responsables du nouveau département du Finistère.

L'assemblée se réunit du 7 au 28 juin 1790. Toussaint Perrot vote, sans doute, pour Jacques Quéinnec, désigné premier scrutateur de l'assemblée. Font-ils connaissance ? On peut répondre par l'affirmative. Les deux futurs beaux-pères ont eu trois semaines pour se rencontrer.

Toussaint Perrot bénéficie d'une seule semaine de répit dans sa famille. Le 6 juillet une nouvelle assemblée se réunit, à Lesneven cette fois. Il s'agit d'élire les responsables de ce district. Les quarante-sept électeurs représentent les trente-sept communes, qui vont de Cléder à Plouguerneau, regroupées en huit cantons. Un président, quatre membres d'un directoire permanent et un conseil de douze membres administrent le niveau district.

Le 7 juillet, Toussaint Perrot devient directeur et seul représentant du monde paysan, avec deux notaires de la bourgeoisie lesnevienne et un notaire de Guissény.

Les quatre directeurs vont devoir affronter très vite des problèmes cruciaux. Les ennuis vont commencer avec le vote par la Constituante de la Constitution civile du clergé, le 12 juillet 1790. François L'Hostis écrit : *"Le premier accroc dans la période euphorique des débuts de la Révolution fut la première élection d'un évêque constitutionnel en France, celle de l'évêque du département du Finistère."*[17] Malgré les protestations du clergé, Toussaint Perrot se rend à Quimper.

Mgr. Expilly, curé de Morlaix, est élu évêque de Quimper le 31 octobre 1790. Après l'élection de l'évêque, il faut élire les curés des paroisses au niveau des districts. Mais dans le Léon, la plupart des prêtres refusent de prêter serment à la Constitution. Il faut aussi répartir les nouveaux impôts, qui comprenaient trois contribution directes : la foncière, la mobilière et la patente.

## La Convention et la Terreur révolutionnaire.

Du 3 au 15 septembre 1792, les élections à la Convention nationale se déroulent à travers la France. Elle se fait en deux étapes, les représentants élus au suffrage universel (les domestiques sont exclus), se réunissent à Quimper. Jacques Quéinnec est élu le 8 septembre, il occupe la cinquième place parmi les huit élus du Finistère. Il est le seul agriculteur parmi les bourgeois. Jacques Quéinnec ne se doutait sans doute pas quelle tourmente il allait devoir affronter en arrivant à Paris. Jacques Bainville écrit : *"Tout le monde sait que, jusqu'au 9 thermidor, les révolutionnaires les plus modérés, puis les moins violents furent éliminés par les plus violents."*[18]

Deux partis dominent la nouvelle Convention nationale : les Girondins, riches bourgeois, défendent une politique libérale et les Montagnards, eux aussi bourgeois comme Danton, Marat et Robespierre qui préconisent une politique dirigée vers les classes populaires. Beaucoup de députés, prônant un juste milieu se retrouvent dans le "marais". On peut penser que Jacques Quéinnec, homme pondéré, y trouve sa place.

Dès le 15 janvier 1793, un vote crucial s'impose aux députés : faut-il voter la culpabilité du roi Louis XVI ? Jacques Quéinnec vote oui avec les 691 députés présents[19]. Le vote fait suite au départ du roi et à son arrestation à Varennes. Il dut ensuite répondre à la terrible question : *"Quelle peine Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il encourue ?"* La réponse de Jacques

---

[14] Arnaud Vincent...*Biographie nouvelle des contemporains ou dictionnaire historique...*, Paris, librairie historique, 1820-1825, Tome 17, p.176.

[15] Prosper Hémon, *QUEINNEC (Jacques), député du Finistère à la Convention et aux Cinq-Cents*, Rennes, Oberthur, 1914, p.9.

[16] Louis Elégoët, op. cit., p.175.

[17] François L'Hostis, *La Révolution dans le Léon. Histoire quotidienne du canton de Guicquelleau*, Brest, thèse de doctorat à l'UBO, p.102. (inédit)

[18] Jacques Bainville (de l'Académie française), *Histoire de France*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1949, p.331.

[19] 361 députés votent oui pour la peine de mort, 360 votent non, dont Jacques Queinnec.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016





*Le Château du Taureau en baie de Morlaix*
Photos Jean François Pellan

Quéinnec fut l'une des plus nobles : *"Je ne suis pas juge, je ne puis donc voter que pour la détention pendant la guerre, et la déportation à la paix"*. Les Montagnards n'oublieront pas son attitude courageuse. Le roi Louis XVI meurt sur l'échafaud le 21 janvier 1793.

Le 13 avril 1793, la chambre, sous l'impulsion des Girondins, décrète l'arrestation de Marat. Jacques Quéinnec, le seul parmi les huit députés du Finistère, vote l'arrestation. Marat se cache. Le tribunal révolutionnaire l'acquitte triomphalement le 24 avril. Jacques Quéinnec payera cher son vote. Le 2 juin 1793 les Girondins sont proscrits et décrétés d'arrestation. Il faut attendre le 3 octobre pour assister à une nouvelle épuration, Jacques Quéinnec se trouve parmi les soixante-treize nouveaux députés emprisonnés.

A la demande de son épouse et avec beaucoup de réticence, il finira par raconter son calvaire, dans une longue lettre[20]. Les conditions de détention sont déplorables. Ainsi des latrines *"il en sort continuellement des vapeurs méphitiques, qui, en arrachant les larmes des yeux, affectent en même temps le cerveau et l'estomac"*.

Un des collègues députés décède en criant dans ses convulsions : *"Ah, scélérat de Robespierre, tu m'assassines !"* Les prisonniers sont continuellement sous les menaces de mort : *"Cet imbécile a été guillotiné, les 63 députés arrêtés, plus coupables cent fois que celui-ci, pourquoi vivent-ils encore ?"* *"La nourriture consistait (pour un seul repas) dans une demie bouteille de vin falsifié, trois ou quatre onces de viande, dans une portion de légumes dont la mal propreté étoit dégoûtante"*. Jacques Quéinnec se contente de pain *"qui étoit abondant et supportable"*. Il faut attendre le 9 thermidor (27 juillet 1794) pour espérer la délivrance, *"quelque prisonnier annonce avoir entendu crier dans la rue la chute du tyran Robespierre et complices"*.

La mise en liberté n'interviendra que le 4 octobre, et le 9 décembre Jacques Quéinnec retrouve son poste de député de la Convention.

La Terreur ne reste pas localisée à Paris, elle se propage jusqu'à la fine pointe du Finistère dans le district de Lesneven.

Toussaint Perrot pressent-il l'arrivée de l'orage ? Nous constatons qu'il prend ses distances par rapport à la Révolution qui dégénère. Il ne se présente pas à l'assemblée primaire du 26 août 1792 qui élit les quatre électeurs du canton de Guicquelleau. Les élus se rendent à Quimper le 2 septembre pour l'élection des huit députés du Finistère à la Convention. Toussaint ne votera donc pas cette fois pour Jacques Quéinnec, nouveau député.

La prudence de Toussaint Perrot lui fait éviter la prison, contrairement à Jacques Quéinnec. Depuis le 22 août, en effet les anciens collègues de Toussaint Perrot, Le Janic, Rolland et Brichet se retrouvent emprisonnés au fort du Taureau, dans la baie de Morlaix. On leur reproche leur conduite contre-révolutionnaire. Malgré tout, Toussaint Perrot garde la confiance de ses compatriotes, qui le réélisent maire de Kernouès.

Le dernier baptême du recteur Rolland Bizien sera celui de Vincent Perrot, fils de Toussaint, célébré le 7 juillet 1792 ; il entre ensuite dans la clandestinité.

Les évènements s'accélèrent durant le printemps 1793. Une guillotine se dresse sur la place de Lesneven. Le 16 avril deux prêtres insermentés de Kerlouan, Jean Habasque et Guillaume Péton montent sur l'échafaud.

Le rôle de maire n'est pas une sinécure. Il faut faire face aux nouveaux impôts, aux réquisitions de toutes sortes, à la vente des biens nationaux, à la mobilisation générale, au marché noir.

---

**20** Prosper Hémon, op. cit., pp.20-31.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

*"A partir du début de 1794, Kernouès fut astreint à porter au marché de Lesneven, chaque lundi, deux quintaux d'orge, deux de blé noir, un d'avoine et en plus une certaine quantité de beurre".*

Il revenait évidemment au maire de rédiger les bons de réquisitions et de les faire porter aux cultivateurs, obligé, d'une part, d'affronter les rebuffades de ses concitoyens et d'autre part d'encourir les menaces les plus sévères des autorités lesneviennes . *"Si vous ne l'avez pas fait dans les vingt-quatre heures, la troupe sera commandée pour marcher sur votre commune".*[21] François L'Hostis conclut : *"je pense tout de même que notre ancêtre* (Toussaint Perrot) *n'était pas homme à se laisser intimider par ces menaces ; ayant fait partie lui-même de ces administrations, il savait faire la part des choses."* [22]

## Deux patriotes engagés

La fin de la Terreur permet à Jacques Quéinnec et à Toussaint Perrot de reprendre une activité politique plus pacifiée. Le 22 août 1795, la Convention vote la nouvelle constitution. Par le décret connu sous le nom des "deux tiers", il est décidé que les deux tiers des élus des nouvelles assemblées seront obligatoirement pris parmi les conventionnels sortants.

Jacques Quéinnec retrouve son siège de député par cooptation de *"la fameuse Assemblée électorale de France."*[23] Il intervient peu dans les débats parlementaires. Nous savons cependant qu'il prend part au débat sur le problème du domaine congéable[24]. Il le connaît bien, puisque sa ferme de Kermorvan vit sous ce statut. Il le considère d'emblée comme un droit féodal, aboli par décret en 1792, mais qu'on veut rétablir. Jacques Quéinnec considère que ce statut avantage le foncier au dépend du domanier. Il n'aura pas gain de cause, le domaine congéable subsistera principalement dans le haut Léon, et existe toujours dans notre législation.

Dans une lettre à son épouse, Jacques Quéinnec fait le récit d'un banquet officiel durant lequel il côtoie le général Bonaparte. Il s'enthousiasme : *"Je vis et je mangeai avec le plus grand homme dont les annales aient fait mention ; je nomme Bonaparte."*[25] On peut souligner la perspicacité de Jacques Quéinnec. Il n'aura pas à soutenir Bonaparte lors du coup d'état du 18 brumaire (9 novembre 1799). Le 20 mai 1798, Jacques Quéinnec clôt sa carrière parlementaire et rejoint sa Bretagne natale.

Le Directoire, qui succède à la Convention, supprime le rôle de maire et le remplace par un président. Toussaint Perrot, après un court répit, fait partie de la municipalité du canton de Guicquelleau à partir du mois de mars 1797. Il administrera la commune de Kernouès jusqu'à la fin du Directoire, comme agent principal ; il enregistre les naissances, les mariages et les décès jusqu'en septembre 1798. Son soutien à la Révolution ne l'empêche pas de rester en relation avec les prêtres réfractaires, *"lors du printemps de 1795 il avait manifesté sa sympathie à son recteur clandestin en lui ouvrant, le premier du canton, l'église de Kernouès".*[26]

L'administration départementale lui décerne un certificat de républicanisme : *"Bon patriote, sachant lire et écrire, ayant du bon sens, mais peu de conduite".*[27]

François L'Hostis cherche à éclaircir la cause du "peu de conduite" de son ancêtre.

Après mûre réflexion et multiples avis et surtout après l'anecdote suivante rapportée par le père Fily, un vieux kernouésien, je pense ne pas me tromper en disant que notre ancêtre était trop porté sur la dive bouteille.



*Croix érigée en 1818 à Kervedenic par Toussaint Perrot*
Photo François Abjean

*"Au commencement du dix-neuvième siècle, dans une maison de Kervédennic, vivait un nommé Toussaint Perrot. C'est à cheval qu'il allait à Lesneven. A son retour, chaque fois que son cheval faisait le tournant brusque…il le renversait. Cela arrivait probablement parce qu'il avait trop bu. Mais Toussaint attribuait cette chute à quelque mauvais génie qui se serait installé là. Il se dit : "Ce mauvais génie, il faut le conjurer".* Pour cela, il fit ériger la Croix qui s'y trouve encore aujourd'hui. Le socle porte son nom : Toussaint Perrot, et le chiffre : 1818, date de l'érection.[28]

Jacques Quéinnec et Toussaint Perrot ont accueilli la Révolution sinon avec enthousiasme du moins avec une franche adhésion. Un indice ne trompe pas : ils sont tous les deux acheteurs de biens nationaux.

Louis Elégoët dresse la liste des achats importants de Jacques Quéinnec :

*"En juillet 1796, cependant qu'il est membre du Conseil des Cinq-Cents, Jacques Quéinnec acquiert quelques biens nationaux. Le 4 de ce mois, il se rend à Quimper pour acheter la ferme de Bailleguen, en Saint-Thégonnec, confisquée à Jean Magloire de Coatlosquet. Douze jours plus tard, il reprend la route du chef-lieu départemental pour acquérir trois autres biens nationaux :*

*- un lieu à Botcaerel, en Pencran, confisqué à Fontaine Mervé, qui lui revient à 2 075 L ;*

*- le lieu de la Fontaine Blanche à Saint-Pol, qui consiste en "logements et terres" lui coûte 8 954 L ;*

*- la ferme de Kermorvan, en Guiclan, confisquée à la famille La Bourdonnaye de Montluc, devient sa propriété pour 20 325 L."*[29]

Toussaint Perrot achète, fait aggravant, des biens d'Eglise. François L'Hostis écrit : *"Bien que ses achats ne fussent pas importants - 1716 livres, 324 cordes* (1,97 ha)- *la cote de notre*

[21] François L'Hostis, op.cit., p.3022
[22] François L'Hostis, op.cit., p.30.
[23] Prosper Hémon, op. cit., p.43.
[24] Dans le domaine congéable, le propriétaire possède le foncier et le locataire, appelé le domanier, possède les édifices et superfices.
[25] Prosper Hémon, op. cit., p.55.
[26] François L'Hostis, op. cit., p.30
[27] ADF, 10 L 65.
[28] François L'Hostis, op. cit., p.31.
[29] Louis Elégoët, op. cit., p.263.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

*ancêtre dut baisser à Kernouès, mais pas au point d'empêcher son élection de maire".*[30]

A Ploudaniel, commune contre-révolutionnaire, seuls cinq paysans achètent la ferme qu'ils exploitaient comme locataires.

Les bourgeois révolutionnaires de Lesneven et surtout de Brest achètent des centaines d'hectares appartenant aux de Poulpry et aux Barbier de Lescoat.

Vincent Abjean, le père de Pierre que nous verrons à le fin de cet article, possède une ferme de 50 hectares au village de Keramézec, il avait l'opportunité d'acheter la ferme limitrophe du Créac'h, possession des chanoines de la collégiale Sainte-Anne de Lesneven. Le Lesnevien Condamain, soutien de la Révolution, l'achète à vil prix.

Dans l'ensemble, les paysans furent réticents devant l'achat des biens nationaux et surtout des biens d'Eglise.

## Les alliances familiales

Au terme de son mandat de député, Jacques Quéinnec met fin à sa vie politique et rejoint définitivement sa famille, dans son village de Kermorvan en Plounéour-Ménez, le 20 mai 1798.

Il aura la joie d'y voir naître son dernier fils, Jean Louis, le 6 juin 1799.

En 1803, Jacques Quéinnec quitte le sol plutôt aride de Plounéour-Ménez pour la belle ferme de Kermorvan en Guiclan.



*Kermorvan, en Guiclan.*
Photo Jean-Yves Le Goff

Il y décède le 26 avril 1817. Son ami Guy Le Guen de Kérangal le suit dans la tombe dix jours plus tard.

Ainsi disparaissent deux figures bretonnes, membres actifs de la Révolution française.

Jacques Quéinnec n'aura pas la joie d'assister au mariage de son fils Guillaume, trente ans, avec Marie Jeanne Perrot, vingt-neuf ans, fille de Toussaint.

Une cinquantaine de kilomètres séparait les deux fiancés, or le plus souvent on se marie dans sa commune.

Les responsabilités politiques des deux beaux-pères ont pu être l'occasion de rencontres entre leurs enfants.

D'autre part, Toussaint Perrot, marchand de fil, peut avoir rencontré Jacques Quéinnec et son fils Guillaume, marchands de toiles. Le mariage rassemble un grand nombre de "julods" de Guiclan et de Saint-Thégonnec.

Le jeune foyer s'installe à Kervédennic. Toussaint Perrot procède au partage de ses biens entre ses deux filles. Pierre Abjean, le mari de Marie Jacquette, loue son lot à son beau-frère. Cinq enfants naîtront dans le foyer, seuls Louis Vincent, François et Marie Jeanne survivront.

Le 11 janvier 1822, Guillaume Quéinnec vient à la mairie faire la déclaration du décès de Toussaint Perrot.

Le recensement de 1836 nous apprend que Guillaume a rejoint son jeune frère Jean Louis dans la ferme familiale de Kermorvan. Jean Louis est maire de Guiclan à trente-cinq ans, dix ans après il sera juge de paix. La cohabitation dure jusqu'à la mort de Guillaume en 1859, son fils François lui succède.

François L'Hostis fait le récit du mariage de Marie Jacquette Perrot, la fille aînée de Toussaint :

*"Grande fête, le 27 avril (1809) : l'ancien maire de Kernouès, l'ancien directeur du district de Lesneven, le propriétaire, le Sieur Toussaint Perrot de Kervédennic et son épouse Marie Jeanne Le Guen marient leur fille Marie Jacquette, 24 ans, à Pierre Abjean, 18 ans, de Keramézec, fils de feu Vincent et de Marie Calvez, l'une des familles les plus honorables de Ploudaniel. Il y eut du beau monde, comme le témoignent les nombreuses signatures. Pierre Abjean a voulu, d'une façon évidente, bénéficier de l'exemption à la conscription accordée aux jeunes mariés."*[31]

A la mort de Vincent Abjean, sans doute victime du tétanos à trente-trois ans, en 1794, ses deux enfants, Pierre, quatre ans, et Gabriel, huit mois, héritent d'un patrimoine immobilier considérable, environ 120 hectares.

La ferme de cinquante hectares à Keramézec forme le lot le plus important. Pierre y construit une grande maison très confortable, où cinq fenêtres éclairent le premier étage, son frère cadet Gabriel habite le vieux manoir familial.

Six enfants naîtront dans le foyer de Pierre et de Marie Jacquette, seuls Marie Jeanne et Vincent survivront. De nombreuses descendances suivront, celle de Marie Jeanne à Kervédennic et celle de Vincent à Kerdec'hoalé, en Trégarentec. Athanase L'Hostis[32] naîtra à Kervédennic et Louis Lichou[33] à Ploudaniel[34]. ■

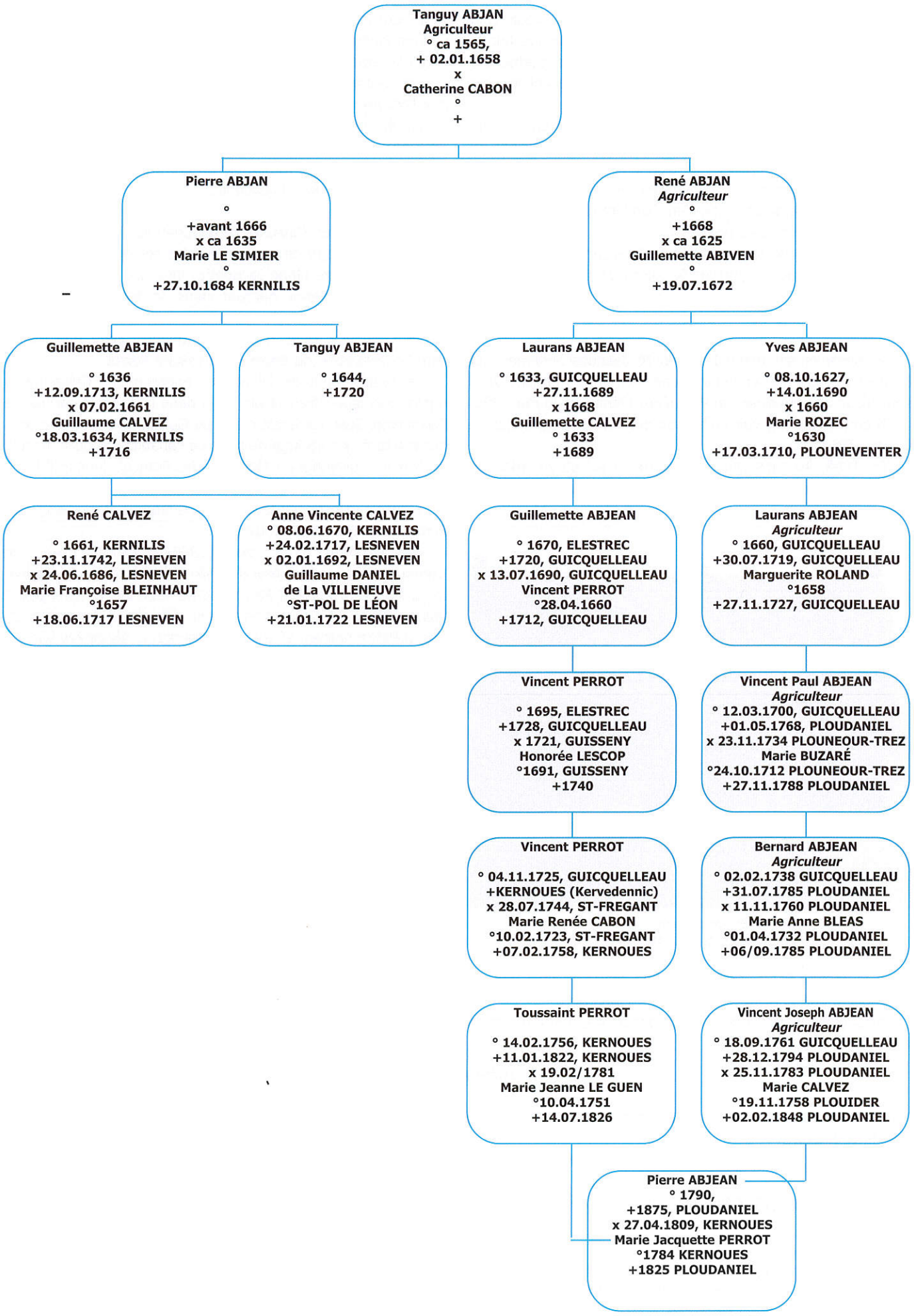
### Bibliographie

* L'Hostis François, *L'un de nos ancêtres, Toussaint Perrot 1756-1822. Acteur et témoin d'une époque à nulle autre pareille*, s.l., s.e. 44 p. (inédit).
* L'Hostis François, *La Révolution dans le Léon. Histoire quotidienne du canton de Guicquelleau*, Brest, thèse à l'UBO, 484 p. (inédit).
* Hémon Prosper, *QUEINNEC (Jacques), député du Finistère à la Convention et aux Cinq-Cents*, Rennes, Oberthur, 1914, pp. 60.

30 François L'Hostis, op.cit., p.35.
31 François L'Hostis, op. cit., p.41. En réalité Pierre Abjean paie une somme de 900 francs pour se faire remplacer.
32 François Abjean, "Athanase L'Hostis, héros de la guerre de 1914-1918, moine de Timadeuc ", *Le Lien du centre généalogique du Finistère,* n°122, juin 2012, pp.43-56.
33 François Abjean, "Louis Lichou, le "grand timonier" du CMB", *Le Lien du Centre généalogique du Finistère*, n°129, mars 2014, pp.25-40.
34 Pour une meilleure compréhension du texte, toutes les dates sont traduites dans le calendrier grégorien.

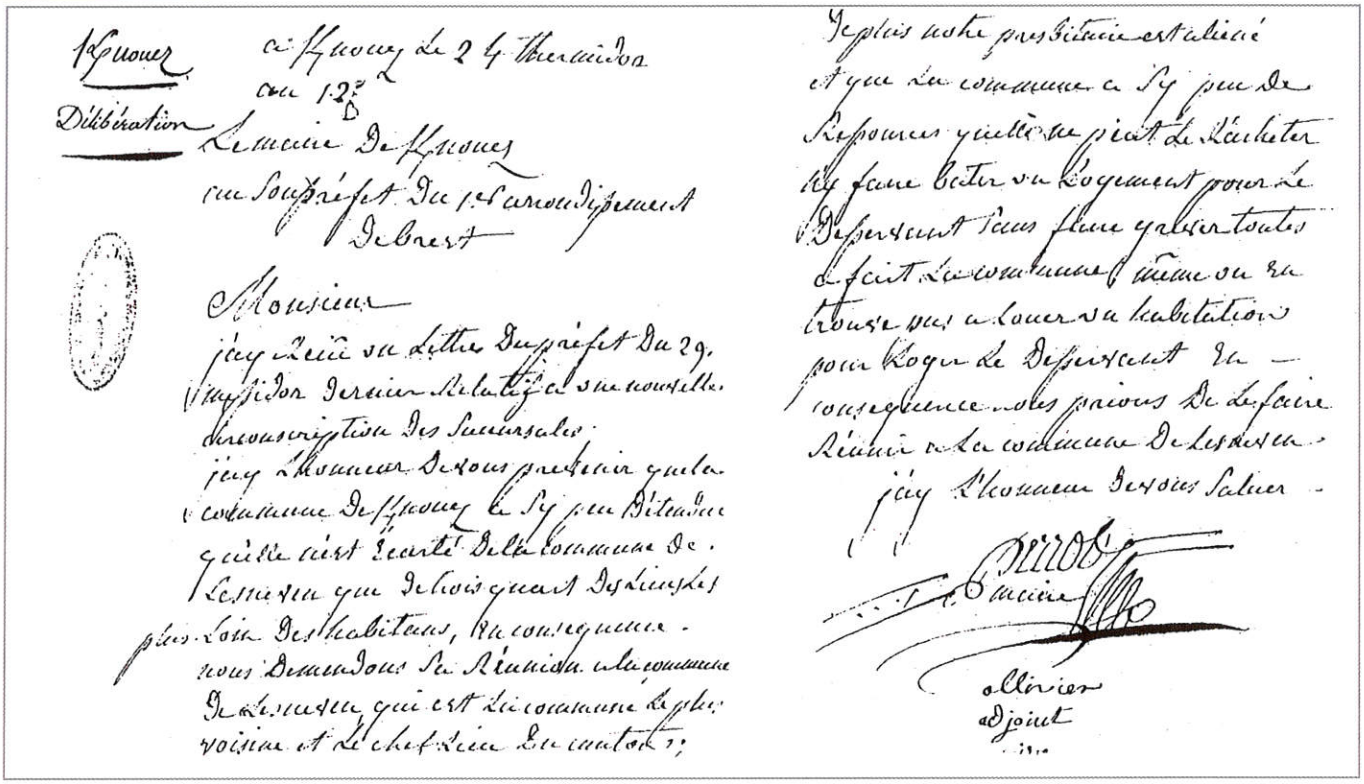

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

## Un "renchaînement" familial






© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016



*Lettre de Toussaint Perrot, en date du 24 thermidor an 12 (12 août 1804) demandant le rattachement de Kernoues à la commune de Lesneven.* (A.D.F., 1V 148)

## Descendance de Guillaume QUEINNEC et Marie Jeanne PERROT

**QUEINNEC** Guillaume ° 16/01/1788 PLOUNEOUR-MENEZ + 03/07/1858 GUICLAN
x **PERROT** Marie Jeanne ° 24/02/1789 x ../../1818 + ../../1869 GUICLAN
|___ **QUEINNEC** Louis Vincent ° 26/08/1819 KERNOUES + 08/09/1887 GUICLAN
*Propriétaire*
|___ x **LE BRAS** Marie Guillemette ° 08/11/1820 GUICLAN x 19/02/1843 GUICLAN + 17/12/1887 GUICLAN
|___|___ **QUEINNEC** Marie Jeanne ° 29/10/1843 GUICLAN + 21/11/1843 GUICLAN
|___|___ .**QUEINNEC** Marie Yvonne ° 20/10/1844 GUICLAN
|___|___ **QUEINNEC** Jean Marie ° 23/12/1846 GUICLAN + 09/05/1891 GUICLAN
*Propriétaire*
|___|___ **QUEINNEC** François Marie ° 02/01/1849 GUICLAN + 04/01/1884 GUICLAN
*Propriétaire*
|___|___ **QUEINNEC** Bernard Marie ° 28/05/1850 GUICLAN
|___|___ x **ABGRALL** Barbe Marie Jacquette ° 23/12/1864 LAMPAUL-GUIMILIAU x 02/05/1886 LAMPAUL-GUIMILIAU
|___|___ **QUEINNEC** Jean François Louis ° 05/05/1852 GUICLAN + 31/12/1883 GUICLAN
*Propriétaire*
|___|___ **QUEINNEC** Jean Louis Marie ° 26/12/1853 GUICLAN |...| ...
*Cultivateur*
|___|___ .x **MARTIN** Marie Angèle ° 14/06/1867 ST-THEGONNEC x 24/11/1894 GUICLAN
|___|___ **QUEINNEC** Jeanne Louise Yvonne ° 31/01/1856 GUICLAN + 31/10/1856 GUICLAN
|___|___ **QUEINNEC** Marie Bernardine ° 14/09/1857 GUICLAN + 14/04/1909 GUICLAN
*Propriétaire*
|___|___ **QUEINNEC** Jean Marie Gabriel ° 26/12/1859 GUICLAN + 18/06/1880 GUICLAN
*Militaire*
|___|___ **QUEINNEC** Marie Guillemette ° 14/04/1862 GUICLAN + 19/06/1887 GUICLAN
*Propriétaire*
|___ **QUEINNEC** Marie Jeanne Yvonne ° 28/06/1821 GUICLAN
|___ x **RANNOU** François ° 28/05/1816 SIZUN x 28/01/1839 GUICLAN
*Cultivateur et meunier*
|___|___ **RANNOU** Gabriel Marie ° 21/02/1840 SIZUN
*Minotier*
|___|___ x **BOUCHER** Marie Yvonne Guillemette ° 23/02/1857 COMMANA x 16/07/1878 SIZUN
|___|___ **RANNOU** Jean François Marie ° 27/02/1842 SIZUN
|___|___ **RANNOU** Marie Anne Guillemette ° 14/10/1849 SIZUN
|___|___ x **KEREBEL** François Servais ° 30/11/1849 PLOUMOGUER x 16/07/1878 SIZUN
*Greffier de paix*
|___|___ **RANNOU** Yves Marie ° ../../1851 + 1878/....
*Minotier*
|___|___ **RANNOU** Jeanne Louise
*Religieuse*
|___ **QUEINNEC** François Marie ° 16/04/1824 GUICLAN + 26/11/1893 GUICLAN
*Propriétaire, Minotier*
|___ x **CLOAREC** Marie Perrine ° 27/09/1824 ST-SAUVEUR x 27/05/1847 ST-SAUVEUR + ..../1893
|___|___ **QUEINNEC** Marie Yvonne Guillemette ° 30/11/1849 GUICLAN
*Religieuse*
|___|___ **QUEINNEC** Pierre Marie ° 08/05/1855 GUICLAN
*Minotier*
|___|___ x **LE GOFF** Marie Euphrasie ° 03/04/1857 ST-POL-DE-LEON x 23/11/1880 ST-POL-DE-LEON
*Commerçante*
|___|___ **QUEINNEC** Louis Yves Marie ° 23/05/1857 GUICLAN
*Minotier, Propriétaire*
|___|___ x **CLOAREC** Marie Jeanne ° 06/04/1861 GUICLAN x 25/11/1883 GUICLAN
*Propriétaire*
|___|___ **QUEINNEC** Marie Jeanne Françoise ° 11/04/1860 GUICLAN
*Religieuse*



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Terrible drame de famille : l'affaire Le Nir

*par Jean TOULHOAT, CGF n° 2721*



TERRIBLE DRAME DE FAMILLE

UN NOTAIRE DES COTES-DU-NORD
TUE SA FEMME A COUPS DE FUSIL
ET SE DONNE LA MORT

*Cette tragédie fait trois orphelins*

Titre du *Ouest-Eclair* du 8 septembre 1932

Ce 7 septembre 1932, tout le petit bourg de Kermoroch[1], d'ordinaire si paisible et si calme, perdu au milieu des champs, est aujourd'hui dans l'affolement le plus complet.

Ce matin en effet ont lieu les obsèques de M. Goudigen, officier marinier en retraite. Le cortège a gagné le cimetière et M. le président de la section des médaillés militaires prononce son discours, lorsqu'une fillette affolée vient prévenir les assistants qu'un drame vient de se dérouler dans la demeure de Me Le Nir, notaire de la localité.

Des coups de feu ont été entendus par le jeune clerc, Léon Le Bonniec. Connaissant le caractère violent de son patron, il s'enfuit par la fenêtre, et va prévenir une voisine, Mme Guesclou.

Des voisins accourent et se trouvent en face du spectacle le plus tragique qu'il soit possible de concevoir. Le corps de Mme Le Nir git à terre, horriblement contracté. La pauvre victime baigne dans son sang.

Quant à M. Le Nir, lui aussi à terre, dans un état épouvantable, il respire encore. Il peut prononcer quelques paroles : *"Je veux mourir"*.

Il décède à 20 h 15 à la clinique Monbareil à Guingamp.

Ajoutons qu'une fatalité s'acharne sur cette famille. En 1897, la mère de Madame Le Nir fut assassinée, et le meurtrier resta longtemps impuni.

Les époux Le Nir avaient trois enfants, âgés respectivement de neuf, sept et trois ans, qui, fort heureusement, étaient chez des parents pour la durée des vacances.

Jean Yves Le Nir, le meurtrier de sa femme, avait succédé comme notaire à son père une dizaine d'années auparavant.

Cette épouvantable tragédie eut une énorme répercussion dans la région quimpéroise, et notamment à Briec, lieu de naissance du meurtrier.

Jean Yves Le Nir n'y avait pas conservé des attaches profondes, car il avait quitté le pays très jeune. Son père, d'abord clerc de notaire chez Me Abgrall, notaire à Briec, s'installa en 1895 comme notaire à Plozévet, alors que son fils n'avait encore que deux ans.

Me Le Nir père passa plusieurs années à Plozévet. Il avait acheté des fermes, dont notamment celle de Kersévédé. C'est à Kermoroch que Me Le Nir fils reprit l'étude de Me Monfort, son beau-père.

Le 17 juillet 1893, Jean Yves Marie Le Nir et son frère jumeau, Guillaume Corentin Marie, naissent au bourg de Briec. Leur père, Jean Guillaume, avait épousé à Briec le 22 Juillet 1883 Marie Françoise Le Gall, fille de Michel Charles et de Marie Catherine Jaouen, originaire de Kerfeunteun.

Durant sa jeunesse, le jeune Le Nir fréquente le lycée de Quimper ; il s'y montre un sujet doué et d'une intelligence brillante. Il fait ses études en compagnie de son frère jumeau Corentin ; celui-ci est tué à la guerre, le 4 septembre 1916 à Belloy-en-Santerre, dans la Somme.

En consultant le palmarès du lycée, on constate que Jean Yves Le Nir, de 1907 à 1910, reçoit plusieurs prix d'excellence. Il est d'un caractère un peu vif, très bon sportif, bon joueur de football.

Puis il part avec son père, et on ne le revoit à Briec qu'après la guerre.

Depuis son mariage le 24 avril 1920 à Saint-Brieuc avec Mlle Yvonne Monfort, le notaire Le Nir passe quelques jours en été au bourg de Briec, où son père s'est retiré. Me Le Nir père y décède le 1er juillet 1930.

Celui-ci et les autres membres de la famille ne se fréquentent pas beaucoup. La seule parente restant au bourg est Mme Le Gall, une tante par alliance, dont le gendre, M. Cloarec, tient une boulangerie près de l'église. Une autre tante, Mme Le Nir, demeure à Edern. Le notaire avait encore des parents à Quimper et à Pleyben.

De temps à autre, la jeune Mme Le Nir laisse entendre à son entourage qu'elle n'est pas heureuse et que son mari lui mène la vie dure. A certaines personnes de Briec elle dit même un jour : *"Mon mari me maltraite, je ne me laisserai pas faire"*.

D'un caractère vif et brutal, il peut aller jusqu'à la violence. Lorsque Me Le Nir père meurt, sa belle-fille arrive à Briec, vêtue d'une toilette que Jean Yves Le Nir estime trop peu conforme au deuil éprouvé. Il s'emporte, allant jusqu'à vouloir jeter la malheureuse par la fenêtre. Les personnes présentes s'interposent fort heureusement.

Il buvait beaucoup lorsqu'il séjournait à Briec. Il y avait souvent des scènes entre lui et sa femme, toujours causées par la boisson. Il connaissait, au reste, son défaut et ses conséquences, mais il n'avait pas la force de s'en débarrasser.

Lorsqu'il était à jeun, c'était, au contraire, le meilleur garçon du monde.

[1] Kermoroc'h : près de Bégard, dans les Côtes d'Armor.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

Il est hors de doute que sa femme a vécu jusqu'à sa mort une existence peu enviable à ses côtés.

Jean Yves Le Nir était-il un malade ? De la jalousie, il ne faut pas en chercher dans cette affaire. Alors, quel mobile a pu armer le bras de l'assassin ? Sans doute la violence de son caractère, sa passion pour la boisson, qui fut elle-même provoquée par une dépression morbide datant de la guerre.

Voilà en tout cas ce qui se disait à Briec, et les raisons qu'on en donnait n'étaient pas sans valeur. L'un de ses amis d'enfance, qui fut avec lui au lycée, et qui le rencontra sur le front à Salonique pendant la guerre a déclaré, qu'un jour là-bas il rencontra le lieutenant Jean Le Nir, qui venait de France.

Ce dernier, qui lui parut quelque peu "drôle", lui fit des confidences. En mai 1916, près du plateau de Craonne, son frère jumeau Corentin, sous-lieutenant au 116e régiment d'infanterie, fut tué traîtreusement, sous ses yeux, par un sous-officier allemand, qu'il venait de faire prisonnier au cours d'une patrouille. Cette scène eut des répercussions catastrophiques sur l'esprit de Jean Le Nir. L'effet de la guerre fit le reste, et à son retour en France, Jean Le Nir dut être enfermé dans une maison de santé. L'un de ses amis a déclaré que depuis deux ans il s'attendait à un tel dénouement.

Jean Le Nir a été inhumé au cimetière de Briec. Le corps de celui dont personne ne voulait, pas plus ses beaux-parents que ses parents, est amené à Briec. On ne souhaitait pas, en effet, qu'il fût inhumé auprès de sa victime.



*Dans le cimetière de Briec,*
*la tombe dans laquelle sont inhumés les frères Le Nir.*

A coté du chauffeur des pompes funèbres, une seule personne : M. Gauthier, ami personnel du défunt. Le cercueil est descendu sur une civière devant le portail. M. l'Abbé Guivarc'h récite quelques prières, puis, sans entrer dans l'église, le cortège s'en va au cimetière où, à côté de la tombe du sous-lieutenant Corentin Le Nir, s'ouvre une fosse.

Le cercueil est descendu dans la tombe. Puis la terre est jetée dans le trou.

Sur la tombe, une seule couronne, avec cette inscription *"A notre papa".* ■

***Références :***

*L'Ouest-Eclair* du 8 septembre 1932
*Le Journal*
*Le Matin de Paris* du 8 septembre 1932

## Ascendance de Jean Yves Marie Le Nir

***Génération I***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Jean Yves Marie **LE NIR** | ° 17.07.1893 BRIEC | | + 07.09.1932 KERMOROCH (22) |
| | | x 24.14.1920 SAINT-BRIEUC avec MONTFORT Yvonne Marie Madeleine | | |

***Génération II***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2 | Jean Guillaume **LE NIR** | ° 12. 07.1861 BRIEC | x 27.07.1883 BRIEC | + 1930 BRIEC |
| 3 | Marie Françoise **LE GALL** | ° 27.08.1862 KERFEUNTEUN | | + après 1893 |

***Génération III***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 4 | Guillaume **LE NIR** | ° 24.07.1831 BRIEC | X 10.06.1854 BRIEC | + 30.11.1872 BRIEC |
| 5 | Anne **QUINTIN** | ° 28.11.1835 BRIEC | | + après 1883 |
| 6 | Michel Charles **LE GALL** | ° 03.12.1836 BRIEC | X 28.09.1861 KERFEUNTEUN | + après 1891 |
| 7 | Marie Catherine **JAOUEN** | ° 21.04.1837 KERFEUNTEUN | | + après 1893 |

***Génération IV***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 8 | Mathieu **LE NIR** | ° 15.FRIM.06 BRIEC | X 19.11.1823 BRIEC | + 16.02.1837 BRIEC |
| 9 | Marguerite **GESTIN** | ° 11.NIVO.07 BRIEC | | + 13.10.1836 BRIEC |
| 10 | Yves **QUINTIN** | ° 14.GERM.05 BRIEC | X 12.07.1834 BRIEC | + 11.05.1852 BRIEC |
| 11 | Laurence **HASCOËT** | ° 04.VENT.09 CAST | | + 29.11.1871 BRIEC |
| 12 | Michel **LE GALL** | ° 13.07.1788 LE CLOÎTRE-PLEYBEN | X 17.11.1823 BRIEC | + 15.01.1850 BRIEC |
| 13 | Marie Anne **LE BERRE** | ° 19.07.1792 EDERN | | + 11.04.1832 BRIEC |
| 14 | Alain Gabriel **JAOUEN** | ° 21.09.1811 BRIEC | X 30.04.1836 KERFEUNTEUN | + 24.11.1857 KERFEUNTEUN |
| 15 | Josèphe **LE BESCOND** | ° 26.01.1815 KERFEUNTEUN | | + après 1872 |

***Génération V***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 16 | Mathieu **LE NIR / LE HIR** | ° 03.01.1763 BRIEC | X 13.07.1790 BRIEC | + 16.09.1826 BRIEC |
| 17 | Marie **LE GRAND** | ° 03.10.1770 BRIEC | | + 19.01.1837 BRIEC |
| 18 | Michel **GESTIN** | ° 02.05.1769 CUZON | X 21 Brumaire an III KERFEUNTEUN | + 14.06.1814 BRIEC |
| 19 | Marguerite **PENNANECH** | ° 11.02.1766 BRIEC | | + 18.06.1810 BRIEC |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 20 | Jacques **QUINTIN** | ° 05.04.1769 LANDREVARZEC | X 31.01.1792 BRIEC | + 14.12.1833 BRIEC |
| 21 | Marie Anne **PROVOST** | ° 24.07.1773 BRIEC | | + 02.03.1836 BRIEC |
| 22 | Guillaume **HASCOËT** | ° 23.07.1751 CAST | X 20.07.1784 CAST | + 20.01.1821 CAST |
| 23 | Anne **BRIANT** | ° 13.04.1763 EDERN | | + 18.09.1836 CAST |
| 24 | René **LE GALL** | ° 26.01.1761 LE CLOÎTRE-PLEYBEN | X 16.02.1784 PLEYBEN | + 19.PLUV.03 LE CLOÎTRE-PLEYBEN |
| 25 | Catherine **LE BORGNE** | ° 07.11.1764 PLEYBEN | | + 08.07.1820 LE CLOÎTRE-PLEYBEN |
| 26 | René **LE BERRE** | ° 11.04.1747 BRIEC | X 03.02.1778 QUIMPER | + 01.01.1815 LAZ |
| 27 | Marie Josèphe **KERHOAS** | ° 12.07.1758 CLOHARS-FOUESNANT | | + 16.03.1818 PONT-L'ABBÉ |
| 28 | Louis **JAOUEN** | ° 02.01.1772 TREFLEZ LANDREVARZEC | X 06.VEND.10 BRIEC | + après 1836 |
| 29 | Catherine **COROLLER** | ° 09.08.1777 LANDUDAL | | + après 1836 |
| 30 | Yves **LE BESCOND** | ° 20.05.1773 KERFEUNTEUN | X 30 FRUC.11 KERFEUNTEUN | + 27.01.1818 KERFEUNTEUN |
| 31 | Marie Catherine **LE GUYADER** | ° 16.12.1778 CUZON | | + 02.04.1840 KERFEUNTEUN |

***Génération VI***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 32 | Jean **LE HIR** | ° 27.04.1729 BRIEC | X 11.11.1755 BRIEC | + 24.06.1789 BRIEC |
| 33 | Marie **HENRY** | ° 09.05.1734 EDERN | | + 31.12.1771 BRIEC |
| 34 | René **LE GRAND** | ° 19.03.1749 BRIEC | X 07.07.1767 BRIEC | + 17.08.1824 BRIEC |
| 35 | Anne Catherine **PENNARUN** | ° 22.04.1748 BRIEC | | + 06.FLOR.06 BRIEC |
| 36 | Michel **GESTIN** | ° 28.02.1725 BRIEC | X 13.07.1756 CUZON | + 13.07.1771 CUZON |
| 37 | Marie Anne **LE PERON** | ° 15.09.1735 CUZON | | + 16.PRAI.06 KERFEUNTEUN |
| 38 | Hervé **PENNANECH** | ° 14.12.1723 BRIEC | X 17.02.1751 BRIEC | + entre 1769 et 1773 BRIEC |
| 39 | Anne **LE SANQUER** | ° 31.03.1735 QUILLINEN | | + 02.FLOR.05 BRIEC |
| 40 | Charles **QUINTIN** | ° 16.02.1725 BRIEC | X 26.07.1757 BRIEC | + 26.01.1778 LANDREVARZEC |
| 41 | Marie Françoise **SCORDIA** | ° 26.12.1740 BRIEC | | + 22.04.1772 BRIEC |
| 42 | Pierre **PROVOST** | ° 03.03.1740 BRIEC | X 04.02.1766 BRIEC | + 14.01.1785 BRIEC |
| 43 | Catherine **QUINTIN** | ° 06.10.1741 BRIEC | | + 04.MESS.07 BRIEC |
| 44 | Thomas **HASCOËT** | ° 17.02.1720 PLOMODIERN | X 03.02.1739 CAST | + 06.04.1786 CAST |
| 45 | Louise **THOMAS** | ° 23.04.1723 CAST | | + 21.12.1771 CAST |
| 46 | Noël **BRIANT** | ° 06.02.1718 EDERN | X ca 1744 | + 05.09.1786 EDERN |
| 47 | Laurence **PLOUSENNEC** | ° 09.08.1721 LOTHEY | | + 20.10.1790 CAST |
| 48 | Jean **LE GALL** | ° 08.12.1730 LE CLOÎTRE-PLEYBEN | X 14.02.1760 LE CLOÎTRE-PLEYBEN | + 18.PLUV.03 LE CLOÎTRE-PLEYBEN |
| 49 | Marie **CARIOU** | ° 22.03.1734 LE CLOÎTRE-PLEYBEN | | + 05.02.1783 LE CLOÎTRE-PLEYBEN |
| 50 | Michel **LE BORGNE** | ° ca 1722 PLEYBEN | X 20.02.1754 PLEYBEN | + 30.04.1782 PLEYBEN |
| 51 | Urbaine **ROLLAND** | ° 29.03.1728 PLEYBEN | | + 23.12.1766 PLEYBEN |
| 52 | Jean **LE BERRE** | ° ca 1729 | X avant 1747 | + 10.01.1759 LENNON |
| 53 | Anne **CLAUDE** | ° ca 1718 | | + 01.02.1751 BRIEC |
| 54 | François **KERHOAS** | ° 29.08.1732 QUILLINEN | X 20.11.1751 QUIMPER | + 20.07.1782 QUIMPER |
| 55 | Josèphe **KERHERVE** | ° 15.09.1733 LOCTUDY | | + 31.10.1776 QUIMPER |
| 56 | Louis Joseph **JAOUEN** | ° 12.02.1732 GOUEZEC | X 01.03.1756 TREFLEZ LANDREVARZEC | + 29.04.1783 BRIEC |
| 57 | Marie **LHARDIAGON** | ° 13.08.1740 LANDUDAL | | + 12.VEND.03 BRIEC |
| 58 | Allain **COROLLER** | ° 23.11.1750 ELLIANT | X 08.10.1776 BRIEC | + 15.THER.06 BRIEC |
| 59 | Catherine **LE LOUET** | ° 06.07.1755 BRIEC | | + 1790 / an 04 |
| 60 | René **LE BESCOND** | ° 18.12.1742 KERFEUNTEUN | X 17.07.1759 CUZON | + 05.04.1791 KERFEUNTEUN |
| 61 | Marie Françoise **LE CABON** | ° ca 1743 CUZON | | + 22.12.1829 KERFEUNTEUN |
| 62 | Jean **LE GUYADER** | ° 18.11.1744 KERFEUNTEUN | X 27.09.1768 KERFEUNTEUN | + 05.10.1784 KERFEUNTEUN |
| 63 | Marie Catherine **LE VIOL** | ° 07.05.1750 KERFEUNTEUN | | + 28.03.1806 KERFEUNTEUN |

***Génération VII***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 64 | Sébastien **LE HIR** | ° 16.01.1678 BRIEC | X 22.07.1728 BRIEC | + 28.11.1750 BRIEC |
| 65 | Jeanne **LE GAONACH** | ° ca 1697 BRIEC | | + 24.03.1748 BRIEC |
| 66 | Gilles **HENRY** | ° 11.04.1701 EDERN | X 09.02.1728 EDERN | + 01.01.1781 EDERN |
| 67 | Françoise **MOYSAN** | ° 09.07.1697 EDERN | | + 12.10.1751 EDERN |
| 68 | Yves **LE GRAND** | ° 30.07.1720 BRIEC | X 25.11.1744 BRIEC | + 21.03.1761 BRIEC |
| 69 | Marie **GOUEZEC** | ° ca 1718 CAST | | + 14.06.1784 BRIEC |
| 70 | Hervé **PENNARUN** | ° 20.10.1699 BRIEC | X 05.02.1725 BRIEC | + 12.01.1774 BRIEC |
| 71 | Marguerite **FAUCHEUR** | ° 24.03.1710 BRIEC | | + 30.04.1771 BRIEC |
| 72 | René **GESTIN** | ° ?? QUEMENEVEN | X 12.08.1715 QUEMENEVEN | + 03.02.1727 BRIEC |
| 73 | Jeanne **NICOT** | ° 05.09.1691 QUILLINEN | | + 02.10.1761 TREFLEZ LANDREVARZEC |
| 74 | Laurent **PEZRON** | ° 19.06.1715 CUZON | X 07.07.1733 CUZON | + 13.04.1755 CUZON |
| 75 | Anne **LE MOENNER** | ° 25.01.1713 CUZON | | + 03.06.1771 CUZON |
| 76 | François **PENNANECH** | ° 24.04.1680 LANDREVARZEC | X 03.07.1702 BRIEC | + 26.05.1743 BRIEC |
| 77 | Marie **LE HENAFF** | ° 15.04.1686 QUILLINEN | | + 03.06.1759 BRIEC |
| 78 | Yves **LE SANQUER** | ° 22.09.1709 CAST | X 20.02.1730 BRIEC | + 31.10.1744 BRIEC |
| 79 | Marie **LE QUEAU** | ° ca 1701 QUEMENEVEN | | + 25.06.1761 BRIEC |
| 80 | Yves **QUINTIN** | ° ca 1679 LANDREVARZEC | X 30.01.1704 QUILLINEN | + 05.01.1757 BRIEC |
| 81 | Jeanne **DORNIC** | ° 16.09.1686 BRIEC | | + 09.01.1744 BRIEC |
| 82 | Jean **SCORDIA** | ° 20.03.1708 BRIEC | X 28.02.1737 EDERN | + 13.09.1744 BRIEC |
| 83 | Corentine Anne **LE FEUNTEUN** | ° 26.07.1722 EDERN | | + 17.08.1758 BRIEC |
| 84 | Jean **PROVOST** | ° 29.08.1699 LANDUDAL | X 11.02.1733 LANDUDAL | + 17.11.1744 BRIEC |
| 85 | Anne **LE GUILLOU** | ° 18.07.1717 LANDUDAL | | + 13.02.1786 BRIEC |
| 86 | Hervé **QUINTIN** | ° 20.08.1711 EDERN | X 30.01.1741 LANDUDAL | + 28.05.1774 BRIEC |
| 87 | Marie **NICOT** | ° 07.03.1715 LANDUDAL | | + 07.02.1745 LANDUDAL |
| 88 | Thomas **HASCOËT** | ° ca 1683 ?? | X 09.07.1714 PLOMODIERN | + 24.01.1740 PLOMODIERN |
| 89 | Marie **MARCHADOUR** | ° 20.02.1699 PLOMODIERN | | + 08.01.1732 PLOMODIERN |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| | | | |
|---|---|---|---|
| 90 Guillaume **THOMAS** | ° ca 1699 | X 01.01.1715 CAST | + 20.10.1748 CAST |
| 91 Louise **LE COFFEC** | ° 13.02.1698 CAST | | + 29.09.1785 CAST |
| 92 Noël **BRIANT** | ° 03.02.1668 GOUEZEC | X 15.05.1696 EDERN | + avant 1748 EDERN |
| 93 Françoise **QUINTIN** | ° 21.04.1684 EDERN | | + 23.09.1748 EDERN |
| 94 Roland **PLOUSENNEC** | ° 23.10.1680 LOTHEY | X 02.06.1704 LOTHEY | + 02.09.1742 LOTHEY |
| 95 Marie **ROLLAND** | ° ca 1686 GOUEZEC | | + 13.02.1742 LOTHEY |
| 96 Vincent **LE GALL** | ° 27.02.1689 BRASPARTS | X 03.03.1714 LE CLOÎTRE-PLEYBEN | + 12.04.1738 LE CLOÎTRE-PLEYBEN |
| 97 Marguerite **JAFFRÉ** | ° ca 1684 PLONEVEZ-DU-FAOU | | + 14.12.1761 LE CLOÎTRE-PLEYBEN |
| 98 René **CARIOU** | ° 17.03.1709 LE CLOÎTRE-PLEYBEN | X 20.02.1730 LE CLOÎTRE-PLEYBEN | + 15.10.1765 LE CLOÎTRE-PLEYBEN |
| 99 Jeanne **QUEVAREC** | ° 22.09.1707 LE CLOÎTRE-PLEYBEN | | + 03.12.1772 LE CLOÎTRE-PLEYBEN |
| 100 Alain **LE BORGNE** | ° 13.04.1685 PLEYBEN | X 07.01.1714 PLEYBEN | + 01.04.1759 PLEYBEN |
| 101 Jeanne **MENEZ** | ° ca 1691 PLEYBEN | | + 02.03.1759 PLEYBEN |
| 102 Jean Joseph **ROLLAND** | ° ca 1685 GOUEZEC | X 20.06.1712 PLEYBEN | + 16.06.1764 PLEYBEN |
| 103 Marie **DIRAISON** | ° 02.01.1696 PLEYBEN | | + 16.11.1758 PLEYBEN |
| 104 Laurent **LE BERRE** | ° ?? | X avant 1698 | + 19.12.1725 RUMENGOL |
| 105 Marie **GESTIN** | ° ?? | | + 30.03.1726 RUMENGOL |
| 108 François **KERHOAS** | ° 20.05.1700 BRIEC | X 17.09.1732 BRIEC | + 02.01.1763 QUIMPER |
| 109 Françoise **DUVAL** | ° 22.11.1709 CAST | | + 20.12.1780 QUIMPER (St Esprit) |
| 110 Joseph **KERHERVE / HERVET** | ° ca 1700 COMBRIT | X 1725 COMBRIT | + 24.04.1760 QUIMPER (St Esprit) |
| 111 Vincente **CRAVEC** | ° 24.04.1706 CHATEAUNEUF-DU-FAOU | | + 14.12.1749 QUIMPER |
| 112 Hervé **JAOUEN** | ° 04.10.1684 GOUEZEC | X 17.07.1719 GOUEZEC | + 09.11.1745 GOUEZEC |
| 113 Catherine **BRIAND** | ° ca 1688 LENNON | | + 12.04.1748 GOUEZEC |
| 114 Yves **LHARDIAGON** | ° ca 1688 BRIEC | X 17.06.1739 BRIEC | + 17.09.1758 TREFLEZ LANDREVARZEC |
| 115 Catherine **LE BREHUS** | ° ca 1710 TREFLEZ LANDREVARZEC | | + 07.10.1754 TREFLEZ LANDREVARZEC |
| 116 Allain **COROLLER** | ° 27.09.1714 ELLIANT | X 22.01.1743 ELLIANT | + 25.05.1760 ELLIANT |
| 117 Françoise **LE BERRE** | ° ca 1715 ELLIANT | | + 01.12.1750 ELLIANT |
| 118 Mathias **LE LOUET** | ° 04.07.1716 BRIEC | X 18.01.1748 LANDREVARZEC | + 09.01.1785 BRIEC |
| 119 Marguerite **CORNIC** | ° 08.03.1724 QUILLINEN | | + 06.06.1761 BRIEC |
| 120 René **LE BESCOND** | ° 19.04.1710 KERFEUNTEUN | X 01.07.1732 KERFEUNTEUN | + 08.12.1788 KERFEUNTEUN |
| 121 Marie **QUEMENER** | ° 18.02.1712 KERFEUNTEUN | | + 18.04.1781 KERFEUNTEUN |
| 122 Jean **LE CABON** | ° ca 1704 | X avant 1733 | + 06.08.1769 KERFEUNTEUN |
| 123 Marie **LE FEUNTEUN** | ° ca 1709 | | + 13.02.1754 CUZON |
| 124 Louis Nicolas **LE GUIADER** | ° 03.07.1712 TREGOUREZ | X 22.04.1739 KERFEUNTEUN | + 25.09.1783 CUZON |
| 125 Jeanne **LE POUPON** | ° ca 1719 KERFEUNTEUN | | + 28.07.1784 KERFEUNTEUN |
| 126 Alain **LE VIOL** | ° 28.01.1719 PLUGUFFAN | X 22.02.1745 QUIMPER | + 07.01.1773 KERFEUNTEUN |
| 127 Jeanne **CUZON** | ° 17.02.1715 QUEMENEVEN | | + 2.02.1773 KERFEUNTEUN |

***Génération VIII***

| | | | |
|---|---|---|---|
| 128 Laurent **LE HIR** | ° ca 1622 ?? | X avant 1662 | + 25.11.1702 BRIEC |
| 129 Marguerite **CONNAN** | ° ca 1639 ?? | | + 04.06.1699 BRIEC |
| 130 Paul **LE GAONACH** | ° 04.04.1666 BRIEC | X 27.11.1692 BRIEC | + 13.04.1717 BRIEC |
| 131 Marie **THEPAULT** | ° ?? BRIEC | | + 14.01.1729 BRIEC |
| 132 Gilles **HENRY** | ° ca 1650 EDERN | X 22.06.1682 EDERN | + 13.04.1714 EDERN |
| 133 Anne **GARDIEN** | ° ?? LANDUDAL | | + après 1701 EDERN |
| 134 Pierre **MOYSAN** | ° ca 1671 BRIEC | X 29.01.1693 EDERN | + 30.04.1701 EDERN |
| 135 Adélice **LE FOLL** | ° ca 1680 EDERN | | + 25.03.1722 EDERN |
| 136 Yves **LE GRAND** | ° ca 1674 BRIEC | X 16.02.1711 BRIEC | + 25.07.1749 BRIEC |
| 137 Louise **LIGEN** | ° 01.01.1692 BRIEC | | + 09.06.1752 BRIEC |
| 138 Pierre **GOUEZEC** | ° ca 1676 | X 21.11.1701 CAST | + 04.12.1746 CAST |
| 139 Françoise **GALIOT** | ° ca 1687 | | + 16.05.1747 CAST |
| 140 Alain **PENNARUN** | ° 19.03.1657 BRIEC | X avant 1681 | + 15.04.1720 BRIEC |
| 141 Catherine **LE BERRE** | ° ca 1663 | | + 02.04.1743 BRIEC |
| 142 Alban **FAUCHEUR** | ° ca 1667 | X avant 1708 | + 22.09.1747 BRIEC |
| 143 Marguerite **DONNARD** | ° 05.02.1676 BRIEC | | + 16.08.1731 BRIEC |
| 146 François **NICOT** | ° 31.08.1669 BRIEC | X 22.02.1683 BRIEC | + 24.02.1702 BRIEC |
| 147 Anne **LE COEUR** | ° 24.12.1671 BRIEC | | + 30.11.1726 BRIEC |
| 148 Michel **PEZRON** | ° ca 1676 GUELLEVAIN | X 18.02.1705 EDERN | + 08.06.1751 CUZON |
| 149 Jeanne **DONNARD** | ° après 1685 BRIEC | | + 19.03.1748 CUZON |
| 150 François **LE MOENNER** | ° ?? | X 03.07.1702 BRIEC | + 12.03.1728 CUZON |
| 151 Marie **BARRÉ** | ° ca 1667 | | + 02.04.1743 CUZON |
| 152 François **PENNANECH** | ° ?? | X avant 1676 | + 22.06.1700 LANDREVARZEC |
| 153 Anne **GORGÉ** | ° ca 1642 | | + 16.05.1682 LANDREVARZEC |
| 154 Vincent **LE HENAFF** | ° 25.03.1655 PLOGONNEC | X 30.01.1679 BRIEC | + 23.01.1707 BRIEC |
| 155 Marie **KERSALÉ** | ° 09.02.1661 BRIEC | | + après 1700 QUILLINEN |
| 156 Alain **LE SANQUER** | ° ?? | X avant 1696 | + 15.10.1728 BRIEC |
| 157 Catherine **LE QUEAU** | ° ca 1689 BRIEC | | + 03.07.1759 BRIEC |
| 158 Yves **LE QUÉAU** | ° ca 1668 | X ca 1690 | + 16.03.1728 QUEMENEVEN |
| 159 Marie **LE GUILLY** | ° ca 1661 QUEMENEVEN | | + 05.11.1741 QUEMENEVEN |
| 160 Jean **QUINTIN** | ° 10.03.1644 BRIEC | X avant 1668 | + 07.09.1723 LANDREVARZEC |
| 161 Renée **HENRY** | ° 10.05.1643 BRIEC | | + 02.08.1711 LANDREVARZEC |
| 162 Charles **DORNIC** | ° ?? | X avant 1677 | + 20.09.1696 BRIEC |
| 163 Catherine **LE TREUT** | ° 20.03.1656 BRIEC | | + 27.09.1711 BRIEC |
| 164 Alain **SCORDIA** | ° 05.08.1683 BRIEC | X 22.11.1700 BRIEC | + 05.05.1720 BRIEC |
| 165 Jeanne **LABBAT** | ° 17.11.1681 EDERN | | + 08.04.1721 BRIEC |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

166 Alain **LE FEUNTEUN** ° 07.12.1679 EDERN X 03.03.1710 EDERN + 16.01.1759 EDERN
167 Marie Anne **CAUGANT** ° 24.03.1690 EDERN + 10.01.1768 EDERN
168 Daniel **PROVOST** ° 13.08.1658 TREFLEZ LANDREVARZEC X avant 1690 + 07.06.1711 LANDUDAL
169 Jeanne **GOUZIEN** ° ca 1655 + 01.03.1740 LANDUDAL
170 Allain **LE GUILLOU** ° ca 1689 BRIEC X 24.07.1713 BRIEC + 21.08.1755 LANDUDAL
171 Jeanne **PIRIOU** ° 14.01.1686 BRIEC + 12.08.1753 BRIEC
172 Hervé **QUINTIN** ° 14.02.1687 EDERN X avant 1708 + 14.12.1751 EDERN
173 Jacquette **PLOUSENNEC** ° ca 1686 GOUEZEC ? + 14.06.1753 EDERN
174 Pierre **NICOT** ° ?? BRIEC X 21.10.1706 LANDUDAL + 04.04.1719 LANDUDAL
175 Catherine **LE NOA** ° ca 1683 LANDUDAL + 16.03.1755 LANDUDAL
178 Yves **MARCHADOUR** ° ca 1654 PLOMODIERN X 01.02.1694 BRIEC + 31.05.1734 PLOMODIERN
179 Marie **LE TALEC** ° ca 1663 BRIEC + 29.01.1723 PLOMODIERN
178 Jean **THOMAS** ° 04.02.1672 CAST X 03.02.1698 CAST + 26.05.1700 CAST
181 Anne **LE JONCOUR** ° 03.05.1674 LE JUCH + 30.03.1736 LE JUCH
182 Jean **LE COFFEC** ° ca 1669 X avant 1695 + 24.11.1729 CAST
183 Marie **GILL** ° 22.02.1673 CAST + 14.04.1725 CAST
184 Sébastien **BRIANT** ° 07.01.1634 GOUEZEC X 29.01.1663 GOUEZEC + après 1675 GOUEZEC
185 Jeanne **LANVEUR** ° 18.03.1641 PLEYBEN + 10.10.1704 BRIEC
186 Lucas **QUINTIN** ° 26.11.1645 EDERN X 11.06.1678 EDERN + 09.02.1690 EDERN
187 Marie **COADOU** ° ca 1647 + 24.12.1707 EDERN
188 Charles **PLOUSENNEC** ° ca 1652 LOTHEY X 25.02.1675 LOTHEY + 21.10.1720 LOTHEY
189 Jeanne **BIRIEN** ° ca 1651 LOTHEY + 08.03.1681 LOTHEY
190 Michel **ROLLAND** ° ca 1638 GOUEZEC X 13.02.1670 GOUEZEC + 10.10.1704 GOUEZEC
191 Jeanne **LE CORRE** ° 29.01.1645 GOUEZEC + après 1704 GOUEZEC
192 François **LE GALL** ° ca 1649 LANNEDERN X 03.10.1684 LANNEDERN + 30.11.1707 PLEYBEN
193 Anne **PAIGE** ° 18.05.1660 PLEYBEN + 19.11.1706 PLEYBEN
194 Antoine **JAFFRÉ** ° ?? X avant 1688 + après 1697 PLONEVEZ-DU-FAOU
195 Isabelle **STEPHAN** ° ?? + après 1697 PLONEVEZ-DU-FAOU
196 René **CARIOU** ° 08.03.1681 LE CLOÎTRE-PLEYBEN X 15.02.1706 LE CLOÎTRE-PLEYBEN + 10.05.1740 LE CLOÎTRE-PLEYBEN
197 Marie **LE GALL** ° 07.01.1685 LANNEDERN + 02.01.1722 LE CLOÎTRE-PLEYBEN
198 Jean **QUEVAREC** ° 24.11.1681 LE CLOÎTRE-PLEYBEN X 19.02.1703 LE CLOÎTRE-PLEYBEN + 13.09.1749 LE CLOÎTRE-PLEYBEN
199 Anne **DERRIEN** ° ca 1688 LE CLOÎTRE-PLEYBEN + 07.10.1741 LE CLOÎTRE-PLEYBEN
200 François **LE BORGNE** ° 25.10.1643 PLEYBEN X 24.08.1669 PLEYBEN + 20.03.1710 PLEYBEN
201 Anne **FRABOLOT** ° ca 1650 PLEYBEN + 23.04.1685 PLEYBEN
202 Guillaume **MENEZ** ° 06.11.1668 PLEYBEN X avant 1694 + 30.04.1697 PLEYBEN
203 Marie **KERGOAT** ° 24.02.1658 PLEYBEN + 12.04.1710 PLEYBEN
204 (190) **Michel ROLLAND** ° ca 1638 GOUEZEC X 13.02.1670 GOUEZEC + 10.10.1704 GOUEZEC
205 (191) **Jeanne LE CORRE** ° 29.01.1645 GOUEZEC + après 1704 GOUEZEC
206 Guillaume **DIRAISON** ° 30.01.1669 PLEYBEN X 05.02.1688 PLEYBEN + 29.05.1735 PLEYBEN
207 Urbaine **LE GOFF** ° 10.12.1661 PLEYBEN + 05.11.1708 PLEYBEN
208 Etienne **LE BERRE** ° ?? X avant 1663 CAST + entre 1679 et 1697 BRIEC
209 Anne / Jeanne **BLAISE** ° ?? + après 1679 QUILLINEN
216 André **KERHOAS** ° ca 1671 GOUEZEC X 04.09.1698 GOUEZEC + 05.04.1734 QUILLINEN
217 Catherine **PELLETER** ° ca 1678 GOUEZEC + après 1718 QUILLINEN
218 Yves **DUVAL** ° ?? CAST X 04.02.1709 DINEAULT + 07.01.1721 CAST
219 Marie **DOUARINOU** ° 05.06.1687 DINEAULT + après 1718 CAST
222 Pierre **CRAVEC** ° ca 1676 X 16.02.1705 CHÂTEAUNEUf-DU-FAOU + 22.08.1720 CHÂTEAUNEUf-DU-FAOU
223 Marie Anne **KERBIGUET** ° 05.08.1682 CHÂTEAUNEUf-DU-FAOU + après 1716 CHÂTEAUNEUf-DU-FAOU
224 Louis **JAOUHEN** ° 17.06.1656 GOUEZEC X 10.07.1673 GOUEZEC + 09.11.1745 GOUEZEC
225 Jeanne **FOEON** ° ca 1649 GOUEZEC + après 1696 GOUEZEC
228 Yves **LHARDIAGON** ° ca 1659 BRIEC X avant 1689 + 17.05.1719 BRIEC
229 Marie **LE BIGNAT** ° ca 1654 + 14.06.1714 BRIEC
230 Charles **LE BREHUS** ° ca 1685 TREFLEZ LANDREVARZEC X avant 1708 + 04.02.1760 TREFLEZ LANDREVARZEC
231 Jeanne **LE GRAND** ° ca 1683 + 17.12.1743 TREFLEZ LANDREVARZEC
232 Allain **COROLLER** ° 13.11.1687 ELLIANT X 20.01.1712 ELLIANT + après 1736 ??
233 Marie **LE BARS** ° ca 1685 ELLIANT + après 1736 ??
234 Jacques **LE BERRE** ° ca 1663 X 04.02.1705 ELLIANT + 06.03.1735 ELLIANT
235 Françoise **LE BIHAN** ° 30.04.1683 ELLIANT + 06.12.1749 ELLIANT
236 Guillaume **LE LOUET** ° 03.07.1684 EDERN X 23.01.1710 LANDREVARZEC + avant 1748 LANDREVARZEC
237 Françoise **MOYSAN** ° 30.03.1677 BRIEC + 22.01.1747 LANDREVARZEC
238 Ambroise **CORNIC** ° 14.09.1692 QUILLINEN X 24.09.1720 QUILLINEN + 04.09.1732 BRIEC
239 Madeleine **LE STYR** ° 24.07.1708 PLOMODIERN + 16.01.1729 BRIEC
240 François **LE BESCOND** ° ca 1679 X 24.11.1704 KERFEUNTEUN + 03.10.1729 KERFEUNTEUN
241 Elisabeth **LE MOENNER** ° ?? CUZON + 14.05.1715 KERFEUNTEUN
242 François Corentin **QUEMENER** ° ?? KERFEUNTEUN X 13.10.1704 KERFEUNTEUN + après 1738
243 Marie **BRONNEC** ° 31.03.1687 ERGUE GABERIC + 18.09.1738 KERFEUNTEUN
248 Jean **LE GUYADER** ° 24.06.1681 TREGOUREZ X 20.02.1708 GUELLEVAIN + entre 1719 et 1737 Leuhan
249 Marie **POULIQUEN** ° ca 1681 SAINT-THOIS + 02.04.1751 KERFEUNTEUN
250 François **LE POUPON** ° ca 1687 CUZON X 14.02.1718 KERFEUNTEUN + 22.06.1772 KERFEUNTEUN
251 Marguerite **BARRÉ** ° ca 1690 KERFEUNTEUN + 27.09.1732 KERFEUNTEUN
252 François **LE VIOL** ° 25.02.1681 SAINT-EVARZEC X 23.02.1705 PENHARS + après 1723 PLUGUFFAN
253 Françoise **LE JONCOUR** ° 01.11.1684 PLOGONNEC + après 1723 PLUGUFFAN
254 Yves **CUZON** ° 24.09.1684 QUILLINEN X 16.07.1711 BRIEC + 22.02.1727 BRIEC
255 Jeanne **SALIOU** ° 22.03.1685 LANDREVARZEC + 09.03.1728 BRIEC



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Le recrutement pour l'armée en 1793 dans le centre Finistère,

*par Thierry NEDELEC, CGF n° 5742.*

## *Mars 1793 : La levée de trois cent mille hommes*

Le 24 février 1793, la Convention demande la levée de trois cent mille hommes pour défendre la France face à la plupart des pays voisins. Chaque département doit fournir un contingent proportionnel à sa population, et d'après le nombre d'hommes déjà fourni en 1791.

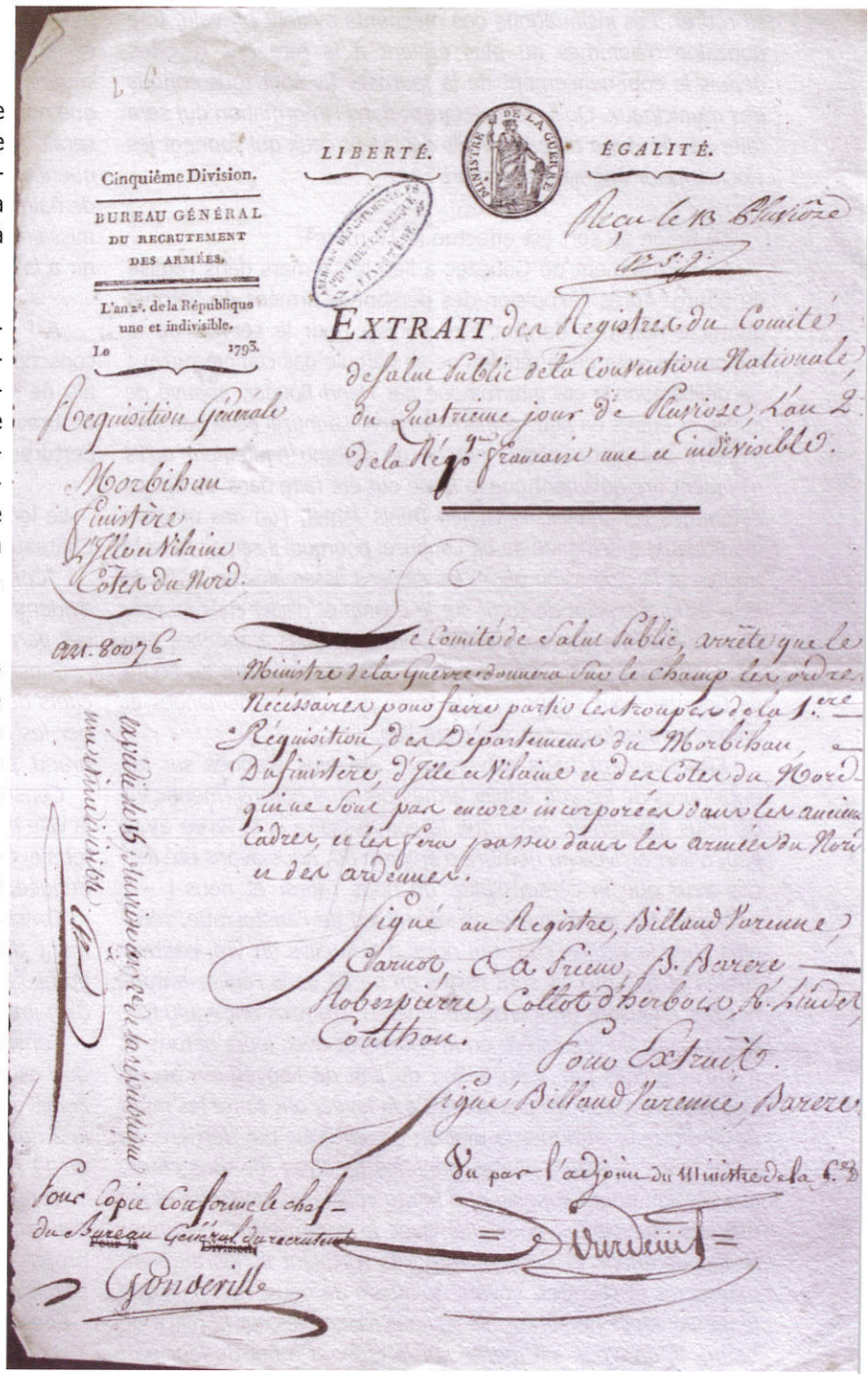
Tous les citoyens français célibataires âgés de dix-huit à quarante ans peuvent être recrutés pour l'armée. Dans la pratique il n'y en aura que cent cinquante mille. Le 3 mars, le directoire du Finistère arrête que 3003 hommes seront fournis par le département, ils formeront trois bataillons. Les Côtes-du-Nord fourniront 4696 hommes, le Morbihan 2614. Le district de Châteaulin, qui s'étend de Camaret à Loqueffret et comprend quarante mille habitants, devra réquisitionner 313 hommes.

Presque tous les fonctionnaires sont exclus de cette réquisition, y compris les élus municipaux. Un registre est ouvert dans chaque mairie pour les engagements volontaires. Ceux-ci étant rares, le nombre d'hommes à fournir par commune est complété par un tirage au sort. Les plus riches peuvent se faire remplacer.

La paye est de vingt sous par jour jusqu'à l'incorporation, plus trois sous par lieue parcourue. On déduit de cette somme cinq sous par jour pour l'habillement, plus trente-deux deniers pour le pain. Le soldat de levée ne touche donc que 12 sous 4 deniers par jour.

Les paysans sont furieux et manifestent en masse en Loire Inférieure, dans l'est du Morbihan et une partie de l'Ille-et-Vilaine. Le 3 mars, des centaines de jeunes paysans manifestent à Cholet, il y a plusieurs morts. C'est le début du soulèvement de la Vendée qui mettra la région à feu et à sang jusqu'à la déroute des insurgés en décembre 1793.

Dans le Finistère, de nombreuses émeutes éclatent dans le Léon. Le général Canclaux, alors en poste à Landerneau, est envoyé avec 1200 hommes pour réprimer les manifestations[1]. Dans le sud Finistère, seules quelques communes manifestent, telles Pont-Aven, Fouesnant et Elliant[2]. Dans le centre Finistère, il y a également quelques manifestations. En voici quelques exemples retrouvés dans les archives.



LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Cinquième Division.

BUREAU GÉNÉRAL DU RECRUTEMENT DES ARMÉES.

L'an 2e. de la République une et indivisible.

Le 1793.

Réquisition Générale

Morbihan
Finistère
Ille et Vilaine
Côtes du Nord.

EXTRAIT des Registres du Comité de Salut Public de la Convention Nationale, du Quatrième jour de Pluviose, l'an 2e. de la République française une et indivisible.

Le Comité de Salut Public, arrête que le Ministre de la Guerre donnera sur le champ les ordres nécessaires pour faire partir les troupes de la 1ère. Réquisition des Départemens du Morbihan, du Finistère, d'Ille et Vilaine et des Côtes du Nord qui ne sont pas encore incorporées dans les anciens cadres, et les fera passer dans les armées du Nord et des Ardennes.

Signé au Registre, Billaud Varenne, Carnot, Claude Prieur, B. Barère, Robespierre, Collot d'Herbois, R. Lindet, Couthon.

Pour Extrait.

Signé Billaud Varenne, Barère.

Vu par l'adjoint du Ministre de la G.re

Pour Copie Conforme le chef du Bureau Général du recrutement

Gondeville

*Copie de l'ordre de faire partir les troupes de la première réquisition du Morbihan, du Finistère,d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord dans les armées du Nord et des Ardennes.*
*L'original est signé de Jacques-Nicolas Billaud-Varenne, Lazare Carnot, Claude Antoine Prieur, Bertrand Barère, Maximilien de Robespierre, Jean Marie Collot d'Herbois, Robert Lindet et Georges Couthon.*

Le tirage au sort de Briec se déroule le 14 mars dans l'église. Trente-six conscrits doivent être choisis dans une liste de 369 hommes. Les opérations sont dirigées par Alain Kernaflen, accompagné d'une dizaine de militaires. A son arrivée, il fait fermer les auberges du bourg et emporte les clés.

Voici la fin de son rapport détaillé de la manifestation des paysans :

*"Poussé et repoussé par cette foule de révoltés, en pérorant cependant autant qu'il était possible de me faire entendre, mais inutilement, les bâtons continuellement levés ou menaçants, le*

[1] A lire : sept articles de Jean-Louis Autret dans les Bulletins de la Société Archéologique du Finistère (BSAF) 2004 à 2006 et 2010 à 2013.
[2] Source : *Le Finistère, de la préhistoire à nos jours* – ouvrage collectif (1991) p.332 à 336.

*grenadier Marteau atteint d'un coup sur la tête, le gendarme Cuvillier d'un autre coup sur le visage, nous sortons de l'église, traversons le cimetière, les mêmes cris continuent, nous sommes assaillis de coup de pierres jusqu'à l'endroit où étaient nos chevaux. Le gendarme Ranny en reçoit un coup par les reins, Jean Baptiste la Salle un autre à la jambe. Quelques officiers municipaux et le juge de paix les exhortent vainement à se retirer. Les insinuations des méchants avaient prévalu, une douzaine d'hommes au plus étaient à la tête des révoltés depuis le commencement de la journée. Ils sont tous connus des municipaux. Qu'ils les déclarent dans l'information qui sera faite par le juge de paix, qu'ils déclarent ceux qui sonnent les cloches pour appeler du renfort".*

Le tirage au sort est effectué le 19 mars[3].

Le recrutement de Gouézec a lieu le 18 mars dans l'église du bourg. Après l'expulsion des personnes armées de bâtons, quatorze hommes doivent être choisis pour le service de la Nation. La suite de la réunion ne se déroule pas comme prévu : *"la délibération a été interrompue par Henri Bouder, appuyé de quelques autres en petit nombre et Hervé Lannuzel de la paroisse d'Edern, ces perturbateurs ont dit et soutenu hautement qu'ils n'eussent tiré qu'autant que la levée eut été faite dans les autres différentes communes, le citoien Denis Jamet, l'un des officiers municipaux, a demandé au dit Lannuzel pourquoi il semait ainsi le trouble et la dissension parmi les citoiens assemblés en vertu de la loi et lui a enjoint de sortir sur le champ et d'aller chez lui prêcher sa doctrine anti sociale. Tôt après, on nous a annoncé que les habitants d'Edern, tous armés de bâtons, arrivaient au bourg de Gouézec pour s'opposer à la levée des citoiens demandés et empêcher absolument qu'elle n'eut lieu.*

*Effectivement nous n'avons pas été plus étonnés sur les entrefaites de les voir entrer armés de leurs bâtons, menaçant de nous assommer, ainsi que le commissaire si la levée avait lieu, à leur arrivée au nombre d'environ 80, nous avons été forcés ainsi que le commissaire, de nous retirer et nous* [----] *poursuivi par les malveillants stipendiés de l'aristocratie, réfugiés chez le citoien curé qui nous a accueillis en vrai pasteur citoien et patriote, ils sont restés en partie dans l'église entonner des chansons anticonstitutionnelles, d'autres ont voulu forcer la porte du presbitére en la soulevant avec leurs bâtons et d'autres guidés par Jean Saliou du lieu de Lanvéguen au dit Gouézec, l'un des citoiens soumis à la levée, ont sauté les murs du jardin pour attaquer la maison presbitérale par derrière, ils y ont lancé plusieurs pierres dans les fenêtres de tous côtés, ces vils agitateurs appelaient à haute voix le commissaire et les officiers municipaux pour aller avec le commissaire continuer leurs opérations et disaient que s'ils sortaient ils les auraient massacrés et sacrifiés, voyant qu'aucun de nous, non plus que le dit Gonidec[4] ne sortait, ils se sont assemblés sur la place du bourg, là un d'eux est monté sur la croix et a fait de leur part défense expresse aux citoiens de Gouézec de souffrir qu'il se fit aucune levée parmi eux, autrement ils les auraient tous écrasés, nous avons fait notre possible pour tacher de savoir qui étaient ces malfaiteurs, nous sommes parvenus à découvrir que dans le nombre étaient Henri Le Goff qui a pour sobriquet ar quemener hir, les deux valets du lieu de Scoldy, section de Guelvain, René Le Caro de K/afur, Yves Funtun, domestique de Fidèle Le Dréau de La Villeneuve, procureur de la commune, Yves Pétillon de K/ninon, un neveu à feu Mathias Michel Gouézec[5], vivant prêtre à Edern, le valet de la veuve Pierre Bourhis, tous deux de K/vella, ce sont les seuls dont nous ayons pu avoir connaissance, avons encore appris que des agitateurs étaient* [---] *habitants de Trégourez.*

*Et attendu que ces boute feux de la contre révolution ne quittent point le bourg de Gouézec et qu'ils ont apposté des surveillants pour savoir quand quelqu'un de nous sortirait, nous sommes tous demeurés au presbitére sur l'invitation gracieuse que nous en a faite le citoien curé, avons arrêté que le présent serait adressé au directoire du district et avons en conséquence nommé le citoien Le Breut, maire, pour s'y transporter demain 19 du courant en compagnie du citoien Gonidec, commissaire, pour prendre les mesures nécessaires afin de parvenir à la levée que la loi exige"* [6].

A Pleyben, il y a également une manifestation contre la conscription, menée par Kerret dit Quillien, les Collin, père et fils, de Kerillis Ven, Jean Lavanant de Berit et Le Faou du bourg de Brasparts. A Cast, une foule d'habitants de Briec tente de perturber la levée.

Le lendemain de la manifestation de Gouézec, le district de Châteaulin tire les conclusions de ces événements :

*"Considérant que dans les circonstances présentes il serait évidemment dangereux pour les commissaires de tenter dans ces parages la suite de leurs opérations.*

*Considérant que ce n'est qu'en déployant la force contre les chefs des séditieux que l'on pourra se promettre de faire courber les citoyens sous le joug de la loi et que plus le mal est grand, plus le remède doit être prompt.*

*Considérant que les révoltés d'Edern, de Pleiben menacent la ville de Châteaulin d'une incursion prochaine et que leur projet s'exécuterait d'autant très aisément que cette ville est aussi dénuée d'hommes que d'armes.*

*Considérant qu'il n'est d'autres moyens de hâter le recrutement dans le district que d'appeler chaque commune l'une après l'autre au chef-lieu, d'y réunir une force armée capable d'en imposer aux malveillants.*

*Considérant que le nommé Kerret est d'autant plus suspect qu'il est notoire qu'il se trouvait à Paris lors de la journée du 10 août[7] et qu'il ne s'est pas rendu à l'invitation qui lui a été faite le 2 du présent mois en conformité de l'arrêté du département du 11 février dernier de se rendre en la ville de Chateaulin.*

*Considérant qu'une résidence plus longue en ce pays aurait d'autant plus d'inconvénient que toute cette semaine on a le projet de procéder au recrutement dans les paroisses qui l'avoisinent.*

*Considérant enfin que dans cette ville les prisons sont peu sures.*

*Le directoire, par toutes ces considérations, et après s'être concertés avec le citoyen Le Gal, commissaire du département, arrête de requérir sur le champ la gendarmerie de se saisir de la personne du nommé Kerret et de le conduire à Quimper pour y demeurer en état d'arrestation, arrête de demander au département au moins 150 hommes de troupe de ligne qui demeureront en cette ville pour protéger et accélérer le recrutement.*

---

[3] Une liste de 350 noms comprenant les 36 personnes choisies par tirage au sort est conservée aux archives : ref. ADF site de Quimper, 14 L 30.

[4] Jean Tanguy Gonidec, commissaire du district de Châteaulin. Baptisé le 18 mars 1759 à Crozon.

[5] Mathias Gouézec : décédé le 03.01.1793 à Edern.

[6] Source : ADF site de Quimper, 10 L 101.

[7] Le 10 août 1792, Louis XVI et sa famille sont arrêtés. Les combats de cette journée à Paris font 400 morts dans le peuple et 800 du côté



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

## Recrutement de Briec en mars 1793

Cette liste comprend les trente-six soldats recrutés à Briec le 19 mars 1793. Briec faisait partie du district de Quimper. (Sources : ADF, 14 L 5 et 14 L 30).

**Liste des dix-sept hommes affectés aux travaux des fortifications à Brest :**

| N° | Nom | Village | Commune |
|---|---|---|---|
| 1 | Jean LE QUEAU | Rohou | LANDUDAL |
| 2 | Jean Marie LE BAC | ? | QUIMPER |
| 3 | Lucas COMPAGNON | ? | QUIMPER |
| 4 | Jacques LE DOARÉ | Le Rest | LANDREVARZEC |
| 5 | Sébastien LE COZ | Kerveguen | BRIEC |
| 6 | Hervé LE BOUARD | Kernevez | BRIEC |
| 7 | Jean François MARZIN | Kerhuen à Lestrevet | BRIEC |
| 8 | Guillaume MENTÉOUR | Penesquin | BRIEC |
| 9 | Alain LE GUILLOU | Bruneguen | LANDREVARZEC |
| 10 | Jean LE MOIGN | Kervinou | BRIEC |
| 11 | Louis PIRIOU | Guern Bras | ? |
| 12 | Allain CORÉ | Lanvern | BRIEC |
| 13 | Jean LE SCOAEC | Lanvern | BRIEC |
| 14 | Allain GLEVER | Mesmeur | BRIEC |
| 15 | Corentin BRIAND | Kernon | BRIEC |
| 16 | Allain LE ROY | Roscunec | BRIEC |
| 17 | François GAONACH | Moulin de la Châtaigneraie | BRIEC |

**Liste des dix-neuf hommes partant pour l' armée :**

| N° | Nom | Age | Lieu de naissance | Père | Mère |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Jean LE VIGOUROUX | 19 | BRIEC | Yves | Louise STANTER |
| 2 | Pierre LE MARCH | 26 | EDERN | Jean | Marguerite JAOUEN |
| 3 | Hervé LE DERVOET[8] | 30 | BRIEC | Hervé | Jeanne DELORIA |
| 4 | Jean L' ELGOUACH | 26 | CAST | Louis | Louise NAUTROU |
| 5 | Hervé DAVID | 20 | CUZON | Hervé | Louise NICOTE |
| 6 | Guillaume YGER[9] | 36 | BRIEC | Yves | Françoise LE GOFF |
| 7 | Henry BRIANT[10] | 19 | BRIEC | François | Jeanne LE VAILLY |
| 8 | Yves NEDELLEC | 21 | PLOGONNEC | Nicolas | Corentine KERGOUET |
| 9 | René LE TALEC | 30 | CAST | Michel | Marie MOAL |
| 10 | Jean Louis CUZON | 30 | QUIMPER | Pierre | Marie LE BRIEC |
| 11 | Pierre LE CLOAREC | 40 | ERGUE-GABERIC | Corentin | Moricet(te) MAYOU |
| 12 | Alain LE COZ | 26 | BRIEC | François | Catherine JAOUEN |
| 13 | François PERRON | 21 | BRIEC | Alain | Marie PENANECH |
| 14 | Jean Pierre L'EVEQUE | 21 | SPEZET | Pierre | Marguerite PERRON |
| 15 | François LE BERRE | 19 | BRIEC | Augustin | Lise RIVOAL |
| 16 | Yves LE GARS | 39 | BRIEC | Yves | Marie BERNADAGE |
| 17 | Jean DIVERRES | | *Pas d'informations* | *Pas d'informations* | *Pas d'informations* |
| 18 | Louis KERRUN | | *Pas d'informations* | *Pas d'informations* | *Pas d'informations* |
| 19 | Yves QUILLIEN | | *Pas d'informations* | *Pas d'informations* | *Pas d'informations* |

[8] Hervé Le Dervouet a été baptisé le 11.03.1759 à Ergué-Gabéric.
[9] Guillaume Yger a été baptisé le 16.01.1767 à Locronan, il avait donc 26 ans en 1793.
[10] Henry Briand a été baptisé le 21.05.1774 à Langolen.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

*Est d'avis que dés l'arrivée de cette force armée les différentes communes de ce district, qui jusqu'ici ont opposé de la résistance soient convoquées en cette ville, l'une après l'autre pour la levée de leur contingent.*

*Est d'avis que toutes les personnes sus dénommées soient aussi prises de force et conduites à Quimper pour y demeurer en état d'arrestation.*

*Arrête enfin de différer l'envoi d'un commissaire aux municipalités de Gouézec, Saint Thois, Lothei et Edern, de leur donner sur le champ avis de la présente disposition".*

Le tirage au sort à Gouézec est finalement effectué le 26 mars sans incident.

Celui d'Edern se déroule le 21 mars. Il est perturbé par de nombreux jeunes de la trève de Guellevain, qui menacent les élus avec leurs fusils et pistolets et interdisent le déroulement du tirage au sort. Les meneurs sont Henry Hamon, du Scoldy, Jean Le Guillou de Kerarmenez à Laz, Fidèle Le Dréau, de La Villeneuve et plusieurs autres personnes non identifiées.

Un nouveau tirage au sort est effectué le 2 avril à Edern pour choisir douze hommes. Les élus font déposer dans un chapeau cinquante-trois billets blancs et douze noirs, correspondant au nombre d'hommes présents.

Les citoyens ayant tiré les noirs et proclamés soldats de la Nation sont :

*"Michel Le Diraison du Hellen, Allain Le Gall remplacé par Vincent Lucas (du bourg d'Edern), Jean Goubin de Langelin, Laurent Le Maçon de Coatcaer, Allain Le Coroller de Pennanech, malade, Guillaume Le Scoavec de Kergalec, Pierre Le Coroller du Scoldy, Allain Thomas de Kergadiou, Pierre Benoit de Keraninon, Gilles Hervé du Hellen, Antoine Le Moign de Briec à la place de Hervé L'haridon, Jean Laz de Kerigou à la place de Corentin Stervinou.*

*Les sus dénommés, à l'exception d'Allain Le Coroller, malade, ont été payés à compter de la date du procès-verbal du 2 avril jusqu'au 24, à chaque 23 (x 11=) 253 livres.*

*Jean Goubin et Guillaume Le Scoavec ont reçu en remplacement des souliers, chacun 12 livres pour 2 paires à chaque : 24 livres.*

*Les autres ont reçu chacun 2 paires de souliers en nature, 18 en tout, plus chacun un chapeau, en tout 21"*[11].

Une liste des 313 recrues du district de Châteaulin est enfin dressée le 19 avril. Le canton de Gouézec fournit trente-sept hommes : quatorze à Gouézec, six à Saint-Thois, douze à Edern et cinq à Lothey[12].

Les recrues des districts de Châteaulin et Quimper sont réunies dans la ville de Quimper. Ces 688 hommes sont divisés en six compagnies de 114 ou 115 hommes. Chaque compagnie est surveillée par trois chefs de confiance devant rendre compte à un commissaire principal tous les jours[13].

Le 7 mars 1793, une levée de mille travailleurs pour la construction des fortifications de Brest avait également été décidée par le département. Les neuf districts du Finistère devant répartir entre les communes de leur ressort les contingents. Le district de Châteaulin devait fournir quatre-vingt-neuf hommes âgés de dix-huit à quarante ans.

Le premier mars, le capitaine du génie Barazer écrivait aux administrateurs du Finistère :

*"Je vous rappellerai les conditions que nos travaux offrent aux personnes que vous aller nous procurer afin qu'elles se prêtent de meilleure grâce à une mesure commandée par l'empire des circonstances le prix de journée ira jusqu'à 25 sols et l' avantage de pouvoir autant que faire se pourra, travailler à la tache, offre aux gens robustes et actifs l'espoir d'un gain encore plus considérable. D'ailleurs l'époque à laquelle les dispositifs de défense doivent recevoir leur presque entière exécution est celle où les travaux des champs commencent à devenir les plus importants. Dans trois mois la majeure partie peut être congédiée et rendue à l'agriculture"* [14].

Le 3 mars, deux administrateurs du département ajoutaient, à propos du recrutement :

*"quoi qu'on demande principalement des hommes endurcis à la fatigue et habitués au remuement des terres, vous jetterez sans doute les yeux sur cette horde de mendiants et de vagabonds qui désolent les villes et les campagnes et qu'il est si intéressant d'arracher à l'oisiveté"*[15].

Les nouvelles recrues doivent se rendre chez l'entrepreneur Derrien[16], 2 rue Saint Sébastien à Brest.

Le 14 avril, le procureur syndic de Châteaulin signale que des hommes du district envoyés aux travaux de Brest abandonnent leur travail car on ne leur paye que quinze sols par jour au lieu des vingt-cinq promis.

Le 2 juin, six cents hommes supplémentaires doivent être recrutés dans le Finistère. Le district de Châteaulin fournira seize hommes. Ils doivent être de préférence célibataires et avoir entre dix-huit et cinquante ans. Les districts ont quatre jours pour trouver ces nouvelles recrues[17].

## Juin 1793 : Levée de quatre mille quatre cents hommes dans le Finistère

Une nouvelle levée est décidée le 16 juin 1793.

Voici quelques extraits des registres du département :

*"Vu les lettres du département de la Loire Inférieure qui réclament des secours contre les révoltés qui se portent en foule sur la ville de Nantes et la proclamation des représentants du peuple du 14 de ce mois. Considérant que la sûreté du département du Finistère dépend de la tranquillité qui régnera dans celui de la Loire Inférieure, qu'il est important,* [---] *que tous les cultivateurs ne quittent pas leurs travaux à l'époque où la récolte est prochaine, que les 4400 hommes qu'on se dispose à requérir ne pourront être éloignés de leurs foyers, ni forcés de continuer leurs services dans les différentes villes du département.* [---]

---

11 Source : ADF site de Quimper, 14 L 25.
12 Source : ADF site de Quimper, 100 J 433.
13 Source : ADF site de Quimper, 4 L 7.
14 Source : ADF site de Quimper, 14 L 5.
15 Source : ADF site de Quimper, 14 L 5.
16 Louis Derrien : né à Guingamp en 1764, décédé le 24 septembre 1814 à Loctudy.
17 Source : ADF site de Quimper, 100 J 434.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

*Article 2 : autant qu'il sera possible ce nombre* [d' hommes] *sera prélevé dans les villes et bourgs, sans enlever les cultivateurs à leurs travaux.* [---]

*Article 7 : il sera ouvert pendant trois jours après la publication du présent, dans chaque municipalité, un registre d'inscription volontaire. Les réquisitions n'auront lieu qu'à défaut de souscripteurs, et elles seront faites aux jeunes gens et veufs sans enfants, depuis seize jusqu'à 40 ans. Ce ne sera qu'à défaut de citoyens de ces âges qu'on pourra en requérir jusqu' à 50.* [---]

*Article 10 : en se rendant au lieu de rassemblement ou de garnison, ils recevront la somme de 6 sols par lieue en sus de la paie ordinaire* [28 sous par jour]".[18]

Plusieurs paysans du centre Finistère protestent contre cette levée en contestant l'article 2 de cet arrêté.

En voici un exemple avec cette lettre adressée au département dans les premiers jours de juillet :

*"Exposent Jean Vidal*[19]*, Louis Mazurier, et Guillaume Nédellec, tous cultivateurs de la paroisse et district de Châteaulin que par votre arrêté du 16 juin dernier vous avez fait connaître l'importance de conserver les cultivateurs à leurs travaux à l'époque où la récolte est très prochaine.*

*Cependant en vertu de votre arrêt qui met en activité de service les citoyens des différents districts au nombre de 4400 et contre la teneur de la seconde disposition de cet arrêté, le fils de Jean Vidal et celui de Louis Mazurier ont été requis ainsi que Guillaume Nédélec, lui-même fermier d'une terre assez considérable et le fils de René Bouguyon.*

*Si leurs réquisitions tiennent, les exposants et le dit Bouguyon sont sans espoir de recueillir leur moisson et de cultiver leur terre.*

[---] *La paroisse de Chateaulin est désignée pour fournir 18 hommes, les réquisitions n'ont eu lieu que pour cinq à six de la ville, elle pouvait fournir un plus grand nombre d'hommes.*

*Il existe d'ailleurs dans cette paroisse, sur les campagnes, des gens de métier, des journaliers, des jeunes gens au service qui peuvent subir la réquisition sans causer de dommage à la culture, à qui même le service que réclame en ce moment la République est un avantage réel. C'est sur ces personnes dont l'utilité n'est point reconnue que doivent porter les réquisitions et non sur des chefs de ménage et sur leurs enfants dont les bras sont indispensables à la récolte.*

[les exposants] v*ous observent qu'il y a plusieurs ménages qui ont deux ou trois jeunes gens et qui ont été dispensés de la réquisition et que si la nécessité exige le service des cultivateurs ils désirent que ce soit la voie du sort qui désigne les personnes et non pas celle de la réquisition, qu'ils ne se sont jamais refusés au tirage toutes les fois qu' il y a eu lieu.*[---]"[20]

Quelques jours plus tard, le conseil municipal de Châteaulin conteste également l'article 2.

Voici la réponse apportée par le directoire de Châteaulin le 12 juillet :

*"Citoyens, nous avons pris lecture et bien attentivement examiné votre délibération du 7 de ce mois tendant à vous dispenser de fournir le contingent que nous vous avons assigné par notre arrêté du 25 du mois dernier sous prétexte qu'il n' y a dans votre paroisse que des cultivateurs. Nous vous observons et répondons que l'article 2* [---] n*e dispense pas les cultivateurs de la levée des 4400 hommes demandé par cet arrêté lorsque dans les communes il n y a d' autres citoyens que de la classe des cultivateurs, vous ne pouvez donc vous exempter de fournir votre contingent et nous vous enjoignons sous votre responsabilité de le fournir de jour à autre"*[21].

Le district de Châteaulin, dont le territoire s'étend sur vingt-neuf communes, doit fournir 200 hommes, dont sept à Gouézec, six à Edern et quatre à Saint- Thois.

Le 30 août, les élus d'Edern écrivent au district de Châteaulin à propos de cet arrêté :

*"nous n'avons fait nulle démarche pour opérer la levée de l'arrêté sus daté, attendu les menaces que nous avons tous les jours de la plupart des citoyens de notre municipalité".*

## 22 Juillet 1793 : Levée de trente mille cavaliers

Le 25 août, les commissaires administrateurs du Finistère écrivent : *"par l'article premier du titre 3ème de cette loi le contingent des départements à cette levée doit être du dixième de celui qui avait été fixé par le décret du 24 février dernier, vous n'aurez qu'à en faire les reportements entre vos municipalités sur cette base qui vous est connue".*

Le futur cavalier devra remplir les conditions suivantes :

*"il sera sain et robuste, âgé de 18 à 45 ans, de la taille de 5 pieds 3 pouces au moins pieds nus, il justifiera de sa bonne conduite et de son civisme".*

Le 16 octobre, la municipalité d'Edern doit choisir un cavalier pour le service de la Nation. C'est Henry Ivinou[22], de la Petite Boissière, qui est élu en son absence. Son habillement sera fourni par la municipalité.

Cette personne s'étant enfuie, le 10 novembre, la municipalité choisit Yves Le Moal, de Kergareon.

Huit jours plus tard, le conseil municipal se réunit à nouveau car Yves Le Moal a déjà été sélectionné par la mairie de Saint-Thois pour être leur cavalier. La municipalité d'Edern fait remarquer que ce dernier, étant domicilié depuis près de deux ans dans cette commune, ne pouvait pas être choisi par une autre. Yves Le Moal se présente à Châteaulin le 20 novembre devant un administrateur, qui constate qu'il est trop petit pour devenir cavalier. Puis, accompagné de deux autres personnes, il va menacer des élus au cas où ils le chercheraient encore pour l'enrôler comme cavalier.

N'en ayant trouvé aucun autre et recevant de nombreuses menaces, la municipalité d'Edern propose aux administrateurs du district de faire un tirage au sort à Châteaulin en présence des treize personnes présélectionnées.

Vingt-cinq cavaliers équipés du district de Châteaulin partent pour Châteaudun, en Eure-et-Loir, début novembre 1793. Ces cavaliers sont âgés de dix-neuf à trente-huit ans, la plupart ont une taille de 5 pieds 2 pouces (1,65 m).

---

18 Source : ADF site de Quimper, 14 L 28.
19 Il s'agit sans doute d'un Jean Guidal.
20 Source : ADF site de Quimper, 14 L 28.
21 Source : ADF site de Quimper, 14 L 28.
22 Henri Evenou, né en le 14 décembre1768 à Trégourez, marié le 2 brumaire an III à Briec avec Jeanne Gourmelen.


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

## Cavaliers du district de Châteaulin désignés en 1793

Voici un résumé, sous forme de tableau, des cavaliers envoyés à Chateaudun (Eure et Loir) en novembre 1793.
Le document original comprend en plus une description physique de ces cavaliers.
(Source : ADF, 14 L 29.)

| N° | Nom | Age | Commune | Lieu de naissance | Père | Mère |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | LE BRIS Barthélémi | 25 | QUEMENEVEN | QUEMENEVEN | Yves | Marie Anne LUCAS |
| 2 | SEVEN Yves | 22 | BRASPARTS | BRASPARTS | Bernard | Jeanne LE BRIS |
| 3 | LE COANT Jérôme | 29 | BRASPARTS | BRASPARTS | Jean | Marguerite TROMEUR |
| 4 | LE GUILLOU Michel | 30 | LOQUEFFRET | LOQUEFFRET | Henry | Françoise MEVEL |
| 5 | BLAISE Corentin | 38 | LOQUEFFRET | LOQUEFFRET | Hervé | Marguerite SALAUN |
| 6 | MARCHADOUR Germain | 23 | PLOMODIERN | PLOMODIERN | Jean | Marguerite COLIN |
| 7 | PERCHEC Louis | 25 | PLOMODIERN | POULDERGAT | Yves | Marie CLEMENT |
| 8 | QUEFFELEC Guillaume | 19 | SAINT-THOIS | SAINT-THOIS | Guillaume | Marie GAONACH |
| 9 | GUILLOU Guillaume | 26 | LENNON | LENNON | Michel | Marie LE BRAS |
| 10 | AUFFRET Philippe | 19 | PLEYBEN | PLONEVEZ-DU-FAOU | Nicolas | Catherine COLIN |
| 11 | CAVELLAT Yves | 25 | PLEYBEN | LENNON | Joseph | Françoise KERUSORÉ |
| 12 | GUILLAMOT René | 24 | PLEYBEN | GOUEZEC | Jean | Marie LE BORGNE |
| 13 | LE GAC Guillaume | 28 | PLOEVEN | PLOMODIERN | Jérôme | Marie GARO |
| 14 | BERNARD Henry | 19 | LOCRONAN | LOCRONAN | Henry | Louise MOREAU |
| 15 | LE COZ Guillaume | 29 | PLONEVEZ-PORZAY | PLONEVEZ-PORZAY | Lucas | Marie PENGALET |
| 16 | GUIRÉ Jean Baptiste | 21 | CHATEAULIN | FUMAY près GIVET[23] | Pierre | Marie Josèphe NOEL |
| 17 | TRELLU Jean | 24 | CAST | CAST | Hervé | Marie PIRIOU |
| 18 | LE BOT Léger | 22 | GOUEZEC | LOPEREC | Jean | Marie QUEINNEC |
| 19 | VIGOUROUX Jacques | 23 | SAINT-SEGAL | SAINT-SEGAL | Germain | Marguerite CAMUS |
| 20 | PERFESOU Yves[24] | 23 | LANDEVENNEC | ROSNOËN | Yves | Marie ?? |
| 21 | ALIX Jean | 24 | TELGRUC | TELGRUC | Louis | Clémence MEVEL |
| 22 | SENECHAL Pierre | 28 | CROZON | CROZON | François | Perrine GUEGUINOU |
| 23 | GUIVARCH Jean | 35 | CROZON | CROZON | Laurent | Gillette LE BLOAS |
| 24 | LE MOAL Pierre | 29 | CROZON | CROZON | François | Marie STIPON |
| 25 | LARGENTON François | 28 | CROZON | CROZON | Jean | Marie CANEVET |

Nous avons recherché les mariages de ces cavaliers.
Seuls les n° 6,7, 13, 20, 22 et 25 se sont mariés dans la région. Les n° 9, 17 et 24 sont décédés dans la région.
Il est donc possible que les 16 cavaliers pour lesquels nous n'avons pas trouvé d'nformations soient morts pendant les guerres de la Révolution, loin de la Bretagne.

### *Août 1793 : La levée en masse*

La levée en masse est proclamée le 23 août en France.

Voici quelques extraits de ce décret :

*"Article premier : Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les français sont en réquisition permanente pour le service des armées* [---].

*Article 7 : nul ne pourra se faire remplacer dans le service pour lequel il sera requis. Les fonctionnaires publics resteront à leur poste.*

*Article 8 : la levée sera générale. Les citoyens non mariés ou veufs sans enfants de 18 à 25 ans marcheront les premiers, ils se réuniront sans délai aux chefs-lieux de leurs district, où ils s'exerceront tous les jours au maniement des armes en attendant l'heure du départ."*[25]

[23] Fumay : commune des Ardennes, frontalière de la Belgique.
[24] Ses parents sont Guillaume Perfiou et Marie Jeanne Borvo. Il a été baptisé le 18 janvier 1770.
[25] Source : ADF site de Quimper, 14 L 24 (décret imprimé de 28 pages).


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

Le 23 octobre 1793, Thomas Fénigan, procureur syndic du district de Châteaulin écrit à Quimper :

*"Citoien, hier nous passâmes en revue tous les jeunes gens de ce district sujets à la levée en masse, nous tacherons d'en garder deux compagnies et nous nous concerterons avec Quimper pour y envoyer le surplus incessamment. Tous ils paraissent des mieux disposés mais il nous faudrait canon et instructeurs. Ne pourriez vous pas, citoien, nous procurer l'un et les autres ? Les citoiens dans le cas de la réquisition qui se sont, à l'avant-dernier recrutement, fait remplacer par des gens mariés et conséquemment non requérables actuellement peuvent-ils être dispensés de concourir à la présente levée ? J'attend votre avis, citoien, sur cette question que j' ai trouvé assez délicate pour ne pas la trancher provisoirement."*[26]

Un état de la levée est dressé en février 1794. Il recense 900 hommes pour le district de Châteaulin, dont 200 sont partis le 6 février 1794, les 700 autres étant encore dans leurs foyers. Dont *"ceux qui se prétendent absolument nécessaires aux travaux de l'agriculture espèrent obtenir leur congé de la première réquisition. Ils nous ont déposé leurs pétitions qui se trouvent aux environs de 200"*[27].

Pour échapper à cette réquisition, de nombreux jeunes français, dont beaucoup de paysans, se marieront.

Finalement ce sont trois cent mille hommes supplémentaires qui seront engagés dans l'armée.

En novembre 1793, les administrateurs du Finistère font part de leurs observations à propos des réquisitions d'hommes :

*"On pourra peut-être objecter que déjà ce département a fourni des bataillons qui remplissent l'attente de la patrie et pour l'organisation desquels il n'a pas fallu recourir à des moyens extraordinaires.*

*Veuillez bien observer avec nous que ces bataillons étaient composés à bien dire exclusivement des citoyens des villes dont plusieurs avaient déjà servi dans les vieilles troupes et qui presque tous avaient fait leur apprentissage dans le service actif des Gardes Nationales, ici au contraire c'est une masse de jeunes citoyens dont l' âge ne permet de leur supposer aucune expérience militaire, que l'éducation agreste et barbare a laissé dans l'ignorance même de la langue française et qui enfin, ce qui est plus affligeant, n'ont aucune notion des principes de la Révolution, si ce n' est ce qu'ils en ont appris des contre révolutionnaires obscurs qui n'ont cessé de faire des efforts pour leur apprendre à détester le nouveau régime."*[28]

Sept jours plus tard, ce sujet est à nouveau évoqué :

*"Nous n'avons pas une confiance extrême dans la masse de la nouvelle levée.* [---] *On peut hazarder de rendre la masse en activité un peu plus considérable en y mêlant pour le moment les citoyens des Gardes Nationales des villes qui nous restent et que l'habitude du service rendra propres à donner l'impulsion aux troupes de nouvelles levées.*

*Nous pensons au surplus que l'on pourrait tirer quelque parti des contingents de cavalerie des nouvelles levées qui ne sont pas encore partis pour leur destination, les cavaliers et les chevaux seraient d'une grande utilité contre des ennemis auxquels on suppose beaucoup de forces en cette arme."*[29]

En mai et juin 1793, 473 volontaires du Finistère rejoignent le premier bataillon du 77e régiment d'infanterie (La Marck). En janvier et février 1794, 446 requis de Pont-Croix et 187 de Châteaulin sont versés dans tout le régiment.

Lors de la réorganisation de l'armée française, en juillet 1794, ce bataillon plus deux autres forment la 141e demi-brigade. Elle comprend 2565 hommes à cette date.

En l'an II et III, cette demi-brigade sert dans l'armée du Rhin et en l'an IV dans l'armée de l'Ouest. Les registres matricules de cette unité sont toujours conservés dans les archives de l'armée de terre à Vincennes[30].

Les combats de 1793 se déroulèrent en Belgique, Vendée, Hollande et le long de la frontière espagnole.

Les pertes de guerre pendant la Révolution (1789-1799) sont estimées à quatre cent quatre-vingt mille hommes. Les soldats sont pour pour la plupart morts à l'hôpital ou dans les prisons de l'ennemi.

Au début de 1793, il y avait deux cent mille hommes sous les drapeaux en France. Grâce aux levées effectuées les effectifs sont portés à environ huit cent mille à la fin de l'année.

La désertion est une plaie de l'armée de la Révolution. En 1793, il y a environ soixante à quatre-vingt mille déserteurs, jusqu'au moment où le gouvernement parvint à réduire leur nombre par des mesures coercitives.

Les efforts continuels des municipalités, des districts et du Comité de Salut Public ont permis à tous les soldats d'être correctement habillés, chaussés et armés.

L'armée se compose désormais de trois catégories d'hommes : les soldats de métier, les volontaires nationaux et les réquisitionnés. ■

## *Bibliographie*


* *La Bretagne contre la Révolution ?* Revue Bretons Histoire n° 17 (octobre 2013)
* BERTAUD Jean-Paul et Reichel Daniel : *Atlas de la Révolution française, vol. 3, l'armée et la guerre* (1989)
* CORNETTE Joël : *Le citoyen Jean Conan de Guingamp* dans la revue Bretagne Magazine Histoire n° 7 (2015) p.36 à 41
* JADÉ Patrick : *La vie retrouvée de Michel Hicher (1771-1857)* dans la revue Avel gornog n° 22 (2013)
* MALHACHE Jérôme : *Les volontaires nationaux* dans Revue française de généalogie n° 220 (2015)
* MANCERON Anne et Claude : *La Révolution française - Dictionnaire général* (1989).


**26** Source : ADF site de Quimper, 14 L 42.
**27** Source : ADF site de Quimper, 14 L 30.
**28** Source : ADF site de Quimper, 7 L 10. Lettre du 13 brumaire an II.
**29** Source : ADF site de Quimper, 7 L 10. Lettre du 20 brumaire an II.
**30** Référence : SHDAT 17 Yc 146 à 148.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Faits divers, faits d'hier : l'affaire Alain Le Mao

*par Carl RAULT , CGF n° 5165 B.*

***COUR D'ASSISES DU FINISTERE***

*Audience du 16 janvier 1863*

***ASSASSINAT, ALIÉNATION MENTALE***

Il est dix heures et demie, la cour entre en séance.

De bonne heure la salle est envahie par le public, avide de voir les traits de l'accusé. On l'introduit. Il est vêtu de l'uniforme de marin de la marine impériale. Deux gendarmes prennent place à ses côtés.

M. le président procède au tirage au sort de MM. les jurés, et déclare la séance ouverte.

Me Cloarec, greffier, donne lecture de l'acte d'accusation :

Le 26 septembre 1862, à six heures du matin, Alain Le Mao, marin classé, en congé temporaire à Plomelin, se présenta à la gendarmerie de Quimper :

*"Je viens me remettre entre vos mains, dit-il aux gendarmes. Hier, dans la soirée, j'ai tué volontairement d'un coup de pistolet le nommé René Le Noac'h, tailleur d'habits au bourg de Plomelin. Je lui en voulais depuis longtemps, parce qu'il avait fait payer 5 fr. à mon frère à titre de dommages-intérêts. Je me suis procuré un pistolet, et après l'avoir chargé, je suis allé chercher Le Noac'h dans son domicile. Nous sommes sortis ensemble, et à peine avions-nous quitté la maison, que je lui ai brusquement appliqué mon arme sur la poitrine. J'ai fait feu, et Le Noac'h est tombé à la renverse. Je ne me repens pas du crime que j'ai commis; je ne fais aucun cas de la vie d'un homme."*

Le sang-froid avec lequel ces déclarations étaient faites convainquit les gendarmes qu'elles étaient l'expression de la vérité. Le Mao fut mis en état d'arrestation, et l'on ne tarda pas à apprendre que René Le Noac'h, atteint d'un coup de pistolet en pleine poitrine, avait immédiatement succombé.

Voici ce qui s'était passé dans cette soirée du 25 septembre :

Vers huit heures, Alain Le Mao, après avoir rencontré le Noac'h, qui rentrait chez lui en compagnie de sa famille, l'avait suivi, en cachant avec soin son pistolet sous sa chemise de laine. Le Noac'h lui offrit un verre de cidre qu'il accepta.

- *Vous avez un fils qui désire entrer dans la marine,* lui dit Le Mao, *sortons ensemble, et je vous indiquerai la marche à suivre pour qu'il puisse y être admis.*

Le Noac'h sortit sans défense. Mais aussitôt, Le Mao saisit son arme et la déchargea à bout portant sur Le Noac'h, qui tomba raide mort. La femme Le Noac'h s'élança hors de son domicile au bruit de la détonation. Mais son mari ne donnait plus aucun signe de vie. Le Mao s'était éloigné, et, en rentrant chez son hôtesse, il lui raconta le crime qu'il venait de commettre, en annonçant que, le lendemain matin, il se constituerait prisonnier.

Ce crime a été froidement prémédité : Le Mao reconnaît que, quatre jours auparavant, il avait acheté à Quimper un pistolet et des munitions dans l'intention de donner la mort à Le Noac'h. Puis il ajoute qu'après avoir remarqué que le chien de son pistolet n'écrasait pas facilement la capsule, il avait échangé son arme contre une autre de meilleure qualité, appartenant à un jeune homme nommé François Guenadou.

Le frère de l'accusé a été entendu comme témoin. Il a déclaré qu'il n'avait jamais eu de, contestation sérieuse avec Le Noac'h, et que, s'il lui avait payé une somme de 5 fr., c'était parce qu'il la lui devait pour dette de jeu.

L'instruction apprend que depuis quelque temps, à plusieurs reprises, l'accusé paraissait irrité contre Le Noac'h, et qu'il affirmait qu'il ne tarderait pas à faire un mauvais coup.

En conséquence, Alain Le Mao est accusé d'avoir, le 25 septembre 1862, commis avec préméditation, un homicide volontaire sur la personne de René Le Noac'h.

On procède à l'interrogatoire de l'accusé :

M. le président (D.) : *Vos nom, prénoms et profession ?*

L'accusé (R.) : *Le Mao (Allain), âgé de vingt-huit ans, natif de Plomelin (Finistère), marin au service de l'Etat, en congé temporaire.*

D. : *Pour quel motif avez-vous tué Le Noac'h ?*

R. : *Parce que j'étais dégoûté de la vie, et que je voulais en finir.*

D. : *Est-ce quand où est marin, et qu'on a fait comme vous les campagnes d'Italie, de Chine et de Cochinchine, qu'on tient un pareil langage ?*

R. : *Cela ne vous regarde pas.*

D : *En vouliez-vous à Le Noac'h ?*

R. : *Non.*

D : *Vous l'avez cependant dit, et vous aviez un motif, motif tout à fait futile ?*

R. : *Oui, je l'ai dit.*

D. : *Vous êtes allé chez Rolland, armurier, et vous avez acheté un pistolet et des munitions ; dans quel but ?*

R. : *Je ne vous répondrai pas.*

D. : *Avez-vous essayé plusieurs fois ce pistolet ?*

R. : *Oui.*

D. : *L'avez-vous échangé à un jeune homme, parce que le chien ne s'abattait pas bien sur la capsule ?*

R. : *Oui.*

D. : *Vous en vouliez-donc bien à ce malheureux ?*

R. : *Oui.*

D. : *Lorsque vous êtes allé chez lui ne vous reçut-il pas bien, avec beaucoup de bienveillance ?*

R. : *Oui.*

D. : *Avez-vous cherché à le faire sortir ?*

*R. : Oui.*

D. : *Voyant qu'il ne voulait pas sortir, vous vous levâtes, et il fut vous accompagner jusque sur le seuil de la porte et là, vous lui tirâtes en pleine poitrine un coup de pistolet ?*

R. : *Oui.*

D. : *Vous prîtes immédiatement la fuite ?*

R. : *Je ne fuyais pas ; je marchais comme d'habitude.*

D. : *Ne pensez-vous pas que vous faisiez mal ?*

R. : *Non, pas plus que si je tirais sur vous dans ce moment.*

D. : *Est-ce que vous n'en vouliez pas à Le Noac'h ?*

R. : *Je ne répondrai pas ; je n'ai pas besoin de dire ce que je pense.*

D. : *Enfin, vous avez eu la lâcheté de le tuer lorsqu'il vous serrait encore la main ?*

R. : *C'est vrai, il n'y a rien d'extraordinaire.*

D. : *Vous repentez-vous au moins maintenant de ce que vous avez fait ?*

R. : *Non, pas plus que boire un verre de vin.*

D. : *Mis en présence du cadavre, vous avez eu l'air cependant d'avoir un peu de repentir ?*

R. : *Oui.*

D. : *Est-ce que vous n'en vouliez pas à votre famille, à votre mère surtout ?*

R. : *Allez le leur demander vous-même au surplus, est-ce que vous, avez besoin de tant d'explications pour me couper le cou ?*

D. : *En voulez-vous encore à votre malheureuse mère ?*

R. : *Oui mais je garde cela pour moi.*

D. : *Enfin, une dernière fois, vous repentiez-vous de ce que vous avez fait, ou recommenceriez-vous ?*

R. : *Oh certainement, oui, je recommencerais.*

On appelle les témoins ils sont au nombre de vingt-trois. M. Daniel, maire de Plomelin, ne répond pas à son nom. M. le président donne l'ordre de l'envoyer chercher.

M. Michaud, maréchal-des-logis de la gendarmerie de Quimper, dépose en ces termes :

*Le 26 septembre 1862, à six heures du matin, l'accusé arrive à la gendarmerie, et me déclare avoir tué un tailleur nommé Le Noac'h, demeurant à Plomelin, la veille au soir.*

*Depuis quatre ans, il lui en voulait pour une somme de 5 francs que ce dernier avait gagnée à son frère Jean Le Mao, et depuis le dimanche il avait prémédité de le tuer. Il acheta à cet effet un pistolet chez un armurier de Quimper, et comme le chien ne s'abattait pas bien sur la capsule, il le changea à Plomelin contre un autre. Il rencontra dans le bourg la femme Le Noac'h, qui l'engagea à venir voir son mari. Il s'y rendit en effet après quelque temps de conversation. Il engagea Le Noac'h à sortir. Celui-ci s'y refusa, et fut seulement l'accompagner jusque sur le seuil de la porte, où il lui tira un coup de pistolet dans la poitrine.*

*Je le mis en état d'arrestation provisoire, et envoyai de suite deux gendarmes à Plomelin pour vérifier l'exactitude du fait. Mes hommes n'allèrent pas loin, car, à la sortie de la ville, ils rencontrèrent le domestique de M. le curé de Plomelin, qui venait faire sa déclaration à M. le procureur, impérial. Je le remis immédiatement entre les mains de ce magistrat, qui ordonna son incarcération.*

*- Enfin, lui dis-je, voyant son sang-froid, avez-vous au moins du regret de ce que vous avez fait ?*

*- Pas plus que de boire un verre de vin, dit-il ; je sais que j'ai mérité la mort.*

M. le Président : *Etait-il calme ?*

Le Témoin : *Oui, à toutes mes questions, il répondait avec le plus grand sang-froid.*

M. le Président : *Accusé, qu'avez-vous à dire à cette déclaration ?*

L'accusé : *Rien ; tout cela est vrai, et je suis encore prêt à le répéter.*

Sancier, gendarme à la brigade de Quimper :

*Nous avons été chargés de conduire l'accusé à Plomelin,sur le lieu du crime, et, en revenant, comme nous montions à la prison, il nous dit :*

*J'ai mérité la mort, et je monterai à l'échafaud la pipe à la bouche.*

*Il était calme pendant tout le temps.*

M. le Président : *Tenait-il des discours sensés ?*

Le témoin : *Oui, il raisonnait bien.*

M. le Président à l'accusé : *Avez-vous dit que si vous n'étiez pas condamné à mort, vous ne saviez pas ce qu'il fallait faire ?*

L'accusé : *Oui, je l'ai dit.*

Castagnet, gendarme à la brigade de Quimper :

*Le 26 septembre1862, nous avons conduit l'accusé sur le lieu du crime. Nous lui demandâmes, pendant le trajet, pourquoi il avait tué ce malheureux il nous répondit parce que cela m'a fait plaisir.*

*Arrivé à Plomelin, il nous demanda à manger. J'entrai dans une auberge et lui donnai un morceau, de pain qu'il mangea de bon appétit. A notre retour, en montant à la prison, il nous dit qu'il avait mérité la mort et qu'il s'en irait à l'échafaud la pipe à la bouche.*

M. le Président : *Avez-vous quelque chose à dire à cette déclaration ?*

L'accusé : *Non, il n'en dit pas assez.*

Briand, gendarme maritime à Quimper :

*Au commencement de juin dernier, je rencontrai l'accusé avec une autre personne dans la rue, et, comme il était en uniforme, je lui demandai ses papiers. Il me dit qu'il n'en avait pas. Je le sommai alors de me suivre chez M. le commissaire de l'inscription maritime. Il s'y refusa. Le prenant par le bras, je voulus l'y contraindre mais il m'arracha alors mes aiguillettes. Quand il vit cependant que j'étais résolu à employer la force ; il me suivit. M. le commissaire, après l'avoir admonesté vertement, le renvoya, parce que ses papiers étaient au bureau.*

*M. le Président, à l'accusé : Pourquoi avez vous insulté ce témoin ?*

L' accusé : *Il avait plus de torts que moi.*

M. le Président, au témoin : *Etait-il ivre ?*

Le témoin : *Non, du moins je ne m'en suis pas aperçu.*

Marie-Anne GILLOT, veuve Le Noac'h, quarante-huit ans :

*Le 23 septembre 1862, je rencontrai l'accusé dans le bourg et l'invitai à venir voir mon mari. Il vint, en effet, le soir à la maison et donna une poignée de main à mon mari. Ils causèrent ensemble, et mon mari l'invita à prendre un verre de cidre. Il demanda ce qu'était devenu mon fils et engagea fortement mon mari à le mettre dans la marine, lui disant que tous les trois mois, il toucherait quelque chose sur sa solde.*

*Après avoir insisté plusieurs fois près de mon mari pour qu'il allât avec lui au cabaret, il se leva pour sortir, et celui-ci, de son côté, fut lui ouvrir la porte. Ils causèrent encore quelques instants sur le seuil ; puis tout à coup nous entendîmes une détonation suivie d'un cri : Ah ! mon Dieu ! Nous accourûmes et relevâmes mon mari baigné dans son sang. Il était mort frappé d'un coup de feu.*

M. le Président, à l'accusé : *Qu'avez-vous à dire à cette déposition ?*

L'accusé : *Rien.*

M. le Président : *Vous repentez-vous du mal que vous avez fait ?*

L'accusé : *je vous l'ai déjà dit : pas plus que de boire un verre de vin.*

M. le Président : *Vous étiez donc de sang froid quand vous avez commis ce crime ?*

L'accusé : *Je le crois ; je n'avais pas bu de la journée.*

M. le Président : *Vous n'êtes que plus coupable.*

L'accusé : *Après tout, cet individu ne vaut pas plus qu'un autre.*

M. le Président au témoin : *Savez-vous si le frère de l'accusé n'avait pas perdu une somme de 5 francs avec votre mari, et cela étant au régiment ?*

Le témoin : *Je ne sais pas.*

Fille Le Noac'h, âgée de vingt et un ans, couturière à Plomelin : même déclaration que sa mère.



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

M. le Président à l'accusé : *Avez-vous quelque chose à dire ?*
L'accusé : *Non.*

François Guenadou, âgé de dix-neuf ans : *l'accusé vint le 9 août 1862 chez moi, disant qu'il n'irait pas chez sa mère, parce qu'il lui lui en voulait. Voyant notre refus de le recevoir, il s'en fut.*

*Le 25 septembre, nous allions partir, mon père et moi, pour la chasse, nous l'engageâmes a venir avec nous pour voir travailler les chiens ; il s'y refusa. En fouillant dans ma gibecière, il trouva un pistolet, et me demanda de le garder jusqu'au lendemain, parce que celui qu'il avait acheté à Quimper n'allait pas bien. J'y consentis, et il s'en alla. Peu d'instants après arriva son frère ; je lui fis part de la crainte que j'avais qu'il ne fît un mauvais parti de cette arme, et il courut après, mais ne put le retrouver. Quelque temps après, nous entendîmes une détonation d'arme à feu et vîmes l'accusé revenir vers nous en courant. Je lui demandai sur quoi il avait tiré. Il me répondit sur un châtaignier.*

M. le Président au témoin : *Sont-ce là les deux pistolets ?*
Le témoin: *Oui.*
M. le Président à l'accusé : *Reconnaissez-vous ces pistolets ?*
L'accusé : *Oui, j'ai changé le neuf contre l'autre, puisqu'il n'allait pas bien, et que je voulais le tuer.*
M. le Président : *Savez-vous bien ce qu'on fait à ceux qui tuent les autres ?*
L'accusé : *Parbleu ! on leur coupe le cou net ; c'est tout ce que je demande.*
M. le Président : *Pourquoi avez-vous dit au témoin que c'était sur un châtaignier que vous aviez tiré, tandis que vous veniez de frapper ce malheureux ?*
L'accusé : *Demandez-le au témoin, il vous répondra mieux que moi.*
M. le Président au témoin : *Paraissait-il calme ce jour-là ?*
Le témoin : *Oui, très calme.*
M. le Président : *Ne vous a-t-il jamais semblé fou ?*
Le témoin : *Jamais.*
M. le Président : *Savez-vous si, dans la famille, il y quelqu'un atteint d'aliénation mentale ?*
Le témoin : *Je n'en connais aucun.*

Françoise Guenadou, femme Firmin, quarante-trois ans :
*Le 25 septembre, l'accusé rentra chez moi et me demanda un morceau de bois pour charger un pistolet. Je lui demandai ce qu'il voulait faire de ce pistolet ; il me répondit que c'était dans la crainte des loups, en s'en retournant à Quimper. Il alluma sa pipe et sortit.*
M. le Président au témoin : *Etait-il calme ?*
Le témoin: *Oui, comme d'habitude.*
M. le Président à l'accusé : *Vous voyez bien que vous aviez tout votre sang-froid.*
L'accusé : *Ah vous voulez donc, vous aussi, me faire passer pour un fou : vous f... vous de moi ?*

François Daoulas, domestique à Plomelin :
*Le 25 septembre au soir, j'entendis une détonation et j'en vis la lumière ; puis j'aperçus un individu qui venait dans ma direction en courant. Je ne pus le reconnaître mais depuis j'ai su que c'était lui.*

Dagorn, cultivateur à Plomelin :
*Le 25 septembre 1862, je vins le soir chez Le Noac'h. L'accusé était là et ils causaient ensemble. L'accusé engageait fortement Le Noac'h à sortir avec lui ; celui-ci refusait toujours. Il se leva, et Le Noac'h fut pour lui ouvrir la porte. Sur le seuil ils eurent encore un moment d'entretien puis tout à coup nous entendîmes une détonation d'arme à feu, puis un cri perçant : Ah mon Dieu ! Nous nous empressâmes d'aller voir, et nous trouvâmes Le Noac'h étendu sans vie dans une mare de sang.*
M. le Président à l'accusé : *Avez-vous quelque chose à dire ?*
L'accusé : *Non.*

Rolland, armurier à Quimper, soixante-trois ans :
*Le 21 septembre 1862, l'accusé vint acheter chez moi un pistolet et me demanda des munitions. Il me dit que c'était pour tuer des oiseaux. Il voulait à toute force du gros plomb je lui fis observer que c'était beaucoup trop pour des oiseaux, et qu'il fallait du n° 8 ou 10 ; il maintint sa résolution, et je lui donnai 500 grammes de plomb n° 4, ainsi que pour 1 fr. de poudre et une boîte de 100 capsules.*
M. le Président montre le pistolet au témoin qui le reconnaît.
Ici M. le président adresse de vives remontrances au témoin pour avoir vendu une arme prohibée, ce qui constitue un délit.
M. le procureur impérial invite le témoin à tenir compte des observations de M. le président, s'il veut éviter des poursuites.

M. le Président à l'accusé : *Avez-vous quelque chose à dire ?*
L'accusé : *Rien.*
M. le Président : *N'aviez-vous pas l'intention, en achetant ce pistolet, de tuer Le Noac'h ?*
L'accusé : *Mille t... de Dieu, vous m... ; je ne sais rien.*

Marot, boucher à Quimper :
*Un dimanche, je rencontrai l'accusé qui m'offrit à boire, et nous fûmes ensemble chez M. Rolland acheter un pistolet et des munitions puis nous allâmes l'essayer sur la route de Douarnenez. Nous rebûmes encore une fois et l'accusé me quitta, promettant de revenir me voir sous peu de jour, avant son départ pour le service.*
M. le Président : *Etait-il calme ?*
Le témoin : *Très calme.*

Kerlevez (François), boucher à Quimper : même déposition.
M. le Président à l'accusé : *Avez-vous quelque chose à dire ?*
L'accusé : *Non; il parle bien.*

L'audience est suspendue à midi et demi, et reprise à une heure.

Femme Hervé, aubergiste à Quimper :
*Cet homme était pensionnaire chez, moi. Quelques jours avant le crime, il avait, l'air tout drôle ; il était inquiet et grinçait souvent des dents et répétait qu'il était fatigué de la vie et voulait en finir. Le 25 septembre 1862, il arriva tard chez moi et dit en entrant :*
*- Le coup est fait.*
*- Quel coup ? lui demandai-je.*
*- Parbleu, me répondit-il. Je viens de tuer un tailleur à Plomelin, et demain matin j'irai me mettre à la disposition de la gendarmerie.*
M. le Président au témoin : *Etait-il tranquille ce jour-là ?*
Le témoin : *Oui, comme d'habitude.*
M. le Président : *Et quand il était ivre ?*
Le témoin : *Il était comme un fou.*
M. le Président : *Ne vous dit-il pas qu'il détestait sa mère ?*
Le témoin : *Oui.*
M. le Président : *Ne vous remit-il pas un pistolet ?*
Le témoin : *Je pense que c'était un pistolet mais c'était entouré avec autre chose.*
M. le Président : *Ne vous a-t-il pas dit, le 20 septembre, qu'il ferait un mauvais coup ?*


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

Le témoin : *Oui.*

M. le Président : *A quelle heure revint-il le 25 septembre ?*

Le témoin : *Vers neuf heures du soir.*

M. le Président : *Fut-il se coucher tranquillement ?*

Le témoin : *Oui.*

M. le Président : *Etait-il ivre ?*

Le témoin : *Non.*

M. le Président : *Quand vous lui dites, chose que vous n'auriez pas dû dire, que quand on avait fait un coup comme celui-là, on, se suicidait pour épargner le déshonneur à sa famille, que vous répondit-il ?*

Le témoin : *Qu'il aimait mieux aller à l'échafaud pour servir d'exemple aux autres.*

M. le Président : *N'allait-il pas quelquefois dans des maisons de prostitution ?*

Le témoin : *Je ne sais pas.*

M. le Président : *Vous l'avez cependant dit.*

M. le Président à l'accusé : *Avez-vous bien dit à cette femme être allé dans ces maisons ?*

L'accusé : *Oui, je l'ai dit et j'y suis même allé.*

Hervé (Jean), aubergiste à Quimper : même déposition.

M. le Président au témoin : *Etait-il calme, habituellement ?*

Le témoin : *Oui.*

M. le Président : Pendant qu'il est resté chez vous, n'avez-vous jamais remarqué des signes de folie ?

Le témoin : *Non. Cependant, quelquefois il était drôle et très agité ; cependant il raisonnait bien.*

Françoise Le Pape, de Quimper :

*J'ai eu l'accusé chez moi comme apprenti boulanger, pendant trois mois, et je n'ai rien à dire sur lui pendant tout le temps qu'il y est resté. Il était seulement sournois, violent et emporté.*

M. le Président : *S'enivrait-il quelquefois ?*

Le témoin : *Non.*

M. le Président : *Avez-vous remarqué chez lui quelques traces de folie ?*

Le témoin : *Jamais.*

M. le Président : *Accusé, qu'avez-vous à dire à cette déposition ?*

L'accusé : *Cette dame est trop bonne, et j'aimerais mieux qu'elle eût quelque chose de très mauvais à dire.*

M. le Président : *Pourquoi cela ?*

L'accusé : *Parce que ce serait plus vite fait ; du reste, je me moque de tous ces renseignements.*

Henriette Le Bas, de Quimper :

*Je connaissais l'accusé ; nous avons été ensemble domestiques. Il avait un caractère sournois, mais bon coeur, Il envoyait quelquefois de l'argent à son père.*

M. le Président : *Ne vous a-t-il pas dit qu'il détestait sa mère ?*

Le témoin : *Oui.*

Jean Guichaoua, demeurant à Plomelin :

*J'ai été trois ans avec l'accusé chez M. Le Bastard, et je n'ai jamais eu beaucoup à me plaindre de mes rapports avec lui.*

M. le Président, à l'accusé : *Avez-vous quelque chose à dire à cette déposition ?*

L'accusé, furieux : *Je veux l'écorcher tout vif.*

M. le Président : *Pourquoi cela ?*

L'accusé : *Parce qu'il m'a frappé il y a dix ans, et que je m'en souviens.*

M. le Président, au témoin : *Est-ce vrai ?*

Le témoin : *Je ne le corrigeais pas, mais je lui tirais seulement les oreilles.*

Jean Le Gall, cantonnier à Plomelin :

*J'ai eu l'accusé trois semaines sous mes ordres, et un jour, comme Le Noac'h passait, il me dit : Il y a longtemps qu'on aurait dû lui f... un coup de fusil ! Plusieurs fois aussi il me dit avoir violé une jeune fille à Brest, puis après, l'avoir assassinée.*

M. le Président au témoin : *Savez-vous pourquoi il en voulait à ce malheureux ?*

Le témoin : *Je n'en sais rien.*

M. le Président : *Accusé, est-ce vrai ?*

L'accusé : *Je ne vous répondrai pas.*

M. le Président : *Pourquoi avez-vous dit avoir assassiné cette jeune fille ? Est-ce vrai ? L'avez vous tuée ?*

L'accusé : *Oui, c'est vrai.*

M. le Président : *Où l'avez-vous tuée ?*

L'accusé : *Cherchez, cela vous regarde.*

M. le Président : *Persistez-vous à dire que vous l'avez tuée ?*

L'accusé répond par un propos des plus ordurier, qu'il est impossible de reproduire.

Ici, M. le Président fait remarquer à MM. les jurés que la justice s'est livrée à toutes les recherches les plus minutieuses, et, que sur l'obstination de l'accusé à taire le nom de cette jeune fille, on n'a rien pu découvrir. Espérons que ce n'est qu'une forfanterie.

Coffec, docteur médecin à Quimper :

*Nommé par la justice pour faire l'autopsie du cadavre, je me suis transporté à Plomelin avec les magistrats chargés de l'instruction. J'ai remarqué que la victime avait été tuée d'un coup de pistolet appuyé sur la poitrine, ou au moins tiré à une distance qui n'excédait pas cinquante centimètres.*

*Il existait une plaie béante, noirâtre, une large déchirure. Quelques grains de plomb n°4 avaient même perforé le coeur ; la mort a dû être instantanée.*

M. le Président au témoin : *Pendant l'autopsie du cadavre, avez-vous remarqué l'attitude de l'accusé ?*

Le témoin : *Il était assez calme, seulement un peu agité, et répétait toujours qu'il ne regrettait pas ce qu'il avait fait.*

M. le Président à l'accusé : *Qu'avez-vous à dire ?*

L'accusé : *Rien.*

Le Charbonnier, fusilier au 15e de ligne, à Quimper :

*Je fis connaissance de l'accusé, et comme il me témoignait toujours une idée bien arrêtée du suicide, je l'engageai à aller se confesser. Je l'accompagnai moi-même, chez les pères jésuites. En sortant, il me dit qu'on lui avait dit d'y retourner le jeudi, mais qu'il en avait assez et n'y retournerait pas.*

M. le Président félicite le témoin sur sa bonne intention et l'en remercie.

M. le Président à l'accusé : *Vous êtes donc allé à confesse ?*

L'accusé : *Apparemment qu'oui, puisqu'on le dit.*

M. le Président : *Vouliez-vous encore, après cela, vous tuer ?*

Pas de réponse.

M. le Président : *Répondez-moi donc.*

A cette injonction, l'accusé répond d'une manière tellement dégoûtante, qu'il nous est impossible de reproduire sa réponse.

M. Baume, docteur-médecin, directeur de l'établissement des aliénés à Quimper :

*J'ai été chargé par la justice d'examiner l'état mental de l'accusé, et, après un examen sérieux, approfondi, je crois pouvoir affirmer que cet homme est atteint d'aliénation mentale.*

Ici le témoin entre dans des détails très étendus sur toutes ses visites à l'accusé et les observations qu'il a faites.

Il se résume en disant que Le Mao ne jouissait pas de la raison le 25 septembre, jour de l'assassinat de Le Noac'h ; et que



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

le crime que cet homme a commis, inexplicable selon l'expression même de l'arrêt de la Chambre des mises en accusation, s'explique comme un acte incohérent et sans but produit par la folie.

*Le Mao est un aliéné des plus dangereux,* ajoute M. le docteur Baume. *Il doit être renfermé dans un établissement d'aliénés pour y être traité de son affection mentale, et il me paraît devoir y rester renfermé toute sa vie, parce que cette affection est sujette à des rechutes ou à des recrudescences pouvant entraîner encore les mêmes conséquence.*

M. le Président au témoin :
*Enfin, pouvez-vous affirmer qu'au moment de la perpétration du crime l'accusé ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales, bien qu'il se soit entouré de toutes les précautions possibles ?*
Le témoin : *Oui, je le crois.*

M. le Président à l'accusé : *Qu'avez-vous à dire ?*
L'accusé : *Assez d'explications comme cela ; qu'on me coupe le cou, et vous, si je puis vous attraper, je vous ferai passer un mauvais quart d'heure.*

On appelle de nouveau M. le maire de Plomelin, qui n'est pas arrivé.
Suspension d'audience pendant une demi-heure.

A trois heures, la parole est donnée à M. Derone, procureur impérial.

Ce magistrat déclare qu'en présence du rapport de M. le docteur Baume et des circonstances de la cause, il croit devoir abandonner l'accusation, et requérir, en faveur d'Alain Le Mao, un verdict de non culpabilité.

*"Il faut conserver à la peine son caractère de haute moralité,* dit M. le procureur impérial ; *frappons les coupables, mais renvoyons les malheureux atteints de démence dans les asiles que la charité publique consacre à la guérison ou au soulagement des infirmités humaines."*

La défense est présentée par Me de Chamaillard, qui s'est efforcé de démontrer à MM. les jurés que son client était atteint de folie.

Après le résumé des débats, les jurés se retirent dans la salle des délibérations, et reviennent après dix minutes avec un verdict déclarant Le Mao non coupable.

En conséquence, il est acquitté ; mais, sur les réquisitions de M. le procureur impérial, il est conduit par la gendarmerie à la maison de justice, pour être de là transféré à l'asile des aliénés de Quimper. ■

***Le Petit Journal***
**du 6 février 1863**

## Eléments de généalogie

**Alain LE MAO**, le meurtrier, est né à PLOMELIN le 24/03/1834, et décédé à l'hôpital de QUIMPER le 08/01/1897.

Son père, François, fils de Jean, pierrier, et d'Anne PETITBON, est né le 16 frimaire an 10 (07/12/1801) à PLUGUFFAN.
Il épouse le 16/12/1828 à PLUGUFFAN Marie Julienne LE BRIS, née le 29/10/1812 à PLOMELIN, fille de Guillaume et de Julienne CAP (sur l'acte de mariage, il est indiqué que le père de la mariée est porté disparu depuis environ 12 ans).
Le couple s'installe au bourg de PLOMELIN, où François est d'abord aubergiste, puis tailleur.
Il y donne naissance à sept enfants :

* François, né le 30/12/1829, qui épouse, le 07/10/1855 à PLOMELIN, Marie Perrine LE MENN, née le 25/06/1834 à PLOMELIN fille de Hervé, décédé et de Marie DANIEL. François, tailleur, décède le 08/03/1895 à PLOMELIN.
* Marie Françoise, née le 14/11/1830, décédée le 10/09/1832 à PLOMELIN.
* Pierre, né le 20/11/1831, décédé le 09/12/1833 à PLOMELIN.
* Marie Jeanne, née le 06/01/1833, décédée le 22/02/1833 à PLOMELIN.
* Alain, né le 24/03/1834, décédé le 08/01/1897 à l'hôpital de QUIMPER.
* Jean Germain, né le 25/03/1839, cultivateur, se marie le 11/11/1869 à QUIMPER à Marie Louise LE FLOCH, commerçante, née le 01/11/1834 A SAINT-EVARZEC, fille de Jean Julien et de Marie Corentine HEYDON.
* Pierre Corentin, né le 22/07/1842.

**René LE NOACH**, la victime, fils de René, tailleur, et de Marie Jeanne BERNARD, est né le 16/09/1815 à Kerautret Bras en PLUGUFFAN.
Il épouse, le 06/08/1838 à PLUGUFFAN, Marie Jeanne GELOT, née le 26/11/1814 à PLUGUFFAN, fille de Louis et de Marie Corentine LE BORGNE.
Il s'établit aussi comme tailleur à PLOMELIN, où le couple a six enfants :

* Marie Jeanne Désirée, née le 29/12/1840, qui épouse le 26/07/1863 à PLOMELIN Jean Louis BELLEC, fils de Jean Jacques et de Marie Anne CUZON.
* René, né le 03/12/1841, tailleur, marié le 29/04/1865 à QUIMPER à Marie Yvonne LE CORRE, tailleuse, née le 03/05/1846 à ERGUE ARMEL, fille de Corentin et de Marie Jeanne LE GUIRRIEC.
* Anne Marie, née le 26/02/1843, décédée le 31/12/1848 à PLOMELIN.
* Marie Josèphe, née le 20/05/1844, décédée le 19/05/1848 à PLOMELIN.
* Marie Corentine, née le 02/05/1845, décédée le 27/06/1848 à PLUGUFFAN.
* Marie Renée, née le 04/07/1846, décédée le 09/06/1849 à PLOMELIN.


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Mariages d'Américains et de Finistériennes à Brest, 1918 - 1920 (3e partie)

*par Marie-Annick RENAUD-MORVAN, CGF n° 75*

Nous avons commencé dans le numéro 137 du *LIEN* la publication de la liste des mariages entre Américains et Finistériennes à Brest.

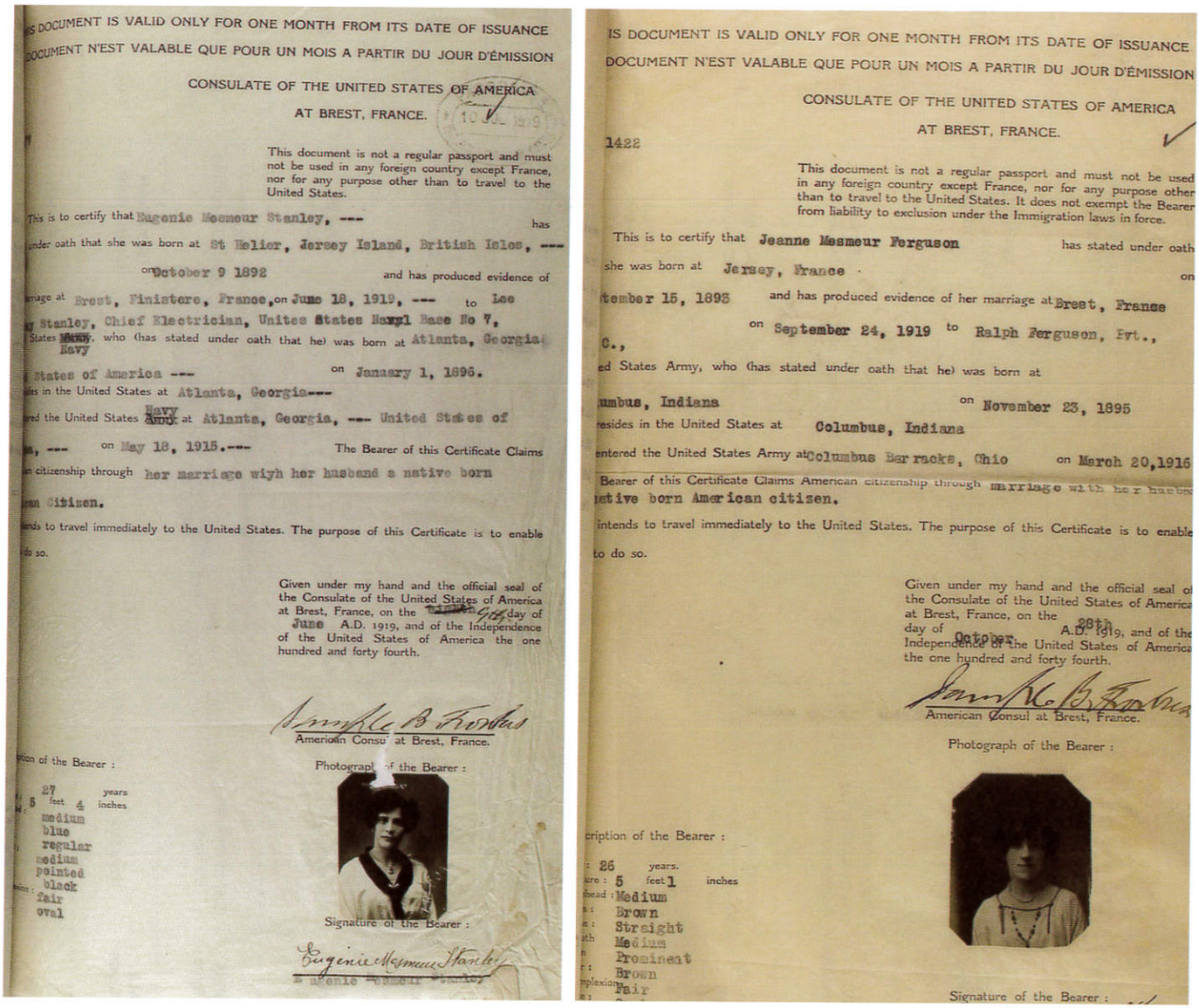
Dans la perspective des commémorations du centenaire de l'arrivée des Américains, en 2017, nous aimerions retrouver des descendants ou des parents de ces mariés.

Les renseignements concernant les mariés sont parfois restreints, en particulier dans les registres de Lambezellec, et approximatifs, sans doute à cause de la barrière de la langue...

Les mariages figurant dans les tableaux ont été triés dans l'ordre alphabétique des épouses.

Si vous identifiez dans cette liste un(e) ascendant(e), ou un membre de votre famille, ou si vous possédez des renseignements sur un couple, merci de faire parvenir ces éléments à l'adresse ci-dessous:

**marie-annick.renaud@orange.fr**



THIS DOCUMENT IS VALID ONLY FOR ONE MONTH FROM ITS DATE OF ISSUANCE
DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR UN MOIS A PARTIR DU JOUR D'ÉMISSION

CONSULATE OF THE UNITED STATES OF AMERICA
AT BREST, FRANCE.

This document is not a regular passport and must not be used in any foreign country except France, nor for any purpose other than to travel to the United States.

This is to certify that Eugenie Mesmeur Stanley, --- has stated under oath that she was born at St Helier, Jersey Island, British Isles, --- on October 9 1892 and has produced evidence of marriage at Brest, Finistere, France, on June 18, 1919, --- to Lee Stanley, Chief Electrician, United States Naval Base No 7, United States Navy, who (has stated under oath that he) was born at Atlanta, Georgia, United States of America --- on January 1, 1896. (is) in the United States at Atlanta, Georgia--- (and) entered the United States Navy at Atlanta, Georgia, --- United States of America, --- on May 18, 1915.--- The Bearer of this Certificate Claims American citizenship through her marriage wiyh her husband a native born American Citizen.

intends to travel immediately to the United States. The purpose of this Certificate is to enable her to do so.

Given under my hand and the official seal of the Consulate of the United States of America at Brest, France, on the [illegible] day of June A.D. 1919, and of the Independence of the United States of America the one hundred and forty fourth.

American Consul at Brest, France.

Photograph of the Bearer :

Description of the Bearer :
Age : 27 years
Stature : 5 feet 4 inches
Head : medium
Hair : blue regular
Eyes : medium
Nose : pointed
Complexion : black
Beard : fair
Mouth : oval

Signature of the Bearer :

Eugenie Mesmeur Stanley



IS DOCUMENT IS VALID ONLY FOR ONE MONTH FROM ITS DATE OF ISSUANCE
DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR UN MOIS A PARTIR DU JOUR D'ÉMISSION

CONSULATE OF THE UNITED STATES OF AMERICA
AT BREST, FRANCE.

1422

This document is not a regular passport and must not be used in any foreign country except France, nor for any purpose other than to travel to the United States. It does not exempt the Bearer from liability to exclusion under the Immigration laws in force.

This is to certify that Jeanne Mesmeur Ferguson has stated under oath she was born at Jersey, France on tember 15, 1893 and has produced evidence of her marriage at Brest, France on September 24, 1919 to Ralph Ferguson, Pvt., C., ed States Army, who (has stated under oath that he) was born at umbus, Indiana on November 23, 1895 resides in the United States at Columbus, Indiana entered the United States Army at Columbus Barracks, Ohio on March 20, 1916 Bearer of this Certificate Claims American citizenship through marriage with her husband native born American citizen.

intends to travel immediately to the United States. The purpose of this Certificate is to enable her to do so.

Given under my hand and the official seal of the Consulate of the United States of America at Brest, France, on the 28th day of October A.D. 1919, and of the Independence of the United States of America the one hundred and forty fourth.

American Consul at Brest, France.

Photograph of the Bearer :

Description of the Bearer :
Age : 26 years.
Stature : 5 feet 1 inches
Head : Medium
Hair : Brown
Eyes : Straight
Nose : Medium
Mouth : Prominent
Complexion : Brown
Beard : Fair

Signature of the Bearer :

*Photos des passeports provisoires délivrés à Brest aux deux soeurs Eugénie et Jeanne Mesmeur, nées sur l'île de Jersey, de famille originaire de Roscoff, et mariées à des Américains en 1919 (voir page 60).*
Remerciements à Hervé Pencalet pour ces photos.

Les soeurs Mesmeur ne sont pas les seules "paires" de soeurs ayant épousé des Américains : c'est aussi le cas de Jeanne Louise et Armande Joséphine CADEC, Myrtille et Adèle FAUTRAT, Herveline et Louise JACCOLLOT, Angèle Victorine et Marie Françoise KERDEUX.

La palme revient aux soeurs SOUNN : Eugénie Yvonne, Françoise Adrienne et Julienne Françoise, filles de feu Jean Marie et d'Anna GENTIL, de Pontanezen en LAMBEZELLEC, qui convolèrent toutes trois en 1919...

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ST-PIERRE QUILB. | 08/09/1919 | **DUBOIS Edward Henry** | Sergent dans le corps expédition-naire américa | 17/04/1892 | BIENNE canton de Berne Suisse (Citoyen américain) | dom. NEW YORK | DUBOIS Charles Arthur, HADDORN Mathilde, dom. en Suisse | **KERNEÏS Eugénie Marie Mathilde** | s.p. | 21/10/1901 | ST-PIERRE-QUILBIGNON | dom ST-PIERRE-QUILBIGNON | KERNEÏS Pierre Jules M, retraité de la Marine, CHAUVIN Mathilde Marie Yvonne, + 23/06/1917 ST-PIERRE-QUILBIGNON |
| BREST | 09/12/1918 | **BECKER William Otto** | Matelot mécanicien 2e classe, US Navy | 30/11/1894 | PHILADEL-PHIA, Pennsylvania | A bord du *Prometheus*, BREST | BECKER Otto William, photo-graphe, dom. PHILADEL-PHIA + McCAFFERY Catherine | **KERNEUR Léonie Paule Augustine** | s.p. | 11/12/1901 | BREST | 100 rue Louis-Pasteur, BREST | KERNEUR Jean François + 01.09.1907 BREST-Recouvrance HUE Amélie Eugénie dom. 100 rue Louis-Pasteur, BREST |
| BREST | 26/07/1919 | **DUBE Alfred Stanislaus** | Caporal dans le corps expédition-naire américain | 22/03/1890 | NASHUA New Hamp-shire | Camp des Fédérés, BREST | DUBE Henry, architecte, dom. NASHUA New Hampshire, + RABICHAU Georgianna | **KERVELLA Madeleine Marie** | s.p. | 08/03/1896 | BREST | 109 rue de la Vierge BREST | KERVELLA Jean François Joseph Marie, ouvrier à l'arsenal, LE BELLOUR Marie, dom. 109 rue de la Vierge BREST |
| LAMBE-ZELLEC | 27/05/1919 | **WILLIAMS Oscar** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 17/02/1896 | RUTHER-FORD New Jersey ? | Fort du Bouguen, LAMBEZELLEC | WILLIAMS William, CARSON Connie | **LABAT Marie Anne** | s.p. | 07/11/1901 | LAMBEZELLEC | dom. Moulin à Poudre LAMBEZELLEC | + LABAT Yves Marie, CORRE Françoise, dom. Moulin à Poudre LAMBEZELLEC |
| ST-PIERRE QUILB. | 17/09/1919 | **SHECKART Raymond L.** | Policeman | 28/02/1898 | CHANSFORD Pennsylvania | COLUMBIA Pennsylvania | SHECKART Parker O., HARMON Cora B. | **LABBAT Jeannie** | s.p. | 22/04/1899 | ST-PIERRE-QUILBIGNON | dom ST-PIERRE-QUILBIGNON | LABBAT Jean René, ouvrier à l'arsenal, LILES Marie Françoise, + 04/09/1905 ST-PIERRE-QUILBIGNON |
| ST-PIERRE QUILB. | 20/11/1918 | **WAGNER John Frederick** | Chef mécanicien | 11/08/1892 | BAYONNE Hudson County New Jersey | USS *Sultana* | + WAGNER Henry, WEIN Anna | **LABBAT Joséphine Marie Félicie** | s.p. | 09/03/1893 | ST-MARC | dom. ST-PIERRE-QUILBIGNON | LABBAT Théodore, LE GUEN Marie Yvonne, dom. ST-PIERRE-QUILBI-GNON |
| BREST | 11/12/1919 | **PERRY Max** | Matelot dans la Marine des Etats-Unis | 15/09/1893 | HOBOKEN Hudson County USA | Caserne du Château, BREST | PERRY Samuel, commerçant, CLARK Leah, dom. ST-JOHNS Clinton County Michigan | **LAGADEC Rosaline** | s.p. | 30/06/1900 | BREST | dom. 5 rue St-Marc BREST | LAGADEC Jean Tite Marie, ouvrier retraité, LE MEN Marie Jeanne, dom. 5 rue St-Marc BREST |
| BREST | 07/01/1919 | **CONWAY James** | Mécanicien, US Navy | 20/05/1891 | CHICAGO, Cook County, Illinois | A bord du *Prometheus*, BREST | CONWAY James, rentier, SCONE Ellen, dom. À CHICAGO | **LAGÈS Hélène** | s.p. | 28/07/1899 | BREST-Recouvrance | 2 rue Ornou, BREST | LAGÈS Léon, quartier-maître musicien retraité GRUIEC Joséphine Marie, tailleuse, dom. À BREST |
| BREST | 02/01/1919 | **CHAMBERS Joseph Orne** | Chef mécanicien US Navy | 17/11/1889 | COLUMBUS, Franklin County, OHIO | A bord du *Prometheus*, BREST | CHAMBERS William J. NEWLOVE Emma (dom. à COLUMBUS) | **LAGÈS Marie Joséphine** | s.p. | 23/03/1891 | BREST-Recouvrance | 2 rue Ornou, BREST | LAGÈS Léon, quartier-maître musicien retraité GRUIEC Joséphine Marie, dom. À BREST |
| BREST-Recouvrance | 03/04/1920 | **MC CALL Samuel Clyde** | Tisserand | 18/11/1892 | MINT HILL North Carolina | 30 rue de l'Eglise BRES | + Mc CALL William Samuel, DULIN Mary Jane | **LAOUENAN Renée Louise** | s.p. | 15/02/1902 | BREST-Recouvrance | 30 rue de l'Eglise BREST | + LAOUENAN François Marie, MESSAGER Augustine Rose, dom. BREST |
| BREST-Recouvrance | 11/02/1919 | **MORAN William Joseph** | Matelot chauffeur dans la Marine des Etats-Unis | 04/12/1893 | HARRISON, Hudson County, New Jersey | BREST | MORAN Frank MACUE Mary | **LE BIHAN Jeanne Marie** | s.p. | 04/04/1896 | LA ROCHE (29) | 6 rue Saint-Sauveur BREST | + LE BIHAN René FITAMANT Marie Jeanne, dom. BREST |

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BREST | 11/01/1919 | **YOST Ernest** | 2nd maître, US Navy | 03/081894 | JOHNSTOWN, Fulton County, New York | Caserne du Château, BREST | YOST David, gantier, SPOO Ida, dom. JOHNSTOWN | **LE BIHAN Mathilde** | s.p. | 27/05/1897 | TREBOUL (29) | 46 rue Yves-Collet, BREST | LE BIHAN Yves Marie (+ 21.02.1902 à AUDIERNE) PERHERIN Anne Catherine (+ 12.06.1904 à AUDIERNE) |
| BREST | 18/12/1919 | **SHARP Geo W.** | Sergent US Army | 11/06/1892 | REYNOLDS-VILLE Pennsylvania | LE MANS (72) | SHARP James K., propriétaire, RITZ Elizabeth, dom. REYNOLDS-VILLE | **LE BRAS Carmen Yvonne** | s.p. | 11/07/1902 | BREST | rue Edouard-Corbière BREST | LE BRAS Yves, + 09.07.1916 BREST, FEVRIER Jeanne Caroline Armandine, dom. rue Edouard-Corbière, BREST |
| BREST | 31/07/1919 | **NELSON Clarence Ernest** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 07/08/1888 | BUCYRUS Ohio | Camp du Petit Paris, LAMBEZELLEC | NELSON Samuel Henry, dom. ADRIAN USA, + GRAWHL Mary | **LE BRETON Anna Marie Louise** | s.p. | 29/05/1888 | BENODET (29) | 11 rue Coat ar Gueven BREST | LE BRETON Jean, retraité de la marine, BEREHOUC Marie Louise, dom. BENODET (29) |
| BREST | 08/04/1919 | **SEGHERS Paul Dotrange** | Chef fourrier, US Navy | 09/06/1897 | NEW ORLEANS Louisiana | 151 rue Jean-Jaurès, BREST | SEGHERS Edward D., agent d'assurances, ELDE R Mary E. 2221 Bramard Street, NEW ORLEANS | **LE BRUN Marie Louise** | s.p. | 31/07/1893 | BREST | 151 rue Jean-Jaurès, BREST | LE BRUN Félix Théodore + 09.06.1901 PARIS 6e REMIOT Marie Louise, épouse CABOUR, dom. 151 rue Jean-Jaurès, BREST |
| BREST | 10/12/1918 | **JONES Warren Cymur** | Soldat fusilier marin US | 10/06/1895 | RIDGEWAY, Lervana County, Michigan | Casemates Fautras, BREST | JONES Willis O., cultivateur, dom. à ECORCES, + Vina RAYMOND | **LE BRUSQ Marie Jeanne** (*Divorce prononcé le 07.05.1925 par la 4e chambre du Tribunal civil de la Seine)* | s.p. | 23/02/1897 | POULDERGAT, section de POULDAVID (29) | 77 rue Louis-Pasteur, BREST | LE BRUSQ Hervé, cultivateur, dom. POULDAVID HUELLEC Marie Jeanne + 22.02.1909 POULDERGAT |
| BREST | 30/12/1918 | **LENT Mortimer** | Soldat de 1e classe US Army | 16/06/1896 | BROOKLYN, Queens County, New York | Casemates Fautras, BREST | LENT Cyrenus W., plombier, dom. BROOKLYN + FOSTER Margaret | **LE DU Louise** | s.p. | 31/12/1896 | BREST | 1 rue François Rivière, BREST | LE DU Julien Napoléeon, MONJARRET Marie dom. 1 rue François Rivière, BREST |
| BREST | 27/03/1919 | **BURNETTE Clinton Horrace** | Chauffeur de 1e classe US Navy | 12/07/1887 | DALTON Whitfield County GEORGIA | Caserne du Château, BREST | BURNETTE Thomas, fermier, dom. DALTON Whitfield County GEORGIA + MOONE Margaret | **LE FUR Renée Marguerite** | s.p. | 04/01/1900 | TOULON (83) | 2 rue de Madagascar, BREST | LE FUR René Goulven, électricien, CLAQUIN Clotilde Marie Louise Lucia, dom. 2 rue de Madagascar, BREST |
| BREST | 24/03/1919 | **LAFAVE Albine Albert** | Soldat US Army | 01/10/1895 | BELLVILLE, Yarmouth County Nova Scotia Canada | Caserne Fautras, BREST | LAFAVE Frank, fermier, + MEUSE Mary dom. BELLVILLE, Yarmouth County Canada | **LE GALL Marie Louise Olive** | s.p. | 23/07/1898 | LANDIVISIAU (29) | 1 rampe du Gaz, BREST | LE GALL Albert Marie, musicien retraité, MADEC Jeanne Louise dom. 1 rampe du Gaz, BREST |
| BREST-Recou-vrance | 07/11/1918 | **ALFAFARA Gaspard Enasroria** | Soldat dans la Marine américaine | 06/01/1898 | CARCARO Province de Cebeo Iles Philippines | BREST | ALFAFARA Mariano Enasroria ALFARARA Engela dom. Philippines | **LE GOAS Marie Olive** | s.p. | 25/03/1903 | BREST | 5 rue Lapérouse BREST | LE GOAS Pierre Joseph Marie, ouvrier à l'arsenal, MIOSSEC Marie, dom. BREST |
| BREST-Recou-vrance | 08/04/1919 | **ANDREWS Edward Lewis** | Matelot de 2e classe, Marine américaine | 21/06/1894 | BUFFALO Erie County New York | BREST | ANDREWS Fred + ZANFER Marie | **LE GOFF Aline** | s.p. | 24/01/1902 | BREST | 6 rue St-Sauveur BREST | LE GOFF Jean Marie, ouvrier à l'arsenal, FITAMANT Marie Jeanne, dom. BREST |
| LAMBE-ZELLEC | 24/02/1919 | **BENNETT George W.** | Sergent dans le corps expédition-naire américain | 29/11/1898 | MIO Michigan ? | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | + BENNETT Charles W., COMSTOCK Minerva | **LE GOFF Marie Gabrielle** | s.p. | 26/06/1899 | LAMBEZELLEC | dom. Mesmerrien LAMBEZELLEC | + LE GOFF François Marie, NORMAND Mélanie, blanchisseuse, dom. Mesmerrien LAMBEZELLEC |

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BREST | 27/05/1919 | **FERRANTE Peter Danel** | Soldat US Army | 26/01/1898 | NEW YORK | Camp des Fédérés, BREST | + FERRANTE Michael + MIMCIELI Margarita | **LE GUEVEL Jeanne Emilie** | s.p. | 30/07/1901 | BREST | 27 rue Graveran BREST | LE GUEVEL Edouard Frédéric, chef ouvrier à l'arsenal, TOANNEN Anne Yvonne, dom. 27 rue Graveran BREST |
| BREST | 18/07/1918 | **ABRAJANO Nicolas** | Maître d'hôtel de 1e classe US Navy | 10/09/1892 | CANDELARIA, Zambales, Philippines | 20 rue Kergorju, BREST | + ABRAJANO Manuel + N... Fiedalizo | **LE GUILLOU Jeanne Marie Julienne Charlotte** | Repasseuse | 27/11/1901 | ST-SEGAL (29) | 20 rue Kergorju, BREST | LE GUILLOU Jean-Louis, sergent au 38e R.I., prisonnier en Allemagne GUILLERM Marie Jeanne, cuisinière dom. 20 rue Kergorju, BREST |
| LAMBE-ZELLEC | 26/04/1919 | **MARSHALL Donald Lawrence** | Lieutenant dans le corps expédition-naire américain | 17/02/1890 | CLAYTON California ? | Camp du port de commerce, BREST | MARSHALL Charles M. LOUGTON Emma G., SAN FRANCISCO California | **LE GUILLOU Louise Marie Thérèse** | s.p. | 03/03/1896 | MORLAIX (29) | dom. Traon Stivel LAMBEZELLEC | + LE GUILLOU Maurice François Marie, MORVANIC Louise, cigarière, dom. MORLAIX |
| BREST | 01/08/1919 | **JENSEN Peter** | Sergent dans le corps expédition-naire américain | 25/07/1889 | CINCINNATI Hamilton County Ohio | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | + JENSEN Lauras, + CHRISTENSEN Marie | **LE GUILLOU Marguerite** | s.p. | 03/03/190 | LEUHAN (29) | dem. LEUHAN (29), res. Camp des Fédérés, BREST | GUILLOU Guillaume, charpentier, dom. LEUHAN VAZEL Françoise, + 31/07/1915 LEUHAN |
| BREST | 21/09/1918 | **TADY Pedro A.** | Mess Attendant, US Navy | 13/05/1894 | SANGIL, Laguna, PHILIPPINES | A bord du *Whipple* à BREST | + TADY Enrique ACAGLAR Satra dom. SANGIL (Philippines) | **LE GUILLOU Marie Louise Julienne Elisabeth** | s.p. | 02/09/1899 | TELGRUC (29) | 20 rue de Kergorju, BREST | LE GUILLOU Jean-Louis, sergent au 38e R.I., prisonnier en Allemagne GUILLERM Marie Jeanne dom. 20 rue Kergorju BREST |
| ST-PIERRE-QUILBI-GNON | 07/08/1919 | **FURCHNER Arthur Emil** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 18/05/1897 | LEEDS South Dakota | dom. STILLNEY South Dakota | FURCHNER William Fred, FRUCHNER Amelia | **LE JONCOUR Jeanne Yvonne** | Journalière | 07/03/1899 | PLOUGUIN (29) | dom. ST-PIERRE-QUILBIGNON | LE JONCOUR Yves, + 22/05/1902 LANILDUT, MAREC Marie Anne, + 30/12/1918 ST-PIERRE-QUILBIGNON |
| LAMBE-ZELLEC | 22/02/1919 | **DEWULF André** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 07/08/1894 | MENIN Flandre Occidentale, Belgique (Citoyen U.S.) | Caserne Fautras, BREST | DEWULF Emile, van HOUKBETTE Marie, dom. MENIN Belgique | **LE LANN Marie Françoise** | Couturière | 26/04/1894 | LAMBEZEL-LEC | dom. Lostalen LAMBEZELLEC | + LE LANN Guillaume Marie, + DENIEL Marie Yvonne Philomène |
| BREST | 12/03/1919 | **SMITH William Verness** | Caporal US Army | 06/04/1872 | MIDDLEFIELD Orrego County New York | 14 rue Ernest-Renan BREST | + SMITH Garrison + WILSON Tammy | **LE LAY Félicie Marie Perrine** | s.p. | 11/01/1878 | BREST | 14 rue Ernest-Renan BREST | + LE LAY Guillaume Marie, LAMIRAIL Augustine Marie Françoise dom. 14 rue Ernest-Renan BREST |
| BREST | 24/02/1919 | **RICHARDS Charles Grice** | Lieutenant, US Navy | 08/05/1895 | GEORGETOWN, Sussex County, Delaware | A bord du *Undaunted*, BREST | RICHARDS Charles E., directeur de navigation, WILGUS Bessie E. Dom.à SHARON HILL | **LE MALÉFANT Maria Julienne** *(épouse divorcée de MAIRET Abel Joseph Alexis)* | s.p. | 27/01/1894 | QUIMPERLÉ (29) | 6 rue Foy, BREST | + Jean LE MALÉFANT BENOT Louise (+ 23.02.1901 à QUIMPERLÉ) |
| ST-MARC | 15/11/1919 | **CRAWFORD Edward** | Sergent dans le corps expédition-naire américain | 26/01/1889 | CHARLOTTE North Carolina | Camp President Lincoln ST-MARC | + CRAWFORD Edward, + WILLIS Mattie | **LE MOIGNE Jeanne Yvonne** | s.p. | 29/07/1895 | PLOUDIRY (29) | 32 Forestou Izella, ST-MARC | LE MOIGNE Yves, cultivateur, STEPHAN Françoise, 32 Forestou Izella, ST-MARC |
| BREST | 03/05/1919 | **GOODHART Arthur Joseph** | Chef fourrier, US Navy | 08/04/1882 | NEW YORK Borough of Manhattan | rue d'Aguillon BREST (Petit lycée) | + GOODHART Morris + JOACHIMSEN Bertha | **LE NY Blanche Marie Alexandrine** | Couturière | 26/06/1899 | PLOUGUER-NEAU (29) | 8 rue de la Vierge, BREST | LE NY Yves François, forgeron, dom. PLOUGUERNEAU, LARNICOL Marie Augustine + 19.03.1903 PLOUGUERNEAU |

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BREST | 25/09/1919 | **WHITMEYER Daniel Seth** | Matelot dans la Marine des Etats-Unis | 19/11/1895 | CANASTOTA Madison County New York | A bord du *Bridgeport* BREST | WHITMEYER George, DUNHAM Laura, dom. ROME Oneida County New York | **LE PAPE Marie Françoise** | s.p. | 21/02/1901 | PLOUGONVEN (29) | dom. 9 rue de la Vierge BREST | LE PAPE Jean Yves, ouvrier à l'arsenal, LE NAOUR Marie Françoise, commerçante, 9 rue de la Vierge BREST |
| BREST | 04/12/1918 | **HARBRIDGE Andrew Joseph** | Engineman 1st class, US Navy | 03/07/1892 | NEWARK, Essex County, New Jersey | A bord du *Carola*, BREST | HARBRIDGE Joseph, mécanicien, LOWERY Mary J. dom. NEWARK, Essex County, New Jersey | **LE PEN Germaine Paule** | s.p. | 05/03/1896 | BREST | 2 rue Kéréon, BREST | LE PEN Eugène Prosper + 17.05.1910 BREST QUINIOU Marie Lucile dom. 2 rue Kéréon, BREST |
| BREST-Recouvrance | 02/06/1919 | **ANDERSEN H. Curl Andrew** | Chief yeoman, US Navy | 11/10/1895 | AARHUS, province du Jutland, royaume du Danemark | BREST | ANDERSEN Hans G., HAMDREI Wilhelmina | **LE PORT Marcelle Félicie** *(Mariage dissous par jugement de divorce du tribunal de RENO, Nevada, du 12/07/1947)* | Employée de commerce | 15/09/1898 | BREST-Recouvrance | 2 rue de Bouillon, BREST | LE PORT Emile François Auguste, ouvrier à l'arsenal, SCIELEUR Gabrielle Hyacinthe, dom. BREST |
| BREST | 11/10/1919 | **GIARRUSSO John** | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 22/02/1895 | PIETRAMELARA Caserta, Italie (Citoyen américain) | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | GIARRUSSO Nicolas, commerçant, dom. PIETRAMELARA Caserta Italie, + PASQUALE Gaetana | **LE QUÉAU Marie Anne** | s.p. | 02/10/1896 | CHÂTEAULIN (29) | 16 rue Marengo BREST | LE QUÉAU Alexandre Marie Albert Joseph Gustave, sculpteur sur bois, HASCOËT Marie Anne, dom. 16 rue Marengo BREST |
| BREST | 12/11/1918 | **ANNABEL James Charles** | Matelot pharmacien, US Navy | 28/08/1896 | BROOKLYN, Queens County, New York | A bord du *Carola*, BREST | ANNABEL Henry, entrepreneur, dom BROOKLYN + GODWARD Catherine | **LE QUÉRÉ Germaine Alexandrine** | s.p. | 27/06/1899 | BREST | 10 rue Duquesne, BREST | LE QUÉRÉ Joseph marie, agent technique, 20 rue du Télégraphe LAMBEZELLEC + LE LAY Jeannie |
| LAMBE-ZELLEC | 19/08/1919 | **McCLELLAN George Burton** | Deuxième lieutenant dans le corps expéditionnaire américain | 30/11/1886 | HUNTINGTON USA | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | + McCLELLAN George Wharton, + HORN Mary | **LE ROCH Anna Marie** | s.p. | 25/04/1899 | LAMBEZELLEC | dom. Keranfurust Huella LAMBEZELLEC | + LE ROCH Yves, GUIVARCH Marguerite, dom. Keranfurust Huella LAMBEZELLEC |
| BREST | 25/11/1918 | **LA FORGIA Mauro** | Soldat, 1e Armée US | 04/12/1897 | FOGGIA, Italie/ Naturalisé 26/10/1918 par l'officier de l'US Army à Brest | Casemates Fautras, BREST | LA FORGIA Vincent, agriculteur, + MINNIOLA Grazia | **LE SAUX Maria Joséphine** | s.p. | 21/03/1901 | BREST-Recouvrance | 34 rue Algésiras, BREST | LE SAUX Auguste Marie, ouvrier retraité, FEREC Eugénie Louise 55 rue du Château, BREST |
| BREST | 15/05/1920 | **Mc HAFFIE Charles Henry** | Docteur-médecin | 21/09/1879 | ROGERS-VILLE, Christian County Missouri | dom. Ash Grove, Missouri, res. 24 rue Danton BREST | + Mc HAFFIE Marion, MILLER Mary Isabel, ROGERSVILLE, Christian County Missouri | **LE SIDANER Gabrielle Anna** *(Mariage dissous par jugement du 15/11/1927 du Tribunal circulant du Comté de Greene, Missouri)* | s.p. | 24/11/1893 | BREST | 24 rue Danton BREST | + LE SIDANER Charles Gilles Marie, PREUX Albertine Agathe, 24 rue Danton, BREST |
| LAMBE-ZELLEC | 05/08/1919 | **KEESLER William Ruben** | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 25/07/1889 | CHARLOTTE USA | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | + KEESLER Monroe, + HENSON Hettie | **LESPAGNOL Marie Renée** | s.p. | 16/06/1900 | ST-PIERRE-QUILBIGNON (29) | Kergonan, LAMBEZELLEC | + LESPAGNOL Auguste Louis, PETIT Lucie Caroline, Kergonan, LAMBEZELLEC |
| BREST | 18/11/1918 | **McKENNEDY Earl Francis** | Cuisinier, US Navy | 20/01/1897 | ILES JUNCTION, Sangamon County, Illinois | A bord du *Smith*, BREST | McKENNEDY Daniel Francis, mineur, dom. NEW YORK + BRYANT Sarah | **LHEVEDER Marie Joséphine** | s.p. | 24/03/1897 | PORSPODER (29) | 1 rue Marcellin-Berthelot, BREST | LHEVEDER Joseph, tailleur de pierres, ALLAIN Joséphine, Kervenezoc, PORSPODER |
| BREST | 19/08/1918 | **DOHERTY Daniel Francis** | Gunner's mate 2nd class, US Navy | 18/07/1883 | CHARLESTOWN, Suffolk County, Massachusetts | A bord du *Wanderer*, base navale, BREST | + DOHERTY Daniel + Mc LAUGHLIN Annie | **LION Anna Augustine** | s.p. | 07/03/1888 | LAMBEZELLEC | 11 place Sadi-Carnot, BREST | + LION Auguste Joseph, QUÉRÉ Victorine Marie Louise, 9 rue Amiral-Linois, BREST |

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BREST | 11/06/1919 | **POLLOCK James LeRoy** | Sergent, US Army | 08/02/1889 | KANARRA-VILLE, Iron County, Utah | Caserne Fautras, BREST | POLLOCK James W., fermier, GRAF Lydia W., dom. Arizona | **LIZIARD Anne** | s.p. | 08/09/1900 | BREST | 23 bis rue Lannouron, BREST | LIZIARD Yves Marie, + 21.07.1915 BREST, BIDEAU Marie Louise, 23 bis rue Lannouron, BREST |
| BREST | 10/08/1918 | **ABARNO Michael Edward** | Mess Attendant 1st class | 01/09/1887 | NEW YORK | A bord du *Sultana*, BREST | ABARNO Vincent MORALDO Rose, 123 Court Street, NEW YORK | **LOGET Georgette** | Repasseuse | 07/04/1897 | ST-NAZAIRE (44) | 13 rue Kleber, BREST | LOGET Marie Antoinette 13 rue Kleber, BREST |
| BREST | 22/10/1918 | **MADDERN Theodore Billings** | Matelot, US Navy | 14/12/1896 | BRIGTON, Essex County, Massachusetts | A bord du *Carola*, BREST | MADDERN Henry James, imprimeur, BILLINGS Grace, dom. à BRIGTON, Essex County, Massachusetts | **LORZIL Valentine Eugénie** | Employée de commerce | 27/12/1901 | BREST-Recouvrance | 2 rue Ornou, BREST | ORZIL Pierre Marie, second-maître retraité, 2 rue Ornou, BREST , REFLOCH Jeannie (+ 21.07.1918 BREST-Recouvrance) |
| BREST-Recou-vrance | 01/07/1919 | **WHARTON LeRoy Mortley** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 01/06/1895 | WEST MIDLE-SEX, Mercer County, Pennsylvania | BREST | WHARTON Ford James, McCREERY Clara Elizabeth | **LOUARN Marguerite** *(Divorce du 22/10/1924, BREST)* | s.p. | 06/08/1901 | AUDIERNE (29) | 10 rue de la Fontaine BREST | + LOUARN François Marie, BLEAUMELEN Marie Perrine, dom. BREST |
| LAMBE-ZELLEC | 04/11/1918 | **MARTIN Felix** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 27/08/1892 | LONDRES (Citoyen américain) | Caserne Fautras, BREST | MARTIN Benjamin, SAUNDERS Rose | **LOZAC'H Jeanne Yvonne** | s.p. | 02/03/1900 | LAMBEZELLEC | 105 rue Jean-Jaurès LAMBEZELLEC | PRIGENT Marie ?, ouvrier à l'arsenal, QUEMENEUR Marie Françoise, marchande de volailles, 105 rue Jean-Jaurès LAMBEZELLEC |
| BREST | 10/06/1919 | **GALOS Lino** | Chef cuisinier, US Navy | 23/09/1895 | MAASIN, Province de Leyte, Iles Philippines | A bord du *Tarbell* à BREST | GALOS Pablo, LAVINO Adriana, dom. MAASIN, Province de Leyte, Iles Philippines | **LOZACHMEUR Jeanne Hélène Marie** | s.p. | 27/05/1898 | DOUARNENEZ (29) | 10 quai de la Douane, BREST | LOZACHMEUR Joseph Marie, marin pêcheur, CABON Marie Renée, dom. 10 quai de la Douane, BREST |
| BREST | 12/04/1919 | **VALENTI Ottavio** | Soldat US Army | 01/05/1890 | CAMPOLUCI Toscana Royaume d'Italie | Caserne Fautras, BREST | VALENTI Donato, fermier, ANTONIO Maria dom. CAMPOLUCI | **LULLIEN Françoise** | s.p. | 12/03/1897 | ST-PIERRE-QUILBIGNON | 15 rue Richer BREST | LULLIEN Jean Louis + 11.06.1902 BREST LAGADEC Marie Aline dom. 15 rue Richer BREST |
| ST-MARC | 18/08/1919 | **NEIDER Charles Andrew** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 15/06/1900 | PITTSBURGH Pennsylvania | | NEIDER Andrew, FAUST Mary, PITTSBURGH Pennsylvania | **MADEC Aline Yvonne** | s.p. | 07/12/1901 | LAMBEZELLEC | dom. 46 rue du Guelmeur, ST-MARC | MADEC Jacques Marie, journalier, FLOCH Jeanne Marie, dom. 46 rue du Guelmeur, ST-MARC |
| LAMBE-ZELLEC | 12/02/1919 | **PESSELANO Felice Georgio** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 22/04/1893 | AVILETTO Italie (Citoyen américain) | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | PESSELANO Rosario, commerçant, DiSTEFANO Filomena, dom. SALERNE Italie | **MAGADUR Germaine Alexandrine** | Couturière | 10/06/1899 | ST-PIERRE-QUILBIGNON (29) | dom. Mesgallic, LAMBEZELLEC | MAGADUR François Marie, ouvrier à l'arsenal, DREVILLON Marie Françoise, dom. Mesgallic, LAMBEZELLEC |
| LAMBE-ZELLEC | 07/03/1919 | **STEWART Malcolm Roy** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 04/06/1895 | COLFAX California ? Washington ? | Fort du Bouguen, LAMBEZELLEC | + STEWART Alexander J., BACON Hannah M. | **MAGUET Marie Catherine Françoise** | s.p. | 07/10/1900 | GUIMILIAU (29) | dom. 27 rue de Penfeld LAMBEZELLEC | MAGUET Pierre Marie, premier maître canonnier, COULOIGNIER Marie Jacquette, couturière, dom. 27 rue de Penfeld LAMBEZELLEC |
| BREST | 27/03/1919 | **GOODROW Lawrence** | Soldat US Army | 30/08/1886 | PORTLAND Multnomah County Oregon | Caserne Fautras, BREST | GOODROW Fred, mécanicien électri-cien, GORE Marinda, dom. PORTLAND Oregon | **MAHÉ Marthe Léontine Marie** | Sténo-dactylographe | 18/02/1896 | GUIPAVAS (29) | 13 rue Arago, BREST | MAHÉ Yves + 14.01.1897 GUIPAVAS CUDENNEC Marie Anne dom. 13 rue Arago, BREST |

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BREST-Recouvrance | 04/03/1919 | **JOHNSON Melvin Ernest** | Water tender, US Navy | 03/09/1887 | SOMERVILLE, Middlesex County, Massachusetts | BREST | JOHNSON John, PITMAN Lalia | **MALGORN Amélie Marie** | s.p. | 07/10/1902 | BREST-Recouvrance | 3 rue Vauban BREST | MALGORN Théophile Victor, sous-chef armurier retraité, GUIMARC'H Emilie Victorine, dom. BREST |
| BREST | 06/10/1919 | **HERBERT Omer** | Mécanicien dans la marine marchande américaine | 20/09/1895 | WESTBROOK Cumberland County | A bord du *Leopold Adler* | HERBERT Elie, commerçant, dom. WESTBROOK, Cumberland County, + HUARD Adeline | **MANACH Jeanne Marie** *(Mariage dissous par jugement du Tribunal de 1e instance de BREST 16/01/1924)* | s.p. | 17/12/1890 | ST-PIERRE-QUILBIGNON (29) | 52 rue Bugeaud BREST | MANACH Alexis, retraité des Douanes, CASTINOBEL Virginie Marie Anne, dom. 52 rue Bugeaud BREST |
| BREST | 21/07/1919 | **BRAYMER Leslie Lesgard** | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 31/08/1897 | BENTON HARBOR, Berrien County, Michigan | 15bis rue Jean-Jaurès BREST | BRAYMER William Henry, machiniste, dom. KANSAS CITY Missouri, + HURDLE Laura | **MARC Augustine Marie Perrine** | Ménagère | 01/01/1900 | LESNEVEN (29) | 53 rue Massillon BREST | MARC Yves, retraité de la Marine, 53 rue Massillon, BREST, OLLIVIER Marie Louise, + 14/03/1918 BREST |
| LAMBE-ZELLEC | 06/09/1919 | **JOHNSON Homer** | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 16/05/1898 | ATLANTA CITY Georgia | 42 rue Colbert BREST | + JOHNSON William, + KINNER Cleo | **MARCHADOUR Jeanne** *(Mariage dissous par jugement du Tribunal civil de Brest du 15/10/1924)* | s.p. | 18/04/1901 | LAMBEZELLEC | 2 rue de Pontanezen LAMBEZELLEC | + MARCHADOUR Jean Marie, CLOITRE Marie Françoise, 2 rue de Pontanezen LAMBEZELLEC |
| BREST | 05/12/1918 | **TULEJA George Edward** | Cuisinier, US Navy | 06/07/1895 | ARCADIA, Trempeleau County, Wisconsin | Naval Air Station, Aber-Wrac'h (Landéda) | TULEJA Jacob, fermier à SALEM, Oregon, + JELEN Elizabeth | **MARREC Jeanne Yvonne** | Institutrice | 20/10/1894 | PLOURIN-LES-MORLAIX (29) | 31 rue Keravel, BREST | MARREC Guillaume, employé des chemins de fer, PAPE Marguerite, 4 rue Jean-Jacques Rousseau, LE HAVRE |
| BREST | 19/06/1920 | **CHAMBERLAIN Charles Henry** | Mécanicien | 05/09/1897 | BURLINGTON Des Moines County, Iowa | Hôtel Moderne, Place des Porte, BREST | CHAMBERLAIN Henry Evans, mécanicien, GOODRICH Ada Elizabeth, . BURLINGTON, Iowa | **MARREC Yvonne Françoise** | s.p. | 22/03/1900 | BREST | dom. 12ter rue de Pontaniou BREST, res. 72 rue Louis-Pasteur BREST | MARREC Mathilde, 12ter rue de Pontaniou BREST |
| BREST-Recouvrance | 07/10/1918 | **MONROE James** | Machinist's mate, US Navy | 07/01/1894 | ALTON , Madison County, Illinois | BREST | MONROE James M., + SELLVIN Mildred | **MARTIN Clarisse** | Factrice | 17/09/1899 | DOUARNENEZ (29) | 22 rue Borda, BREST | + MARTIN Toussaint Marie, BIZIEN Clarisse Joséphine, pensionnée, dom. DOUARNENEZ |
| BREST | 17/06/1919 | **GARRAMONE Joseph** | Soldat, US Army | 08/10/1896 | LARANZAN, Etat de Pontenz, Italie (citoyen américain) | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | GARRAMONE Rocco, cimentier, PASINO Rose, dom. UTICA, New York | **MARTIN Eugénie Marie** | s.p. | 13/09/1893 | BREST-Recouvrance | 114 rue Jean-Jaurès, BREST | MARTIN Alphonse Louis, ouvrier voilier à l'arsenal, 114 rue Jean-Jaurès, BREST, RETOURNÉ Emilie Louise, + 28.09.1893 BREST-Recouvrance |
| BREST | 10/08/1918 | **MASON Byno** | Matelot, US Navy | 12/07/1885 | GLENWOOD, Iowa | Caserne du Château, BREST | MASON Fred, maquignon, DONNER Annie ALVA, Oklahoma | **MARZIN Madeleine Jeanne Germaine** | s.p. | 27/11/1898 | ST-PIERRE-QUILBIGNON | 15 rue du Marché Pouliquen, BREST | MARZIN Louis, cordonnier, RICHARD Valentine 15 rue du Marché Pouliquen, BREST |
| BREST | 06/05/1920 | **HAHN Samuel Harry** | Second-maître, US Navy | 05/12/1896 | NEWHAVEN New Haven County, Connecticut | 37 rue de la Mairie, BREST | HAHN Isaac Daniel, fabricant de plomberie, MATTLESON Anna, HARTFORD, Connecticut | **MASSON Jeanne Sophie Mélanie** | s.p. | 02/04/1899 | BREST | 16 rue Marengo, BREST | MASSON Jean Marie, CARIOU Yvonne Marie, 16 rue Marengo BREST |

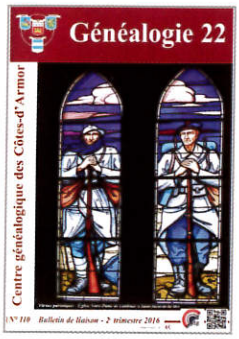
© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BREST | 20/07/1920 | **PRITCHARD Jessie** | Matelot, US Navy | 14/11/1894 | SUMTER, Sumter County, South Carolina | 24 rue de Siam BREST | PRITCHARD Henry, cultivateur, GEDFINGS Minnie, dom. SUMTER, Sumter County , South Carolina | **MAUDIRE Emilie Sophie** *(Mariage dissous par jugement du 15/11/1922 du Tribunal civil de 1e instance à BREST)* | s.p. | 06/02/1901 | BREST | 2 rue Duret BREST | + MAUDIRE Jean Louis, PLOUGASTEL Antonine Renée, 2 rue Duret, BREST |
| BREST | 24/07/1919 | **ZISMER Rudolph A.** | Lieutenant dans le corps expédition-naire américain | 01/02/1892 | ROCK ISLAND Rock Island County, Illinois | Boulevard Gambetta, BREST | + ZISMER Julius, HINTZ Marie, dom. DAVENPORT, Iowa | **MAUDUIT Germaine** | s.p. | 14/02/1897 | BREST | 66 rue de la République BREST | MAUDUIT Joseph Jean Baptiste, + 30/03/1904 QUIMPER, SEGALEN Eugénie, 66 rue de la République BREST |
| BREST | 18/08/1919 | **DENO Minrell George** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 22/07/1895 | SAINT JOHNS (Terre-Neuve) Canada | Camp de la Porte Foy, BREST | DENO Joseph, fermier, BORDO Mary, dom. WEST CHAZY, New York | **MAZÉ Jeanne Marguerite** | s.p. | 08/12/1900 | BREST | 1 rue Duperré BREST | MAZÉ Edmond André, ouvrier à l'arsenal, 45 rue Keravel, BREST, CASTREC Marie Marguerite, + 09/03/1911 BREST |
| BREST | 12/08/1919 | **FIORENZA Vittorio** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 26/01/1891 | PAZZANO Italie (Citoyen américain) | Hôpital du Petit Lycée Rue d'Aiguillon BREST | FIORENZA Francesco, négo-ciant, PISANO Catarina, dom. PAZZANO Italie | **MÉAR Eugénie Pauline Marie** | Employée de commerce | 04/11/1900 | BREST | 78 rue Yves-Collet BREST | MÉAR Jean-Pierre, retraité de la Marine, GOASGUEN Joséphine, 78 rue Yves-Collet BREST |
| BREST | 16/07/1919 | **OUTZEN Henri William** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 24/03/1898 | CLINTON, Clinton County, Iowa | Hôpital 65, LE RELECQ-KERHUON (29) | OUTZEN Chris, constructeur, PETER Gesene (?), CLINTON, Iowa | **MENESGUEN Marthe Madeleine Marie** | s.p. | 12/03/1901 | LAMBEZELLEC | 17 rue Navarin, BREST | MENESGUEN Jean Pierre, + 09/09/1912 LAMBEZELLEC, MEVEL Victorine Joséphine, 17 rue Navarin, BREST |
| LAMBE-ZELLEC | 04/11/1919 | **PORTER William W.** | Sergent dans le corps expédition-naire américain | 01/08/1896 | BRIGHTON USA | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | PORTER Henry, CHICKEY Caroline | **MENEZ Marie Jeanne** | Commerçant e | 28/04/1897 | BREST | Kergonan, LAMBEZELLEC | MENEZ Joseph Marie, ouvrier à l'arsenal, LE RU Emilie Gabrielle, Kergonan, LAMBEZELLEC |
| BREST | 05/03/1919 | **PAYNE Willie Barnett** | Soldat, US Army | 10/08/1892 | DOBSON, Surrey County North Carolina | Caserne de Pontanezen, LAMBEZELLEC | PAYNE John, fermier, EMERSON Emma, dom. DOBSON, Surrey County, North Carolina | **MERCIER Marguerite** | s.p. | 27/01/1893 | BREST | 7 rue Graveran BREST | MERCIER Yves Louis Marie, menuisier, LE ROUX Marguerite, 7 rue Graveran BREST |
| BREST | 04/11/1919 | **LYUBANOVICS John** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 15/03/1896 | ZALANO Autriche (Citoyen américain) | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | LYUBANOVICS George, fermier, LYUBANOVICS Amy, dom. ZALANO, Autriche | **MERRAND Jeanne Claudine** | Couturière | 20/03/1899 | PLOUIGNEAU (29) | dom. PLOUI-GNEAU, res. 88 rue Louis-Pasteur BREST | MERRAND Jean Marie, cultivateur, LAMANDA Suzanne, dom. PLOUIGNEAU |
| BREST | 18/06/1919 | **STANLEY Lee Ottaway** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | Chef électricien, US Navy | 01/01/1893 | Caserne du Château, BREST | STANLEY A. L., ingénieur, dom. ATLANTA, + SMITH Lena | **MESMEUR Eugénie Honorée Aimée** | Commerçant e | 09/10/1892 | SAINT-HELIER, ILE DE JERSEY (Channel Islands) | 3 rue Marcelin-Berthelot, BREST | MESMEUR Nicolas, + 29.06.1910 ROSCOFF, MERRIEN Marguerite + 18.02.1906 ROSCOFF |
| BREST | 24/09/1919 | **FERGUSON Ralph** | Soldat dans le corps expédition-naire américain | 23/11/1895 | COLUMBUS, Bartholomew County, Indiana | Camp du boulevard Gambetta BREST | FERGUSON William, BAKER Elizabeth, COLUMBUS, Bartholomew County, Indiana | **MESMEUR Jeanne** | s.p. | 15/09/1893 | JERSEY, Iles Anglo-Normandes | 3 rue Marcelin-Berthelot, BREST | MESMEUR Nicolas, + 29.06.1910 ROSCOFF, MERRIEN Marguerite + 18.02.1906 ROSCOFF |
| BREST | 23/08/1919 | **KJELWIK Tony** | Sergent dans le corps expédition-naire américain | 08/01/1892 | TRONDHGEN (TRONDHEIM ?) Norvège (Citoyen américain) | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | KJELWIK Paul, fermier, KIRKNEL Julia, dom. TRONDHGEN (TRONDHEIM ?) Norvège | **MEVEL Jeanne Marie** | s.p. | 17/04/1898 | BREST | 28 rue Arago BREST | MEVEL Hervé Marie, + 30/03/1900 BREST, RICHARD Marie Ernestine, 28 rue Arago BREST |

© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

## *Centre Généalogique des Côtes d'Armor*
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC

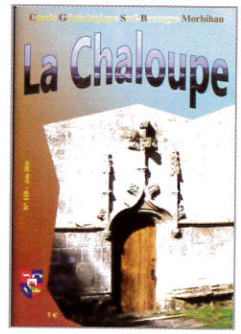



- Six frères dans la tourmente, ou la famille Rault pendant la guerre 14-18, par Michel Lanoë, 7p.
- Mourir à seize ans à la pêche à la morue, par Monique Gaillard, 9p.
- Deux Québécois, victimes des deux guerres, par Monique Jézéquel, 1p.
- Quand la vague bretonne déferle sur les trottoirs de Saint-Cyr-l'Ecole, par Danièle Perrault, 9p.
- De la Bretagne… à la Saskatchewan, par Henriette Herlant, 5p.

*Généalogie 22*, n° 110

## *Centre Généalogique du Morbihan*
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – Saint T ugdual et Le Croisty, par † Job Jaffré, 6p.
- Les jeunes marins pêcheurs de Séné, travailleurs du STO en Allemagne (1943 à 1945), (2) par Luc Brulais, 6p.
- Les mariés oubliés, par Jean Pierre Boscher, 4p.
- Abjuration d'hérésie de Calvin, par Jean Le Leuxhe et Brigitte Cocoual, 7p.
- Histoire d'une filiation morbihannaise. De François Le Hé (1634-1692) laboureur à Sérent, à l'amiral Bedel du Tertre (1763-1837), maire de Port-Louis, et à Eric Bonnet (1952-1981), défenseur du patrimoine, par le Dr Patrick Mahéo, 7p.
- La destinée exceptionnelle de Marc Mainguy, soldat de Napoléon 1er, par Marc Kermorvant, 3p.




*La Chaloupe* n° 118

## *Chef d'Armor*
108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

## *Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine*
Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES




- Enseignant – peintre – aventurier "De Bourg-des-Comptes aux Mascareignes en passant par Madagascar" : André Baptiste Coppalle (1797-1845), par Geneviève Moreau-Coppalle, 3p.
- L'incendie du Palais du Commerce, par Ginette Grossetête-Foustoul, 4p.
- L'histoire d'une métairie à Coësmes, propriétaires et exploitants de la Georgerie du XVe siècle à nos jours, par Joël Hardy, 10p.
- Une recherche n'est jamais finie, par Serge Libot, 6p.

*Racines 35*, n° 118

## *Centre Généalogique du Poher*
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- Le saint patron dont on porte le nom. Genèse d'une dévotion (15e – 16e siècle) – 1ère partie, par Pierre-Yves Quéméner, 10p.
- Les Phelippes de Pestivien, par Catherine Aubel et Jérôme Caouën, 8p.
- Simone Le Moigne, artiste peintre – de Glomel à Saint-Herblain, par Anne Vinesse, 13p.
- Louis Goaziou (1864-1937) Militant ouvrier et socialiste. Fondateur du "Droit humain" aux Etats-Unis, ou le destin américain d'un Breton du Poher (3), par Jean-Luc Le Bras, 13p.
- Léon Cuffaut (1911-2002) Général et as de l'aviation, par Guy Lidec, 8p.
- Plounévezel. Quelle est donc cette famille des environs de Carhaix ? par Gilles Le Penglaou, 2p
- Histoire de Rostrenen et de sa baronnie (17e partie). Chronique du 20e siècle (2e partie), par Marie-Madeleine Le Baquer, 4p.
- Chasse aux loups et autres chasses dans la région de Carhaix (4e partie), par Gilles Le Penglaou, 7p.
- L'assassinat du Sergent Homon. Coupable ou non coupable ? Carhaix le 19 septembre 1797, 2e partie : le verdict, par Jérôme Caouën, 3p.




*Kaier ar Poher* n° 53

## *Généalogie, cousinades et histoire en Cornouaille (GCHC)*
*Maison des Associations, 29370 ELLIANT*

## *Mémoire Vivante de Fégréac*
Mairie, 44 FEGREAC
*memoirevivante.fegreac@voila.fr*

## *CEGENCEB*
*Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON*

## *Centre Généalogique de la Loire Atlantique*
1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES




-

*CGLA, bulletin intermédiaire n° 17*

- Mérillac, Monteneuf et Trédias, d'après le dictionnaire Ogée, 4p.
- Famille de Miniac, première partie, par Maurice Oréal, 20p.
- Les cent ans du casque Adrian, par Christiane Blanchard, 1p.
- Les transactions immobilières avant la Révolution, par Maurice Oréal, 5p.




*Souche* n° 54

## *Centre Généalogique du Finistère*
*(voir page 2 de couverture)*

*Retrouvez le CGF à Paris dans le cahier bleu*


Brest
Morlaix
Quimper
LA MANCHE
ILE DE BATZ
Roscoff
Santec
SAINT-POL-DE-LÉON
LOCQUÉNOLÉ
Locquirec
LANMEUR
Evêché de Dol
Saint-Jean-du-Doigt
Locquirec
PLOUGASNOU
Carantec
GUIMAEC
TREGOR
LANMEUR
PLOUEZOCH
GARLAN
PLOUEGAT-GUERRAND
PLOUJEAN
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
TAULÉ
LOCQUÉNOLÉ
Sainte-Catherine
Mespaul
SAINT-VOUGAY
Pont-du-Châtel
Trézilidé
Quéran
PLOUNEVEZ-LOCHRIST
TREFLAOUENAN
PLOUENAN
Henvic
PLOUIDER
PLOUZÉVÉDÉ
LANHOUARNEAU
PLOUVORN
PLOUGOURVEST
GUICLAN
MORLAIX
PLOUIGNEAU
PLOUEGAT-MOYSAN
Sainte-Sève
Saint-Eutrope
LE PONTHOU
SAINT-THEGONNEC
PLOURIN-lès-MORLAIX
BOTSORHEL
GUERLESQUIN
Landivisiau
Saint-Servais
Trémaouézan
LANNEUFRET
Lampaul-Guimiliau
PLEYBER-CHRIST
PLOUGONVEN
Lannéanou
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Bolazec
SCRIGNAC
COTES D'ARMOR
Pont-Christ
Loc-Eguiner (Ploudiry)
GUIMILIAU
Saint-Sauveur
Locmélar
PLOUDIRY
LANDERNEAU
La Roche Maurice
Trégarantec
Saint-Derrien
Bodilis
Mespaul
Saint-Méen
Lanarvily
GUIQUELLEAU
LE DRENNEC
PLOUGAR
PLOUDANIEL
PLOUNEVENTER
BREVENTEC
PLABENNEC
SAINT-THONAN
PLOUEDERN
KERSAINT-PLABENNEC
Saint-Divy
GUIPAVAS
BEUZIT-CONOGAN
Bohars
GOUESNOU
MILIZAC
LAMPAUL-PLOUARZEL
PLOUARZEL
SAINT-RENAN
ILE MOLENE
Lamber
GUILERS
LAMBEZELLEC
LA FOREST-LANDERNEAU
Saint-Marc
PLOUMOGUER
PLOUZANÉ
BREST
TREBABU
Locmaria-Plouzané
SAINT-PIERRE-QUILBIGNON
Lochrist
PLOUGASTEL-DAOULAS
PLOUGONVELIN
SAINT-MATHIEU-DE-FINE-TERRE
ROSCANVEL
OUESSANT
LOGONNA-DAOULAS
CAMARET
LANDEVENNEC
CROZON
ARGOL
TELGRUC
Trégarvan
DINEAULT
SAINT-SEGAL
PLEYBEN
LE QUILLIOU
CLEDEN-POHER
LANDELEAU
SAINT-HERNIN
MOTREFF
SPEZET
CHATEAUNEUF-DU-FAOU
LENNON
GOUÉZEC
SAINT-COULITZ
CHATEAULIN
PLOMODIERN
SAINT-NIC
PLOEVEN
CAST
SAINT-THOIS
Le Moustoir
Saint-Goazec
LAZ
CORNOUAILLE
PLONEVEZ-PORZAY
QUEMENEVEN
LOCRONAN
BRIEC
Guellevain
TREGOUREZ
LEUHAN
EDERN
LANDREVARZEC
Kerlaz
Quillinen
Tréflez
Langolen
CORAY
Landudal
TOURC'H
SCAER
ERGUÉ-GABERIC
ELLIANT
LOCMARIA-QUIMPER
ERGUÉ-ARMEL
QUIMPER
PENHARS
CUZON
KERFEUNTEUN
PLONEIS
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
PLOZÉVET
LANDUDEC
Guiler-sur-Goyen
Gourlizon
GUENGAT
POULDERGAT
Le Juch
PLOARÉ
PLOGONNEC
MEILARS
Pont-Croix
Audierne
ESQUIBIEN
PLOUHINEC
MAHALON
PRIMELIN
PLOGOFF
CLEDEN-CAP-SIZUN
GOULIEN
BEUZEC-CAP-SIZUN
POULLAN
ILE DE SEIN
LABABAN
POULDREUZIC
PLUGUFFAN
Saint-Yvi
Saint-Honoré
PEUMERIT
TREOGAT
LANVERN
PLOMELIN
SAINT-EVARZEC
Locmaria-en-Hent
Rosporden
KERNEVEL
SAINT-THURIEN
QUERRIEN
BANNALEC
PLOVAN
TRÉMÉOC
GOUESNAC'H
LOCAMAND
Cadol
BODIVIT
PLEUVEN
TREGUENNEC
PLONEOUR
COMBRIT
La Forêt-Fouesnant
BEUZEC-CONQ
MELGVEN
Trébalay
MELLAC
GUILLIGOMARCH
LOCUNOLÉ
VANNES
Saint-Jean-Trolimon
Lambour
CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT
Concarneau
LE TREVOUX
TRÉMÉVEN
ARZANO
PERGUET
LANRIEC
NIZON
QUIMPERLÉ
RÉDÉNÉ
BEUZEC-CAP-CAVAL
PLOMEUR
PLOBANNALEC
Ile Tudy
LOCTUDY
PENMARC'H
TRÉGUNC
RIEC-SUR-BELON
BAYE
Saint-David
Trélivalaire
PLONIVEL
TREFFIAGAT
NEVEZ
LOTHÉA
MOELAN
CLOHARS-CARNOET
OCEAN ATLANTIQUE
MORBIHAN
Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789
Crozon
Le Relecq-Kerhuon
Moëlan sur Mer

N° 139 Septembre 2016

# Le Lien

## du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

LE CAHIER BLEU

## sommaire


| | | | |
|---|---|---|---|
| Nos joies, nos peines / Adresses électroniques Changement d'adresse | p. I | Entraide | p. XIV |
| | | Questions des adhérents | p. XV |
| Nouvelles des Antennes | p. II | Réponses aux questions des adhérents | p. XV à XVIII |
| Nouveaux adhérents | p. III à V | L'antenne de Morlaix fait peau neuve | p. XIX à XX |
| Conférence et Ateliers initiatiques | p. VI | Renouvellement d'adhésion 2017 | p. ABCD |
| Agenda / Mise à jour GENEABANK / Le CGF à Paris : | p. VII | Affiche du Salon de Saint-Brieuc | |
| Finistériens installés en Nouvelle-Calédonie | p. VIII à XIII | | |


## nos joies, nos peines

***Naissances :***

Jean-Laurent LAGADIC CGF 8048 M est heureux de vous annoncer la naissance de sa fille Annelise, petite soeur de Corentin, née le 8 juin 2016 à La Roche-sur-Yon (85).

M. Christian POSTEC CGF 4277 M est heureux de vous faire part des naissances de ses deux premiers petits-fils : Maël né le 12 novembre 2015 à Landerneau au foyer de Glenn JEZEQUEL et de sa fille Caroline POSTEC et Pierre né le 15 août 2016 à Quimper au foyer de Anne-Sophie CORBEL et de son fils Julien POSTEC.

*Nos félicitations aux parents et grands-parents,*
*et nos voeux de longue et heureuse vie au bébé.*

***Décès :***

Madame Agnès Le Bis, née Queffurus, CGF 2823 B, est décédée le 1er juillet 2016 à Brest.
Monsieur Pierre Pennec, CGF 913 Q est décédé le 26 juillet. .

*A leurs familles dans la peine,*
*nous présentons nos bien sincères condoléances.*

## adresse électronique et page perso

| Numéro | Nom | Adresse électronique | Page perso |
|---|---|---|---|
| 4481 M | LE FAOU Yvette | yvette.lefaou@orange.fr | http://www.albertinebzh.fr |
| 2583 M | TERVER Nicolas | nicolasterver@orange.fr | |

## changements d'adresse

| Numéro | Nom | Nom |
|---|---|---|
| 3828 B | LE BRIS Catherine | 4 Keranna 29830 PLOURIN |
| 6662 M | BORGNE Danielle | Appartement C02, 138 Allée des Embruns 29680 ROSCOFF |
| 8142 Q | BARGAIN Bernard | 53 rue du Général Dumont, 17000 LA ROCHELLE |
| 11475 B | NIELLY Christian | Résidence Villa des Iles Appt 133, 2 rue du Métier 78200 MANTES LA JOLIE |
| 12149 Q | GARO Nicole | 16 avenue du Jaunay, 85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE |
| 13112 M et 13113 M | MORVAN Isabelle et Gérard | 25 rue Charles Le Goffic, 29250 SAINT-POL-DE-LEON |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# nouvelles des antennes

## antenne de Brest

Bonjour,

La fréquentation de notre salle de lecture rue du Commandant Tissot est en nette baisse. Les plus anciens adhérents me racontent volontiers cette époque où il fallait quasiment se battre pour y avoir une place. Il y avait quatre personnes par table et même la cuisine était occupée par des amateurs passionnés de généalogie.

Autres temps, autres mœurs : Internet est passé par là. S'agit-il d'un bien, s'agit-il d'un mal ? C'est un fait et je le constate. En quelques quarante années, la façon de retrouver ses ancêtres a bien évolué. Avec le web, la recherche s'est individualisée et nous avons perdu ce côté convivial, pourtant indispensable, à mon sens, à notre passion. Le C.G.F. y a d'ailleurs lui-même contribué, en élargissant beaucoup les possibilités de recherche sur RECIF, mais il était difficile de ne pas le faire, avec la généralisation de la numérisation des archives municipales et départementales et la pression des sites marchands.

Du coup, la question se pose et il me paraît important, dès aujourd'hui, et afin de ne pas être pris au dépourvu un jour, d'engager un débat entre nous sur ce sujet : faut-il continuer à alimenter en mises à jour des « registres papier » qui occupent dans nos locaux une pièce entière d'une vingtaine de $m^2$ ?

Avec l'évolution de la généalogie, et la mise à disposition sur RECIF2, d'un nombre toujours plus important de renseignements, ces $m^2$ seraient peut-être mieux utilisés en y installant quelques bureaux équipés d'un ordinateur à disposition de nos adhérents. Nous en avons déjà deux dans la salle des microfilms et ils servent beaucoup : comme à l'antenne de Quimper, nous pourrions augmenter ce parc et ainsi conserver simplement en archives nos « registres papier ».

Les bénévoles présents seront toujours là pour donner un coup de pouce, plus informatique que généalogique, à certains de nos adhérents disons un peu « allergiques » à la technologie moderne.

Mais que diable ! nous sommes au XXI$^{ème}$ siècle et pianoter sur un clavier n'est quand même pas insurmontable. Faire de la salle Tissot un endroit agréable, moderne (même dans de vieux locaux), et convivial me paraît être un but à atteindre.

***Michel DUROSE, Président***

## antenne de morlaix

Bonjour à toutes et à toutes,

C'est le temps des vacances estivales, l'activité est fortement réduite, de plus la fréquentation lors des jours de permanence est très faible. Nous avons fait en sorte que l'antenne reste ouverte comme durant toute l'année, mais il va falloir se poser la question de réduire le nombre des permanences pendant les mois de juillet et d'août.

Le 12 juillet s'est tenue l'inauguration des nouveaux locaux de l'antenne de Morlaix, en présence de Madame le Maire, Madame Agnès Lebrun, accompagnée de Monsieur Bernard Guilcher premier Adjoint au Maire et de Jean François Pellan Président du Centre Généalogique du Finistère ainsi que Monsieur Jérôme Stephan, collaborateur de Madame le Maire et adhérent de notre association.

Au cours de mon allocution, l'ensemble du Conseil de Gestion a de nouveau tenu à remercier Madame le Maire pour l'attribution de ces splendides locaux, en rappelant que notre association bénéficiait de la gratuité des locaux, du chauffage et des fournitures d'eau et d'électricité.

Lors de cette inauguration, nous avons eu le plaisir de recevoir une délégation de nos amis et partenaires des antennes de Brest et de Quimper, ainsi que de nombreux bénévoles qui, pour la plupart assurent les taches de saisies, merci à toutes et à tous d'êtres venus participer à cette manifestation, qui s'est terminée autour d'un superbe buffet.

Généalogiquement vôtre, Thierry Noirel

***Thierry NOIREL, Président***

## antenne de Quimper

Bonjour,

Après ces vacances que nous souhaitons avoir été profitables pour tous, voici déjà passé le temps de la rentrée.

Dans la limite de la disponibilité de nos bénévoles, l'antenne est restée ouvertes aux jours et heures habituels. C'est un gros effort que nous leur demandons tout au long de l'année. Nous souhaitons vous accueillir dans nos locaux où vous trouverez toujours une oreille attentive. Ceux d'entre-vous qui en ont la disponibilité peuvent aussi intégrer cette équipe. N'hésitez pas à proposer vos services.

Dans le programme de ce trimestre, retenez la conférence sur « La poudre Baumol » que nous proposera Annick Le Douget le samedi 22 octobre à 14h, à la Maison des Associations, impasse de l'Odet à Quimper. Il s'agit de l'histoire d'un scandale pharmaceutique qui, au début des années 1950, fit de nombreuses victimes dans notre département.

Nous venons par ailleurs de fixer la date de notre assemblée générale d'Antenne au samedi 28 janvier 2017 à 14 h, toujours à la Maison des Associations, impasse de l'Odet à Quimper. Notez-le déjà sur vos tablettes même si des informations ultérieures vous confirmeront cette date.

Au programme encore en 2017, nous aurons le plaisir d'accueillir l'assemblée générale de l'ensemble du CGF. Les lieu et date vous seont indiqués ultérieurement.

***Christian BOLZER, Président***



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# nouveaux adherents

| Numéro | Nom | Adresse | Patronymes étudiés |
|---|---|---|---|
| 15913B | MAISONIAL Martine | 24 rue Branda 29200 BREST | |
| 15914Q | GOURMELON Viviane | Cité Pierre Faur 39 Le Prat D'Albis 09000 FOIX | GOURMELON, PORS (Douarnenez, Tréboul) |
| 15915Q | GUIFFANT Gérard | Queverne 56520 GUIDEL | GUIFFANT (Querrien) / HENOFF (Clohars-Carnoët) |
| 15916B | JEZEQUEL Nadine | 9 Allee des Sternes 29490 GUIPAVAS | JEZEQUEL, LE FLEM (Ouessant) |
| 15917B | QUERE Sandrine | 335 rue Marie Curie 29490 GUIPAVAS | |
| 15918B | LE VAILLANT Colette | 9 rue des Hautes Formes 75013 PARIS | COATANEA, PONCIN (Plouarzel) / LE VAILLANT, JESTIN (Brélès) |
| 15919B | PAUL Catherine | 241 rue Lohoden 29870 LANDEDA | LOSSOUARN (Lannilis) / PAUL (Plouguerneau) / CUEFF (Lanarvily) / BERTHOULOUX (Goulven) |
| 15920Q | ABEGUILE Alain | Le Guergaro 56440 LANGUIDIC | ABEGUILE, JONCOUR, POULIQUEN, THOMAS (La Martyre) |
| 15921B | GUEDES Renée | 36 rue Brizeux 29860 PLOUVIEN | GUEDES, BRETON (Saint-Thégonnec) / SALAUN (Plouvien) / GUIANVARCH (Lannilis) |
| 15922B | GAC Yvon | 20 lotissement Yves POLARD 29260 PLOUIDER | GAC, DIDOU (Guissény) / BOCHER (Plouescat) / PAUGAM (Plounévez-Lochrist) |
| 15923B | BLAIZE Anais Neal | 88 rue Negrenys 31200 TOULOUSE | |
| 15924B | BODENNEC David | Lieu dit Kerivin 56250 LA VRAIE CROIX | LE DUFF (Cléder, Plouescat, Le Conquet, Brest) / KERSAUSON (Plouescat, Cléder, Morlaix) |
| 15925B | FROMONT Annie | 7 route du Rest 29460 HANVEC | MIOSSEC (Le Tréhou, Sizun) / CLOAREC (Irvillac, Tréflévenez) / VAILLANT (La Martyre) / NEDELEC (Irvillac) |
| 15926B | LE GOFF Patricia | 42 rue Kantrezog 29780 LANDEDA | LE GOFF, LAOT (Plouvien) / LE FLOCH (Penmarch) / GUELENNOC (Landéda) |
| 15927Q | RIOU Gwenael | 7 rue Pen ar Run 29740 LESCONIL | RIOU, GUEGUEN (Pays Bigouden) |
| 15928Q | TARSIGUEL Serge | 19 route de Plonevez du Faou 29530 COLLOREC | TARSIGUEL (Leuhan, Coray, Elliant) / MELL (Plouyé) / LARVOR (Plonévez-du-Faou, Châteauneuf-du-Faou) / BOUARD, BERNARD (Kergloff) |
| 15929M | LE LAY Henri Emile | 9 rue de Rushmoor 92190 MEUDON | LE LAY, TOUTAIN, JAOUEN (Plougonven) |
| 15930B | MINGUY Yves | 8 rue André Salel 92260 FONTENAY AUX ROSES | MINGUY, GUENA (Porspoder) / LE LANN, MINGANT |
| 15931B | TOULLIOU Dominique | 2 Kernastellec 56270 PLOEMEUR | MORVAN (Combrit) / PIRIOU (Plounéour-Ménez) / FAROUX, LE VEIL |
| 15932B | GLAISNER Jean Claude | 30 rue du Petit Houx 95200 SARCELLES | NICOL, TALARMIN (Saint-Pierre-Quilbignon) |
| 15933B | GUILLOU Marie José | 163 rue de Vaugirard 75015 PARIS | GUILLOU, BARAZER (Lanmeur) / LOUEDEC (Locquirec) |
| 15934B | ACHON Evelyne | 6 allée des Saules 91370 VERRIERES LE BUISSON | RIVOALEN, LAGADEC (Botshorel) / MORIN, GUILLERM (Plouigneau) |
| 15935B | GUYNOT DAHLEM Anne | 14 route de Toussac 89290 CHAMPS SUR YONNE | JEGO (Arzano, Guilligomarc'h) / PADELLEC (Rédéné) |
| 15936B | PATOU Yves | 4 rue du Languedoc 78690 LES ESSARTS LE ROI | |
| 15937B | POMMEREAU Marine | 4 Villa des Marronniers 91580 ETRECHY | YVONNO (Quimper, Quimperlé) / CHAUVEL (Quimperlé) / SEHEDIC (Leuhan) / ALLAIN (Coray) |
| 15938B | LONCLE Stéphanie | 37 chemin latéral 94140 ALFORTVILLE | |
| 15939B | CORNEC Rémy | 29 avenue des Yvris 93160 NOISY LE GRAND | CORNEC (Saint-Servais) / ABGRALL, OLIVIER, QUERE (Plougourvest) |
| 15940B | CORNEC Marguerite | 29 avenue des Yvris 93160 NOISY LE GRAND | |
| 15941B | KEROLLEUR Alain | 23 rue Paul Bert 75011 PARIS | KEROLLEUR / COROLLER (Plounéventer, La Roche Maurice) / LE MOIGNE (Châteauneuf-du-Faou) / LE NAGARD (Châteaulin) / KERYEL (Plabennec) |
| 15942B | BOITEUX Bernadette | 16 rue de l'Egalité 78420 CARRIERES SUR SEINE | SCOUARNEC (Guerlesquin, Botsorhel) |
| 15943M | BENOIST René | 118 allée Square du Buisson 77350 LE MEE SUR SEINE | L'HENAFF, PARCHEMINAL (Le Cloître-Saint-Thégonnec) / MADEC, LE BOULCH (Pleyber-Christ) / CRENN, MESSAGER (Plougonven) / BOUCH, LE GUEVEL (Plourin-les-Morlaix) |
| 15944Q | CANEVET Sébastien | 1 avenue du Maréchal Leclerc 37160 DESCARTES | |
| 15945Q | MOULAY Laurence | 19 rue du Docteur Lombard 92130 ISSY LES MOULINEAUX | HEMON, DAGORN, NER, PENDEZEL (Douarnenez et Audierne) |
| 15946B | NATHAN Dominique | 13 rue Manin 75019 PARIS | LARNICOL, SINOU (Brest) / STEPHANT, GOULARD (Lambézellec) |
| 15947B | HERVE Dominique | 12 boulevard René Coty 44100 NANTES | GUENNEC (Guilligomarch) / CHARPENTIER, TAERON (Bannalec) |
| 15948B | RASSE Dominique | 27 Avenue Rachel 92000 NANTERRE | VICHON, MARECHAL, THOMAS, BELLEGUIC (Plogoff) |
| 15949M | AIT ELHOCINE Claudine | 11 avenue de l'abbé Pierre 92150 SURENES | COSQUER (Lanmeur) / PRIMAUT(Plougasnou) / PERON (Guimaec) |
| 15950Q | LE GRAND Georges | 555 rue du Haut Pimont 76290 MONTVILLIERS | GLOANNEC (Arzano) |
| 15951B | BALCON Marie José | 310 rue Kroas Huella 29870 LANDEDA | BALCON, KERVELLA (Plouguerneau) / LE ROUX, LE GOFF (Landéda) |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| | | | |
|---|---|---|---|
| 15952Q | COQUIL Elise | 8 rue Jakez Riou 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU | COQUIL, JEZEQUEL, ROLLAND, CAM, NOURRY, CLECH, MAUDIRE, MARTIN (Plonévez-du-Faou, Châteauneuf-du-Faou, Gouezec, Briec) |
| 15953B | LEGER Coline | Appartement 33 12 rue des canonniers 59800 LILLE | COSQUER, LE SCOUR (Botsorhel) |
| 15954M | BERAL Jacqueline | 21 rue Simone SIGNORET 85400 LUCON | BRAOUZEC, LE MOAL, JEFFROY (Plouezoch) / PRIGENT, CAER, RUMEUR (Plouégat Guerrand) / ROLLAND, CLOAREC (Lanmeur) |
| 15955Q | PEUDUPIN Brigitte | 43 rue de la Pépinière 17000 LA ROCHELLE | HALLEGOT (Locmaria-Plouzané) / LESCOP, MORAN (région Brest) / JACQ (Sibiril, Plougoulm) |
| 15956Q | LE GALL Martine | 4 hameau de Menez Bonidou Huel 29940 LA FORET FOUESNANT | GALL, CADIOU, CORRE (Plougastel-Daoulas) / KERMAREC, QUINTRIC (Loperhet) |
| 15957Q | LOUBOUTIN Jean Paul | 7 place de la Tour d'Auvergne 29000 QUIMPER | |
| 15958Q | BARGAIN Didier | 12 rue Antonin Raynaud 92300 LEVALLOIS PERRET | BARGAIN (Le Faouët 56) |
| 15959M | SOUSSET Béatrice | 27 rue de Cornouaille 29450 SIZUN | DIREUR, QUEVAL (Brasparts, Rouen) / SOUSSET (Saint-Divy) / KERJEAN (Landerneau, Plabennec) |
| 15960Q | LE GARREC Myriam | Lannivrec 56360 LOCMARIA | BRIANT, THOMASIC (Belle-Ile en Mer, Manche) / LE GARREC, EVANNO (Morbihan et Finistère) |
| 15961Q | BOUDIC Michel | 9 rue Chateaubriand 35170 BRUZ | BOUDIC, LE STER, ANDRE, ROUSSELOT (Guilligomarch, Arzano) |
| 15962Q | NORMANT Yves Henri | 11 rue Friant 75014 PARIS | NORMANT, LE BOUR, LE MOULLEC, HERVE (Cap Sizun) / GENTRIC, PRIGENT, LE BOURDON, LE CLEACH, PLOUHINEC, LE GOUILL (Pays Bigouden) |
| 15963M | LE FUR Jean Jacques | 15 rue de Tournemine 22400 SAINT ALBAN | LE FUR, LE CALVEZ (Maël-Carhaix) / COCHENNEC ( Cléden-Poher) |
| 15964M | LIVINEC Yves | 8 rue Anatole LE BRAS 29270 CARHAIX | LIVINEC (Morlaix) / BERTHOME (Brest) / CROGUENNEC, BEGAT (Huelgoat) |
| 15965M | JOSSE Annie | Goasven 56110 GOURIN | DIRAISON (Pleyber, Gouezec, Edern) / TALLEC (Eden, Briec) / CARRE, GUINVARCH ( Saint-Goazec, Laz) |
| 15966M | CONAN Francois | Rue de St Sauveur 29270 SAINT HERNIN | CONAN (Plounévézel) / LUCE (Rouen) / PIRIOU (Kergloff) |
| 15967B | LE GALLO Marie Léone | 11 rue de Cornouaille 56110 GOURIN | LE GALLO (Sainte Marine), HEMON (Tréméven, Querrien, Bannalec) / RANNOU (Bannalec, Scaër) |
| 15968B | MORVAN Jean Jacques | Lieu dit Kergasguen 29880 PLOUGUERNEAU | MORVAN, CORRE |
| 15969B | CREIS Marine | 1 rue Gabriel Faure 29200 BREST | CREIS (Rosnoën) / GUILLERME (Brasparts) / QUEFFELEC (Quimerch) |
| 15970Q | PERENNEC Jean Michel | rue de Tronoen Menez Kerbleust 29120 SAINT JEAN TROLIMON | PERENNEC, GESTIN (Scaër) / BOENNEC, BOURRY (Pays Bigouden) |
| 15971Q | DE MARTINO Gisèle | lieu dit BORDES 15310 FREIX ANGLARDS | SQUIVIDAN, DE LANGUE (Douarnenez, Pouldergat, Ergué Gaberic, Clohars Fouesnant) |
| 15972Q | CADORET Olivier | 5 rue du Tondu 33000 BORDEAUX | COGNETS, DE CORREC, DE KERDREORET (Plougonven) / FORESTIER de QUILLIEN (Loperhet) / POULPIQUET de BRESCANVEL (Lannilis, Landéda) |
| 15973Q | DURAND Christophe | 9 boulevard Rochechouart 75009 PARIS | RHUN, DURAND, LEC, CALVEZ, GENTRIC (Pays Bigouden) |
| 15974B | LE BORGNE Jacques | 8 rue du Four à Chaux 91590 GUIGNEVILLE | LE BORGNE, MARCHALAND (Plounévez-Lochrist, Bodilis) / LE DUFF, BARAER (Plougar, Tréflez, Goulven) / DERVOUET (Plounéour-Trez, Landivisiau) |
| 15975B | BROKMANN Gilbert | 1 rue de Quiberon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX | LE BIHAN (Plouarzel) / BERTHOU, BESCOND, CALVEZ (Le Relecq-Kerhuon, Guipavas, Plougastel-Daoulas) |
| 15976B | PERES BAPTISTA Gaëlle | 1 allée de l'Iroise 29280 PLOUZANE | QUENAON, LE BOT (Hanvec) / LE SECH (Ploujean) / CABIOCH (Roscoff) |
| 15977Q | LE FLOCH Aubrée | Chemin du Dolmen er Roch 29760 PENMARCH | LE FLOCH (Penmarch) / LOUSSOUARN (Pont-l'Abbé) |
| 15978Q | COURTOT Vincent | Felsenstr 22 D 78586 DEILINGEN ALLEMAGNE | HELIAS (Plogoff, Primelin) / GLOAGUEN, CHAPALAIN, DANZE (Primelin) |
| 15979Q | BOURHIS Béatrice | 14 hent ar C'hovel 29510 LANDUDAL | |
| 15980Q | TREVIDIC Cécile | 17 les Carrées 35550 PIPRIAC | TREVIDIC, MERRIEN (Quimper, Cap Sizun) |
| 15981Q | LE BELLEC Jocelyne | Ty Prat Huella 29120 PLOMEUR | BELLEC, COSSEC, QUINIOU, CARVAL, FAOU, ROUX (Pays Bigouden) |
| 15982B | BARON Jean Pierre | 2 rue des 2 frères Colcanap 29200 BREST | BARON (Brest, Saint-Pierre-Quilbignon) / DREVILLON (Camaret-sur-Mer) / LAMOUR, GOURMELON |
| 15983Q | DUIGOU Daniel | 1 rue de la Forge 17810 ECURAT | DUIGOU, FLOCH (Spézet) / DINASQUET (Cléden Poher) / NICOLAS (Saint-Hernin) |
| 15984Q | TESTU Annick | 78310 COIGNERES | GOURMELEN |
| 15985M | HENRY Michel Marie | 23 rue de Bischheim 67300 SCHILTIGHEIM | HENRY, PICARD (Plounéour-Menez, Commana) / GUILLERM, HERRY (Guimiliau, Plouvorn) / MADEC, CROGUENNEC (Plounéour-Menez) / MADEC, GUILLERM (Saint-Thégonnec, Saint-Sauveur) |
| 15986B | BILLON Odile | 150 Rannevret 29870 LANDEDA | CHAPEL, LE VOURCH, CALVARIN, BIHANNIC (Landéda) |
| 15987B | PLANQUE Michèle | 210 chemin de Chapicole 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN | LOUET (Ouessant) / JEGOU ( Brest) |
| 15988B | TRIOLLE Alain | 147 bis rue du chemin vert 75011 PARIS | OMNES, LE BRIS |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| | | | |
|---|---|---|---|
| 15989Q | CARON Jean Claude | 13 rue de Nevars 29140 ROSPORDEN | |
| 15990M | YVEN Louise | Bellevue 29410 GUICLAN | MIOSSEC, LE BRAS (Plouzévédé) / YVEN (Lanhouarneau) |
| 15991Q | PREAUBERT Evelyne | 8 rue Hent Lestrezivit 29170 FOUESNANT | PICHON, POCHET (Pays Bigouden) |
| 15992M | RIOU Erwan | 29 rue des Bruyères 29400 LANDIVISIAU | RIOU (Plouvorn, Plouénan, Mespaul) / KERSCAVEN, JAFFRES, CREIGNOU (Guiclan) |
| 15993B | TOULLEC Mauricette | 31 lieu dit Leuriou 29870 LANDEDA | TOULLEC, HILY ( La Forest Landerneau) / LE GUELLEC (Landerneau) / DAGORN (Quimper) |
| 15994Q | QUEFFELEC Marcel | 13 allée Joliot Curie 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE | QUEFFELEC (Saint-Gouezec, Laz, Pleyben) / PROVOST (Landudal, Leuhan) |
| 15995Q | QUIMPER Ghislain | 4 689 La Verendrye GLE 3M2 SAINTE MARIE DE BEAUCE QUEBEC CANADA | DENIS, BEURRIER (Quimper, Rosporden, Pleuven, Ergué Armel) |
| 15996B | BARRE Jacques | 194 rue de Brest 35000 RENNES | BARRE (Quimper, Plogonnec) / QUILLEC (Combrit, Plomelin) / BRIAND (Quimper, Briec, Quémévene) / GOURMELON (Pont-de-Buis-Les-Quimerch, Brest) |
| 15997B | KERFOURN Bruno | 10 rue Comte Jean François de la Pérouse Morgat 29160 CROZON | KERFOURN (Plouguerneau, Guissény) / ROUDAUT (Guissény, Plouarzel) / BRAMOULLE, LESTEVEN (Guissény) |
| 15998B | KERFOURN Marie | 10 rue Comte Jean François de la Pérouse Morgat 29160 CROZON | MASSON (Plouénan, Mespaul) / ARGOUARCH (Plouénan, Roscoff, Santec) / QUERE (Cléder, Plounévez-Lochrist) / LE ROUX (Cléder) |
| 15999Q | PERRET Monique | 30 rue Emmanuel Chabrier 44700 ORVAULT | |
| 16000Q | ROUXEL Françoise | 2 route de Saint Cornely 56680 PLOUHINEC | ROUXEL, GOUHANT (Yffiniac) / LUCAS (Lamballe) |
| 16001B | KERMARREC Laurence | 5 rue du Stiff 29200 BREST | AUFFRET (Le Conquet, Brest) / LE VEN (Le Conquet) / KERMARREC (Camaret sur Mer, Brest) / BERVEZ (Camaret sur Mer) |
| 16002B | TREGUER Claudie | 57 Kervenni 29870 LANDEDA | TREGUER, TROADEC (Saint Renan, Milizac) / LE FOURN, COZIAN (Milizac, Guipronvel) / ABARNOU, PHELEP (Bohars, Bourg Blanc) |
| 16003B | PAILLAT Christine | 22 rue du Port 29840 PORSPODER | PAILLARD (Fougères, Brest) / MOREY, MAZE (Brest) |
| 16004B | SANCHEZ Jean | 4 rue de Kernevez 29460 DIRINON | |
| 16005M | LARHER Danièle | spernen 29 29640 PLOUGONVEN | |
| 16006B | LE LANN Thierry | 15 rue du Général Bethouart 29200 BREST | LE LANN, LE FOLL (Scrignac) / LE DUC (Cléder) / HYRIEN (Taulé) |
| 16007Q | BROUSTAIL Armelle | 98 rue Branville 14000 CAEN | |
| 16008B | LE CHANJOUR Jean Michel | 46 rue de Sablé 72000 LE MANS | MADEC (Hanvec) / BOUTIN (Saint-Eloy) / QUIFFIER (La Forest Fouesnant) |
| 16009B | LEVEN Patrice | 105 rue Jim Sévellec 29800 LANDERNEAU | LEVEN, L'EVENN, EVEN (Plouzané, Saint-Pierre-Quilbignon, Brest) / CAUSEUR, CAUSER (Ploudalmézeau, Ploumoguer) / CLOAREC (Lambézellec, Brest) / BOSSARD, BOSSART (Plouguerneau, Lannilis) |
| 16010Q | LECLERC Lydie | 17 Boulevard de la Serpentine 94370 SUCY EN BRIE | QUEFFELEC, MORVAN (Saint-Goazec, Laz, Lennon, Pleyben, Châteauneuf-du-Faou) |
| 16011B | BODET Régis | 82 rue du Joussay 35510 CESSON SEVIGNE | FLOCH, MAUDIRE |
| 16012B | AUDREN Marie France | 156 rue du Commandant Drogou 29200 BREST | AUDREN (Ploumoguer) / LE GOOF (Milizac) / FALHON (Plougonvelin) / COATEVAL (Bourg Blanc) |
| 16013B | AUDREN Christiane | 25 rue du Stade 29217 PLOUGONVELIN | MENGUY (Plougonvelin) / JAOUEN (Plouarzel) / GAHAGNON, AUDREN (Ploumoguer) |
| 16014M | THOMAS Claude | 2 Pan Braz 22930 YVIAS | THOMAS (Guimaëc) / GUILLOU (Lanmeur) / MANACH, NICOLAS (Plouigneau) |
| 16015Q | BALEM Roland | Bois de Kerdalem 29720 PLONEOUR LANVERN | BALEM (Plonévez-du-Faou) / CARRE (Plouyé) / HEMON, CARVAL (Pays Bigouden) |
| 16016Q | AGUILLON Florian | 27 chemin de l'Eglantine 29000 QUIMPER | |
| 16017B | DE POULPIQUET Patrick | 95 lieu dit Lesmel 29880 PLOUGUERNEAU | BERNARD (Lesneven, Guissény, Cléder) / CASTEL (Lesneven) / NEDELEC (Plouider) / GUENA (Mespaul, Plouider) |
| 16018B | GOSSE Adeline | 146 rue Grande 13490 JOUQUES | CHAUVEAU (Brest) / NICOLAS (Crozon, Brest) / POSTIC, KERAUDREN (Crozon) |
| 16019Q | LE SCANFF Corentin | Kerhonit Vihan 29380 LE TREVOUX | LE SCANFF (Melrand, Guern) / YHUEL (Arzano, Rédéné) / LE SAUZE (Querrien) |
| 16020M | CHING Noël | 11 rue de Vaugon 35770 VERN SUR SEICHE | CHING, CHINQ, JINQ, LE BORGNE (Pleyben) / PAILLER, GALLIC (Henvic) |
| 16021M | KERGALL Mary Bruce | 4 rue du petit pont 75005 PARIS | KERANGALL (Plougar, Bodilis) |
| 16022B | KERMOAL Isabelle | 39 Grande Rue 77130 LA GRANDE PAROISSE | KERMOAL (Plouescat, Lambézellec) / DERRIEN, L'AZOU (Plouescat, Cléder, Plounévez-Lochrist) / FALCH'UN (Plouescat, Plouider, Plounéour-Trez) |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# conference




*Organisée par l' antenne de Quimper*
*Conférence le 22 octobre 2016*
*14 H 30. à l'Espace associatif. 53, impasse de l'Odet. Quimper*

## *Annick Le Douget.*
## *L'affaire de la poudre Baumol en Bretagne*
## *Genèse d'une catastrophe sanitaire (1951-1959)*

En 1951, suite à un accident de fabrication dans les laboratoires Daney de Bordeaux qui fabriquaient le talc dénommé « Poudre Baumol », de l'arsenic est mêlé à la préparation.

2000 boîtes de cette poudre empoisonnée sont livrées essentiellement en Bretagne et en Gironde.

Le premier bilan dressé fin 1952 est désastreux puisqu'on dénombre en France 506 graves intoxications, suivies de 82 décès dont 76 en Bretagne, des bébés en majorité.

Cette affaire ne doit rien à la fatalité et Annick Le Douget retracera les événements ayant abouti à la catastrophe: négligences criminelles du laboratoire et du fournisseur de matières premières, inertie de l'État, etc.

Elle développera ensuite divers aspects des enquêtes judiciaires et du procès de Cazenave, le gérant du laboratoire, qui s'est tenu à Bordeaux en octobre 1959.

En conclusion : débat à propos des questions restées en suspens sur ce drame révoltant.

***Annick Le Douget, spécialiste de l'histoire de la justice, de la criminalité et de la violence en Bretagne, chercheur associé au Centre de Recherche bretonne et celtique, est l'auteur du livre Enquête sur le scandale de la poudre Baumol (1951-1959), paru en février 2016.***

# ateliers initiatiques

**L'antenne de Brest du CGF propose chaque année des ateliers de formation. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, adhérents ou non. Ils se déroulent à Brest, dans les locaux de l'antenne, Salle TISSOT, à partir de 14h 00**

**Programme :**

**28 septembre 2016 : Utilisation du Forum**

**12 octobre 2016 : Généatique : initiation au logiciel**

**26 octobre 2016 : Généatique : création de listes, fichiers ged com, etc**

**7 décembre 2016 : Le CGF et son organisation ; l'informatique et la généalogie**

**14 décembre 2016 : L'état civil ; les archives municipales et départementales**

**4 janvier 2017 : Les calendriers grégoriens et républicains ; notion de paléographie**

**11 janvier 2017 : Les âges de la majorité ; les décrets de mariage**

**18 janvier 2017 : Les degrés de parenté ; les inventaires après décès**

**25 janvier 2017 : Les dispenses d'empêchement au mariage ; quelques particularités bretonnes**

**1er février 2017 : Paléographie**

**10 février 2017 : Photo d'actes**

**Mars 2017 : La recherche sur la base du CGF Recif 2**

**Mars 2017 : la Série B et autres séries des archives départementales**

**17 mai 2017 : Heredis : initiation au logiciel**

**Inscriptions au :**
**par téléphone au 02 98 44 00 64 (le jeudi et samedi 9h 00 à 12 h 00 / 14H 00 à 18h 00)**
**par mail : cgfbrest@wanadoo.fr**



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# agenda

## Salons

***Gene@2016 Forum National de la Généalogie (75)***
aux Archives Nationales
60 rue des Francs-Bourgeois 75003 PARIS
***les 24 et 25 septembre 2016***
(ouvert à tous, entrée gratuite)

***Salon Généalogique de Saint-Brieuc (22)***
organisé par le Centre Généalogique des Côtes d'Armor à l'occasion de ses trente ans
au Palais des Congrès - Brézillet
**les 1er et 2 octobre 2016**

***Salon de la Carte Postale, du Timbre, du Livre et des vieux papiers de Saint-Renan (29)***
Le CGF sera présent à Saint-Renan le
**16 octobre 2016 de 10h 00 à 17h 30**
à l'Espace culturel, place Guyader à Saint-Renan

***Salon généalogique de Créhen (22)***
Le CGF sera présent au salon généalogique de Créhen dans les Côtes d'Armor qui se tiendra de 10h 00 à 18 h 00 à la salle polyvalente (sortie du bourg) le :
***Samedi 19 novembre 2016***
*Entrée libre et gratuite*

***Portes Ouvertes au CGF***
*Elles se tiendront dans les trois antennes de Brest, Morlaix et Quimper de 10h à 18h le :*
***Samedi 26 novembre et le dimanche 27 Novembre 2016***

***Mise à jour des comptes Geneabank pour 2015***

Les prochaines mises à jour des compte à 900 points auront lieu :

Jeudi 6 octobre 2016
Jeudi 5 janvier 2017*

*sous réserve d'un renouvellement d'adhésion effectué au titre de 2017

**Le CGF à PARIS**

**Les informations concernant les réunions parisiennes à venir ne nous étant pas parvenues au moment de boucler numéro, nous invitons les adhérents intéressés par celles-ci à contacter :**

**M. Nicolas Pierre TERVER,**
**Tél. 06 23 38 08 41**
**mel : nicolasterver@orange.fr**



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Finistériens en Nouvelle-Calédonie :

(Cinquième partie[1] de la liste établie par le groupe de discussion GENNEOCAL à partir de sa base de données, cet index est destiné aux généalogistes effectuant des recherches sur la Nouvelle Calédonie. Ils pourront éventuellement y découvrir des personnes qui, expatriées dans ce département pour des raisons professionnelles ou autres, se rattachent à leur généalogie. La plupart d'entre elles sont décédées en Nouvelle Calédonie.

Pour contacter le groupe de discussion GENNEOCAL :
S'inscrire : genneocal-subscribe@yahoogroupes.fr
puis envoyer un message : genneocal@yahoogroupes.fr
ou pour un contact individuel direct : genneaocal@gmail.com

[1] *Les quatre premières parties sont parues dans les numéros 135, 136, 137 et 138*

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|---|---|---|---|---|
| PERCHEVAL Victor Eugène | surveillant militaire | 28.01.1863 RECOUVRANCE | après 1904 | Fils de PERCHEVAL Pierre Antoine et MOYET Amélie Guillemette. X le 05.04.1888 RECOUVRANCE avec SALEZ Angèle Marie Eulalie. Divorce prononcé par le tribunal civil de NOUMEA le 02.12.1903. |
| PICHON Constant Louis Armand | commis de la pénitentiaire | 27.12.1846 MORLAIX | 22.11.1885 NOUMEA (hôpital maritime). | Fils de PICHON Constant Julien et PASCO Alexandrine. Célibataire. |
| PILOT François | forgeron | 21.09.1827 PLOUGUERNEAU | 16.03.1876 NOUMEA (hôpital militaire). | Fils de PILOT Jean et LE GALL Suzanne. |
| PIRIOU Augustine Louise | factrice | 22.11.1833 RECOUVRANCE | 02.07.1892 PAITA (Nouvelle Calédonie) | Fille naturelle de Marie Madeleine PIRIOU. X le 11.02.1852 à BREST avec VINCENT Yves Marie. |
| PIRIOU Joseph Marie Victor Louis | agent de police | 23.12.1868 FOUESNANT | après 1905 | Fils de PIRIOU Jacques, gendarme, et LAPORTE Marie Anne Elisabeth Augustine. X le 18.03.1905 à Nantes avec VALERY Virginie. |
| PIRIOU Marie Anne | journalière | 07.06.1849 PLOUGASTEL DAOULAS | 10.11.1894 BOURAIL | Fille de PIRIOU Françoise, X 12.03.1890 à BOURAIL avec GILLET François (natif de Haute Saône). Née sous le prénom de Marie Jeanne. Elle a été retrouvée dans la rivière Néra. |
| PIVERT Isidore Marie François | ouvrier à la 1ère Cie d'Artillerie de Marine | 11.01.1808 ROSPORDEN | 13.05.1877 NOUMEA | Fils de PIVERT Pierre Gilles et AUFFREDOU Marie Françoise. X le 18.12.1838 à BREST avec AUFFREDOU Jeanne. |
| POCHARD Marie Catherine Rosalie | journalier | 05.08.1877 CARHAIX | après 1896 | Fille de POCHARD Louis Eugène, contre-maître menuisier (natif de Lorient (56), + 25.01.1885 à Nouméa) et Marie Joséphine SAUSSAY, domiciliée à Nouméa. X le 22.09.1896 à NOUMEA avec Eugène Hyacinthe PINSON, garde de la marine (natif de SCEAUX) |
| PODER Guillaume Marie | tanneur et terrassier | 01.09.1831 LANDIVISIAU | 19.04.1899 OURO (ILE DES PINS) | Fils de PODER Jacques et PERON Françoise. Condamné au bagne en 1888. |
| POHER Marie Jeanne Eugénie | lingère | 15.08.1851 ERGUE GABERIC | 02.01.1896 DUCOS | Fille de POHER René et GOURMELEN Marie Jeanne. X le 23.06.1890 à BOURAIL avec CARRERA Antoine (natif d'Espagne). Condamnée au bagne en 1886. |
| PONTRÉ Jacques Félix | marin | 13.05.1843 BREST | 02.09.1897 DUCOS | Fils de PONTRÉ Corentin et de CARIOT Marguerite Jeanne. Condamné au bagne en 1874. |
| PORSIER François Marie | sans profession | 01.03.1844 PLOUGOULM | 23.12.1918 ILE NOU | Fils de PORSIER Tanguy et LE BIAN Marie. X le 22.05.1865 à PLOUNEVENTER avec LETTY Anne. Condamné au bagne en 1875. |
| POSTIC Marie Julie | | 12.04.1848 BREST | 26.04.1884 BOURAIL | Fille de POSTIC Gilles et LE GOFF Marie Françoise. X le 19.09.1877 à BOURAIL (Nouvelle Calédonie) avec MARTIN Louis Honoré (natif de l'Eure). |
| POULLAOUEC Marie Aimée Hyacinthe | | 18.10.1863 BREST | 06.01.1956 LANILDUT | Fille de POULLAOUEC Félix Alphonse Marie (notaire) et de WEILER Jeanne Augustine. X le 03.01.1881 à BREST avec BODET Denis (+ le 21.04.1899 à BREST, médecin de marine). |
| POULMARCH Jean Louis | terrassier | 06.10.1843 QUIMPER | 29.04.1880 ILE NOU | Fils de POULMARCH Pierre Marie et BIRAUD Célestine. Condamné au bagne en 1877. |
| POUSSIN Gabriel | manoeuvre | 11.11.1846 BREST | 26.12.1900 URO | Fils de POUSSIN Jean Pierre et de QUERE Marie Perinne. X le 27.10.1875 à BREST avec ROBIN Françoise Catherine. Condamné au bagne en 1886. |
| PRIGENT Guillaume Marie | marin | 01.12.1886 PLOUDALMEZEAU | 16.11.1917 NOUMEA | Fils de PRIGENT Guillaume François Marie et de ADAM Marie Anne. X le 21.01.1910 à PLOUDALMEZEAU avec PERHIRIN Marie Yvonne. |
| PRIGENT Jean Marie | cocher | 27.06.1844 PLOUGASNOU | 22.12.1872 ÎLE DES PINS | Fils de PRIGENT Jean Marie et de JOINTER Martine. Communard condamné au bagne en 1872. |
| PRIGENT Marie Alphonsine Ernestine | | 13.03.1846 RECOUVRANCE | 22.02.1933 NOUMEA | Fille de PRIGENT Jean Allain et PERROT Marie Jeanne. X le 28.09.1864 à BREST avec BESNARD Anthime Félix. |
| PRIGENT Pierre Noël | marin d'état | 13.12.1846 LOPERHET | 27.09.1875 NOUMEA | Fils de PRIGENT Hervé et KERDRAON Brigitte. Célibataire.Transcription le 15.01.1876 à PLOUGASTEL-DAOULAS. |
| PRIMA Joseph Marie | marin d'état | 19.03.1872 CLOHARS CARNOËT | 06.04.1897 NOUMEA | Fils de PRIMA Joseph Marie et ROUAT Catherine. Embarqué sur l'Amiral Parceval lors de son décès |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|---|---|---|---|---|
| PROVOST Jean Marie | gabier breveté | 05.04.1875 LAMPAUL PLOU-DALMEZEAU | 04.05.1903 NOUMEA (hôpital) | Fils de PROVOST Joseph Marie et PROVOST Marie Josèphe. A bord de La Durance lors de son décès. Transcription le 07.04.1904 à Landunvez. |
| QUEGUINER Pierre Jean Marie | propriétaire | 09.07.1844 GUIMILIAU | 07.10.1926 BOURAIL | Fils de QUEGUINER François et GUEGUEN Françoise. X CORDET Victoria Anastasie. Condamné au bagne en 1882 et réhabilité le 25.04.1910. |
| QUEMENER Jean | cultivateur | 16.10.1839 HUELGOAT | 24.09.1872 ILE NOU | Fils de QUEMENER Michel et LE BRIS Marie. X le 16.02.1868 à PLOUYE avec PAUL Marie Perinne. Condamné au bagne en 1869. |
| QUEMENER Michel Alain | sans profession | 10.06.1824 BRIEC | 12.03.1900 NOUMEA | Fils de QUEMENER Michel et LE GARS Marie Anne. X le 15.07.1865 à QUIMPER avec LE GUILLOU Marie Françoise |
| QUEMENER Hervé Yves Marie | colon | 18.12.1838 PLOUIGNEAU | 29.03.1882 NOUMEA | Fils de QUEMENER Hervé et CROM Jeanne. |
| QUEMENEUR Jules Bernard Bonaventure | | 22.06.1842 LANDERNEAU | 12.03.1885 KOUE | Fils de QUEMENER Gabriel et QUERE Marie Françoise. Transcription de son décès à LANDERNEAU le 26.04.1886 |
| QUENET Virginie | | 13.04.1875 PLOUNEVEZEL | 11.01.1912 DUMBEA | Fille de QUENET Guillaume et HERVE Anne. X le 21.07.1897 à DUMBEA avec BALEMBOIS Adolphe (natif du Nord). A son décès elle est dite épouse divorcée. |
| QUERÉ Marie Gabrielle | cuisinière | 05.04.1831 PLOMODIERN | 17.10.1876 NOUMEA | Fille de QUERE Guillaume et GUENOLE Marguerite. X le 30.05.1860 à BREST (St Louis) avec PONT Jean François Marie, charpentier au port (°1834 Lambézellec, + Tahiti). Transcription le 29.11.1877 à Plomodiern. Voir Lien 111 : *Vincent Pont, Brestois de Rapa Nui.* |
| QUERÉ Nicolas | cuisinier colon | 31.12.1826 PLOUGOULM | 19.01.1857 PORT DE FRANCE | Fils de QUERÉ Didier et QUELLENEC Renée. Transcription à PLOUGOULM le 25.03.1861. |
| QUERÉ Théophile Marie | agent de police | 08.02.1860 PLOUGUERNEAU | après 1897 | Fils de QUERÉ Jean Marie, douanier, et PASCOET Françoise. X le 15.04.1885 à NOUMEA avec HENNESY Marie Jeanne (native de VALPARAISO au CHILI). Divorcé le 24.04.1889. |
| QUERNEC dite TALLEC Jeanne | ménagère | 07.07.1857 QUIMPERLÉ | 15.09.1908 NOUMEA | Fille de KERNEC Yves Louis et LE MEUR Marie Louise. X le 12.02.1887 à MOËLAN sur Mer avec LE TOLLEC François Marie (meunier). A son décès elle est dite veuve. Condamnée au bagne en 1895. |
| QUIDELLEUR Yves Marie | plongeur | 18.07.1840 LESNEVEN | 02.01.1896 ILE NOUE | Fils de QUIDELLEUR Sébastien et BRETON Marie Nicole. Condamné au bagne en 1876. |
| QUILVEN Jean Guillaume | cultivateur | 21.08.1816 GOUESNACH | 03.12.1877 ILE NOUE | Fils de QUILVEN François Charles et BERREHOUC Marie Anne. X le avec LE VEN Marguerite. Condamné au bagne en 1869. |
| QUIMERCH Yves Marie | marin d'état | 02.02.1835 PLOUGOULM | 30.10.1880 NOUMEA | Fils de QUIMERCH Yves et PHILIPPE Anne. X le 09.11.1868 à SAINT-POL-DE-LEON avec ROHOU Jeanne Henriette. Boulanger à bord du Cyclope lors de son décès. |
| QUINIOU Marie Uranie | sans profession | 24.01.1857 BREST | après 1888 | Fille de QUINIOU Yves et BUISSIERE Jeanne Marie. X 15.01.1878 à BREST avec JOUANNE Emile Elie (voir Lien 136). |
| RAISONNET René Marie | serrurier, mécanicien | 23.09.1830 BREST | 01.01.1887 NOUMEA | Fils de RAISONNET Jean François et ANDRÉ Anne Françoise. $X^1$ le 11.06.1856 à BREST avec POULMARCH Marie Yvonne (+ avant 1885) ; $X^2$ le 06.10.1869 à BREST avec OULHEN Claudine. |
| RAISONNET Denise Philomène | | 09.03.1865 BREST | après 1933 | Fille de RAISONNET René Marie et POULMARCH Marie Yvonne. X le 14.03.1885 à NOUMEA avec PREVERAUD Joseph Gaston Amédée (natif de Charente Inférieure). |
| RANNOU Jean Marie | instituteur | 29.11.1833 LE TREHOU | 28.07.1885 NOUMEA | Fils de RANNOU Jacques et GOUEZ Marguerite. Célibataire. |
| RANNOU Yves Corentin | cultivateur | 11.12.1846 BRASPARTS | 11.05.1904 ILE NOUE | Fils de RANNOU Jean et GOURTAY Marguerite. Condamné au bagne en 1890. |
| RAYMOND Léonie Elise | couturière | 23.02.1846 BREST | 28.05.1876 NOUMEA | Fille de RAYMOND Philippe Auguste (marchand) et LESCOP Jeanne Elisa. X le 21.10.1873 à NOUMEA avec SIMARD Hippolyte. |
| RAZER Félicité | | 15.11.1868 GUERLESQUIN | après 1892 | Fille de RAZER François Marie et de HAMON Anne Marie. X le 07.11.1887 à LANNEANOU avec RAZER Jean Yvon. |
| RAZER Jean Yvon | surveillant militaire | 27.10.1853 LANNEANOU | après 1898 | Fils de RAZER Yves Marie René et de JEGOU Félicité. X le 07.11.1887 à LANNEANOU avec RAZER Félicité. |
| REYMOND Guillaume Jules | maréchal des logis d'artillerie de la marine | 06.11.1873 BREST | 08.03.1896 NOUMEA | Fils de REMOND Armand Jules et LHOSTIS Marie Françoise. Célibataire. |
| RESTOUX Louise | | 25.07.1850 PONT AVEN | après 1879 | Fille de RESTOUX Corentin Pierre et HEMON Félicité. X le 10.07.1873 à NOUMEA avec CHABERT Léon, surveillant militaire. |
| REVAULT Théodore Nicolas Marie | lieutenant de vaisseau | 03.03.1829 LESNEVEN | 01.04.1871 TOULON (hôpital maritime) | Fils de REVAULT Théodore et VIGNIOUBOUL Marianne. X le 16.10.1870 à NOUMEA avec MARSHALL Fanny Anne (native de SYDNEY en Australie), remariée le 22.04.1874 à NOUMEA avec LE LANDAIS François Marie Charles, voir Lien 137). |
| RIEHL Jeanne Josèphe | | 31.03.1846 BREST | après 1890 | Fille de RIEHL Georges et de MESSAGER Marie Françoise. X le 30.03.1869 à RECOUVRANCE avec PETTON Jean Marie, dont : François César (° 21.06.1874 et + 23.06.1874 à NOUMEA), Clémence Henriette (°27.07.1883 et + 29.09.1890 à THIO), Marguerite Gabrielle (° 27.08.1887 et + 29.09.1890 à THIO), voir Lien 138. |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|---|---|---|---|---|
| RINGUE Louis Adolphe | lieutenant d'artillerie au 3è RIMA | 23.01.1839 RECOUVRANCE | après 1890 | Fils de RINGUE Jean Prosper, fourrier aux Equipages de Ligne et de POULLAIN Eulalie Sébastienne. X 18.10.1879 à NOUMEA avec VADI Clézia Madeleine (native de Corse). |
| RIOU Jeanne Marie | sans profession | 17.04.1839 CAST | 22.11.1877 NOUMEA | Fille de RIOU Yves et LE BEC Marie Renée. X le 10.05.1871 à BREST avec Schmit Emile Jérôme, natif de WINTZENHEIM (68). |
| RIOU Yves Marie | sans profession | 09.03.1821 LAMPAUL-GUIMILIAU | 10.02.1903 NOUMEA | Fils de RIOU François et BOTHOREL Jeanne. $X^1$ le 22.01.1844 à GUIMILIAU avec GUIADER Marie Yvonne ; $X^2$ le 19.11.1850 à ROSCANVEL avec THEPHANY Marie Jeanne. |
| RIOU Yves | propriétaire | 01.01.1853 PLOUNEVENTER | 30.05.1917 NOUMEA | Fils de RIOU François et ROUE Suzanne. X le 24.02.1881 à NOUMEA avec SIMS Marie (native de Beckington, Angleterre). |
| RIVIERE Auguste Marie | | 10.06.1865 RECOUVRANCE | 29.07.1912 ILE DES PINS | Fils de RIVIERE Gilles Louis, cordonnier, et de RIVOALAN Marie Thérèse. Condamné au bagne en 1894. |
| RIVOAL Hervé | sans profession | 08.02.1859 PLOUNEVEZEL | 22.01.1889 BOULOUPARIS | Fils de RIVOAL François et RICHARD Henriette. Condamné au bagne en 1886. |
| ROCHARD Marie Françoise Félicité | couturière | 03.04.1837 PLOUGUERNEAU | 21.12.1900 LA FOA | Fille de ROCHARD Claude et OMNES Marie Anne. X le 02.07.1856 à BREST avec LE GAC Guillaume (+ 29.03.1878 à HOUAILOU). |
| ROGEL Victor | marin d'état | 02.04.1859 CAMARET | 08.08.1880 NOUMEA | Fils de ROGEL Yves et BLAISE MAISONNEUVE Marie Charlotte. Célibataire. Marin à bord du Navarin au moment de son décès. |
| ROGNAND Jean Marie | colon | 09.08.1827 LAMBEZELLEC | 31.01.1891 NOUMEA | Fils de ROIGNANT François Marie et LE BIAN Marie Claudine. Célibataire. |
| ROHEL Jean Marie | mécanicien | 17.06.1837 LA ROCHE MAURICE | 03.03.1899 NOUMEA | Fils de ROHEL Louis et MIOSSEC Marie. X le 11.10.1869 à BREST avec LAUTROU Marie Jeanne, cuisinière (voir Lien 138). |
| ROHEL Marie Françoise | journalière | 10.03.1871 BREST | 09.10.1913 NOUMEA | Fille de ROHEL Jean Marie et LAUTROU Marie Jeanne. X le 21.08.1886 à NOUMEA avec BARTHELEMY Ambroise Marie Aimé (natif de NOUMEA et + 07.10.1810 NOUMEA). |
| ROHEL Olivier | | 06.10.1872 BREST | 17.09.1876 NOUMEA | Fils de ROHEL Jean Marie et LAUTROU Marie Jeanne. |
| ROLLAND François Joseph | aide médecin de la Marine | 10.01.1847 LAMBEZELLEC | 23.06.1881 NOUMEA | Fils de ROLLAND François Marie et PERENES Marie Jeanne. |
| ROLLAND François Isidore | surveillant militaire | 01.04.1840 BREST | après 1888 | Fils de ROLLAND Hyacinthe Antoine et de CASTILLON Marguerite Eloïse. X le 10.08.1868 à NIORT (Deux-Sèvres) avec BRISSON Marie Céleste Victoire Désirée. |
| ROLLAND Jean | matelot de 2è classe | 17.12.1844 RECOUVRANCE | 26.12.1864 PORT DE FRANCE | Fils de ROLLAND Jean Claude et GUERMEUR Catherine. |
| ROPARS Auguste François | surveillant militaire | 14.03.1860 BREST | après 1903 | Fils de ROPARS Jean Marie Pierre et TOQUIN Aimée Marie. |
| ROPARS François | | 06.07.1847 LANARVILY | 24.10.1896 THIO | Fils de ROPARS François et SALIOU Marie Jeanne. Condamné au bagne en 1895. Décès transcrit en 1897 à LANARVILY. |
| ROPARS Marguerite | tailleuse | 02.10.1833 BREST | 18.09.1909 NOUMEA | Fille de ROPARS Jean Marie et BER Françoise Marie. X le 08.01.1867 à BREST avec CURE Ernest, surveillant militaire (natif de la Meuse). Démissionnaire en 1877, son mari est mort à NOUMEA le 04.10.1890. |
| ROPER Bernard | marin d'état | 31.03.1861 BREST | 23.10.1881 NOUMEA | Fils de ROPER Eugène François, ouvrier menuisier, et ROUSSAOUEN Marie Sébastienne. Quartier-maître sur le d'Estrée lors de son décès. |
| ROSEC François | cordonnier | 10.07.1846 LANNEUFRET | 21.08.1880 ILE NOU | Fils de ROSEC François et CONSEIL Marie Yvonne. Condamné au bagne en 1873. |
| ROSEC Jean | | 31.01.1842 LANHOUARNEAU | 04.12.1876 NOUMEA | Fils de ROSEC Charles et PEDEN Marie Louise. X le 09.03.1867 à LAMBEZELLEC avec ROUE Anne Françoise. |
| ROUAT Jérôme | journalier | 06.04.1837 MELGVEN | 05.04.1906 DUCOS | Fils de ROUAT Henri et LE TOQUEC Marie Jeanne. X1 le 20.05.1860 à LANRIEC avec TROLEZ Marguerite (+ 13.01.1871) ; X2 le 14.02.1871 à CONCARNEAU avec JACQ Marie Françoise. Condamné au bagne en 1883. |
| ROUZAUD Cécile Gabrielle Marie | | 22.11.1847 BREST | 13.06.1881 DUCOS | Fille de ROUZAUD Jean Baptiste et CORNIAC Hermeline. X 13.10.1872 à LAMBEZELLEC avec BALIGANT Porphyre Nestor, surveillant militaire (+ 06.09.1886 à BREST). |
| ROZEC DESPRES Hippolyte | | 25.12.1851 BREST | 23.06.1901 NEPOUI | Fils de ROZEC DESPRES François Henri et SOUCHET Marie Perrine Etiennette. |
| ROZEC Théodore Marie | manoeuvre | 06.06.1861 LAMBEZELLEC | 25.09.1909 ILE NOU | Fils de ROZEC Claude, charpentier au port, et NICOL Marie Perrine. Condamné au bagne en 1886. |
| SAILLOUR Yves | surveillant militaire | 21.09.1834 PLOUENAN | 01.04.1908 BOURAIL | Fils de SAILLOUR François et LE GALL Jeanne. X le 31.05.1869 à BREST avec TOULLEC Anne. |
| SALADE dit LAVIGNE Joseph Louis | soldat | 30.12.1877 MOTREFF | 30.01.1898 NOUMEA | Fils de SALADE Gabriel Simon Marie et GUILLOSSON Perrine. Né sous le patronyme de sa mère et de père inconnu. Légitimé par le mariage de ses parents le 05.02.1890 à BREST. |
| SALAUN Guillaume | couvreur | 08.05.1835 PLEYBEN | 21.05.1906 ILE DES PINS | Fils de SALAUN Sébastien et MALLEJACQ Anne. Célibataire. Condamné au bagne en 1886. |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# CENTRE GENEALOGIQUE DU FINISTERE

**Siège social : Salle municipale, rue du Commandant Tissot, 29200 BREST**

***A ADRESSER A VOTRE ANTENNE DE RATTACHEMENT (Brest, Morlaix ou Quimper)***

***Si vous utilisez une enveloppe à fenêtre,***
***remplissez la case de droite***

***Antenne de Brest :***
***Salle municipale, Rue du Commandant Tissot 29200 BREST***

***Antenne de Morlaix :***
***Place Onésime Krébel 29600 MORLAIX***

***Antenne de Quimper :***
***4 Rue Félix Le Dantec, zone de Creac'h Guen 29000 QUIMPER***

## *RENOUVELLEMENT DE COTISATION AU CGF OU D'ABONNEMENT AU LIEN POUR L'ANNEE 2017*

**Consignes :**

*Merci de remplir ce formulaire en écrivant lisiblement (si possible en utilisant l'écriture en script...). Pensez que les personnes qui traitent les courriers n'ont pas forcément une formation de paléographe...*
*Dans le cas des inscriptions en couple : pour faciliter la gestion du fichier et le travail des bénévoles, il est demandé aux deux personnes de se rattacher à la même antenne.*
*Enfin, pour mettre à jour le fichier des adhérents, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous signaler toute modification apportée à vos adresses (postales ou électroniques)*

***ATTENTION !***

***Suppression des comptes Geneabank :***
Tout compte Généabank d'adhérent qui n'aura pas effectué son renouvellement d'adhésion pour le 5 janvier 2017 sera remis à 0 point.

***NB : Rappel : la distribution des points Généabank du 1er trimestre 2017, se fera le 5 janvier. Soyez prévoyant(e) en réglant votre cotisation à temps, pour bien démarrer la nouvelle année.***

***Expédition du Lien***
Toute personne qui renouvellera sa cotisation après la date du 5 janvier 2017 devra joindre à son règlement 4,80 € par LIEN paru au moment s'effectue le renouvellement - ainsi pour un renouvellement effectué en juillet, il faudra joindre 6,40 € - car l'expédition de leur revue ne bénéficiera pas du tarif «envoi de groupe».

***Rappel !***

***Les renouvellements et les cotisations sont à adresser à l'antenne de rattachement de votre choix.***



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# GÉNÉALOGIE et PATRIMOINE

## SALON GÉNÉALOGIQUE de la BRETAGNE HISTORIQUE



## 30 ANS

### DU CENTRE GÉNÉALOGIQUE DES CÔTES-D'ARMOR

**EXPOSITIONS - CONFÉRENCES - ANIMATIONS**

**LIVRES ET AUTEURS**

# 1er & 2 OCTOBRE 2016

## PALAIS DES CONGRÈS - BRÉZILLET

# SAINT-BRIEUC

**congres.genealogie22.bzh**



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

**ADHERENT N° :** **Antenne de rattachement :**

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom :
Adresse :
N° : Rue : Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone : Adresse éléctronique :
Date et lieu de naissance :
Profession* :
*(* pour les personnes retraitées, merci de bien vouloir nous préciser la profession exercée avant votre retraite)*

***A REMPLIR PAR LA DEUXIÈME PERSONNE DANS LE CAS D'UN RENOUVELLEMENT "COUPLE"***

**ADHERENT N° :** **Antenne de rattachement :**

Nom : Nom de jeune fille
Prénom :
Adresse :
N° : Rue : Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone : Adresse éléctronique :
Date et lieu de naissance :
Profession* :
*(* pour les personnes retraitées, merci de bien vouloir nous préciser la profession exercée avant votre retraite)*

***I -** Je renouvelle mon adhésion au CGF à l'antenne de * :* ***BREST / MORLAIX / QUIMPER***

| Cotisations | Conditions | Montant dû | Choix |
|---|---|---|---|
| Cotisation annuelle : 25 € (ou 42 € pour un couple) + ***abonnement préférentiel au Lien*** (18 €), qui donne en sus accès aux bases informatiques en nos locaux et à ***Geneabank***, via Internet, avec attribution de ***codes personnalisés.*** | Personne seule | **43 €** | |
| | Couple | **60 €** | |
| Cotisation annuelle : donne la qualité de membre, l'accès aux salles de lectures, à nos bibliothèques et à nos relevés sur papier en salles uniquement | Personne seule | **25 €** | |
| | Couple | **42 €** | |

***II -** Je demande mon rattachement à l'antenne de * :*
**** à ne remplir qu'en cas de changement d'antenne (entourez l'antenne choisie)***

***III -** Abonnement à la revue LE LIEN sans être adhérent :* **29 €** **
*** à renvoyer au siège social de l'association***

***IV -** Je ne souhaite pas renouveler mon adhésion au CGF :*

Fait à : le : signature :

***A RENVOYER A L'ANTENNE DE RATTACHEMENT CHOISIE***

*BREST : Salle municipale, rue du Commandant Tissot 29200 BREST*
*MORLAIX : Place Onésime Krébel 29600 MORLAIX*
*QUIMPER : 4 rue Félix Le Dantec 29000 QUIMPER*
*SIEGE SOCIAL : Salle municipale, rue du Commandant Tissot 29200 BREST*

C

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|---|---|---|---|---|
| SALEZ Angèle Marie Eulalie | | 04.01.1870 RECOUVRANCE | 14.09.1913 NOUMEA (hôpital militaire) | Fille de SALEZ Victor Toussaint et KERVAJEAN Marie Célestine. $X^1$ le 05.04.1888 RECOUVRANCE avec PERCHEVAL Victor Eugène (divorce prononcé par le tribunal civil de NOUMEA le 02.12.1903 ; $X^2$ 27.01.1906 à NOUMEA avec VERDIER Edouard Henri. |
| SALIOU Jean Ronan | sans profession | 07.08.1848 QUEMENEVEN | 22.06.1904 BOULOUPARIS | Fils de SALIOU Jean Louis et LE BLOCH Marie Jeanne. Célibataire. Condamné au bagne en 1885 puis libéré. |
| SALOMON Marie Catherine | | 24.11.1846 ELLIANT | après 1874 | Fille de SALOMON Yves et de LAUREC Marie Jeanne. X le 15.09.1869 à BREST avec LECANTE Jacques, surveillant militaire (natif de la Creuse), dont LECANTE Anna Pauline Olympe (° 1871 LAMBEZELLEC, + 1873 ILE DES PINS), LECANTE Paulien Clotilde Anne Marie (° 1873 ILE DES PINS). |
| SAOUT François | | 24.12.1826 TAULE | 12.01.1882 NOUMEA | Fils de SAOUT Pierre et SALIOU Catherine. |
| SAOUT Auguste Sébastien | surveillant militaire | 04.07.1842 RECOUVRANCE | 16.04.1885 MYTHO (Cochinchine) | Fils de SAOUT Sébastien Marie et de LE COAT Marie Jeanne Elise. |
| SCOUARNEC Louis Auguste | marin d'état | 22.06.1847 TAULE | 15.04.1876 NOUMEA | Fils de SCOUARNEC Louis et STEPHAN Marie Jeanne. |
| SCOUARNEC Louis Armel Marie | marin d'état | 14.08.1854 GUILERS | 03.08.1886 NOUMEA | Fils de SCOUARNEC François et MARZIN Françoise. Matelot de 2ème classe de la Dives, provenant du « Magellan » lors de son décès. |
| SEGALIN Sébastien | surveillant militaire | 01.01.1854 GUICLAN | après 1905 | Fils de SEGALIN Joseph et GOURMELEN Elisa. X le 21.04.1885 à BEUZEC-CONQ avec GUILLOU Marie Henriette. Admis à la retraite en 1905. |
| SENECHAL Alain Marie | colon | 26.06.1833 ROSCANVEL | 19.01.1857 PORT DE FRANCE | Fils de SENECHAL François et MOULIN Marie Jeanne. |
| SEVAER Pierre Nicolas | marin d'état | 04.06.1838 RECOUVRANCE | 23.07.1878 NOUMEA | Fils de SEVAER Nicolas et LE PAGE Françoise. X le 20.08.1860 à RECOUVRANCE avec BARTHE Jeanne Pauline. Quartier-maître à bord du Tage au moment de son décès. |
| SEVIN Jean Hippolyte | marin d'état | 13.08.1864 ROSCANVEL | 08.03.1888 NOUMEA | Fils de SEVIN Claude et MEVEL Françoise. Matelot à bord du Duquesne au moment de son décès. |
| SILLANT Charles Marie | | 07.11.1865 BREST | 31.12.1873 NOUMEA | Fils de SILLANT Thomas Constant et MAURER Eugénie Louise. |
| SILLANT Thomas Constant | ouvrier peintre | 20.09.1841 BREST | 26.05.1901 NOUMEA | Fils de SILLANT Philippe Marie et de QUEDEC Marie Jeanne. X le 01.05.1865 à BREST avec MAURER Eugénie Louise (voir Lien 138). |
| SILLANT Marie Augustine | | 14.08.1872 BREST | 08.06.1873 NOUMEA | Fille de SILLANT Thomas Constant (distributeur) et MAURER Eugénie Louise. Elle est prénommée Marie Catherine dans son acte de naissance. |
| SILLANT Marie Victorine | | 10.05.1870 BREST | après 1899 | Fille de SILLANT Thomas Constant et de MAURER Eugénie Louise. X le 08.12.1888 à NOUMEA avec CAPDAREST Jean, gendarme (natif des Basses-Pyrénees). |
| SILLANT Vincent Auguste | employé de commerce | 27.06.1868 BREST | 05.09.1918 NOUMEA | Fils de SILLANT Thomas Constant et de MAURER Eugénie Louise. X le 26.03.1898 à NOUMEA avec BARTHELEMY Louise Félicie. |
| SIMON Baptiste Laurent | surveillant militaire | 01.07.1845 QUIMPER | après 1896 | Fils de SIMON Jean Baptiste Alexis et de MAILLOT Jeanne Rose Adrienne. X le 16.04.1874 à TOULON avec BAOGLIO Catherine. |
| SIMON Ollivier Marie | marin d'état | 06.07.1833 SIBIRIL | 01.06.1879 NOUMEA | Fils de SIMON Jean et de BOULERE Jeanne. Célibataire. Matelot sur Le Var au moment de son décès. |
| SIOU Jean François Marie | manouvrier | 23.04.1825 LANNILIS | 26.11.1872 ILE NOU | Fils de SIOU François et LE VAILLANT Marie Sébastienne. X avec JOURDET Françoise. Condamné au bagne en 1869. |
| SIRYES Jeanne Pascaline | religieuse | 03.04.1825 BREST | 29.07.1875 NOUMEA | Fille de SIRYES Jean Louis (menuisier) et de BOSSARD Marie Anne Jacquette. Religieuse de Saint Joseph de Cluny : Soeur Anne Marie. |
| SOLIMAN Marie Anne | journalière | 28.04.1839 PLOUDALMEZEAU | 05.05.1892 BOURAIL | Fille de SOLIMAN François et POUMMELEC Marie Anne. X le 28.07.1873 à BREST avec MONTFORT Jean François. |
| SOUDEIX Charles Hippolyte | employé | 26.10.1850 QUIMPER | 18.10.1889 NOUMEA | Fils de SOUDEIX Pierre, commissaire de police, et LE MARESQUIER Véronique, Charlotte Ludivine. |
| SOUFFEZ Jean | marin d'état | 28.09.1868 RIEC SUR BELON | 20.03.1891 NOUMEA | Fils de SOUFFEZ Joseph et LE DEUFF Marie. Célibataire. Matelot à bord de La Saône au moment de son décès. |
| SOUN François Noël | cultivateur | 09.03.1832 PLOUNEVEZ-LOCHRIST | 12.03.1892 NOUMEA | Fils de SOUN Pierre et CABIOCH Jeanne. X le 24.05.1857 à LAMBEZELLEC avec CASTEL Jeanne. Condamné au bagne en 1863. |
| SOUN Victor Marie | marin | 26.08.1861 LAMBEZELLEC | 02.11.1904 NOUMEA | Fils de SOUN François Noël et de CASTEL Marie Jeanne. X le 07.10.1890 à NOUMEA avec JUGELE Juliette Florence Alexandrine. |
| SOUNN Marie Jeanne dite Eugénie | couturière | 05.09.1839 KERNILIS | 31.07.1904 ILE DES PINS | Fille de SOUNN Jean et LESTEVEN Marie Françoise. X le 29.01.1859 à PLABENNEC avec JAFFRENOU Hervé (sabotier). Condamnée en 1892. |
| STEFF Guillaume Louis Félix | manoeuvre | 02.01.1829 RECOUVRANCE | 27.09.1904 BELEP | Fils de STEFF Nicolas François et de PELLONA Catherine Hyacinthe. Condamné au bagne en 1863. |
| STEPHAN Henriette Armande Marie | | 22.08.1874 DOUARNENEZ | après 1893 | Fille de STEPHAN Joseph Marie et de DEREDEC Marie Anne. X le 28.10.1893 à NOUMEA avec MULLER Paul Guillaume. Son père est domicilié à MARSEILLE en 1893 et sa mère à NOUMEA. |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|---|---|---|---|---|
| STEPHAN Joseph Marie | surveillant militaire | 02.07.1848 PONT-CROIX | entre 1893 et 1903 | Fils de STEPHAN Joseph Marie et de LOISELLE Marie Isabelle. X 05.11.1873 à DOUARNENEZ avec DEREDEC Marie Anne. Condamné le 10.11.1888 par le Premier Conseil de Guerre à NOUMEA à cinq ans de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour pour meurtre sur la personne du surveillant chef CHERY. Dégradé et rayé des contrôles. |
| STEPHAN Michel | planton | 29.09.1870 DOUARNENEZ | 21.07.1888 NOUMEA (hôpital militaire) | Fils de STEPHAN Joseph Marie et de DEREDEC Marie Anne. Né sous le nom de DEREDEC Michel Baptiste fils de DEREDEC Marie et de père inconnu. Transcription de son décès le 14.03.1889 à Douarnenez. |
| TALARMEIN Gabriel | manoeuvre | 20.08.1837 MILIZAC | 06.05.1874 ILE NOU | Fils de TALARMEIN Pierre et CHARRETEUR Marie. Condamné au bagne en 1873. |
| TALBO François Marie | sans profession | 09.09.1860 LANMEUR | 08.08.1899 ILE DES PINS | Fils de TALBO Jean , tisserand, et LE LAY Marguerite. Condamné au bagne en 1889. |
| TALGORN Yves | marin d'état | 16.03.1847 NIZON | 02.03.1873 NOUMEA | Fils de TALGORN Yves et DAHERON Marie Françoise, célibataire. |
| TANGUY Jean François Marie | cordonnier | 06.09.1834 QUIMPER | 05.04.1901 DUCOS | Fils de TANGUY François Louis et de JAN Jeanne Thomasse. Condamné au bagne en 1874. |
| TANGUY Yves | marchand ambulant | 20.10.1841 LOCMARIA BERRIEN | 31.03.1914 ILE NOU | Fils de TANGUY Julien et LE GAL Jeanne. X le 27.02.1865 à LOCMARIA BERRIEN avec GRIGNOUX Françoise. |
| TANNEAU Michel | comptable | 27.07.1857 PLOBANNALEC | 21.04.1891 ILE DES PINS | Fils de TANNEAU Yves et ANDRO Anne. Condamné au bagne en 1888. |
| TANNEUR Eloi Esprit Louis | surveillant militaire | 12.08.1840 BREST | 22.04.1897 BREST | Fils de TANNEUR Bernard Marie et de MARC Marie Mélanie. X le 23.02.1872 à BREST avec MARC Françoise Eugénie Louise (° 22.12.1853 à BREST), fille de MARC François Louis (+ 22.06.1863 SAIGON) et de LE FAOEDER Reine Jeanne Elisa. |
| TESTARD Jules Marcelin Albert | lieutenant-colonel | 17.11.1814 PLOUGASTEL DAOULAS | 25.02.1861 SAÏGON | Fils de TESTARD Mathurin Paul Marie, rentier, et de ROUXEL de BELLECHAIRE Augustine Agathe. Tué à Ki-Hoa (Cochinchine). |
| THIBAULT Paul Philippe Marc | officier de marine | 14.01.1853 BREST | après 1899 | Fils de THIBAULT Eugène Emmanuel et de MARC Marie Louise. Né sous le nom de MARC Paul, fils de MARC Marie Louise tailleuse. Il a été reconnu le 16.09.1856 par THIBAULT Eugène Emmanuel, clerc de notaire. X le 07.02.1882 à BREST avec LE TERSEC Coralie Emilie Flora Marie (née le 26.04.1862 à BREST). |
| THOMAS Françoise Louise | tailleuse | 06.06.1834 MORLAIX | 10.01.1883 NOUMEA | Fille de THOMAS Jean Marie et de COTEN Isabelle. X le 08.09.1864 à MORLAIX avec COMAR Ferdinand (natif de la Martinique, domicilié à BREST). |
| THOMAS François Marie | surveillant militaire | 15.08.1845 PLOUZANE | 14.01.1882 MOINDOU (suicide) | Fils de THOMAS Prigent Pierre et GAHAGNON Marie Françoise. X le 04.09.1872 à BREST avec LE GALL Marie Jeanne. Transcription de son décès en 03.1883 à PLOUZANE. |
| THOMAS Yves | marin | 01.04.1856 GUIPAVAS | 01.08.1880 NOUMEA (Hôpital militaire) | Fils de THOMAS François et BOURVELLEC Suzanne. Fourrier sur Le Navarrin au moment de son décès. Célibataire. |
| TOCQUET Jean | marin d'état | 21.07.1855 NEVEZ | 09.12.1877 NOUMEA | Fils de TOCQUET Yves et GOALABRE Yves. |
| TOREU Alfred Adrien | marin | 11.03.1839 BREST | 16.08.1882 NOUMEA | Fils de TOREU Joseph, brigadier de gendarmerie maritime, et MICHEL Aimée Elise. |
| TORILLEC Jean Joseph | cantonnier | 24.01.1831 PENHARS | 05.06.1888 BOULOUPARIS | Fils de TORILLEC Jacques Nicolas et BERNARD Anne Marie. X le 13.11.1852 à PENHARS avec CORBEL Françoise Cécile d'ERGUE ARMEL. Condamné au bagne en 1883. |
| TORQUEAU Joseph | journalier | 16.07.1846 SCRIGNAC | entre 1878 et 1880 | Fils de TORQUEAU François et de QUEMENER Anne. X le 24.10.1870 à BREST avec PERENES Marie Nicole (voir Lien 138). |
| TORQUEAU Zénaïde Joséphine | | 06.03.1872 BREST | 22.09.1899 NOUMEA | Fille de TORQUEAU Joseph et PERENES Marie Nicole. X 30.10.1899 à NOUMEA avec BETRAVE Jules Maximilien, cordonnier. |
| TOULGOAT Félix Joseph | militaire | 12.03.1888 BEUZEC-CONQ | 08.11.1973 DIJON | Fils de TOULGOAT Jean François et MERRIEN Charlotte. X le 15.01.1919 à PARIS avec LE COMTE Madeleine Renée. |
| TOULLEC Anne | ménagère | 21.01.1838 BOURG BLANC | 30.08.1905 BOURAIL | Fille de TOULLEC Jean et GUERRENEUR Geneviève. $X^1$ le avec PERSON Claude (+ 16.04.1868 Brest) ; $X^2$ le 31.05.1869 à BREST avec SAILLOUR Yves. |
| TROADEC Yves | chiffonnier | 18.02.1813 BODILIS | 03.03.1886 DUCOS | Fils de TROADEC Guillaume et GUEGUEN Servaise. X le 11.10.1843 à BODILIS avec GALLOU Catherine Josèphe. Condamné au bagne en 1868. |
| URVOIS Yves Laurent Ambroise Marie | surveillant militaire | 23.12.1843 DOUARNENEZ | après 1888 | Fils de URVOIS Yves Laurent et de CASTREC Hélène. X le 21.04.1888 à NOUMEA avec NOYON Clémentine. |
| URVOY Ernestine Marie | | 05.01.1871 BREST | 02.10.1873 NOUMEA | Fille de URVOY Joseph Marie (menuisier) et MORVAN Marie Jeanne. Ses parents sont dits immigrants. Les parents se sont mariés le 18.10.1866 à PLAINE-HAUTE (22). |
| UZENAT Auguste | tailleur de pierres | 01.11.1836 BREST | 21.01.1886 BREST (Hospice civil) Mort du choléra. | Fils de UZENAT Jean Marie et PERROT Marie Louise. X le 23.01.1868 à BREST avec LE FESSANT Emilie Corentine (native de BREST), dont François Auguste (° 09.05.1873 NOUMEA, + 27.04.1875 NOUMEA) ; Marie (° 14.03.1875 NOUMEA) ; Paul Antoine (° 06.07.1877 NOUMEA) ; Léontine Emilie (° 26.07.1879 NOUMEA). (Voir Lien 137). |
| VALLETTE Marie Honorine Estelle | lingère | 30.05.1842 MORLAIX | après 1903 | Fille de VALLETTE Pierre, gendarme, et DUBOSQUE Marie Jeanne Olive. |



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|---|---|---|---|---|
| VINCENT Joseph Eugène | huissier | 14.10.1854 LAMBEZELLEC | 08.12.1906 NOUMEA | Fils de VINCENT Yves Marie et de PIRIOU Augustine Louise. X le 03.07.1886 à NOUMEA avec MAFFONI Tranquilla Catterina. Condamné au bagne en 1876. |
| VINCENT Marie Pauline Emilie | | 14.12.1852 BREST | 13.03.1876 NOUMEA | Fille de VINCENT Yves Marie (boulanger) et PIRIOU Augustine Louise. X avant 1876 avec TERRIER Antoine Félix Arthur, commis de marine dont Arthur Louis TERRIER (° 01.03.1876 et + 24.10.1876 à NOUMEA). |
| VINCENT Yves Marie | boulanger, gardien de phare | 14.02.1825 PLABENNEC | 17.08.1888 NOUMEA | Fils de VINCENT Hervé et JESTIN Marie Jeanne. X le 11.02.1852 à BREST avec PIRIOU Augustine Louise. |
| WATREMEZ Jules Auguste | surveillant militaire | 09.05.1827 BREST | après 1873 | Fils de WATREMEZ Jean Baptiste Hippolyte, marchand chapelier, et de LE GRAND Eugénie Marie Françoise. X le 24.07.1861 à MANTES-LA-VILLE (Yvelines) avec ROYER Marie Anne Julie Aimée. Passé en Guyane en 1873. |
| YVEN Jonathas Jean Marie | | 30.10.1843 TAULE | après 1886 | Fils de YVEN Paul René, sous-brigadier des douanes, et PENVEN Gabrielle. Communard condamné en 1872. |
| YVEN Pierre Marie | gardien de cimetière | 28.12.1845 CARANTEC | après 1910 | Fils de YVEN Paul René et PENVEN Gabrielle. |
| YVINEC Marie Anne | | 28.02.1841 SIZUN | après 1920 | Fille de YVINEC Olivier et de KERDRAON Louise. $X^1$ 30.08.1893 avec LE CORDROCH Armel Marie (natif de QUEVEN (56) ; + 20.12.1904 BOURAIL) ; $X^2$ 03.07.1907 BOURAIL avec BONNEAU Emile Théodore. Condamnée au bagne en 1885. |
| YVINEC Olivier Anicet Marie | | 16.04.1843 PLOUDIRY | 12.08.1873 HIENGHENE | Fils de YVINEC Yves Marie et de PAGE Marie Corentine. X le 25.01.1869 à LAMBEZELLEC avec BALCON Marie Gabrielle (° 28.09.1851 LANDEDA, fille de BALCON Jean et RIOU Marie Jeanne, voir Lien 135). Sa veuve se remarie le 22.05.1883 à NOUMEA avec VEDEL Jean André (natif d'Ardèche). |
| ZIGMAN Louis Henri Joseph | appareilleur | 26.08.1857 BREST | 28.10.1925 MARSEILLE | Fils de ZIGMAN François Henri et de PERSON Marie Olive. X le 03.02.1881 à BREST avec LE MEUR Anna Augustine (voir Lien 138). |
| ZIGMAN Joséphine Anna | | 16.01.1882 BREST | 26.03.1962 MARSEILLE | Fille ZIGMAN Louis Henri Joseph et de LE MEUR Anna Augustine. |
| ZIGMAN Joseph Louis | policier puis surveillant militaire | 22.12.1855 BREST | 22.03.1926 BREST | Fils de ZIGMAN François Henri et PERSON Marie Olive. $X^1$ le 05.11.1879 à BREST avec GUIADER Marie Philomène (divorce le 22.10.1893) ; $X^2$ le 17.03.1897 à BREST avec MAUVIEL Francine Louise Amélina. |





*"L'HÉRALDIQUE DES SEIGNEURS DE KERGOURNADEC'H ET DES FAMILLES ALLIÉES DANS LE HAUT LÉON 1275 - 1721" PAR MARC FAUJOUR*

*Le livre est vendu 37 €. Il peut être acheté :*

*A Brest : Au CGF, salle Tissot, rue du Commandant Tissot.*

*A Cléder : A la Maison de la Presse.*

*Chez l'auteur : Marc FAUJOUR*
*28 rue Félibien, 44 000 Nantes,*
*par chèque, avec une participation de 5 € aux frais d'envoi.*


**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 140 :**

**3 Novembre 2016**



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# entraide

. Je travaille actuellement à la préparation d'un récit sur mon ascendance maternelle originaire de Roscanvel et que j'ai intitulé "Les Herrou de Keralan". Le travail est déjà bien avancé mais il me manque des données qui ne me sont pas accessibles étant expatrié. Aussi je me permets de solliciter l'aide d'une ou d'un d'entre vous qui à l'occasion d'une visite au SHD de Brest pourrait en même temps rechercher pour moi ces informations manquantes.

Voici ce dont j'aurais besoin :

- Etats de service dans la marine nationale de Pierre HERROU, né le 14.04.1898 à Roscanvel, fils d'Auguste et de Marie Le Moal, engagé volontaire pour 5 ans le 19.06.1916 (*matricule 109461* 2ème dépôt).
- Dans le registre des inscrits maritimes, la fiche de Joseph Henri HERROU, né le 28.10.1865 à Crozon est décédé à l'ile de Sainte Hélène le 09.09.1895, fils de Nicaise et de Jeanne Quézédé, Il était notamment embarqué sur le navire Marie et Jeanne de Dunkerque lorsqu'il fut débarqué à Sainte Hélène pour être conduit à l'hôpital de Jamestown. Quel type de navire était le Marie et Jeanne ?
- Etats de service d'Auguste HERROU, inscrit maritime (Camaret), né le 13.08.1860 à Crozon et décédé le 14.11.1934 à Brest, fils de Nicaise et de Jeanne Quézédé (*Registre 2P3-654 Matricule 270*). Il est marin du 01.04.1883 au 15.01.1910. Ce que je n'arrive pas à savoir c'est déterminer le type de navire sur lesquels il fut embarqué. Certains me paraissent être des bâtiments militaires de part leur noms et port d'attache (Marengo / Cherbourg en 1883 ; Navarin / Brest en 1885 ; Bourayne / Cherbourg en 1886 ; Courbet / Toulon en 1887). Concernant les bateaux civils, il fut embarqué sur : l'Adèle de Camaret (1884), l'Arthur et le Joseph de Camaret (1888), le Saint François de Camaret (1891), la Jeannie de Camaret (1892), le Sfax de Camaret (1898), le Bec d'Ambes de Brest (1904), l'Eugène de Camaret (1906), le Vigilant de Camaret (1906), le St Joseph de Camaret (1907)

Est-ce qu'en consultant le registre 2P4 des matricules des bâtiments l'on n'aurait pas la réponse à la question ?

*Jean Yves LOLIVIER CGF 11358 B*
*Tanjong Tokong 1E 15 3 Quayside Condominium Seri Tanjun Pinang*
*10470 PINANG MALAYSIA*
*Bjylolivier@gmail.com*

. A la recherche de mes ancêtres paternels QUILLÉVÉRÉ de Tréflez, je me heurte à l'incommunicabilité des anciens actes de cette paroisse, j'essaie de suivre d'autres pistes. Ainsi je souhaiterai savoir :

1) S'il est possible de trouver qui habitait le lieu de Lan Ar C'Hoezen entre 1650 et 1750 /1780, en exploitant les anciens aveux rendus soit aux Régaires de Léon soit à la Seigneurie de Daoudour- Coatmeur ? Mon ancêtre Yves QUILLÉVÉRÉ s'y est marié deux fois, le 14.10.1704 à Marie MARCHALANT (décédée le 14.10.1711) puis le 24.11.1711 avec Suzanne BUREL, mariage dont je descends. Il y est mort le15.05.1745 à l'âge de 67ans.

2) Si les Archives Départementales série G (Clergé Séculier- Diocèse de Léon) sont susceptibles de fournir des indications sur Lan Ar C'Hoezen ? Notamment : dans le dossier 5 G (Évêché et inventaire des titres et aveux fournis au fief des Réguaires de Quiminidilly) et la 5 G 24 Aveux au Roi 1541 /1733 (5 G 25 Réformation du domaine 1653-1683) et 275 G Tréflez (Piéces diverses), 10 G 32 (Titres de propriété Trefléez 1655-1757 (côté N°40, 2ème liasse).

Je vous remercie d'avance les personnes qui voudront bien m'apporter leur aide.

*Pierre-Marie QUILLÉVÉRÉ CGF 2670 B*
*48 Rue de Vouillé 75015 Paris*
*pierre-marie@quillevere.bzh*

. Eloignée de la Bretagne, je ne peux hélas pas me rendre aux AD du Finistère*. Une personne aurait-elle la gentillesse de me relever 4 actes de naissances sur Leuhan ?

- ° 25.11.1904 de Pierre MILLOUR et de son frère Joseph MILLOUR (° ca 1902), tous les deux fils de Joseph et Louise OLLU
- ° entre 1913 et 1915 de Joseph LE BERRE, fils de Jean et Anna MILLOUR.

** Note de la rédaction : Les AD (annexe de Brest) ne conservent les actes de naissance de Leuhan que jusqu'en 1909. Voir en mairie pourles années plus récentes.*

*Martine LE BERRE CGF 02636Q*
*24 B avenue Anatole France, Résidence Parc de la Chenaie, Bât A 10000 TROYES*
*martine0812@hotmail.fr*

. Écrivain et historien, je travaille actuellement sur un ouvrage consacré à la Grande Guerre, plus particulièrement à la rupture du Chemin des Dames le 27 mai 1918 aux combats qui ont suivi. Pour ce faire, et outre les archives officielles, je m'efforce de recueillir des documents (lettres, carnets, photos, etc.) conservés par les particuliers. Par conséquent, je recherche, parmi les membres de l'association, des personnes dont un ancêtre ou parent aurait participé aux combats de mai / juin 1918, plus particulièrement avec le 19è Régiment d'Infanterie de Brest, le 62è RI de Lorient, le 116è RI de Vannes / Morlaix et le 118è RI de Quimper ?

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma démarche.

Ci-dessous un lien vers le site de mon éditeur où vous trouverez quelques précisions me concernant :
http://www.grancher.com/livre-55641-Dans-les-yeux-des-poilus-1914-1918-Des-Flandres-aux-Vosges.html#.V5SOEbiLS70

*Patrick-Charles RENAUD*
*9, Cour du Bas-Château 54270 Essey-lès-Nancy*
*patrick-charles.renaud@orange.fr*

. Je recherche, pour un ami, tous renseignements sur SCOUR Lucien Jean FFI (° le 06.06.1923 à Brest et + le 30.08.1944 à Guéreins (Ain) des suites de ses blessures. Son corps aurait été ramené par son père prénommé François en 1949 à Morlaix ? Tout membre de sa famille encore en vie qui souhaiterait nouer contact sera le bienvenu car mon ami dont la maman a fait partie d'un réseau de résistance a bien connu Lucien à cette époque de la guerre.

*Jeannine SCOUR CGF 7521 M*
*scour.jeannine@wanadoo.fr*



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# Questions

**N° 139 - 1 : François COLIN et Louise GUENOLAY**
Recherches dates et lieux de naissance, mariage du couple François COLIN et Louise GUENOLAY, dont plusieurs enfants : Guillaume COLIN (X le 18.02.1664 à Pleyben) ; Marguerite COLIN (° 07.03.1656 et + 03.11.1677 à Pleyben) ; Jeanne COLIN (° 23.08.1651 à Pleyben) ; Françoise COLIN (° 3.02.1651 à Pleyben) ; Jean COLIN (° 23.09.1654 à Pleyben) et peut-être François (°??).

**N° 139 - 2 : enfants de François COLIN et Louise ALLAIN**
Recherche les enfants du couple François COLIN et Louise ALLAIN, autre que Marguerite COLIN (° 09.02.1642 à Lopérec).

**N° 139 - 3 : enfants de Yves COLIN et Adénore YVENAT**
Recherche les enfants du couple Yvon COLIN et Adénore YVENAT, autre que Jeanne COLIN (° 18.09.1639 à Lopérec).

**N° 139 - 4 : enfants de Guillaume COLIN et Jeanne LE PAIGE**
Recherche les enfants du couple Guillaume COLIN et Jeanne LE PAIGE, autre que Marie COLIN (° 20.12.1636 à Lopérec) et Louis (° 03.10.1641 à Lopérec).

**N° 139 - 5 : enfants de Laurens COLIN et Françoise MENEZ**
Recherche les enfants du couple Laurens COLIN et Françoise MENEZ, autre que Françoise COLIN (° 21.08.1641 à Lopérec).

*BEULLIER Yves CGF 3940 Q*
*4 route de Saint Florent 18190 CHATEAUNEUF SUR CHER*

**N° 139 - 6 : Jacques BODENAN et Marguerite HELLEOUET**
Recherche acte de naissance, décès et ascendances du couple Jacques BODENAN et Marguerite ou Marie HELOUET / HELLEOUET, X le 09.02.1709 à Quimerch.

**N° 139 - 7 : Yves BODENAN et Marguerite CANN**
Recherche acte de naissance, décès et ascendances du couple Yves BODENAN sur Quimerch et Marguerite CANN d'Irvillac. Yves BODENAN serait décédé en 1732 à Irvillac.

*VANTALON Anne Marie CGF 5409 B*
*7 allée Saint Vincent de Paul 53000 LAVAL*
*vantalon.corret@orange.fr*

**N° 139 - 8 : Philippe LE MOUDENER et Renée MAZEAU**
Recherche, probablement à Telgruc, Argol, Landévennec ou environs, naissances et ascendances du couple Philippe LE MOUDENER et de Renée MAZEAU, X le 22.07.1743 à Landévennec, dont Marie (° le 30.06.1744 à Landévennec), X le 15.07.1761 à Landévennec avec Hervé LE MÉROUR.

**139 - 9 : Catherine le BRIS**
Recherche naissance et ascendance vers 1716 de Catherine LE BRIS probablement à Trégarvan ou environs, X le 21.02.1735 à Landévennec avec Jean CORRE, dont Mathurin (° le 11.09.1739 à Landévennec).

139 - 10 : Corentin HERVÉ
Recherche naissances et ascendances probablement à Collorec ou environs, du couple Corentin HERVÉ et Jeanne COATHUEL, X le 27.02.1702 à Collorec dont Jérôme (° le 12.12.1709 à Collorec).

139 - 11 : Grégoire DERRIEN et Jacquette Catherine MADEC
Recherche naissances et ascendances, probablement à Brasparts, Plonévez-du-Faou ou environs, du couple Grégoire DERRIEN et Jacquette Catherine MADEC X le 13.10.1705 à Brasparts, dont Françoise (° le 06.02.1710 à Brasparts).

*André LANNUZEL, CGF 5576 C*
*19, rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE*
*lannuzelandre@gmail.com*

# Reponses aux questions des adherents

**A la question 138-1 :**

1 - Charles L'HOURS : b 15.06.1700 Trégourez (Le Rest), + 15.09.1774 Plonévez-du-Faou (Keroue) ; X le 31.01.1724 Plonévez-du-Faou avec Françoise LE GUERN, dont :
- Marie : °ca 1725, + 14.04.1787 Plonévez-du-Faou (Hirgars), $X^1$ le 14.01.1743 Plonévez-du-Faou avec Nicolas LE DUFF ; $X^2$ le 08.02.1747 Plonévez-du-Faou avec Jean BOLZEC ; $X^3$ le 09.07.1763 Plonévez-du-Faou avec Joseph CARO.
- Jeanne : b 27.01.1727 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella)
- Françoise : b 30.01.1729 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella) ; X le 08.02.1747 Plonévez-du-Faou avec Yves BOLZEC
- Jacques : b 20.04.1731 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella), + 12.08.1764 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella)
- Barbe : b 27.08.1733 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella)
- Catherine : b 01.06.1735 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella) ; $X^1$ le 03.02.1755 Plonévez-du-Faou avec Jacques LE BORGNE ; $X^2$ le 12.05.1766 Plonévez-du-Faou avec Guillaume PUILLANDRE.
- Pierre : b 16.06.1738 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella)
- Charles : b 02.04.1740 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella), + 09.11.1747 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella)
- Magdalaine : b 16.03.1743 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella), + 01.08.1743 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella)
- Jean : b 09.08.1744 Plonévez-du-Faou (Le Rest Huella), + 07.05.1783 Plonévez-du-Faou (Languyan) ; X le 29.01.1766 Plonévez-du-Faou avec Françoise HERVÉ.

2 - François L'HOURS : ° ca 1675 Trégourez, + 22.08.1745 Trégourez (Le Rest) ; X le 10.10.1695 Scaër avec Catherine PENNEC dont :
- Yves (journalier) : b 07.03.1697 Trégourez (Le Rest), + 30.04.1741 Trégourez (Keroret), X le 05.02.1720 Trégourez avec Marie BENOIST
- Charles : b 15.06.1700 Trégourez (Le Rest), + 15.09.1774 Plonévez-du-Faou (Keroue) ; X le 31.01.1724 Plonévez-du-Faou avec Françoise LE GUERN
- Barbe : b 13.08.1709 Trégourez (Le Rest), + 24.03.1781 Trégourez ; X le 07.02.1743 Trégourez avec Guénolé LE PROVOST.

3 - Catherine PENNEC : b 24.05.1683 Scaër, + 21.01.1748 Trégourez (Le Rest) ; X le 10.10.1695 Scaër avec François L'HOURS.

1 - Françoise LE GUERN : b 01.09.1701 Plonévez-du-Faou (Penhoat Postec), + 04.03.1771 Plonévez-du-Faou ; X le 31.01.1724 Plonévez-du-Faou avec Charles L'HOURS.

2 - Thomas LE GUERN : ° ca 1680 ; X avec Marguerite HERGOUARC'H, dont :
- Françoise : (voir ci-dessus)
- Brigitte : b 05.02.1703 Plonévez-du-Faou
- Marie : b 08.01.1706 Plonévez-du-Faou, $X^1$ le 22.10.1732 Plonévez-du-Faou avec Michel LE NARDIC ; $X^2$ le 17.06.1739 Loqueffret


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, sepembre 2016

avec Michel RIVOAL.
- Marc : b 06.08.1709 Plonévez-du-Faou
- Marguerite : ° ca 1715 ; X le 25.06.1736 Plonévez-du-Faou avec François GUERENNEC

3 - Marguerite HERGOUARC'H : ° ca 1680

**A la question 138- 2 :**

1 - Jacques RANNOU : ° ca 1700 Plonévez-du-Faou , + 07.02.1760 Plonévez-du-Faou (bourg) ;
$X^1$ le 27.02.1726 Plonévez-du-Faou avec Françoise LE GUEN dont :
- Marie Josèphe : b 15.11.1728 Plonévez-du-Faou ;

$X^2$ le 28.09.1730 PLONÉVEZ-DU-FAOU avec Jeanne GUÉGUEN dont :
- Françoise Louise : b 31.07.1731 Plonévez-du-Faou
- Marie Anne : b 08.08.1733 Plonévez-du-Faou
- Marguerite : b 13.06.1735 Plonévez-du-Faou ; X le 16.02.1757 avec Jean Marie BEDEL
- Jacques : b 19.02.1737 Plonévez-du-Faou
- Noël : b 10.04.1739 Plonévez-du-Faou
- Jeanne : b 07.04.1742 Plonévez-du-Faou ; X 1760 Pleyben avec Jean KERNOURS.

1 - Jeanne GUÉGUEN : b 07.03.1705 Plonévez-du-Faou (Kerouriou), + 12.01.1771 Plonévez-du-Faou (bourg) ; X le 28.09.1730 Plonévez-du-Faou avec Jacques RANNOU

2 - Grégoire GUÉGUEN (notaire royal) : b 03.04.1658 Plonévez-du-Faou, + 05.01.1727 Plonévez-du-Faou (Kerouriou) ; X avec Catherine SAINTJORT dont :
- Mauricette : ° ca 1685 ; X le 27.07.1707 Plonévez-du-Faou avec Sébastien LE BAUD
- Louis (notaire et procureur fiscal) : b 26.09.1689 Plonévez-du-Faou, + 05.03.1739 Plonévez-du-Faou (Kerouriou) ; X le 03.02.1723 Plouyé avec Anne LANDREVET
- Catherine : b 18.08.1691 Plonévez-du-Faou (Kerouriou) ; X le 12.07.1723 avec Pierre BOLZEC
- Louise : b 08.02.1695 Plonévez-du-Faou (Kerouriou)
- Françoise : b 02.12.1696 Plonévez-du-Faou (Kerouriou), + 1697 Plonévez-du-Faou
- Anne : b 01.03.1698 Plonévez-du-Faou (Kerouriou) ; X le 12.07.1723 Plonévez-du-Faou avec Jean BOLZEC
- Marie : b 26.12.1700 Plonévez-du-Faou (Mesle), + 23.10.1701 Plonévez-du-Faou (Mesle)
- Jacquette : b 14.10.1702 Plonévez-du-Faou (Mesle), + 1707 Plonévez-du-Faou
- Jeanne : b 07.03.1705 Plonévez-du-Faou (Kerouriou), + 12.01.1771 Plonévez-du-Faou (bourg) ; X le 28.09.1730 Plonévez-du-Faou avec Jacques RANNOU

3 - Catherine SAINTJORT : ° ca 1660, + 14.05.1706 Plonévez-du-Faou (Kerouriou) ; X avec Grégoire GUÉGUEN

4 - Jean GUÉGUEN (notaire royal et procureur) : ° ca 1630 ; X ca 1650 avec Françoise LE GARGAM dont :
- Jacques (notaire royal) : b 02.03.1652 Plonévez-du-Faou (Kerouriou), + 11.09.1797 Plonévez-du-Faou (Kerouriou) ; X ca 1675 Plonévez-du-Faou avec Catherine LE CARO
- Ignace : b 16.12.1655 Plonévez-du-Faou (Kerouriou)
- Grégoire (notaire royal) : b 03.04.1658 Plonévez-du-Faou, + 05.01.1727 Plonévez-du-Faou ; X avec Catherine SAINTJORT
- Mauricette : b 15.03.1661 Plonévez-du-Faou (Kerouriou)
- Pierre : b 29.01.1663 Plonévez-du-Faou (Kerouriou)
- Joseph Corentin : b 25.12.1664 Plonévez-du-Faou (Kerouriou)

5 - Françoise LE GARGAM : b 09.07.1635 Plonévez-du-Faou + 25.11.1706 Plonévez-du-Faou (Kerouriou) ; X ca 1650 avec Jean GUÉGUEN

10 - Jacques LE GARGAM (notaire royal) : ° ca 1605 Plonévez-du-Faou ; X avec Constance FLOC'H dont :
- Françoise : b 09.07.1635 Plonévez-du-Faou , + 25.11.706 Plonévez-du-Faou (Kerouriou) ; X ca 1650 avec Jean GUÉGUEN

11 - Constance FLOC'H : ° ca 1615 Plonévez-du-Faou ; $X^1$ ca 1635 avec Jacques LE GARGAM ; $X^2$ ca 1640 avec Louis DERRIEN

**A la question 138- 3 :**

1 - Henri TONNELEC : b 06.03.1708 Collorec, + 27.08.1773 Plonévez-du-Faou (Liorzou) ; X le 25.02.1743 Loqueffret avec Geneviève RIVOAL dont :
- Henri : b 31.10.1746 Plonévez-du-Faou (Kerlieven), + 04.05.1749 Plonévez-du-Faou (Kerlieven)
- Jean Joseph : b 05.01.1750 Plonévez-du-Faou (Kerlieven) ; X 17.02.1773 Collorec avec Catherine LE MADEC

5 - Théophie LE TOURNELLEC : ° ca 1680, + 22.10.1744 Collorec (Kerandouare) ; X le 22.02.1694 Collorec avec Catherine MORVAN dont :
- Laurent : ° ca 1696 Collorec (Kerandoare) ; X le 24.02.1721 Collorec avec Catherine SALAUN
- Marie : ° ca 1699 Collorec ; X le 24.02.1721 Collorec avec Jean SALAUN
- Henry : b 06.03.1708 Collorec, + 27.08.1773 Plonévez-du-Faou (Liorzou) ; X avec Geneviève RIVOAL
- Françoise : b 28.01.1711 Collorec


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

- Pierre : b 11.12.1712 Collorec
- Marguerite : b 04.10.1717 Collorec ; X avec Guillaume LE SCEAU
- Martin
- Pezron

3 - Catherine MORVAN : ° ca 1677 + 20.11.1747 Collorec (Kerandoare) ; X le 22.02.1694 Collorec avec Théophile LE TOURNELLEC

4 - Maurice LE TOURNELLEC : ° ca 1650 ; X ca 1680 Collorec avec Jeanne BODENEZ dont :
- Théophile : ° ca 1680 Collorec, + 22.10.1744 Collorec (Kerandouare) ; X le 22.02.1694 Collorec avec Catherine MORVAN
- François : ° ca 1681 Collorec, + 19.08.1741 Collorec (Creac'hangouarc'h) ; X le 22.02.1694 Collorec avec Jacquette MORVAN
- Renée : ° ca 1690 Collorec + 21.03.1712 Collorec ; X le 03.03.1710 Collorec avec Yves MORVAN

5 - Jeanne BODENEZ : ° ca 1651, + 22.01.1721 Collorec Rozonnec ; $X^1$ ca 1680 Collorec avec Maurice LE TOURNELLEC ; $X^2$ le 05.03.1696 Collorec avec Jacques LE DINER

6 - Martin MORVAN : ° ca 1650 ; X ca 1675 avec Catherine LOPEZ dont :
- Catherine : ° ca 1677, + 20.11.1747 Collorec (Kerandoare) ; X le 22.02.1694 Collorec avec Théophile LE TOURNELLEC
- Jacquette : ° ca 1680, + 28.05.1740 Collorec (Creac'hangouarc'h) ; X le 22.02.1694 Collorec avec François LE TOURNELLEC
- Yves : ° ca 1680 Collorec ; X 1710 avec Renée TONNELEC
- Laurent : b 29.03.1681 Plouyé, + 15.12.1759 Collorec ; X le 27.02.1702 Collorec avec Jacquette DERIEN
- Gillette : ° 1691 Collorec (Kermanac'h) ; X 1716 Collorec avec Yves QUELFENNEC
- Françoise

7 - Catherine LOPEZ : ° ca 1660 ; X ca 1675 avec Martin MORVAN

1 - Geneviève RIVOAL : ° ca 1718, + 16.12.1763 Collorec (Guernenez) ; X le 25.02.1743 Loqueffret avec Henri TONNELEC

2 - Jean RIVOAL : ° ca 1683, + 23.11.1743 Loqueffret (Le Neslarc'h Izella) ; X ca 1703 Loqueffret avec Marguerite GUYRIEC dont :
- Marie : b 07.01.1704 Loqueffret (Couzanet), + 04.03.1704 Loqueffret (Couzanet)
- Marie : b 09.09.1705 Loqueffret (Le Neslarc'h Izella)
- Anne Catherine : ° 1707 Loqueffret (Le Neslarc'h Izella), + 24.04.1737 Loqueffret (Le Neslarc'h Izella) ; X le 06.11.1730 Loqueffret avec Jean BERNARD
- Constance : b 04.03.1708 Loqueffret (Le Neslarc'h Izella) , + 07.04.1708 Loqueffret (Le Neslarc'h Izella)
- Jeanne (aubergiste) : ° ca 1716, + 12.05.1784 Saint-Hernin (bourg) ; X 17.02.1744 Loqueffret avec Mathieu HELIGOC
- Geneviève : ° ca 1718, + 16.02.1763 Collorec (Guernenez) ; X le 25.02.1743 Loqueffret avec Henri TONNELEC

3 - Marguerite GUYRIEC : ° ca 1689, + 06.01.1744 Loqueffret (Le Neslarc'h Izella) ; X ca 1703 Loqueffret avec Jean RIVOAL

**A la question 138- 4 :**

1 - Corentin RIOU (notaire) : ° ca 1683 Telgruc-Sur-Mer + 31.03.1745 Telgruc-Sur-Mer (Keredan) ;
$X^1$ le 25.11.1710 Telgruc-Sur-Mer avec Marguerite LE DROFF dont :
- Marie : ° ca 1715 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte) ; X le 13.06.1734 Telgruc-Sur-Mer avec Guénolé LE MOUDENNER
- Guillaume : ° ca 1716, + 06.12.1787 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte) ; X le 18.01.1740 Telgruc-Sur-Mer avec Marie BOSSENNEC
- Pierre : b 28.02.1720 Telgruc-Sur-Mer ;

$X^2$ le 17.09.1723 Telgruc-Sur-Mer avec Renée Claudine LE ROUX dont :
- Corentin Claude : b 15.10.1724 Telgruc-Sur-Mer
- Jeanne Marguerite : b 20.03.1726 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte), + 18.12.1806 Telgruc-Sur-Mer (Keredan) ; X le 25.04.1746 Telgruc-Sur-Mer avec Louis LE MONZE
- Marie Anne : b 14.01.1728 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte) ; X le 13.07.1757 Telgruc-Sur-Mer avec Maurice LE BOUSSARD
- Claude : b 17.02.1731 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte) ; X le 02.02.1760 Telgruc-Sur-Mer avec Marie Magdeleine CANEVET
- Louis : b 05.09.1732 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte) ; X le 04.06.1764 Telgruc-Sur-Mer avec Marie LAGADEC
- Marie Claude : b 07.09.1735 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte) ; X le 05.05.1762 CROZON avec Jean Michel LE GUINVARC'H
- Claude : b 07.03.1737 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte) ; X le 28.01.1761 Telgruc-Sur-Mer avec Marie Françoise HASCOET
- Marguerite : b 12.02.1739 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte), + 03.10.1741 Telgruc-Sur-Mer (Keredan)

2 - Guillaume RIOU : ° ca 1655 ; X avec ??? dont :
- Corentin RIOU : ° ca 1683 Telgruc-Sur-Mer, + 31.03.1745 Telgruc-Sur-Mer (Keredan) ; X le 17.09.1723 Telgruc-Sur-Mer avec Renée Claudine LE ROUX

1 - Renée Claudine LE ROUX : ° ca 1699 Telgruc-Sur-Mer, + 05.08.1741 Telgruc-Sur-Mer ; $X^1$ ca 1720 avec Yves AUTRET ; $X^2$ le 17.09.1723 Telgruc-Sur-Mer avec Corentin RIOU

2 - Claude LE ROUX, Sieur des Roches : b 09.05.1656 Telgruc-Sur-Mer, + 09.05.1726 Telgruc-Sur-Mer (moulin de Keredan) ; X ca 1680 avec Marguerite BRUNET dont :
- Renée Claudine LE ROUX : ° ca 1699 Telgruc-Sur-Mer, + 05.08.1741 Telgruc-Sur-Mer (Keredan) ; X le 17.09.1723 Telgruc-Sur-Mer avec Corentin RIOU.


© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

3 - Marguerite BRUNET, Dame des Roches : ° ca 1660, + 11.07.1738 Telgruc-Sur-Mer (Lanjulitte) ; X ca 1680 avec Claude LE ROUX

6 - Pierre BRUNET, Sieur de Kerthomas : ° ca 1630, + 03.12.1719 Telgruc-Sur-Mer (Keredan) ; X 1649 Marguerite QUIFFILIC dont :
- Marguerite BRUNET : ° ca 1660, + 11.07.1738 Telgruc-Sur-Mer, X ca 1680 avec Claude LEROUX

7 - Marguerite QUIFFILIC, Dame de Kerthomas Querneac'h : ° ca 1630 ; X 1649 Pierre BRUNET

**A la question 138- 5 :**

1 - Pierre LE GLOANNEC (meunier à Arzano (Finistère), puis à Meslan (Morbihan) : ° ca 1706, + 26.08.1766 Meslan (moulin de Boblaye) ;
$X^1$ le 14.02.1748 Arzano avec Marie LE TERRIEN : b 07.09.1725 Inzinzac (Morbihan), + 30.09.1759 Meslan (Morbihan) dont :
- Jeanne : b 05.01.1749 Arzano (moulin de Zuliou), + 23.09.1759 Meslan (Morbihan)
- Julienne : b 03.03.1750 Arzano (moulin de Zuliou) ; X le 26.01.1767 Guilligomarc'h avec Joseph GOURLAY
- Marie : b 10.07.1753 Arzano (moulin de Zuliou) ; X le 30.01.1769 Meslan (Morbihan) avec Vincent JANOT
- Anne : b 14.12.1754 Meslan (moulin de Boblaye), + 15.08.1757 Meslan
- Catherine : b 15.02.1756 Meslan (moulin de Boblaye) ; X le 06.02.1771 Guilligomarc'h avec Jean GOURLAY
- Marie Josèphe : b 08.06.1758 Meslan (moulin de Boblaye), + 21.07.1759 Guilligomarc'h
- Pierre : ° 09.1759, + 05.10.1759 Meslan

$X^2$ le 19.05.1760 Arzano avec Alexie PENVERNE dont :
- René : b 15.12.1761 Meslan (moulin de Boblaye), + 17.11.1762 Meslan
- Sébastien : b 20.01.1764 Meslan (moulin de Boblaye)
- Yves Antoine : b 02.08.1766 Meslan (moulin de Boblaye) ; X le 31.07.1786 Querrien avec Marie RIOU

2 - Charles LE GLOANNEC (meunier au moulin de Zuliou à Arzano) : ° ca 1675, + 09.04.1750 Arzano (Keriel) ; X ca 1695 avec Hélène LE BRIHOUAL dont :
- Perrine : ° ca 1695, + 02.12.1762 Arzano ; X le 07.02.1725 Arzano avec Henry DANIEL
- Joseph : ° ca 1703, + 24.11.1753 Meslan (moulin des Bécasses) ; X le 25.02.1732 Arzano avec Marie SIMON
- Pierre : ° ca 1706, + 26.08.1766 Meslan (moulin de Boblaye) ; $X^1$ le 14.02.1748 Arzano avec Marie LE TERRIEN . $X^2$ le 19.05.1760 Arzano avec Alexie PENVERNE
- Charles : b 17.06.1715 Arzano, + 16.02.1747 Arzano

3 - Hélène LE BRIHOUAL : ° ca 1682, + 06.07.1715 Arzano (moulin de Zuliou) ; X ca 1695 avec Charles LE GLOANNEC

1 - Alix PENVERNE : b 31.03.1733 Arzano ; $X^1$ 13.02.1754 Arzano avec François COLLOBERT (b 03.11.1733 Arzano, + 29.06.1759 Arzano) ; $X^2$ le 19.05.1760 Arzano avec Pierre LE GLOANNEC

2 - Louis PENVERN : b 12.05.1701 Plouay (Kermignan, Morbihan), + 12.08.1741 Arzano (Kerhoel) ; X le 11.02.1722 Guilligomarc'h avec Hélène GARIN dont :
- Yves : b 29.10.1723 Arzano
- Antoinette : b 22.02.1725 Arzano, + 27.01.1726 Arzano
- Nicolas : b 06.12.1726 Arzano, + 08.09.1786 Rédéné ; X le 15.02.1764 Rédéné avec Sulpice LOMENEC'H
- Louis : b 10.04.1730 Arzano ; X1 11.02.1756 Arzano avec Marie LE NESTOUR ; X2 18.01.1764 Arzano avec Marie GUICHARD
- Alix : b 31.03.1733 Arzano ; X1 13.02.1754 Arzano avec François COLLOBERT ; X2 19.05.1760 Arzano avec Pierre LE GLOANNEC
- Vincent : b 08.04.1736 Arzano, + 23.07.1736 Arzano
- André : b 01.12.1737 Arzano
- Louise : b 01.05.1741 Arzano

3 - Hélène GARIN : ° 1703 Guilligomarc'h, + 26.04.1777 Arzano (Kerhoel) ; X le 11.02.1722 Guilligomarc'h avec Louis PENVERN

4 - Julien PENVERNE : b 07.02.1655 Plouay (Morbihan) ; X le 25.01.1678 Plouay avec Anne LE BRIZOUAL dont :
- Anne : b 14.01.1680 Plouay (Le Guerveur)
- Jeanne : b 16.04.1682 Plouay (Le Guerveur), + 22.08.1750 Plouay (Kergant) ; X le 22.05.1697 Plouay avec Julien LE GALL
- Yves : b 24.04.1685 Plouay
- Julien : b 18.01.1691 Plouay (Le Guerveur)
- Mathurine : ° 1692 Plouay, + 28.12.1751 Plouay (Kermignan) ; X le 11.02.1709 Plouay avec Guillaume JAGOREL
- Pierre : b 07.04.1695 Plouay (Kermignan), + 21.11.1747 Arzano (Kerhoel) ; X le 11.02.1722 Guilligomarc'h avec Jeanne GARIN
- Jeanne : b 16.03.1698 Plouay
- Louis : b 12.05.1701 Plouay (Kermignan), + 12.08.1741 Arzano (Kerhoel) ; X le 11.02.1722 Guilligomarc'h avec Hélène GARIN

5 - Anne LE BRIZOUAL : b 21.08.1658 Plouay ; X le 25.01.1678 Plouay avec Julien PENVERNE

6 - Yves GARIN : ° ca 1670 Meslan ; X le 01.03.1696 Meslan avec Perrine LE ROUARC'H dont :
- Hélène : ° ca 1700, + 26.04.1777 Arzano ; X le 11.02.1722 Guilligomarc'h avec Louis PENVERN
- Jeanne : ° ca 1700 ; X le 11.02.1722 Guilligomarc'h avec Pierre PENVERN

7 - Perrine LE ROUARC'H : ° ca 1675 Guilligomarc'h ; X le 01.03.1696 Meslan avec Yves GARIN

*Gilles ANDRIVET CGF 15318 Q*
*56 rue de la République 28300 SAINT PREST*
*andrivet.conan@wanadoo.fr*



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016

# L'antenne de Morlaix fait peau neuve

Depuis le printemps dernier la municipalité de Morlaix a mis à la disposition de l'antenne de Morlaix de nouveaux locaux sur la Place Onésine Krébel. Le 12 juillet, en présence de Madame Agnès Le Brun, maire de la ville, ceux-ci ont été inaugurés. Nous remercions M. Jean-Pierre Hervet et M. et Mme FLOCH pour les photos qu'ils ont eu l'amabilité de mettre à notre disposition.



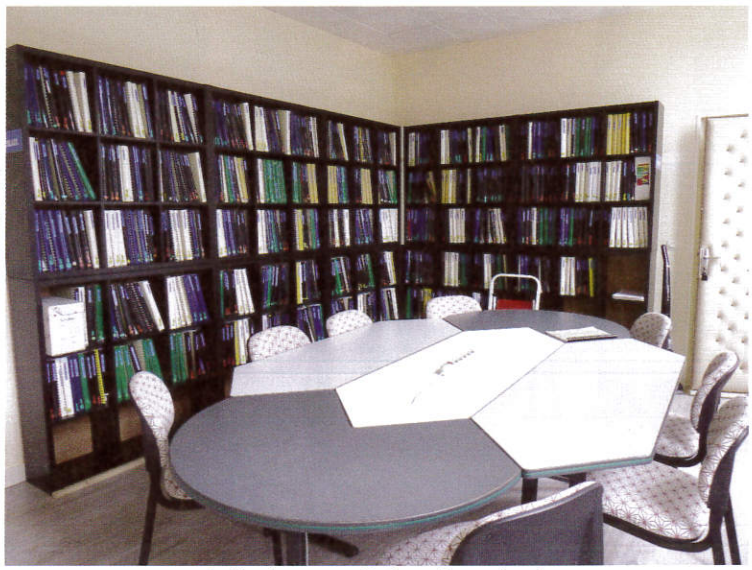
*L'antenne se situe désormais dans l'ancien Lycée Tristan Corbière*



*L'entrée et l'accueil*



*Les bureaux administratifs*



*Salle de consultation des relevés*



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 139, septembre 2016



*Deuxième salle de consultation des relevés*



*Salle de consultation informatique (4 postes) et de consultation des microfilms.*



*Salle de stockage des documents*



*Inauguration des nouveaux locaux en présence de Mme Agnès Le Brun (Maire de Morlaix), de M. Jean-François Pellan (Président du CGF) et M.Thierry Noirel (Président de l'antenne de Morlaix).*



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n°139, septembre 2016